



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GROUPE SCOR, SCOR SE, SGP&C SE ET SGL SE

2016

SCOR
The Art & Science of Risk

SOMMAIRE

#

SYNTHÈSE

page 2

#A

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

page 9

A.1. Activités	10
A.2. Résultats de souscription	20
A.3. Résultats des investissements	27
A.4. Résultats des autres activités	35
A.5. Autres informations	35

#B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

page 36

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	38
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	54
B.3. Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	57
B.4. Système de contrôle interne	63
B.5. Audit Interne	66
B.6. Fonction actuarielle	67
B.7. Sous-traitance	68
B.8. Autres informations significatives sur le système de gouvernance	71

#C

PROFIL DE RISQUE

page 72

C.1. Introduction	74
C.2. Risques de souscription	75
C.3. Risques de marché	86
C.4. Risque de crédit	90
C.5. Risques de liquidité	93
C.6. Risques opérationnels	95
C.7. Autres risques importants	98
C.8. Autres informations	105

#D

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

page 106

D.1. Actif	109
D.2. Provisions techniques	129
D.3. Autres dettes	146
D.4. Autres méthodes de valorisation	158
D.5. Autres informations	159

#E

GESTION DU CAPITAL

page 160

E.1. Groupe SCOR	162
E.2. SCOR SE	171
E.3. SGP&C SE	174
E.4. SGL SE	178

#

ANNEXES

page 182

ANNEXE A	Informations sur le groupe SCOR à destination du public – modèles de déclaration quantitative (QRT)	182
ANNEXE B	Informations sur SCOR SE à destination du public – modèles de déclaration quantitative (QRT)	202
ANNEXE C	Informations sur SGP&C SE à destination du public – modèles de déclaration quantitative (QRT)	218
ANNEXE D	Informations sur SGL SE à destination du public – modèles de déclaration quantitative (QRT)	231

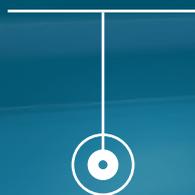




2016

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GROUPE SCOR, SCOR SE, SGP&C SE ET SGL SE



SCOR

The Art & Science of Risk

*Société Européenne au capital de 1 516 589 466,80 euros
Siège social : 5 avenue Kléber - 75016 Paris
562 033 357 RCS Paris*

SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Condition Report – SFCR) du groupe SCOR, de SCOR SE, SCOR Global Life SE et SCOR Global P&C SE, réunit des informations relatives à SCOR et à sa solvabilité au 31 décembre 2016. Il a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité II (Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009, Règlement délégué (UE) de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive et les Orientations sur la communication d'informations et les informations à destination du public EIOPA-BoS-15/109). Les annexes au SFCR reprennent les informations financières clés au format standard des modèles de déclaration quantitative (ci-après « QRT ») de Solvabilité II à destination du public.

Ce rapport couvre l'ensemble du groupe SCOR consolidé (SCOR SE et la totalité de ses succursales et de ses filiales), ainsi que les informations complémentaires spécifiques à chacune des entreprises de réassurance réglementées suivantes basées en France (ci-après dénommées les entités réglementées) :

- SCOR SE ;
- SCOR Global Life SE (ci-après dénommée SGL SE) ;
- SCOR Global P&C SE (ci-après dénommée « SGP&C SE »).

Les deux filiales de SCOR SE mentionnées ci-dessous, entreprises de réassurance réglementées de l'Espace économique européen, ont publié des rapports sur la solvabilité et la situation financière distincts :

- SCOR Global Life Reinsurance Ireland Limited (ci-après dénommée SGLRI) ;
- SCOR UK Company Limited (ci-après dénommée « SCOR UK »).

Les rapports sur la solvabilité et la situation financière du groupe SCOR et de ses entités réglementées de l'EEE sont consultables à l'adresse suivante : www.scor.com. Ils ont été soumis à l'approbation de l'autorité de contrôle compétente.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière est composé des chapitres suivants :

- A. Activités et résultats
- B. Système de gouvernance
- C. Profil de risque
- D. Valorisation à des fins de solvabilité
- E. Gestion du capital

Pour une meilleure lisibilité, au sein du texte et des tableaux de la synthèse mais également dans le texte du reste de ce rapport, les chiffres sont présentés en millions, dans la devise concernée. Dans le reste du rapport, les chiffres des tableaux sont présentés en milliers de la devise concernée, conformément au Règlement délégué. Ce rapport est disponible en anglais et en français.

Le rapport renvoie à des informations complémentaires issues des documents suivant, librement accessibles :

- le Document de Référence 2016 de SCOR SE (ci-après dénommé Document de Référence 2016), y compris les états financiers consolidés du groupe SCOR et les états financiers non consolidés de SCOR SE, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et disponible sur le site Internet de SCOR à l'adresse suivante : scor.com/Investors/Financial Reporting/Annual&Interim Reports ;
- les Comptes annuels de SCOR Global Life SE au 31 décembre 2016 (ci-après dénommés états financiers 2016 de SGL SE), disponibles à l'adresse suivante : www.infogreffe.fr ;
- les Comptes annuels de SCOR Global P&C SE au 31 décembre 2016 (ci-après dénommés états financiers 2016 de SGP&C SE), disponibles à l'adresse suivante : www.infogreffe.fr ;
- le plan stratégique de SCOR, « Vision in Action » couvrant la période de mi-2016 à mi-2019, est consultable à l'adresse suivante : www.scor.com/en/the-group/strategy/vision-in-action.html.

GROUPE SCOR

Activités et résultats

SCOR SE et ses filiales consolidées (nommées dans le présent document « SCOR » ou « le Groupe ») forment le 4^e plus grand réassureur ⁽¹⁾ au monde comptant plus de 4 000 clients. Le Groupe est organisé autour de quatre plateformes principales (les « Hubs ») situées à Paris/Londres et Zurich/Cologne pour l'Europe, Singapour pour l'Asie et New York/Charlotte/Kansas City pour l'Amérique.

Le Groupe s'appuie sur trois moteurs : SCOR Global Life, SCOR Global P&C et SCOR Global Investments. La mobilisation des compétences et des expertises, l'équilibre entre les équipes provenant des différentes entités du Groupe, l'efficacité opérationnelle, la simplicité des structures et la clarté des lignes de reporting sont les principes qui ont guidé les choix d'organisation du Groupe.

SCOR Global P&C, la division Non-Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global P&C SE et SCOR SE), les succursales d'une société d'assurance mondiale (SCOR UK Limited), ainsi qu'au travers de filiales d'assurance et de réassurance.

SCOR Global Life, la division Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global Life SE et SCOR SE), ainsi qu'au travers de filiales d'assurance, de réassurance, de distribution et de solutions de distribution.

(1) En primes de réassurance nettes émises, source : « AM Best Special Report Global Reinsurance 2016 ».

SCOR Global Investments, la troisième division du Groupe, a vocation à assurer la gestion du portefeuille d'investissements des entités juridiques du Groupe.

En matière de solvabilité, le groupe SCOR est régi par la Directive européenne « Solvabilité II » applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à sa transposition en droit français par l'ordonnance n° 2015-378, datant du 2 avril 2015, et par le Décret (n° 2015-513, datant du 7 mai 2015) et l'arrêté (datant du 7 mai 2015) correspondants.

Le groupe SCOR est soumis à la surveillance de l'autorité du secteur des assurances français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui possède un pouvoir de surveillance étendu, y compris pour examiner le capital de solvabilité requis du Groupe ainsi que le capital de solvabilité requis de chaque société française d'assurance ou de réassurance. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la position de solvabilité réglementaire du Groupe est évaluée à partir du modèle interne de SCOR, qui a été approuvé en novembre 2015 par les régulateurs concernés.

SCOR Groupe consolidé

En millions EUR	Exercice clos au 31 décembre 2016	Exercice clos au 31 décembre 2015
Fonds propres éligibles (EOF)	10 129	10 105
Capital de solvabilité requis (SCR) calculé avec le modèle interne	4 496	4 361
Ratio de solvabilité	225 %	232 %
Primes brutes émises	13 826	13 421

Les résultats annuels élevés de 2016 et la solidité de la solvabilité démontrent l'efficacité de la stratégie choisie par SCOR, fondée sur une forte diversification sectorielle et géographique de ses activités, mais aussi axée sur la réassurance traditionnelle.

Système de gouvernance

Les actions SCOR SE sont cotées sur Euronext Paris. Les dispositions relatives à la gouvernance applicables à SCOR SE comprennent les dispositions légales françaises, ainsi que les règles édictées par son autorité boursière, le Code des assurances et la réglementation « Solvabilité II » décrite par la Directive 2009/138/CE.

SCOR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France en considération des recommandations émises par l'AMF.

Profil de risque

Le Groupe procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le chapitre Profil de risque du présent rapport.

Le Groupe a identifié les catégories de risques ci-après, également applicables aux entités juridiques, à l'exclusion des risques de souscription Vie pour SGP&C SE et SCOR UK, et des risques de souscription Non-Vie pour SGL SE et SGLRI :

- risques stratégiques ;
- risques de souscription liés aux activités de réassurance Vie et Non-Vie ;
- risques de marché ;
- risques de crédit ;
- risques de liquidité ;
- risques opérationnels.

Tous les risques décrits dans le chapitre Profil de risque sont gérés à travers un certain nombre de dispositifs au sein du cadre de gestion des risques appelé « cadre ERM » (Enterprise Risk Management).

Valorisation à des fins de solvabilité

Selon Solvabilité II, SCOR est tenu de produire un bilan prudentiel (ci-après « bilan économique ») représentant une vision de marché de ses actifs et passifs à la clôture. Aux termes de la Directive Solvabilité II, le bilan économique doit inclure des actifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes et les passifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. En outre, les passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit de l'entité présentant des états financiers.

Les principes de valorisation appliqués pour l'établissement du bilan économique, y compris les différences entre les principes de valorisation et ceux adoptés pour les états financiers sont présentés au Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité du présent rapport.

Dans le bilan économique, les actifs et les passifs liés aux contrats en vigueur sont enregistrés à la valeur de marché qui correspond à la valorisation à des fins de solvabilité. Au 31 décembre 2016, le bilan économique de SCOR a été préparé selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe et de toutes les entités individuelles, en adéquation avec la préparation des états financiers consolidés et individuels des entités. Le groupe SCOR prépare des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Dans le cadre de la préparation du bilan économique, le management est amené à formuler des jugements, à retenir des hypothèses et à faire des estimations qui ont une incidence sur les montants publiés des actifs et des passifs et sur les informations présentées. Le management revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers

autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principales rubriques des états financiers pour lesquelles le Groupe et les entités réglementées de l'EEE recourent à des estimations et des hypothèses sont les provisions techniques (« best estimate » des passifs et marge de risque), les créances et dettes nées des opérations de réassurance, les immobilisations incorporelles et les impôts différés.

Le bilan économique consolidé du groupe SCOR est préparé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation de ses états financiers consolidés (comme détaillés à la Section D.1.3 – Participations). Tous les soldes et transactions intragroupe significatifs, y compris les résultats provenant de transactions réalisées au sein de la Société, sont totalement éliminés.

Les principes de valorisation à des fins de solvabilité des actifs, des provisions techniques et des autres dettes présentés dans ce chapitre ont été systématiquement appliqués par le groupe SCOR et ses filiales, y compris les filiales dans des pays tiers.

Gestion du capital

La gestion du capital est au cœur de la stratégie de SCOR. SCOR a pour objectif de gérer son capital pour maximiser sa rentabilité tout en maintenant sa solvabilité dans une fourchette optimale fixée entre 185 % et 220 %, conformément à sa stratégie de risque/rendement telle que définie dans le plan stratégique « Vision in Action ».

Depuis de nombreuses années, SCOR a mis en place des processus stricts de gestion du capital et de gouvernance qui intègrent le suivi

des contraintes réglementaires à l'échelle du Groupe, optimisant ainsi l'utilisation et la fongibilité du capital au sein du Groupe. Chaque trimestre, SCOR suit et actualise le capital et la solvabilité réglementaire du Groupe et de toutes ses entités juridiques afin d'anticiper les mesures nécessaires pour maintenir une solvabilité adéquate. Cet exercice détaillé de planification du capital est fondé sur le plan financier opérationnel bi-annuel du Groupe, décliné au niveau des entités juridiques. SCOR a également effectué des projections de capital à trois ans, y compris en IFRS, des exigences réglementaires de capital, et des projections de notation du capital dans le cadre de son exercice de planification stratégique à trois ans.

Le groupe SCOR estime qu'aucune restriction significative n'affecte la fongibilité et la transférabilité de ses fonds propres de base destinés à couvrir le capital de solvabilité requis.

SCOR a développé son modèle interne destiné à bien mesurer sa solvabilité : le modèle fait partie d'un régime de solvabilité global qui cherche à assurer que SCOR est solvable à l'heure actuelle et le restera à l'avenir. Le modèle interne, qui intègre parfaitement les risques auxquels SCOR est confronté, recourt à des techniques de pointe pour mesurer la solvabilité et évaluer les exigences en capital, dont le capital de solvabilité requis. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la position de solvabilité réglementaire du Groupe est évaluée à partir du modèle interne de SCOR, qui a été approuvé en novembre 2015 par les régulateurs concernés.

Le modèle interne de SCOR, qui est au cœur du processus décisionnel du Groupe, est largement utilisé à l'appui des initiatives commerciales et des décisions de gestion.

SCOR SE

Activités et résultats

SCOR SE

<i>En millions EUR</i>	Exercice clos au 31 décembre 2016
Fonds propres éligibles (EOF)	9 904
Capital de solvabilité requis (SCR) calculé avec le modèle interne	4 498
Ratio de solvabilité	220 %
Primes brutes émises	2 053

Système de gouvernance

SCOR SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 033 357 RCS Paris. SCOR SE est la société-mère des sociétés composant le groupe SCOR. Sa structure de gouvernance est identique à celle du Groupe.

Profil de risque

SCOR SE procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le chapitre Profil de risque du présent rapport.

SCOR SE a identifié les catégories de risques suivantes :

- risques stratégiques ;
- risques de souscription liés aux activités de réassurance Vie et Non-Vie ;
- risques de marché ;
- risques de crédit ;
- risques de liquidité ;
- risques opérationnels.

Tous les risques décrits dans le chapitre Profil de risque sont gérés à travers un certain nombre de dispositifs au sein du cadre de gestion des risques appelé « cadre ERM » (Enterprise Risk Management).

Valorisation à des fins de solvabilité

Selon Solvabilité II, SCOR SE est tenue de produire un bilan économique représentant une vision de marché de ses actifs et passifs à la clôture. Aux termes de la Directive Solvabilité II, le bilan économique doit inclure des actifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes et les passifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. En outre, les passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit de l'entité présentant des états financiers.

Ce chapitre récapitule les principes de valorisation appliqués pour l'établissement du bilan économique, y compris les différences entre les principes de valorisation et ceux adoptés pour les états financiers.

Dans le bilan économique, les actifs et les passifs liés aux contrats en vigueur sont enregistrés à la valeur de marché qui correspond à la valorisation à des fins de solvabilité. Au 31 décembre 2016, le bilan économique de SCOR SE a été préparé selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation du groupe SCOR, de SCOR SE et de toutes les entités individuelles, en adéquation avec la préparation des états financiers consolidés et individuels des entités. SCOR SE prépare ses états financiers selon le référentiel comptable français.

Dans le cadre de la préparation du bilan économique, le management est amené à formuler des jugements, à retenir des hypothèses et à faire des estimations qui ont une incidence sur les montants publiés des actifs et des passifs et sur les informations présentées. Le management revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principales rubriques des états financiers pour lesquelles le Groupe et les entités réglementées de l'EEE recourent à des estimations et des hypothèses sont les provisions techniques (« best estimate » des passifs et marge de risque), les créances et dettes nées des opérations de réassurance et les impôts différés.

SGP&C SE

En millions EUR	Exercice clos au 31 décembre 2016
Fonds propres éligibles (EOF)	2 775
Capital de solvabilité requis (SCR) calculé avec le modèle interne	1 578
Ratio de solvabilité	176 %
Primes brutes émises	2 735

Système de gouvernance

SGP&C SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) constituée en France. Son siège social est situé au 5 avenue Kleber, 75116 Paris. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 980 619 RCS Paris.

Gestion du capital

Les processus de gestion du capital et de gouvernance et la planification du capital de SCOR SE, société-mère du groupe SCOR, sont identiques à ceux du Groupe.

La structure des fonds propres de SCOR SE est identique à celle du Groupe. SCOR SE considère tous ses fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SCOR SE selon le référentiel comptable français comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

SCOR applique le même modèle interne dans l'ensemble du Groupe, y compris SCOR SE. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la position de solvabilité réglementaire du SCOR SE est évaluée à partir du modèle interne de SCOR, qui a été approuvé en novembre 2015 par les régulateurs concernés.

Le modèle interne de SCOR, qui est au cœur du processus décisionnel du Groupe, est largement utilisé à l'appui des initiatives commerciales et des décisions de gestion.

SCOR GLOBAL P&C SE

Activités et résultats

SCOR Global P&C (SGP&C SE) est un réassureur Non-Vie majeur présent dans le monde entier. Les affaires souscrites comprennent les opérations de réassurance traditionnelles : Traités, Business Solutions et Spécialités. SGP&C SE s'appuie sur son réseau, sa réputation et son expertise, aidé en cela par de solides bases de données.

Les renouvellements de janvier 2016 ont été marqués par un environnement qui montre des signes de stabilisation pour certains types de contrats et d'expositions, mais où la concurrence s'est accentuée depuis la fin d'année 2015. SGP&C SE a continué de conclure de nouvelles affaires rentables, contrebalançant la baisse des primes due à une sélection accrue des affaires et à une gestion plus stricte du portefeuille, maintenant ainsi le niveau de rentabilité attendu. Une combinaison de plusieurs facteurs a contribué à cette performance comme le succès du déploiement de l'initiative Clients aux États-Unis, l'adoption d'une culture et d'outils adaptés à la gestion globale des relations avec nos clients et un pilotage en temps réel de l'activité.

Les statuts de la société et le règlement interne du Conseil d'administration de SGP&C SE fixent les règles fondamentales de gouvernance, notamment la structure, la composition et l'organisation du Conseil d'administration de SGP&C SE ainsi que les missions et les responsabilités des administrateurs.

Profil de risque

SGP&C SE procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas de risques significatifs hormis ceux présentés dans le chapitre Profil de risque du présent rapport.

SGP&C SE a identifié les catégories de risques suivantes :

- risques stratégiques ;
- risques de souscription liés aux activités de réassurance Non-Vie ;
- risques de marché ;
- risques de crédit ;
- risques de liquidité ;
- risques opérationnels.

Tous les risques décrits dans le chapitre Profil de risque sont gérés à travers un certain nombre de dispositifs au sein du cadre de gestion des risques appelé « cadre ERM » (Enterprise Risk Management).

Valorisation à des fins de solvabilité

Selon Solvabilité II, SGP&C SE est tenu de produire un bilan économique représentant une vision de marché de ses actifs et passifs à la clôture. Aux termes de la Directive Solvabilité II, le bilan économique doit inclure des actifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes et les passifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. En outre, les passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit de l'entité présentant des états financiers.

Ce chapitre récapitule les principes de valorisation appliqués pour l'établissement du bilan économique, y compris les différences entre les principes de valorisation et ceux adoptés pour les états financiers.

Dans le bilan économique, les actifs et les passifs liés aux contrats en vigueur sont enregistrés à la valeur de marché qui correspond à la valorisation à des fins de solvabilité. Au 31 décembre 2016, le bilan économique de SGP&C SE a été préparé selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation du groupe SCOR, de SGP&C SE et de toutes les entités individuelles, en adéquation avec la préparation des états financiers consolidés et individuels des entités. SGP&C SE prépare ses états financiers selon le référentiel comptable français.

Dans le cadre de la préparation du bilan économique, le management est amené à formuler des jugements, à retenir des hypothèses et à faire des estimations qui ont une incidence sur les montants publiés des actifs et des passifs et sur les informations présentées. Le management revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principales rubriques des états financiers pour

lesquelles le Groupe et les entités réglementées de l'EEE recourent à des estimations et des hypothèses sont les provisions techniques (« best estimate » des passifs et marge de risque), les créances et dettes nées des opérations de réassurance, les immobilisations incorporelles et les impôts différés.

Gestion du capital

Les processus de gestion du capital et de gouvernance et la planification du capital de SGP&C SE, filiale à 100 % du groupe SCOR, sont identiques à ceux du Groupe.

SGP&C SE considère tous ses fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SGP&C SE selon le référentiel comptable français comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

SCOR applique le même modèle interne dans l'ensemble du Groupe, y compris SGP&C SE. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la position de solvabilité réglementaire de SGP&C SE est évaluée à partir du modèle interne de SCOR, qui a été approuvé en novembre 2015 par les régulateurs concernés.

Le modèle interne de SCOR, qui est au cœur du processus décisionnel du Groupe, est largement utilisé à l'appui des initiatives commerciales et des décisions de gestion.

SCOR GLOBAL LIFE SE

Activités et résultats

SCOR Global Life SE (SGL SE) opère via une organisation mondiale unifiée selon une approche marché spécifique, structurée autour de trois secteurs géographiques : Amériques, EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique) et Asie-Pacifique. SCOR Global Life souscrit des activités de réassurance Vie dans les lignes de produits suivantes :

- Protection ;
- Solutions Financières ;
- Risque de longévité.

La Protection englobe les activités de réassurance Vie traditionnelle liées à la vie ou au décès. Les principaux risques pris en charge sont les risques de mortalité, de morbidité et de comportement des personnes et groupes de personnes. La ligne de produits Solutions Financières combine généralement de la réassurance Vie traditionnelle et des composants financiers, fournissant aux clients des solutions visant à améliorer leur liquidité, bilan, solvabilité et/ou résultat. La Longévité regroupe les produits couvrant le risque d'une déviation négative des résultats attendus du fait d'une durée de vie des personnes assurées ou recevant une rente excédant celle utilisée pour fixer le tarif du contrat passé avec les assureurs ou les fonds de pension.

En 2016, SGL SE a continué de croître de manière profitable dans un marché de réassurance Vie compétitif. La bonne rentabilité opérationnelle de SGL SE a aussi été maintenue grâce à une performance technique soutenue dans les régions et lignes de produits clés.

SGL SE

<i>En millions EUR</i>	Exercice clos au 31 décembre 2016
Fonds propres éligibles (EOF)	4 983
Capital de solvabilité requis (SCR) calculé avec le modèle interne	3 192
Ratio de solvabilité	156 %
Primes brutes émises	3 688

Système de gouvernance

SGL SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) constituée en France. Son siège social est situé au 5, avenue Kleber, 75116 Paris. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 935 558 RCS Paris.

Les statuts de la société et le règlement interne du Conseil d'administration de SGL SE fixent les règles fondamentales de gouvernance, notamment la structure, la composition et l'organisation du Conseil d'administration de SGL SE ainsi que les missions et les responsabilités des administrateurs.

Profil de risque

SGL SE procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le chapitre Profil de risque du présent rapport.

SGL SE a identifié les catégories de risques suivantes :

- risques stratégiques ;
- risques de souscription liés aux activités de réassurance Vie ;
- risques de marché ;
- risques de crédit ;
- risques de liquidité ;
- risques opérationnels.

Tous les risques décrits dans le chapitre Profil de risque sont gérés à travers un certain nombre de dispositifs au sein du cadre de gestion des risques appelé « cadre ERM » (Enterprise Risk Management).

Valorisation à des fins de solvabilité

Selon Solvabilité II, SGL SE est tenue de produire un bilan économique représentant une vision de marché de ses actifs et passifs à la clôture. Aux termes de la Directive Solvabilité II, le bilan économique doit inclure des actifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes et les passifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. En outre, les passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit de l'entité présentant des états financiers.

Ce chapitre récapitule les principes de valorisation appliqués pour l'établissement du bilan économique, y compris les différences entre les principes de valorisation et ceux adoptés pour les états financiers.

Dans le bilan économique, les actifs et les passifs liés aux contrats en vigueur sont enregistrés à la valeur de marché qui correspond à la valorisation à des fins de solvabilité. Au 31 décembre 2016, le bilan économique de SGL SE a été préparé selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation du groupe SCOR, de SGL SE et de toutes les entités individuelles, en adéquation avec la préparation des états financiers consolidés et individuels des entités. SGL SE prépare ses états financiers selon le référentiel comptable français.

Dans le cadre de la préparation du bilan économique, le management est amené à formuler des jugements, à retenir des hypothèses et à faire des estimations qui ont une incidence sur les montants publiés des actifs et des passifs et sur les informations présentées. Le management revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principales rubriques des états financiers pour lesquelles le Groupe et les entités réglementées de l'EEE recourent à des estimations et des hypothèses sont les provisions techniques (« best estimate » des passifs et marge de risque), les créances et dettes nées des opérations de réassurance et les impôts différés.

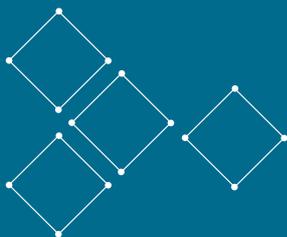
Gestion du capital

Les processus de gestion du capital et de gouvernance et la planification du capital de SGL SE, filiale à 100 % du groupe SCOR, sont identiques à ceux du Groupe.

SGL SE considère tous ses fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SGL SE selon le référentiel comptable français comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

SCOR applique le même modèle interne dans l'ensemble du Groupe, y compris SGL SE. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la position de solvabilité réglementaire du SGL SE est évaluée à partir du modèle interne de SCOR, qui a été approuvé en novembre 2015 par les régulateurs concernés.

Le modèle interne de SCOR, qui est au cœur du processus décisionnel du Groupe, est largement utilisé à l'appui des initiatives commerciales et des décisions de gestion.



#A



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS



A.1. ACTIVITÉS	10
A.1.1. Aperçu du groupe SCOR, de SCOR SE, de SGP&C SE et de SGL SE	10
A.1.2. Présentation de l'activité	15
A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	20
A.2.1. Groupe SCOR	20
A.2.2. SCOR SE	24
A.2.3. SGP&C SE	25
A.2.4. SGL SE	26
A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	27
A.3.1. Groupe SCOR	27
A.3.2. SCOR SE	31
A.3.3. SGP&C SE	32
A.3.4. SGL SE	33
A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	35
A.5. AUTRES INFORMATIONS	35

A.1. ACTIVITÉS

A.1.1. APERÇU DU GROUPE SCOR, DE SCOR SE, DE SGP&C SE ET DE SGL SE

A.1.1.1. RAISON SOCIALE ET FORME JURIDIQUE DU GROUPE SCOR, DE SCOR SE, DE SCOR GLOBAL P&C SE ET DE SCOR GLOBAL LIFE SE

SCOR SE est la société-mère des sociétés composant le Groupe. SCOR Global P&C SE et SCOR Global Life SE sont détenues à 100 % par SCOR SE. SCOR SE, SCOR Global P&C SE et SCOR Global Life SE sont des Sociétés Européennes (*Societas Europaea*).

Siège social et coordonnées

SCOR SE
5, avenue Kléber
75116 PARIS
France
Tél. : +33 (0) 1 58 44 70 00
Fax : +33 (0) 1 58 44 85 00
www.scor.com
E-mail : scor@scor.com

A.1.1.2. AUTORITÉS DE CONTRÔLE DU GROUPE SCOR ET DE SES FILIALES FRANÇAISES

Les activités commerciales des divisions du Groupe, que sont l'assurance, la réassurance et la gestion d'actifs, sont soumises à une réglementation et à une supervision exhaustive dans chacune des différentes juridictions dans lesquelles le Groupe opère. Étant donné que le Groupe a son siège social à Paris (France), cette supervision repose, dans une large mesure, sur les directives européennes et la réglementation française. Les principaux régulateurs du Groupe sont l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), qui est l'autorité de régulation des marchés financiers français, et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »), qui est la principale autorité de régulation française en matière d'assurance.

Selon Solvabilité II, les contrôleurs de tous les États membres dans lesquels des filiales de SCOR sont établies participent au contrôle de groupe par l'intermédiaire d'un collège des contrôleurs réunissant : l'ACPR, la Banque centrale d'Irlande (CBI) et l'Autorité de régulation prudentielle (PRA) britannique.

Nom de l'autorité de contrôle	Coordonnées	Entités concernées
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09	SCOR SE SCOR Global P&C SE SCOR Global Life SE

A.1.1.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes titulaires du groupe SCOR, de SCOR SE, de SCOR Global P&C SE et de SCOR Global Life SE sont :

Nom
MAZARS Représenté par Messieurs Jean-Claude Pauly et Guillaume Wadoux Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense cedex, France CRCC de Versailles
ERNST & YOUNG Audit Représenté par Monsieur Guillaume Fontaine Tour First – 1, Place des saisons 92037 Paris-La Défense cedex, France CRCC de Versailles

Les Commissaires aux comptes suppléants du groupe SCOR, de SCOR SE, de SCOR Global P&C SE et de SCOR Global Life SE sont :

Nom
MAZARS Lionel Gotlib Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense cedex France CRCC de Versailles
ERNST & YOUNG Audit Pierre Planchon Tour First – 1, Place des saisons 92037 Paris-La Défense cedex, France CRCC de Versailles

A.1.1.4. ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS CONNUS DE SCOR

Chaque trimestre, SCOR procède à des études « Titres au Porteur Identifiable » (« TPI ») afin de connaître le nombre et l'identité de ses actionnaires au porteur.

Au 31 décembre 2016, les actionnaires de SCOR sont majoritairement institutionnels. Ils représentent 82 % du capital de SCOR. Ces actionnaires institutionnels viennent principalement

d'Europe (64 %), des États-Unis (31 %) et d'Asie (4 %). Le reste de l'actionariat se décompose entre les actions auto détenues (4 %), les salariés (4 %), les actionnaires individuels (3 %), le courtage (3 %), et autres (4 %).

Répartition du capital (nombre d'actions, % du capital et des droits de vote) – (i) actionnaires ayant plus de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote et (ii) actionnaires membres du Conseil d'administration (sur la base des résultats de l'étude « TPI » demandée par la Société et réalisée au 31 décembre 2016) :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Covea (France)	15 767 803	8,19 %	8,53 %
Tweedy, Browne Company LLC (États-Unis)	9 271 104	4,82 %	5,02 %
Alecta Kapitalförvaltning AB (Suède)	8 000 000	4,16 %	4,33 %
Malakoff Mederic (France) ⁽²⁾	5 875 506	3,05 %	3,18 %
Allianz Global Investors GmbH (Allemagne)	5 807 265	3,02 %	3,14 %
BlackRock Institutional Trust Company (États-Unis) ⁽³⁾	5 739 523	2,98 %	3,11 %
Norges Bank Investment Management (Norvège)	4 832 929	2,51 %	2,61 %
Actions propres	7 679 482	3,99 %	0,00 %
Employés ^{(4) (5)}	6 861 616	3,56 %	3,71 %
Autre	122 688 682	63,73 %	66,37 %
TOTAL	192 523 910	100,00 %	100,00 %

(1) Le pourcentage des droits de vote est déterminé sur la base du nombre total d'actions, hors actions propres autodétenues.

(2) Membre du Conseil d'administration.

(3) Le nombre agrégé d'actions de BlackRock Inc, incluant BlackRock Institutional Trust Company, s'élève à 10 545 559 représentant 5,48 % du capital et 5,71 % des droits de vote.

(4) Actions distribuées aux employés conférant un droit de vote, ne comprenant pas les actions vendues ou transférées.

(5) Cette participation inclut notamment les actions gratuites dont l'attribution a été autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires de SCOR SE antérieurement à la publication de la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 et que les employés détiennent directement au nominatif au 31 décembre 2016. La participation des employés déterminée conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève quant à elle à 0,36 % du capital et à 0,38 % des droits de vote.

Source : TPI et Nasdaq.

SCOR SE détient ses filiales opérationnelles, SCOR Global P&C SE et SCOR Global Life SE, à 100 % (hors actions détenues par les administrateurs).

A.1.1.5. GOUVERNANCE, STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET JURIDIQUE DU GROUPE

Structure organisationnelle du Groupe et présentation de ses sociétés opérationnelles

La société du Groupe dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris est SCOR SE, la société tête de Groupe.

Le Groupe s'appuie sur trois moteurs : SCOR Global Life, SCOR Global P&C et SCOR Global Investments. La mobilisation des compétences et des expertises, l'équilibre entre les équipes provenant des différentes entités du Groupe, l'efficacité opérationnelle, la simplicité des structures et la clarté des lignes de reporting sont les principes qui ont guidé les choix d'organisation du Groupe.

SCOR Global P&C, la division Non-Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global P&C SE et SCOR SE) et les succursales d'une société d'assurance mondiale (SCOR UK Limited) de même que des filiales d'assurance et de réassurance en Espagne, en Italie, en Suisse, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Afrique du Sud, en Russie, dans les Amériques et en Asie-Pacifique, y compris en Chine, en Inde, en Corée du Sud, à Hong Kong et à Singapour.

SCOR Global Life, la division Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global Life SE et SCOR SE) de même que des filiales d'assurance, de réassurance, de distribution et de solutions de distribution en Allemagne, au Royaume Uni, en Irlande, en Italie, en Espagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Suède, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, en Russie, en Afrique du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, à Singapour, en Malaisie et en Corée du Sud.

SCOR Global Investments, la troisième division du Groupe, a vocation à assurer la gestion du portefeuille d'investissements des entités juridiques du Groupe. Elle est composée du Group Investment Office et d'une société de gestion agréée par l'AMF, SCOR Investment Partners SE. Le Group Investment Office a en charge l'interaction entre le groupe SCOR et SCOR Investment Partners en gérant l'appétence au risque, en suivant les risques liés aux investissements et en définissant les critères d'investissement. SCOR Investment Partners gère directement les actifs de nombreuses entités du Groupe et gère également des fonds pour le compte du Groupe et de clients tiers.

Les filiales, succursales et bureaux du Groupe sont connectés par l'intermédiaire d'un réseau central de logiciels et de plateformes d'échange de données qui permettent un accès local aux analyses centralisées des risques, aux bases de données de souscription ou de prix, et qui donnent accès parallèlement aux informations concernant les marchés locaux qui peuvent être ainsi partagées entre les filiales, succursales et bureaux du Groupe. De plus, grâce à des échanges de personnels entre le siège du Groupe à Paris et ses filiales ou succursales à l'étranger, le Groupe encourage les

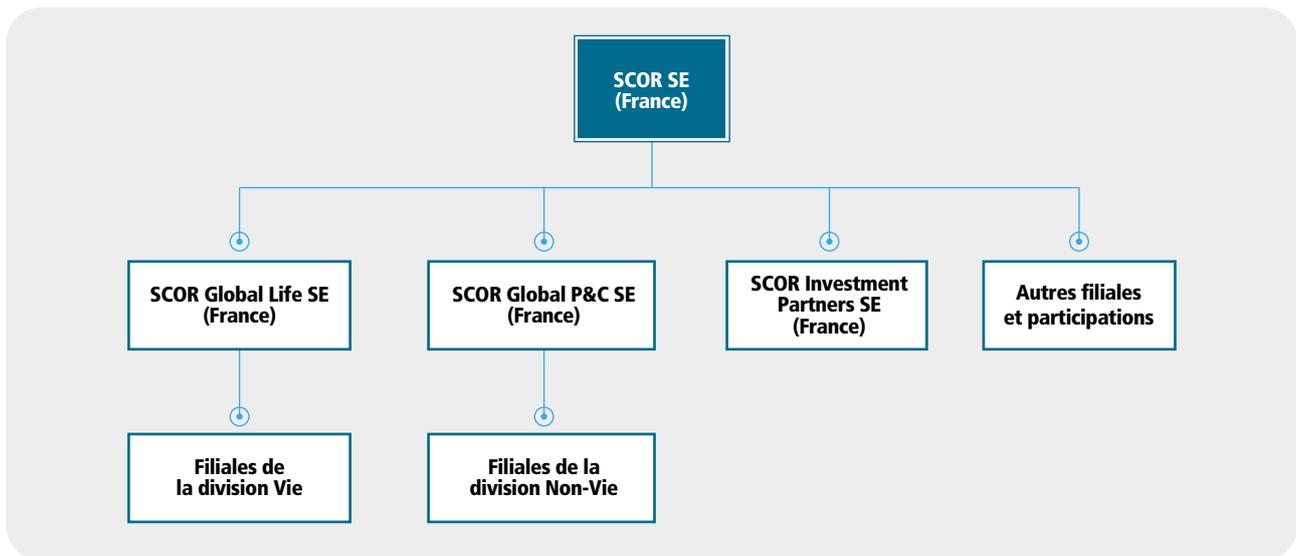
échanges d'expérience entre les souscripteurs, les actuaires, les modélisateurs, les experts sinistres et le contrôle des risques sur les différents marchés géographiques et les différentes branches d'activité.

SCOR SE détient ses filiales opérationnelles à 100 % (hors prêts d'actions détenues par les administrateurs).

SCOR SE octroie également des prêts à ses filiales et émet des garanties en leur faveur afin de leur permettre de souscrire dans des conditions favorables, notamment en les faisant bénéficier de ses notations financières. SCOR SE fournit aux filiales du Groupe un support actuariel, comptable, juridique, administratif, en matière de réseaux, d'audit interne, d'investissement, et de ressources humaines. Enfin, SCOR SE exerce en tant que de besoin un rôle de rétrocessionnaire vis-à-vis de ses deux filiales opérationnelles à travers des traités proportionnels renouvelés annuellement qui constituent l'instrument de pilotage interne au Groupe par l'allocation annuelle de capital aux filiales opérationnelles en fonction de la rentabilité attendue de leur souscription.

Structure juridique et organisationnelle de SCOR

Les principales entités opérationnelles des deux divisions du Groupe figurent dans l'organigramme ci-après ⁽¹⁾ :



Pour plus d'informations sur la structure juridique et de gouvernance, se référer à la Section B.1.2.1 – Structure juridique du Groupe et à la Section B.1.3.1 – Gouvernance du Groupe.

(1) L'organigramme détaillé est disponible sur le site web www.scor.com.

Filiales, investissements dans les entreprises mises en équivalence et coentreprises significatives

	Pays	Pourcentage 2016		Pourcentage 2015		Méthode de consolidation
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
SCOR SE et ses filiales directes						
SCOR SE	France	Société-mère	Société-mère	Société-mère	Société-mère	Société-mère
General Security Indemnity Company of Arizona	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
General Security National Insurance Company	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Africa Ltd	Afrique du Sud	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Investment Partners	France	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Services Asia-Pacific PTE LTD	Singapour	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Brazil Reaseguros S.A.	Brésil	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Perestrakhovaniye	Russie	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Reinsurance Company	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR U.S. Corporation	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Brazil Participações Ltda	Brésil	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global LIFE SE et ses filiales						
SCOR Global Life SE	France	100	100	100	100	Intégration globale
Revios Canada Holding Corp. Ltd	Canada	100	100	100	100	Intégration globale
Revios Canada Ltd	Canada	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life Australia Pty Ltd	Australie	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life USA Holdings Inc.	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life Americas Holding Inc. (Delaware)	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life Reinsurance International (Barbados) Ltd	La Barbade	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life Reinsurance Ireland dac	Irlande	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life USA Reinsurance Company	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Global Life Reinsurance Company of Delaware	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Life Insurance Company (SLAC)	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Life Reassurance Company (SLRC)	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale
Quantitative Data Solutions	États-Unis	100	100	100	100	Intégration globale

	Pays	Pourcentage 2016		Pourcentage 2015		Méthode de consolidation
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
SCOR Global P&C SE et ses filiales						
SCOR Global P&C SE	France	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Canada Reinsurance Company	Canada	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Reinsurance Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd	Hong Kong	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Underwriting Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR UK Company Limited	Royaume-Uni	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Holding (Switzerland) AG et ses filiales						
SCOR Holding (Switzerland) AG	Suisse	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Holding (UK) Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Services Switzerland AG	Suisse	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Switzerland AG	Suisse	100	100	100	100	Intégration globale
SCOR Asia House Limited Partnership	Royaume-Uni	100	100	100	100	Intégration globale
Activité immobilière						
MRM S.A.	France	47,31	59,90	47,29	59,90	Intégration globale
SCOR Auber	France	100	100	100	100	Intégration globale

Il n'existe pas de différence fondamentale entre le périmètre du Groupe dans les états financiers consolidés et le périmètre des données consolidées telles que déterminées aux fins de Solvabilité II.

Succursales des filiales

- SCOR SE dispose de succursales à Cologne, Londres, Zurich, Beijing et en Inde.
- SCOR Global Life SE possède des succursales en Suède, à Madrid, Milan, Londres, Zurich, Labuan, Cologne, Amstelveen, Montréal et Singapour.
- SCOR Global P&C SE dispose de succursales à Londres, Madrid, Cologne, Zurich, Milan, et Buenos Aires.

Transactions intragroupe significatives

Les principales transactions intragroupe concernent :

- les capitaux propres ;
- les produits dérivés ;
- la réassurance interne ;
- le partage des coûts, les passifs éventuels et les éléments hors bilan.

A.1.2. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

A.1.2.1. BRANCHES D'ACTIVITÉS ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

SCOR SE et ses filiales consolidées (nommées dans le présent document « SCOR » ou « le Groupe ») forment le 4^e plus grand réassureur ⁽¹⁾ au monde comptant plus de 4 000 clients. Le Groupe est organisé autour de quatre plateformes principales situées à Paris/Londres et Zurich/Cologne pour l'Europe, Singapour pour l'Asie et New York/Charlotte/Kansas City pour l'Amérique.

Les résultats annuels élevés de 2016 et la solidité du bilan démontrent l'efficacité de la stratégie choisie par SCOR, fondée sur une forte diversification sectorielle et géographique de ses activités, mais aussi axée sur la réassurance traditionnelle.

Segmentation des activités du Groupe

Le Groupe est structuré en trois divisions, dont deux opérationnelles, et un centre de coûts Fonctions Groupe. Les divisions opérationnelles sont : l'activité SCOR Global P&C, responsable des activités d'assurance et de réassurance Dommages et Responsabilité (également dénommée « Non-Vie ») ; et l'activité SCOR Global Life, responsable de l'activité de réassurance vie (également dénommée « Vie »). Chaque division opérationnelle garantit différents types de risques et offre différents produits et services, qui sont distribués au travers de canaux distincts ; les responsabilités et le reporting au sein du Groupe sont établis sur la base de cette structure. SCOR Global Investments est la division en charge de la gestion du portefeuille d'investissements du Groupe. Son rôle est complémentaire à celui des deux divisions opérationnelles puisqu'elle est en charge des investissements de SCOR Global Life et SCOR Global P&C liés aux passifs des contrats. SCOR Global Investments gère également des actifs pour le compte de tiers, néanmoins cette activité n'est actuellement pas considérée comme étant matérielle.

La division SCOR Global P&C opère dans quatre pôles d'activités : Traités de Dommages et de Responsabilité ; Spécialités (comprenant le Crédit-Caution, la Décennale, l'Aviation, l'Espace, le Transport (« Marine »), Construction (« Engineering »), Risques agricoles et « Alternative Solutions ») ; Business Solutions (souscription des Grands Risques d'Entreprise pour les groupes industriels et des sociétés de services, au travers de contrats d'assurance ou de réassurance facultative, occasionnellement en assurance directe) et les Business-Ventures et Partenariats. SCOR Global P&C souscrit également certaines affaires en assurance directe, principalement en Grands Risques d'Entreprise pour couvrir certains risques industriels importants en Non-Vie au travers du pôle d'activité Business Solutions lié à SCOR Global P&C et au travers des syndicats des Lloyd's, parmi lesquels Channel 2015 dont elle est l'apporteur de capital exclusif.

La division SCOR Global Life souscrit des activités de réassurance Vie dans les trois lignes de produits suivantes : Protection (qui englobe la Mortalité, l'Invalidité, la Dépendance, la Maladie redoutée, les Frais médicaux et les Accidents individuels), Solutions Financières (utilisées par les cédantes pour financer leur croissance, stabiliser leur rentabilité et optimiser leur solvabilité), et Longévité (qui couvre le risque d'un allongement de la durée de vie des assurés).

Une présence mondiale

Les activités de SCOR sont structurées autour de quatre plateformes régionales de gestion, ou « Hubs », situées Paris/Londres et Zurich/Cologne pour l'Europe, Singapour pour l'Asie et New York/Charlotte/Kansas City pour les États-Unis. Chacun de ces Hubs assume des responsabilités locales, régionales et mondiales, et leurs responsables respectifs sont tous placés sous l'autorité de la Direction des Opérations du Groupe. Chaque Hub est doté des fonctions suivantes : un Responsable Juridique et Conformité, un Directeur du support informatique, un Directeur financier, un Directeur des ressources humaines et un Risk Manager. Les coûts partagés des services des Hubs sont affectés aux divisions en fonction de clés de répartition.

La division SCOR Global P&C opère dans le monde entier à travers les succursales et les filiales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global P&C SE et SCOR SE) et à travers une société d'assurance (SCOR UK Limited). À travers ces sociétés, leurs succursales et leurs filiales, SCOR Global P&C est présent dans les trois régions d'affaires, que sont EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), les Amériques et l'Asie-Pacifique.

La division SCOR Global Life opère dans le monde entier à travers les succursales et filiales des sociétés de réassurance globale, SCOR Global Life SE et SCOR SE. À travers ce réseau, SCOR Global Life est présent dans ses trois régions d'affaires que sont les Amériques, EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique) et l'Asie-Pacifique couvrant des risques d'assurance Vie et Santé avec les trois lignes de produits, Protection, Longévité et Solutions Financières, avec un fort accent sur le risque biométrique.

À travers leurs entités juridiques respectives, SCOR Global P&C et SCOR Global Life constituent des réassureurs mondiaux de premier plan menant une politique de souscription centrée sur la rentabilité, développant des services à valeur ajoutée, et adoptant une politique financière prudente. Le Groupe comptait plus de 4 000 clients dans le monde au 31 décembre 2016. La stratégie du Groupe consistant à proposer aussi bien des produits Vie que Non-Vie lui confère les atouts d'une diversification équilibrée (tant en termes de risques et de géographie que de marchés) qui représente un des piliers stratégiques.

Réassurance Non-Vie

La division Non-Vie inclut les quatre pôles d'activités suivants :

- Traités de Dommages et de Responsabilité ;
- Spécialités ;
- Business Solutions (souscription des Grands Risques d'Entreprise) ; et
- Business-Ventures et Partenariats.

Traités de Dommages et de Responsabilité

Le pôle d'activité Traités de Dommages et de Responsabilité souscrit des traités de réassurance sous forme proportionnelle ou non proportionnelle.

(1) En primes de réassurance nettes émises, source : « AM Best Special Report Global Reinsurance 2016 ».

Biens

Ces contrats couvrent généralement les dommages aux biens (automobiles, locaux commerciaux, sites industriels) et les pertes directes ou indirectes liées à des interruptions d'activités causées par des incendies ou autres périls tels que, entre autres, des catastrophes naturelles.

Responsabilité

Ces traités de Responsabilité couvrent généralement la responsabilité civile générale, la responsabilité civile produits ou la responsabilité civile professionnelle. Ils incluent donc, entre autres, les traités couvrant la responsabilité civile automobile et la responsabilité civile générale. La responsabilité automobile couvre les dommages matériels ainsi que les blessures corporelles et d'autres risques se rapportant à la fois à la couverture des conducteurs et passagers de véhicules privés et de flottes commerciales.

Spécialités

Les principales activités de Spécialités pratiquées par SCOR sont les suivantes : Crédit-Caution, Décennale, Aviation, Espace, Transport (« Marine »), Construction (« Engineering »), Risques Agricoles et « Alternative Solutions ». Ces risques sont souscrits via des traités proportionnels ou non proportionnels, ainsi qu'en réassurance facultative.

Crédit-Caution

Dans le cadre de l'assurance-crédit, l'assureur couvre le risque de pertes dues au non-paiement de créances commerciales. L'assurance-caution est un contrat par lequel un garant s'engage vis-à-vis d'un bénéficiaire à exécuter l'obligation de faire ou de payer du débiteur cautionné. L'assurance de risques politiques couvre le risque de pertes dues aux mesures prises par un gouvernement ou une entité assimilée mettant en péril l'existence d'un contrat de vente ou un engagement pris par un ressortissant public ou privé du pays où sont exécutées les opérations garanties.

Décennale

En vertu des droits français, italien et espagnol, entre autres, ou en vertu d'obligations contractuelles, l'assurance Décennale doit être achetée pour couvrir les vices de construction majeurs et l'effondrement sur une certaine période, généralement au cours des dix ans suivant l'achèvement de la construction.

Aviation

L'assurance Aviation couvre les dommages causés aux aéronefs, aux tiers transportés ainsi que les dommages causés à des tiers par des avions ou du fait de la navigation aérienne, et ceux résultant des produits fabriqués par des entreprises du secteur aérospatial.

Espace

L'assurance du secteur Espace couvre la préparation au lancement, le lancement et l'exploitation en orbite des satellites. Elle s'applique principalement aux satellites commerciaux de télécommunications et d'observation de la Terre.

Transport (« Marine »)

L'assurance des risques du transport maritime englobe l'assurance des navires et des marchandises transportées ainsi que des constructions navales. Elle couvre également les plateformes pétrolières et gazières offshore et les navires de prospection de forage et de services en cours de construction et en exploitation.

Construction (« Engineering »)

L'assurance Construction, qui se divise entre les garanties Tous Risques Chantiers et les garanties Tous Risques Montage, comprend les garanties de base en dommages et en responsabilité et peut être étendue aux conséquences financières d'un retard par rapport à la date prévue de fin des travaux (les pertes d'exploitation anticipées) causées par des sinistres indemnisables au titre des garanties de base en dommages et en responsabilité.

Risques agricoles

SCOR Global P&C offre des solutions d'assurance et de réassurance en matière de multirisques récolte, aquaculture, activité forestière et assurance pour le bétail.

« Alternative Solutions »

Afin de répondre à l'élargissement des besoins des acheteurs de réassurance et de tirer parti de ces évolutions en accroissant son offre de services, le Groupe a développé au sein de la division SCOR Global P&C un centre d'expertise visant à proposer aux clients assureurs et corporate une offre élargie de solutions réassurantielles hybrides de transformation, de financement, et de transferts de risques. Le Groupe est ainsi en mesure d'accompagner les clients dans la gestion active et efficace de leur capital. Cette Business unit rassemble les expertises « Structured Risk Transfer » (SRT), « Alternative Risk Financing » (ARF), et « Insurance Linked Securities » (ILS).

Business Solutions

Le pôle d'activité Business Solutions couvre tous les risques assurables des groupes industriels et des sociétés de services (Grands Risques d'Entreprise). Ces risques sont souscrits au travers de contrats d'assurance ou de réassurance facultative, occasionnellement en assurance directe, en un réseau international autour de deux principaux départements : « Natural Resources » et « Industrial and Commercial Risks ».

« Natural Resources »

« Natural Resources » couvre les dommages aux biens des activités en aval (principalement les secteurs du pétrole et du gaz, du raffinage, de la pétrochimie, de la liquéfaction, de la gazéification, de la production et de la distribution d'électricité, des énergies nouvelles et des mines), et en amont (exploration et production pétrolière et gazière, construction offshore) et des groupes de construction navale et sociétés de services parapétroliers.

« Industrial and commercial risks »

« Industrial and commercial risks » couvre les dommages des activités manufacturières et des industries lourdes (automobile, papier et pâte à papier, aéronautique/défense, hautes technologies) et de la finance et des services (infrastructures, services intellectuels, entreprises de travaux publics, distribution et négoce).

Business Solutions s'adresse aux entreprises ayant des départements de gestion de risques et aux acheteurs professionnels recherchant des solutions globales de financement de risques. Les risques partagés avec la cédante et/ou la captive d'assurance sont industriellement ou techniquement des risques complexes. En Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, Tous Risques Chantiers Montages ou Essais, Responsabilité Générale, Responsabilité Civile Produit Après Livraison ou Responsabilité Civile Professionnelle, les montants assurés en jeu dépassent généralement les capacités financières propres des entreprises.

Business-Ventures et Partenariats

À travers son pôle d'activités de Business-Ventures et Partenariats, le Groupe a historiquement apporté du capital à des tiers, dont des syndicats des Lloyd's. SCOR apporte du capital à plusieurs syndicats des Lloyd's y compris le syndicat Channel 2015 dont SCOR est l'unique apporteur de capital.

Le Groupe a un partenariat avec GAUM (Global Aerospace Underwriting Managers).

Le Groupe participe également à des pools d'assurance et de réassurance dont les principaux sont Assuratome et Assurpol.

Réassurance Vie

La division SCOR Global Life souscrit des activités de réassurance Vie dans les lignes de produits suivantes :

- Protection ;
- Solutions Financières ;
- Risque de longévité.

Protection

La Protection englobe les activités de réassurance Vie traditionnelle liée à la vie ou au décès. Les principaux risques pris en charge sont les risques de mortalité, de morbidité et de comportement des personnes et groupes de personnes. La protection est principalement souscrite sous forme de traités proportionnels (en quote-part, en excédent de plein ou bien en combinaison des deux). Les traités en quote-part comprennent des structures, au travers desquelles l'exposition de SCOR Global Life est identique à celle de ses clients, et des structures en quote-part à la prime de risque, dont les conditions diffèrent de celles des polices sous-jacentes. Une part minoritaire du portefeuille est souscrite sous forme de traités non proportionnels : en excédent de perte par tête, en excédent de sinistre par catastrophe ou en stop loss.

La plupart des affaires de réassurance de Protection est à long-terme par nature, à la fois au niveau du marché et au niveau du portefeuille de SCOR Global Life. SCOR Global Life souscrit également des affaires à court terme, dans des marchés ou des lignes de produits dans lesquels cette pratique est courante.

La Protection couvre les produits et risques suivants au travers d'arrangements de réassurance :

Mortalité

La protection contre la Mortalité représente plus de 60 % du portefeuille de SCOR Global Life sur la base des primes brutes émises au 31 décembre 2016. SCOR Global Life souscrit activement des risques de Mortalité dans toutes les régions dans lesquelles elle opère.

Invalidité

L'assurance Invalidité réduit la perte de revenu d'un assuré lorsque celui-ci est totalement ou partiellement incapable, du fait de maladie ou d'accident, de poursuivre son activité professionnelle ou toute autre activité pour laquelle il est qualifié.

Dépendance

L'assurance Dépendance couvre les assurés qui sont dans l'incapacité de mener à bien des activités quotidiennes prédéfinies et qui, par conséquent, ont besoin de l'assistance d'une autre personne dans leurs gestes de la vie quotidienne.

Maladie redoutée

L'assurance Garantie Maladie Redoutée (GMR) attribue une somme forfaitaire, à utiliser de manière discrétionnaire par le souscripteur, si la personne assurée souffre d'une maladie grave et survit au-delà d'une période définie.

Frais médicaux

L'assurance Frais médicaux couvre les dépenses médicales et chirurgicales encourues par l'assuré.

Accident individuel

L'assurance Accident individuel verse un montant forfaitaire si l'assuré meurt ou souffre d'une blessure grave à la suite d'un accident.

Solutions Financières

La ligne de produits Solutions Financières combine généralement de la réassurance Vie traditionnelle et des composantes financières, fournissant aux clients des solutions visant à améliorer leur liquidité, bilan, solvabilité et/ou résultat. Ce type de traité est couramment utilisé par les cédantes pour financer leur croissance, stabiliser leur rentabilité ou optimiser leur solvabilité (« capital relief »).

Risque de longévité

La Longévité regroupe les produits couvrant le risque d'une déviation négative des résultats attendus du fait d'une durée de vie des personnes assurées ou recevant une rente excédant celle utilisée pour fixer le tarif du contrat passé avec les assureurs ou les fonds de pension.

Aux fins de réconciliation avec les branches d'activités de Solvabilité II (Vie et Santé), la Longévité est considérée comme de la réassurance Vie, alors que les Solutions Financières et la Protection incluent la réassurance Vie et Santé, selon le contrat d'assurance sous-jacent et la nature du risque d'assurance couvert. Les chiffres sont réconciliés sur la base des totaux.

Les branches d'activités selon Solvabilité II

Selon Solvabilité II, les engagements d'assurance et de réassurance sont analysés par branches d'activités spécifiquement définies.

Les principales branches de la division Non-Vie de SCOR sont les suivantes :

- Assurance de responsabilité civile automobile ;
- Assurance maritime, aérienne et transport ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance de responsabilité civile générale ;
- Assurance crédit et cautionnement ;
- Réassurance responsabilité non proportionnelle ;
- Réassurance dommages non proportionnelle.

Les principales branches de la division Vie de SCOR sont les suivantes :

- Réassurance santé ;
- Réassurance vie.

Pour plus d'informations sur les résultats de souscription de SCOR par branches d'activités telles que déterminées par Solvabilité II, se référer à la Section A.2 – Résultats de souscription.

A.1.2.2. SCOR SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ACTIVITÉ

L'activité technique de SCOR SE est composée de quatre traités de rétrocession interne en quote-part en provenance de SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE, SCOR South Africa et SCOR Perestrahovaniye, de rétrocession non proportionnelle en provenance de la succursale argentine de SCOR Global P&C SE, et en provenance de SCOR Switzerland AG ainsi que de l'activité de la succursale chinoise.

A.1.2.3. SGP&C SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ACTIVITÉ

SGP&C SE joue un rôle essentiel au sein de la division Non-Vie en matière de rétrocession externe puisque l'entité centralise les achats de rétrocessions externes et redistribue la protection aux autres entités Non-Vie via des rétrocessions internes.

A.1.2.4. SGL SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ACTIVITÉ

SGL SE opère directement et à travers son réseau de succursales. SGL SE accepte également les contrats émis par les filiales à travers des traités de rétrocession interne. De plus, SGL SE détient la majorité des participations Vie, notamment SGLRI et SCOR Global Life Americas Holding.

SGL SE cède 50 % de l'activité assumée en France et par ses succursales italienne et espagnole à SCOR SE via un traité en quote-part.

Par transparence, avant la cession de la quote-part de 50 % entre SGL SE et SCOR SE, SGL SE englobe la majorité de l'activité Vie du Groupe.

A.1.2.5. ACTIVITÉS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS NOTABLES SUR LA PÉRIODE

Le 27 décembre 2016, le régulateur indien, l'Insurance Regulatory and Development Authority of India, a accordé à SCOR l'autorisation dite « R3 », permettant au Groupe d'ouvrir une succursale en Inde dans le but d'y développer ses activités de réassurance Vie et Dommages, après avoir accordé à SCOR l'autorisation dite « R2 » le 8 novembre 2016.

Le 15 décembre 2016, SCOR a annoncé le lancement d'une nouvelle solution de capital contingent pour une durée de trois ans prenant la forme d'une ligne d'émission contingente d'actions, qui apporte au Groupe une couverture de 300 millions EUR en cas de survenance d'événements extrêmes (catastrophes naturelles ou événements affectant la mortalité).

Les 28 juillet et 2 août 2016, SCOR a racheté la totalité de l'encours de ses titres subordonnés à durée indéterminée de 350 millions EUR et de 650 millions CHF.

Le 24 mai 2016, SCOR a placé des titres subordonnés à durée déterminée sur le marché de l'euro pour un montant de 500 millions EUR. Le taux d'intérêt a été fixé à 3,625 % (jusqu'au 27 mai 2028) et sera révisé tous les 10 ans au taux mid-swap EUR à 10 ans + 3,90 %. Les titres arrivent à échéance le 27 mai 2048. SCOR envisage à ce jour d'utiliser les fonds provenant de l'émission pour le financement des besoins généraux du Groupe. Les fonds provenant des émissions devraient entrer dans la constitution du capital réglementaire de SCOR en application des règles et standards réglementaires applicables, et comme capital dans les modèles d'évaluation des agences de notation.

Le 13 janvier 2016, dans le cadre de la politique de diversification de ses outils de protection du capital, SCOR a placé une nouvelle obligation catastrophe, Atlas IX Series 2016-1, qui fournit au Groupe une couverture pluriannuelle de 300 millions USD contre les risques d'ouragans aux États-Unis et de tremblements de terre aux États-Unis et au Canada. La période de risque couverte par Atlas IX 2016-1 s'étend du 13 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

A.1.2.6. SCOR SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES ÉVÉNEMENTS NOTABLES

Outre les événements notables susmentionnés relatifs au groupe SCOR, en 2016, SCOR SE a réalisé les principales opérations suivantes :

Dividendes reçus

SCOR SE a perçu 550 millions EUR de dividendes au cours de l'exercice 2016, dont 277 millions EUR de SCOR Global P&C SE, 200 millions EUR de SCOR Global Life SE, 13 millions EUR de SCOR Auber SAS, 21 millions EUR de SCOR Holding Switzerland AG, 3 millions EUR de MRM SA, 2 millions EUR de SCOR Investment Partners SE et 36 millions USD (33 millions EUR) de SCOR US.

Dividendes payés

Le 2 mai 2016, SCOR SE a versé un dividende de 278 millions EUR à ses actionnaires.

Émission d'une nouvelle dette subordonnée à durée déterminée de 500 millions EUR

Le 27 mai 2016, SCOR SE a émis des titres subordonnés à durée déterminée pour un montant total de 500 millions EUR remboursables à chaque date de paiement des intérêts à compter du 27 mai 2028. Le taux d'intérêt a été fixé à 3,625 % (jusqu'au 27 mai 2028) et sera révisé tous les 10 ans au taux mid-swap EUR à 10 ans + 3,90 %.

Remboursement du reliquat de l'emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de 350 millions EUR

Le 28 juillet 2016, SCOR SE a intégralement remboursé l'encours résiduel de 257 millions EUR de l'emprunt obligataire subordonné de 350 millions EUR émis en juillet 2006.

Rachat des titres subordonnés à durée indéterminée de 650 millions CHF

Le 2 août 2016, SCOR SE a racheté la totalité de l'encours de ses titres subordonnés à durée indéterminée de 650 millions CHF placés en février et juin 2011 en deux tranches de 400 millions CHF et 250 millions CHF respectivement.

Le remboursement de cette dette a été préfinancé grâce à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée sur le marché de l'euro pour un montant de 600 millions EUR en décembre 2015.

Prêt accordé à SCOR Reinsurance Company pour 125 millions USD

Le 28 avril 2016, SCOR SE a accordé un prêt d'un montant de 125 millions USD à SCOR Reinsurance Company. Le taux d'intérêt est de 5,156 % et sera fixe jusqu'à sa date d'échéance, soit le 28 avril 2036.

Prêt subordonné accordé à SCOR Reinsurance Asia-Pacific Pte Ltd pour 40 millions USD

Le 29 juillet 2016, SCOR SE a accordé un prêt subordonné d'un montant de 40 millions USD à SCOR Reinsurance Asia Pacific Pte Ltd. Le taux d'intérêt est de 4,65 % et sera fixe jusqu'à sa date d'échéance, soit le 29 juillet 2031.

Vente de 20 % d'Asefa

Le 27 septembre 2016, SCOR SE a ramené sa participation dans Asefa de 39,97 % à 19,97 % et dispose d'options de vente auprès de l'acquéreur au titre du solde.

A.1.2.7. SGP&C SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES ÉVÉNEMENTS NOTABLES

Outre les événements notables susmentionnés relatifs au groupe SCOR, cette année, SCOR Global P&C SE a réalisé les opérations suivantes :

Instruments de capitaux propres

Le 22 décembre 2016, SCOR Global P&C SE a acquis 9,99 % de CFDP Assurances pour un montant de 4,3 millions EUR.

Distribution de réserves

En novembre 2016, SCOR Global P&C SE a procédé à une distribution exceptionnelle de réserves pour un montant de 151 millions EUR à SCOR SE.

Dettes subordonnées

En juillet 2016, la dette subordonnée de 65 millions EUR détenue par SCOR Holding Switzerland AS a été remboursée en intégralité.

Nouvelle obligation catastrophe

En janvier 2016, SCOR a placé avec succès une nouvelle obligation catastrophe (« cat bond »), Atlas IX Series 2016-1, qui fournit au Groupe une couverture pluriannuelle de 300 millions USD contre les risques d'ouragans aux États-Unis et de tremblements de terre aux États-Unis et au Canada. La période de risque couverte par Atlas IX 2016-1 s'étend du 13 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

A.1.2.8. SGL SE – INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES ÉVÉNEMENTS NOTABLES

Outre les événements notables susmentionnés relatifs au groupe SCOR, en 2016, SGL SE a réalisé les principales opérations suivantes :

Augmentation de capital des filiales

SGL SE a procédé à une augmentation de capital de sa filiale SCOR Global Life Australia de 26 millions AUD (18 millions EUR).

Distribution de réserves

SGL SE a procédé à une distribution de réserves pour un montant de 100 millions EUR à SCOR SE.

Mouvements sur les dettes subordonnées

SGL SE a remplacé le prêt subordonné de 530 millions EUR accordé par SCOR SE à un taux d'intérêt fixe de 6,96 % par une dette subordonnée du même montant à un taux d'intérêt fixe de 3,0 %.

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1. GROUPE SCOR

A.2.1.1. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION GÉNÉRAUX

Le groupe SCOR est présent dans deux divisions : la division SCOR Global P&C, responsable des activités d'assurance et de réassurance Dommages et Responsabilité (« Non-Vie ») ; et la division SCOR Global Life, responsable de l'activité de réassurance vie (« Vie »). Chaque division opérationnelle garantit différents types de risques et offre différents produits et services distribués au travers de canaux distincts. Leur performance est administrée sur différentes bases, conformément à la nature des activités concernées.

Les résultats de souscription ne sont pas présentés au niveau consolidé du Groupe car les divisions Vie et Non-Vie n'en ont pas la même définition. Pour faciliter la compréhension des chiffres présentés et leur comparaison par rapport à d'autres bases de reporting, le tableau ci-après récapitule les chiffres utilisés dans le calcul des résultats de souscription sur la base du référentiel IFRS.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

IFRS En milliers EUR	Résultat technique net ⁽¹⁾	Intérêts sur dépôts nets	Sous-total	Frais internes de gestion ⁽²⁾	Total	Résultat de souscription net	
	(A)	(B)	(A) + (B)	(C)	(A) + (B) + (C)		
Total SCOR Global P&C	708 993		708 993	(508 232)	200 761	200 761	(A) + (C)
Total SCOR Global Life	360 704	165 133	525 837	(380 256)	145 581	525 837	(A) + (B)
TOTAL GROUPE SCOR	1 069 697	165 133	1 234 830	(888 488)	346 342		

(1) SGP&C : dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) SGP&C : comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social, les primes versées à Lloyd's, les charges des obligations catastrophe.

SGL : comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social.

Primes émises

Les primes brutes émises pour le Groupe sont réparties comme suit :

Groupe SCOR

Par division
En milliers EUR

	2016	
SCOR Global P&C	5 639 152	41 %
SCOR Global Life	8 187 085	59 %
TOTAL	13 826 237	100 %

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 13 826 millions EUR, en augmentation de 3,0 % par rapport aux 13 421 millions EUR de l'exercice 2015. À taux de change constant, la progression est de 5,3 %. L'augmentation totale de 405 millions EUR des primes brutes émises en 2016 est due à une augmentation de 489 millions EUR pour SCOR Global Life qui compense la baisse de 84 millions EUR pour SCOR Global P&C.

A.2.1.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

Division Non-Vie

La division Non-Vie inclut les quatre pôles d'activités suivants :

- Traités de Dommages et de Responsabilité ;
- Spécialités ;
- Business Solutions (souscription des Grands Risques d'Entreprise) ; et
- Business-Ventures et Partenariats.

SCOR est un réassureur Non-Vie majeur présent dans le monde entier. SCOR Global P&C s'appuie sur son réseau, sa réputation et son expertise aidé en cela par de solides bases de données.

Les renouvellements de janvier 2016 ont été marqués par un environnement qui a montré des signes de stabilisation pour certains types de contrats et d'expositions, mais où la concurrence s'est accentuée depuis la fin d'année 2015. SCOR Global P&C

a continué de conclure de nouvelles affaires rentables, contrebalançant la baisse des primes due à une sélection accrue des affaires et à une gestion plus stricte du portefeuille, maintenant ainsi le niveau de rentabilité attendu. Une combinaison de plusieurs facteurs a contribué à cette performance comme le succès du déploiement de l'initiative Clients aux États-Unis, l'adoption d'une culture et d'outils adaptés à la gestion globale des relations avec nos clients et un pilotage en temps réel de l'activité.

En 2016, les primes brutes émises ont bénéficié de l'amélioration progressive de la situation de SCOR aux États-Unis, ce qui est pleinement cohérent avec le plan stratégique « Vision in Action ».

La rentabilité technique est restée très solide en 2016, alors même que les provisions techniques étaient maintenues à un niveau supérieur au « best estimate ». La marge au-dessus du « best estimate » s'est établie à un niveau identique à celui de 2015 malgré les provisions techniques libérées au deuxième trimestre 2016.

Groupe SCOR – Non-Vie

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Résultat technique net ⁽¹⁾	Frais internes de gestion ⁽²⁾	Résultat de souscription net
Assurance de responsabilité civile automobile	3 926	(13 329)	(9 403)
Assurance maritime, aérienne et transport	31 181	(35 586)	(4 405)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	39 709	(118 090)	(78 381)
Assurance de responsabilité civile générale	66 330	(44 889)	21 441
Assurance crédit et cautionnement	3 272	(11 225)	(7 953)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	61 417	(49 970)	11 447
Réassurance dommages non proportionnelle	447 819	(138 391)	309 428
Autre *	55 339	(96 752)	(41 413)
TOTAL SCOR GLOBAL P&C	708 993	(508 232)	200 761

* Dont 74 millions EUR de charges non allouées déclarées à la rubrique « Autres ».

(1) Dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) Comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social, les primes versées à Lloyd's, les charges des obligations catastrophe.

Division Vie

SCOR Global Life opère via une organisation mondiale unifiée selon une approche marché spécifique, structurée autour de trois secteurs géographiques : Amériques, EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et Asie-Pacifique. SCOR Global Life souscrit des activités de réassurance Vie dans les lignes de produits suivantes :

- Protection ;
- Solutions Financières ;
- Risque de longévité.

La Protection englobe les activités de réassurance Vie traditionnelle liées à la vie ou au décès. Les principaux risques pris en charge sont les risques de mortalité, de morbidité et de comportement des personnes et groupes de personnes. La ligne de produits Solutions Financières combine généralement de la réassurance Vie traditionnelle et des composantes financières, fournissant aux clients des solutions visant à améliorer leur liquidité, bilan, solvabilité et/ou résultat. La Longévité regroupe les produits couvrant le risque d'une déviation négative des résultats attendus du fait d'une durée de vie des personnes assurées ou recevant une rente excédant celle utilisée pour fixer le tarif du contrat passé avec les assureurs ou les fonds de pension.

Les observations suivantes sur le développement sous-jacent de l'activité, illustrent le point de vue du management sur les trois lignes de produits (Protection, Solutions Financières et Longévité). Elles sont conformes aux autres communications financières du Groupe.

Aux fins de réconciliation avec les branches d'activités de Solvabilité II (Vie et Santé), la Longévité est considérée comme de la réassurance Vie, alors que les Solutions Financières et la Protection incluent la réassurance Vie et Santé, selon le contrat d'assurance sous-jacent et la nature du risque d'assurance couvert. Les chiffres sont réconciliés sur la base des totaux.

En 2016, SCOR Global Life a continué de croître de manière profitable dans un marché de réassurance Vie compétitif. La bonne rentabilité opérationnelle de SCOR Global Life a aussi été maintenue grâce à une performance technique soutenue dans les régions et lignes de produits clés.

Primes brutes émises par ligne de produits

SCOR Global Life est l'un des cinq premiers réassureurs Vie mondiaux ⁽¹⁾. Ses primes brutes émises ont augmenté de 6,4 % en 2016 ; elles s'élevaient à 8 187 millions EUR (+ 8,3 % à taux de change constant ⁽²⁾). SCOR Global Life a augmenté ses revenus de nouveaux contrats ainsi que de contrats existants, dans toutes les trois régions et à travers toutes les trois lignes de produits. La croissance a été identifiée dans la ligne de produit Protection en Amériques, dans la ligne de produit Solutions Financières en Asie-Pacifique, et dans la ligne de produit Longévité en Europe.

Protection

La ligne de produits Protection représente 79 % du total des primes brutes émises en 2016 et reste le principal moteur de la croissance des primes (5,3 % de croissance pour les primes brutes émises en 2016).

SCOR Global Life a maintenu sa position de leader sur le marché de la réassurance Vie aux États-Unis ⁽³⁾ le premier marché de réassurance Vie à l'échelle mondiale. Après avoir mené à bien l'intégration de Generali U.S., SCOR Global Life a mis en place une plateforme opérationnelle unique en Amérique du Nord et commune aux différents sites (Charlotte, Kansas City, Montréal et Toronto). SCOR Global Life a gagné de nouveaux comptes en s'appuyant sur cette nouvelle plateforme de souscription, notamment au Canada.

Dans la région EMEA, SCOR Global Life a renforcé ses franchises dans les marchés clés tels que la France, le Royaume-Uni ou les pays scandinaves. SCOR Global Life se développe aussi dans le grand marché sud-africain.

La région Asie-Pacifique reste une région présentant d'importantes opportunités de croissance en termes de primes et de rentabilité. La croissance en Asie-Pacifique s'explique par l'augmentation des primes de Protection en Australie, Chine et Corée du Sud.

Au sein de la ligne Protection, la Mortalité est le principal risque souscrit et le premier levier de croissance en 2016 :

- **Mortalité** : plus de 60 % du portefeuille de SCOR Global Life est composé de réassurance Mortalité traditionnelle, sur la base des primes brutes émises en 2016. SCOR Global Life a construit une position forte sur le marché de la Mortalité aux États-Unis, ainsi que sur les principaux marchés européens.
- **Dépendance** : SCOR Global Life a été un pionnier sur le marché français des solutions de réassurance Dépendance depuis 20 ans et a accumulé une expérience significative dans la souscription et la gestion des risques de dépendance. SCOR Global Life étend à présent sa couverture en matière de dépendance en l'introduisant sur plusieurs marchés.
- **Invalidité** : SCOR Global Life s'est positionnée sur le marché Invalidité dans de nombreux marchés d'Europe continentale et au Canada. Elle est récemment entrée sur le marché Invalidité en Australie en adéquation avec l'appétence aux risques de SCOR, et à des niveaux de prix en ligne avec ses objectifs de rentabilité, ce grâce à un ajustement des conditions de marché.

- **Maladie Redoutée** : SCOR Global Life est un des leaders du marché de la réassurance GMR au Royaume-Uni. Fort de son expérience et de l'expertise qu'elle y a acquise, SCOR Global Life étend sa présence sur certains marchés ciblés en Asie, ainsi qu'en Afrique du Sud.
- **Frais médicaux** : elle représente une part minoritaire du portefeuille de SCOR Global Life. C'est une branche majeure dans les marchés du Moyen-Orient et une ligne souscrite de manière ciblée en Asie, en Europe continentale et dans les Amériques.
- **Accident Individuel** : cette branche représente également une petite part du portefeuille de SCOR Global Life. L'une des principales sources d'activités est sa société de services de distribution ReMark, qui fournit des solutions de marketing direct à des assureurs, des institutions financières et des partenaires d'affinité.

Dans le domaine des Solutions de Distribution (Global Distribution Solutions, GDS), SCOR Global Life a déployé avec succès un panel de services innovants et sur mesure pour ses clients, ayant pour but d'aider les assureurs à étendre et à développer leurs propres bases de clients (ReMark, Velogica, SCOR Telemed, et Rehalto). SCOR Global Life a une position de leader dans beaucoup de marchés dans les régions EMEA et Asie-Pacifique et a connu une forte croissance en 2016.

Solutions Financières

Au niveau de la ligne de produits Solutions Financières, qui représente 13 % du total des primes brutes émises en 2016, SCOR Global Life a acquis une position reconnue en proposant des solutions de gestion du capital et de la solvabilité. Depuis 2013, SCOR Global Life a signé des transactions majeures en Europe du Sud, aux États-Unis, en Asie et en Amérique latine. Depuis la fin de l'année 2014, les environnements réglementaires sont en mutation avec l'implémentation de Solvabilité II et de systèmes équivalents à travers le monde (Chine, États-Unis). Ces changements conduisent à un ralentissement dans la conclusion de nouvelles affaires, en particulier dans la région EMEA. Les assureurs devraient déployer de nouvelles solutions à mesure que ces nouvelles réglementations entreront en vigueur.

Risque de longévité

SCOR Global Life s'est établi comme prestataire reconnu de la réassurance longévité, en particulier au travers de transactions de transfert de risque longévité pour de grands portefeuilles de pensions en cours de versement (« in-payment »), créant un nouveau secteur avec des possibilités de croissance. La ligne Longévité représente 8 % des primes brutes émises de SCOR Global Life en 2016 et est l'un des principaux moteurs de la croissance des primes (23,3 % augmentation pour les primes brutes émises en 2016). Le premier marché principal actif à ce jour de SCOR Global Life est le marché britannique, avec un portefeuille des dernières années et de nouveaux contrats signés en 2016, concurrentiellement avec l'exploration des occasions dans d'autres marchés, ainsi que le Canada, où en 2015 SCOR Global Life est entré dans une transaction de longévité.

Marge technique Vie

Globalement, en 2016, la marge technique Vie s'est établie à 7,0 %.

(1) En termes de primes brutes émises en 2016.

(2) Aux taux de change du 31 décembre 2016.

(3) Source : 2016 SOA/Munich Re survey of U.S. life reinsurance, publiée en juin 2016.

Groupe SCOR – Vie

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016
	Résultat de souscription net ⁽¹⁾
Réassurance santé	83 458
Réassurance vie	442 379
TOTAL SCOR GLOBAL LIFE	525 837

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

A.2.1.3. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En 2016, environ 39 % des primes brutes émises du Groupe ont été générées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA) (2015 : 41 %), avec des positions significatives en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie, 46 % ont été générées en Amériques (2015 : 43 %), et 15 % ont été générées en Asie (2015 : 16 %).

Division Non-Vie
Primes brutes émises

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 5 639 millions EUR.

En 2016, environ 47 % des primes brutes émises de SCOR Global P&C ont été générées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA), 34 % en Amériques et 19 % en Asie.

Le tableau suivant montre la répartition par volume brut de primes Non-Vie émises et les résultats de souscription par zone géographique selon la responsabilité de marché, en prenant en compte le pays de localisation de la cédante pour l'activité des traités et la localisation des assurés pour l'activité des facultatives :

Groupe SCOR – Non-Vie

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Primes brutes émises	2 677 752	1 889 273	1 072 127	5 639 152
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET	(76 851)	267 780	9 832	200 761

Division Vie
Primes brutes émises

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 8 187 millions EUR.

En 2016, environ 33 % des primes brutes émises de SCOR Global Life ont été générées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA), 54 % en Amériques et 13 % en Asie.

Le tableau suivant montre la répartition par volume brut de primes Vie émises et les résultats de souscription par zone géographique selon la responsabilité de marché.

Groupe SCOR – Vie

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016				
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Autre ⁽²⁾	Total
Primes brutes émises	2 676 549	4 429 004	1 081 532	-	8 187 085
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET ⁽¹⁾	199 732	298 851	58 390	(31 136)	525 837

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

(2) Autre représente la somme des charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) et la Rétrocession globale (couverture par division). Couverture de rétrocession liée aux activités allouée aux régions.

A.2.2. SCOR SE

A.2.2.1. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION GÉNÉRAUX

L'activité technique de SCOR SE est composée de quatre traités de rétrocession interne en quote-part en provenance de SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE, SCOR South Africa et SCOR Perestrahovaniye, de rétrocession non proportionnelle en

provenance de la succursale argentine de SCOR Global P&C SE, et en provenance de SCOR Switzerland AG ainsi que de l'activité de la succursale chinoise.

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

Référentiel comptable français En milliers EUR	Résultat technique net ⁽¹⁾	Intérêts sur dépôts nets	Sous-total	Frais internes de gestion ⁽²⁾	Total	Résultat de souscription net	
	(A)	(B)	(A) + (B)	(C)	(A) + (B) + (C)		
Total SCOR SE Non-Vie	112 875		112 875	(57 734)	55 141	55 141	(A) + (C)
Total SCOR SE Vie	(14 005)	37 404	23 399			23 399	(A) + (B)
TOTAL	98 870	37 404	136 274	(57 734)	55 141		

(1) SCOR SE Non-Vie : dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) SCOR SE Non-Vie : comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social, les primes versées à Lloyd's, les charges des obligations catastrophe.

A.2.2.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS

Division Non-Vie

SCOR SE – Non-Vie

Au 31 décembre 2016

Référentiel comptable français En milliers EUR	Résultat technique net ⁽¹⁾	Frais internes de gestion ⁽²⁾	Résultat de souscription net
	Assurance de responsabilité civile automobile	(11 167)	(680)
Assurance maritime, aérienne et transport	(2 261)	(185)	(2 446)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	27 407	(7 043)	20 364
Assurance de responsabilité civile générale	4 074	(217)	3 857
Assurance crédit et cautionnement	(4 127)	(683)	(4 810)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	10 458	(69)	10 389
Réassurance dommages non proportionnelle	79 349	(10 364)	68 985
Autre	9 142	(38 493)	(29 351)
TOTAL	112 875	(57 734)	55 141

(1) Dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) Comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social, les primes versées à Lloyd's, les charges des obligations catastrophe.

Division Vie

SCOR SE – Vie

Au 31 décembre 2016

Référentiel comptable français En milliers EUR	Résultat de souscription net ⁽¹⁾
Réassurance santé	(6 271)
Réassurance vie	29 670
TOTAL	23 399

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

A.2.2.3. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

En 2016, environ 42 % des primes brutes émises de SCOR SE ont été générées en Europe (2015 : 43 %), avec des positions significatives en France (18 %), 35 % ont été générées en Asie

(2015 : 42 %), 23 % ont été générées en Amériques, en Afrique et dans le reste de monde (2015 : 15 %).

Division Non-Vie

SCOR SE – Non-Vie

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Primes brutes émises	512 567	148 126	569 482	1 230 175
Résultat technique net ⁽¹⁾	30 947	51 138	30 790	112 875
Frais internes de gestion ⁽²⁾	(55 299)	(346)	(2 089)	(57 734)
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET	(24 352)	50 793	28 700	55 141

(1) Dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) Comprend l'ensemble des frais de gestion, 50 % des charges du siège social, les primes versées à Lloyd's, les charges des obligations catastrophe.

Division Vie

SCOR SE – Vie

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Primes brutes émises	740 893	-	82 098	822 991
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET ⁽¹⁾	28 100		(4 701)	23 399

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

A.2.3. SGP&C SE

A.2.3.1. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS

SGP&C SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Résultat technique net ⁽¹⁾	Frais internes de gestion ⁽²⁾	Résultat de souscription net
Assurance de responsabilité civile automobile	(7 704)	(5 100)	(12 804)
Assurance maritime, aérienne et transport	27 924	(6 622)	21 302
Assurance incendie et autres dommages aux biens	39 251	(30 388)	8 863
Assurance de responsabilité civile générale	3 563	(3 438)	125
Assurance crédit et cautionnement	12 884	(4 273)	8 611
Réassurance responsabilité non proportionnelle	15 161	(25 459)	(10 298)
Réassurance dommages non proportionnelle	193 793	(70 576)	123 217
Autre *	16 894	(35 022)	(18 128)
TOTAL SCOR GLOBAL P&C	301 766	(180 878)	120 888

* Dont 25 millions EUR de charges non allouées déclarées à la rubrique « Autres ».

(1) Dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) Comprend l'ensemble des frais de gestion et les charges des obligations catastrophes.

Le résultat technique net de SGP&C SE s'est élevé à 302 millions EUR au 31 décembre 2016.

A.2.3.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 2 735 millions EUR.

En 2016, 74 % des primes brutes émises de SGP&C SE ont été générées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA), 20 % en Amériques et 6 % en Asie.

Le tableau suivant présente la répartition des résultats de souscription par zone géographique.

SGP&C SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	
Primes brutes émises	2 036 519	545 591	153 086	2 735 196
Résultat technique net ⁽¹⁾	77 580	166 087	58 099	301 766
Frais internes de gestion ⁽²⁾	(139 743)	(31 779)	(9 356)	(180 878)
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET	(62 163)	134 308	48 743	120 888

(1) Dans le résultat technique net, les charges de réajustement des sinistres non imputés (ULAE) sont reclassées de sinistres en charges.

(2) Comprend l'ensemble des frais de gestion et les charges des obligations catastrophes.

A.2.4. SGL SE

A.2.4.1. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS

SGL SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016
	Résultat de souscription net ⁽¹⁾
Réassurance santé	50 856
Réassurance vie	117 787
TOTAL	168 643

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

Les observations suivantes sur le développement sous-jacent de l'activité illustrent le point de vue du management sur les trois lignes de produits (Protection, Solutions Financières et Longévité). Elles sont conformes aux autres communications financières du Groupe.

Aux fins de réconciliation avec les branches d'activités de Solvabilité II (Vie et Santé), la Longévité est considérée comme de la réassurance Vie, alors que les Solutions Financières et la Protection incluent la réassurance Vie et Santé, selon le contrat d'assurance sous-jacent et la nature du risque d'assurance couvert. Les chiffres sont réconciliés sur la base des totaux.

Protection

La ligne de produits Protection représente 64 % du total des primes brutes émises en 2016 et reste le principal moteur de la croissance des primes.

La majeure partie de l'activité Protection (75 %) provient des régions EMEA où SGL SE a renforcé ses franchises dans les marchés européens clés tels que la France, le Royaume-Uni et les pays nordiques.

Risque de longévité

La ligne de produits Longévité représente 18 % du total des primes brutes émises en 2016. Le Royaume-Uni est le principal marché de SGL SE.

Solutions Financières

Au niveau de la ligne de produits Solutions Financières, qui représente 18 % du total des primes brutes émises en 2016, SGL SE a acquis une position reconnue en proposant des solutions de gestion du capital et de la solvabilité en Asie-Pacifique (45 %) et dans les régions EMEA (44 %).

A.2.4.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 3 668 millions EUR.

En 2016, environ 71 % des primes brutes émises de SGL SE ont été générées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA), 18 % en Asie et 11 % en Amériques.

Le tableau suivant montre la répartition par volume brut de primes émises et les résultats de souscription par zone géographique selon la responsabilité de marché.

SGL SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	
Primes brutes émises	2 607 006	402 134	679 263	3 688 403
RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION NET ⁽¹⁾	137 171	19 959	11 513	168 643

(1) Le résultat de souscription net inclut le résultat technique net et les intérêts sur dépôts nets.

A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.1. GROUPE SCOR

A.3.1.1. PRODUITS ET CHARGES DES INVESTISSEMENTS

Produits et charges des investissements par classe d'actifs

Produit des investissements par nature

Groupe SCOR

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016
	Total
Produits financiers courants	374 439
Intérêts sur dépôts nets	181 849
Plus ou moins-values réalisées	214 373
Variation de juste valeur des investissements	5 427
Variation des amortissements et dépréciations	(30 914)
Résultat de change	10 585
Produits financiers	755 759
Charges financières	(61 701)
Variation des gains/pertes latents sur les investissements (dans les capitaux propres) ⁽¹⁾	(14 954)

(1) Hors Immobilier et y compris gains/pertes latents sur immobilier de placement direct (URGL) sur les investissements des activités d'assurance des tiers.

Le total du produit des investissements net des frais de gestion s'établit à 694 millions EUR au 31 décembre 2016 :

- produit des investissements sur actifs investis, voir les commentaires ci-dessous ;
- les intérêts sur dépôts s'élèvent à 182 millions EUR en 2016, avec un rendement des fonds déposés de 2,2 % en 2016, en ligne avec l'année précédente et les prévisions. La répartition entre divisions des intérêts sur dépôts est la suivante :

- 17 millions EUR d'intérêts sur les fonds déposés estimés pour SGP&C,
 - 165 millions EUR d'intérêts sur les dépôts pour SGL : 177 millions EUR sur les fonds déposés estimés partiellement compensés par 12 millions EUR sur les fonds déposés cédés.
- Vu le mix monétaire des portefeuilles de fonds déposés (plus de 70 % en euros), l'effet de change par rapport à l'exercice précédent n'est pas significatif ;

- cette année, l'effet de change s'établit à 11 millions EUR (gain). Malgré d'importantes variations de taux, SCOR a limité la volatilité de ses résultats liée aux taux de change. La grande majorité des 11 millions EUR provient de l'accumulation de petites différences de couverture dans l'ensemble des géographies et également de différences de valorisations bancaires. Des variations sont enregistrées d'un trimestre à l'autre et, étant donné la taille du bilan du Groupe (43,3 milliards EUR), ces différences sont conformes aux niveaux de volatilité attendus.

La variation des gains/pertes latents sur les investissements ressort à 15 millions EUR. Elle est comptabilisée dans les capitaux propres. Elle repose sur les réserves de revalorisation d'actifs (obligations et actions) classés comme disponibles à la vente.

Rendement sur actifs investis

Comme le montre le compte de résultat, les revenus des investissements sur actifs investis, comparés au total du produit des investissements, excluent les intérêts sur dépôts et les gains/pertes de change et incluent le coût de la dette immobilière.

Actifs investis : 2016, l'année des incertitudes politiques croissantes

La survenance de chocs exogènes d'importance, comme la décision britannique de quitter l'Union Européenne et le résultat inattendu de l'élection de Donald Trump à la présidence américaine, ainsi que le retournement des prix des matières premières, ont fortement contribué au changement de paradigme économique, où les craintes d'un environnement prolongé de faible croissance/faible inflation ont laissé la place au retour de l'inflation et à une inflexion dans le tout libre-échange.

En conséquence, les marchés obligataires, après avoir atteint des niveaux de taux d'intérêt records avec - 0,20 % pour le 10 ans allemand ou 1,35 % pour le 10 ans américain en juillet, ont connu des performances adverses. Ainsi, à fin 2016, le taux 10 ans allemand est à nouveau positif à 0,2 % et le rendement américain à 10 ans est à 2,45 %.

Le relèvement des anticipations d'inflation s'accompagnant d'une meilleure dynamique de croissance, les marchés à risque, tels que le crédit ou les actions, ont affiché des performances solides. Ainsi, la performance du marché américain du haut rendement s'établit à 17,4 % et celle de l'européen à 9 %, la différence provenant essentiellement du biais sectoriel énergie de ce marché aux États-Unis. Concernant les actions, le programme pro-cyclique et protectionniste de Donald Trump a fortement bénéficié aux valorisations des entreprises américaines. Ainsi, sur l'année, le Dow Jones affichait une performance de 16,5 %, le S&P de 11,95 % et le Russell 2000 de 21,28 % surperformant les indices européens comme l'Euro Stoxx 50 (+ 4,83 %) ou le CAC 40 (+ 8,81 %).

Les secteurs de l'énergie et de la finance ont affiché les performances les plus significatives grâce à la hausse du pétrole pour le premier et à la pentification des courbes de taux et aux espoirs de déréglementation pour le second. Ainsi, sur l'année, la performance du MSCI World Energy est de 27,6 % et celle du MSCI World Financial est de 13,3 %. A contrario, le secteur de la santé affiche une performance négative avec par exemple le MSCI World Health Care index en baisse de - 6,32 %.

Investissements et dépenses

Les primes brutes émises pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 se sont élevées à 670 millions EUR.

Le rendement des actifs investis en 2016 s'établit à 2,9 %. Les évolutions des revenus des investissements proviennent essentiellement de la stratégie de gestion active du portefeuille menée par SCOR Global Investment, qui s'est traduite par d'importants gains réalisés à hauteur de 207 millions EUR, principalement sur les portefeuilles immobilier et obligataire, et dans une moindre mesure sur les autres investissements.

Groupe SCOR

IFRS En milliers EUR	Au 31 décembre 2016
	Total
Revenus des actifs investis	374 061
Revenus des instruments de dettes	348 803
Revenus des dividendes	24 447
Revenus de l'immobilier	42 901
Revenus des autres investissements	(42 090)
Gains/(pertes) réalisés sur actifs investis ⁽¹⁾	206 829
Gains/(pertes) réalisés sur instruments de dettes	124 611
Gains/(pertes) réalisés sur actions	5 333
Gains/(pertes) réalisés sur immobilier ⁽²⁾⁽³⁾	57 763
Gains/(pertes) réalisés sur autres placements	19 122
Variation de juste valeur des investissements	5 406
Variation des amortissements et dépréciations	(30 915)
Variation des dépréciations sur instruments de dettes	(1 701)
Variation des dépréciations des actions	(7 717)
Variation des dépréciations sur l'immobilier	(21 497)
Charges financières de l'immobilier de placement ⁽²⁾⁽⁴⁾	(5 435)
Rendement sur actifs investis	549 946
Produits et charges financières des dépôts et cautionnements reçus	181 849
Frais de gestion des investissements	(61 701)
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS	670 094
Résultat de change	10 585
Produits/(charges) des éléments techniques ⁽⁵⁾	1 009
Charges financières de l'immobilier de placement	12 370
TOTAL IFRS DES REVENUS FINANCIERS NETS DES FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS	694 058
Moyenne des actifs investis sur la période	18 676 969
RENDEMENT DES ACTIFS INVESTIS (ROIA en %)	2,94 %

(1) Les gains/pertes réalisés sur les actifs investis sont présentés en net des pertes réalisées sur des produits dérivés pour 4 millions EUR. Ceux-ci sont inclus dans les plus et moins-values réalisées pour des besoins de présentation IFRS.

(2) Les gains (pertes) réalisés sur l'immobilier sont présentés net des coûts de résiliation anticipée d'un swap pour 7 millions EUR. Ceux-ci sont inclus dans les coûts de financement pour des besoins de présentation IFRS.

(3) Les gains (pertes) réalisés sur l'immobilier sont présentés net de 4 millions EUR revenant à des investisseurs externes. Ceux-ci sont inclus dans les plus et moins-values réalisées pour des besoins de présentation IFRS.

(4) Il s'agit uniquement des charges de financement liées aux investissements immobiliers (immeubles de placement). Elles ne sont pas incluses dans les produits financiers nets des frais de gestion des investissements en IFRS.

(5) Les produits (charges) sur les éléments techniques incluent (1) et (3) entre autres éléments techniques.

Au cours de l'année 2016, les actifs investis ont augmenté à 19 226 millions EUR, en raison principalement des flux de la trésorerie opérationnelle importante dégagée par le Groupe, des revenus générés par le portefeuille d'investissements en 2016, des évolutions positives des marchés et des impacts positifs du résultat de change.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique « Vision in action », SCOR a présenté sa nouvelle stratégie d'investissements au mois de septembre 2016. Au cours de trois prochaines années SCOR a pour objectif d'améliorer la performance de ses investissements en normalisant sa politique de gestion d'actifs qui consiste i) à réduire la liquidité à 5 % ii) à augmenter la duration des actifs investis de façon à clore le différentiel de duration d'ici la fin du plan stratégique et iii) à libérer plus de marge de manœuvre dans l'allocation stratégique des actifs.

Dans un environnement économique et financier incertain, marqué par plusieurs événements politiques importants tels que le référendum sur le Brexit ou l'élection présidentielle américaine, SCOR a poursuivi sa stratégie d'investissements prudente tout au long de l'année 2016. Par conséquent sa liquidité – composée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements de court-terme est restée pratiquement stable à 11 % des actifs investis au 31 décembre 2016.

Au cours de l'année écoulée SCOR a commencé à réallouer progressivement son portefeuille d'investissements vers sa nouvelle allocation d'actifs cible et a renforcé son exposition aux obligations émises par des émetteurs privés qui représentent 38 % des actifs investis à la fin de l'année 2016. Durant cette même période, la part des obligations gouvernementales et des investissements similaires a représenté 25 %. Avec 79 % des actifs investis dans cette classe et une notation moyenne stable à « AA- » à la fin de l'année 2016 le portefeuille obligataire représente toujours une part importante des investissements de SCOR. La duration du portefeuille s'élevait à 4,5 ans à la fin de l'année 2016.

L'exposition aux prêts du groupe SCOR atteignait 718 millions EUR au 31 décembre 2016, soit 4 % des actifs investis.

L'exposition aux actions du groupe SCOR a diminué de façon marginale à 506 millions EUR au 31 décembre 2016, soit 2 % des actifs investis. Ce portefeuille est constitué essentiellement d'actions cotées et d'obligations convertibles.

Le portefeuille immobilier a augmenté pour s'établir à 875 millions EUR au 31 décembre 2016 et représente 5 % des actifs investis.

Les autres investissements – composés d'actifs liés à des activités d'assurances (« ILS », Insurance Linked Securities), de fonds de Private Equity et d'infrastructure, ou encore d'actions non cotées – a légèrement diminué. Il atteint 467 millions EUR au 31 décembre 2016, ce qui représente 2 % des actifs investis.

A.3.1.2. GAINS/PERTES SUR INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

Les pertes comptabilisées dans les capitaux propres sont principalement dues aux variations des taux de change et aux plus-values réalisées au cours de l'exercice. La performance

des actions et de l'immobilier a également contribué aux gains significatifs constatés dans les fonds propres.

Groupe SCOR

IFRS <i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016
	Total
Titres de dettes	(20 000)
Prêts	(1 000)
Actions	36 000
Immobilier	282 000
Autres investissements	101 000
TOTAL	398 000

A.3.1.3. INVESTISSEMENTS TITRISÉS

Le tableau ci-après présente les informations relatives au type d'investissements titrisés détenus par le Groupe :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	AAA	AA	A	BBB	<BBB et non-noté	Total	Valeur comptable %
Titres adossés à des actifs (ABS)	14 111	9 881	-	-	2 702	26 694	101 %
Obligations structurées adossées à des prêts (CLO)	145 611	-	-	-	1 166	146 777	101 %
Obligations structurées adossées à des créances (CDO)	59	25 922	-	-	754	26 735	113 %
Obligations structurées adossées à des créances hypothécaires (CMO)	-	300	-	179	9 840	10 319	84 %
Titres adossés à des créances hypothécaires (MBS)						-	
Agency CMBS	210	-	-	-	-	210	104 %
Agency RMBS	1 012 718	-	-	-	-	1 012 718	99 %
Non-agency CMBS	367	-	-	-	111	478	82 %
Non-agency RMBS	-	2 382	42	-	5 349	7 773	80 %
TOTAL	1 173 076	38 485	42	179	19 922	1 231 704	99 %

A.3.2. SCOR SE

A.3.2.1. PRODUITS ET CHARGES DES INVESTISSEMENTS

Produits et charges des investissements par classe d'actifs

SCOR SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Entreprises liées	Autre	Total
Revenus des titres	550 431	1 580	552 011
Revenus des autres investissements	145 764	14 176	159 940
Autres produits	110 229	481	110 710
Profits sur réalisation	2 957	1 594	4 551
TOTAL PRODUITS DES INVESTISSEMENTS	809 381	17 831	827 212
Frais de gestion et frais financiers	9 137	116 002	125 139
Autres charges des investissements		1 271	1 271
Pertes sur réalisation		57 143	57 143
TOTAL CHARGES DES INVESTISSEMENTS	9 137	174 416	183 553

SCOR SE a perçu 550 millions EUR de dividendes au cours de l'exercice 2016, dont 277 millions EUR de SCOR Global P&C SE, 200 millions EUR de SCOR Global Life SE, 13 millions EUR de SCOR Auber SAS, 21 millions EUR de SCOR Holding Switzerland AG, 3 millions EUR de MRM SA, 2 millions EUR de SCOR Investment Partners SE et 36 millions USD (33 millions EUR) de SCOR US.

A.3.2.2. GAINS/PERTES SUR INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

Non applicable à SCOR SE selon le référentiel comptable français.

A.3.2.3. INVESTISSEMENTS TITRISÉS

Non applicable à SCOR SE.

A.3.3. SGP&C SE

A.3.3.1. PRODUITS ET CHARGES DES INVESTISSEMENTS

Le positionnement du portefeuille de SGP&C SE est bien diversifié en termes de classes d'actifs et de bénéfices tirés de son mix monétaire, avec une forte exposition au dollar américain liée à la

répartition des activités. En 2016, la durée du portefeuille est passée de 3,5 ans à 4,0 ans, et la notation moyenne est restée stable à « A + ».

SGP&C SE

Référentiel comptable français <i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016
	Total
Revenus des actifs investis	39 227
dont obligations	27 855
dont actions	1 865
dont fonds d'investissement	9 507
Revenus des entreprises avec un lien de participation	225 237
Revenus des prêts	13 527
Intérêts sur les dépôts auprès des cédantes ⁽¹⁾	10 686
Effet de change	(14 654)
Plus ou moins-values réalisées	26 267
Autres revenus des investissements	(2 042)
PRODUITS FINANCIERS	298 248
FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS	(3 960)

(1) Pour plus d'informations sur les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes, se référer à la Section A.2.3 – SGP&C SE – Informations additionnelles sur les résultats de souscription.

Le résultat financier total net des frais de gestion s'établit à 294 millions EUR en 2016. Il tient principalement aux dividendes issus des entreprises avec un lien de participation qui représentent 76 % du résultat financier net des frais de gestion.

A.3.3.2. GAINS/PERTES SUR INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

Non applicable à SGP&C SE selon le référentiel comptable français.

A.3.3.3. INVESTISSEMENTS TITRISÉS

Au 31 décembre 2016, SGP&C SE présente l'exposition suivante aux investissements titrisés.

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	AAA	AA	A	BBB	<BBB et non-noté	Total	Valeur comptable %
Titres adossés à des actifs (ABS)						-	
Obligations structurées adossées à des prêts (CLO)						-	
Obligations structurées adossées à des créances (CDO)					565	565	331 %
Obligations structurées adossées à des créances hypothécaires (CMO)						-	
Titres adossés à des créances hypothécaires (MBS)						-	
Agency CMBS						-	
Agency RMBS	19 091					19 091	96 %
Non-agency CMBS						-	
Non-agency RMBS						-	
TOTAL	19 091	-	0	-	565	19 656	98 %

A.3.4. SGL SE

A.3.4.1. PRODUITS ET CHARGES DES INVESTISSEMENTS

Le positionnement du portefeuille de SGL SE est bien diversifié en termes de classes d'actifs et de bénéfices tirés de son mix monétaire, avec une forte exposition au dollar américain liée à la répartition des activités. L'allocation s'établit à plus de 80 % en titres monétaires et en titres à revenus fixes. En 2016, le portefeuille

d'obligations a considérablement augmenté, conformément à la stratégie du Groupe. La duration du portefeuille est stable, légèrement supérieure à 4,5 ans et la notation moyenne s'est améliorée en 2016, passant de « AA- » à « AA ».

SGL SE

Référentiel comptable français En milliers EUR	Au 31 décembre 2016 Total
Revenus des actifs investis	33 944
dont obligations	20 497
dont actions	96
dont fonds d'investissement	13 351
Revenus des entreprises avec un lien de participation	120 088
Revenus des prêts	752
Intérêts sur les dépôts auprès des cédantes ⁽¹⁾	100 928
Plus ou moins-values réalisées (y compris effet de change)	4 721
Autres revenus des investissements	13 894
PRODUITS FINANCIERS	274 327
FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS	(2 590)

(1) Pour plus d'informations sur les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes, se référer à la Section A.2.4 – SGL SE – Informations additionnelles sur les résultats de souscription.

Le total du produit des investissements net des frais de gestion s'établit à 272 millions EUR en 2016.

Les revenus des entreprises avec un lien de participation de SGL SE s'établissent à 120 millions EUR, dont 106 millions EUR de dividendes et 14 millions EUR d'intérêts de prêts, en 2016.

Les intérêts nets sur les dépôts totalisent 101 millions EUR : 151 millions EUR sur les fonds déposés auprès des cédantes partiellement compensés par 50 millions EUR sur les fonds déposés par les réassureurs.

A.3.4.2. GAINS/PERTES SUR INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

Non applicable à SGL SE selon le référentiel comptable français.

A.3.4.3. INVESTISSEMENTS TITRISÉS

Au 31 décembre 2016, SGL SE présente l'exposition suivante aux investissements titrisés.

SGL SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	AAA	AA	A	BBB	<BBB et non-noté	Total	Valeur comptable %
Titres adossés à des actifs (ABS)						-	
Obligations structurées adossées à des prêts (CLO)	7 773	-	-	-	-	7 773	100 %
Obligations structurées adossées à des créances (CDO)	-	-	-	-	205	205	282 %
Obligations structurées adossées à des créances hypothécaires (CMO)						-	
Titres adossés à des créances hypothécaires (MBS)						-	
Agency CMBS						-	
Agency RMBS						-	
Non-agency CMBS						-	
Non-agency RMBS						-	
TOTAL	7 773	-	0	-	205	7 978	102 %

A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

CONTRATS DE LOCATION

Les paiements relatifs aux contrats de location concernent, en particulier, les loyers des bureaux et des locaux professionnels appartenant au Groupe. Ces derniers comprennent des options d'extension ainsi que des restrictions relatives aux contrats de sous-location. Les contrats de location les plus importants

concernent les immeubles aux États-Unis et à Zurich. Pour plus d'informations, se référer au Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité, Sections D.1.2 – Immobilisations corporelles et D.3.5 – Autres dettes.

CONTRATS DE FINANCEMENT

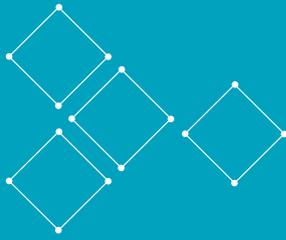
SCOR n'a eu recours à aucun contrat de financement au cours de la période.

AUTRES ACTIVITÉS

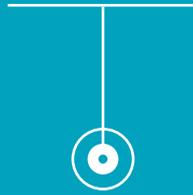
SCOR n'a enregistré au cours de la période concernée aucuns produits et charges significatifs, autres que les produits et charges présentés aux Sections A.2 – Résultats de souscription et A.3 Résultats des investissements.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information significative relative à l'activité et aux résultats de SCOR, autre que celles présentées aux Sections A.1 – Activité, A.2 – Résultats de souscription et A.3 – Résultats des investissements, n'est à signaler.



#B



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	38
B.1.1.	Principes généraux de gouvernance	38
B.1.2.	Structure juridique et organisation fonctionnelle du groupe SCOR	38
B.1.3.	Structure de gouvernance au niveau du Groupe ou de l'entité juridique	40
B.1.4.	Changements significatifs apportés à la gouvernance en 2016	49
B.1.5.	Transactions significatives avec les actionnaires, les personnes exerçant une influence notable ou avec les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	50
B.1.6.	Politique de rémunération et pratiques vis-à-vis des membres des organes d'administration, de gestion ou de contrôle et des employés	51
B.2.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	54
B.2.1.	Objectifs et principes généraux	54
B.2.2.	Champs d'application des principes de compétence et d'honorabilité de SCOR	54
B.2.3.	Critères de compétence	54
B.2.4.	Critère d'honorabilité	56
B.2.5.	Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité	56
B.2.6.	SCOR SE – Informations sur les exigences de compétence et d'honorabilité	57
B.2.7.	SGP&C SE – Informations sur les exigences de compétence et d'honorabilité	57
B.2.8.	SGL SE – Informations sur les exigences de compétence et d'honorabilité	57



B.3.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)	57
B.3.1.	Cadre d'appétence au risque	57
B.3.2.	Cadre de gestion des risques (cadre ERM)	58
B.3.3.	Contribution du modèle interne au cadre ERM	62
B.3.4.	Contribution de l'ORSA au système de gestion des risques	63
B.3.5.	SCOR SE – Informations sur le système de gestion des risques	63
B.3.6.	SGP&C SE – Informations sur le système de gestion des risques	63
B.3.7.	SGL SE – Informations sur le système de gestion des risques	63
B.4.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	63
B.4.1.	Description du système de contrôle interne	63
B.4.2.	Fonction conformité	64
B.4.3.	SCOR SE – Informations sur l'ICS et la fonction conformité	65
B.4.4.	SGP&C SE – Informations sur l'ICS et la fonction conformité	65
B.4.5.	SGL SE – Informations sur l'ICS et la fonction conformité	66
B.5.	AUDIT INTERNE	66
B.5.1.	Organisation de l'Audit interne au niveau du Groupe	66
B.5.2.	SCOR SE – Informations sur la fonction d'Audit interne	67
B.5.3.	SGP&C SE – Informations sur la fonction d'Audit interne	67
B.5.4.	SGL SE – Informations sur la fonction d'Audit interne	67
B.6.	FONCTION ACTUARIELLE	67
B.6.1.	Mise en œuvre de la fonction actuarielle	67
B.6.2.	SCOR SE – Informations sur la fonction actuarielle	68
B.6.3.	SGP&C SE – Informations sur la fonction actuarielle	68
B.6.4.	SGL SE – Informations sur la fonction actuarielle	68
B.7.	SOUS-TRAITANCE	68
B.7.1.	Principes et organisation de la sous-traitance	68
B.7.2.	Principales activités sous-traitées auprès d'un prestataire de services externe	69
B.7.3.	Principales activités externalisées auprès de prestataires internes	69
B.7.4.	SCOR SE – Informations sur la sous-traitance	70
B.7.5.	SGP&C SE – Informations sur la sous-traitance	70
B.7.6.	SGL SE – Informations sur la sous-traitance	70
B.8.	AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	71

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GOUVERNANCE

SCOR a pour objectif d'adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance car l'excellence contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et assure une bonne gestion des risques. La gouvernance de SCOR SE et du groupe SCOR répond aux objectifs suivants :

- le respect des lois en vigueur dans les pays dans lesquels il opère, et notamment, pour SCOR SE, le Code de commerce, le Code monétaire et financier français, le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et le Code des assurances ;
- le pragmatisme, l'efficacité opérationnelle, la simplicité, qui favorisent une prise de décision rapide et efficace et une optimisation des coûts ;
- une attribution claire des rôles et des responsabilités, qui transparait notamment dans les lignes de reporting et l'attribution des responsabilités ;
- une attribution équilibrée des pouvoirs ;
- la promotion de la coopération, du reporting interne et de la communication des informations à tous les niveaux concernés du Groupe ;
- des dispositifs efficaces de gestion des risques et de contrôle interne s'appuyant sur l'application systématique des politiques, des directives et des procédures et sur des outils tels que les systèmes d'information ;
- la mobilisation des compétences et de l'expertise ;
- l'équilibre entre une gouvernance rigoureuse au niveau du Groupe, favorisant une vision et une gestion globales de l'activité et de la gestion des risques, et une délégation de pouvoir aux Conseils d'administration et aux équipes de direction locaux, permettant de prendre en compte les particularités locales ;
- une structure multicentrique, les fonctions Groupe étant dirigées et gérées depuis des localisations géographiques autres que Paris, de manière à profiter pleinement des compétences présentes dans les différents sites ;
- une circulation efficace de l'information de bas en haut et de haut en bas.

B.1.2. STRUCTURE JURIDIQUE ET ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE SCOR

B.1.2.1. STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

SCOR opère par l'intermédiaire d'entités juridiques, de succursales et de bureaux de représentation. La structure juridique du Groupe est présentée sur le site web de la Société, à l'adresse :

<https://www.scor.com/fr/le-groupe/gouvernance/legal-documents.html>

En plus des objectifs présentés ci-dessus, la structure juridique du Groupe est guidée par les principes ci-dessous :

- favoriser la réalisation des objectifs stratégiques (solvabilité et rentabilité) et les activités du Groupe ;
- réduire le nombre d'entités et simplifier l'organisation ;
- optimiser les coûts ;
- assurer la gestion du capital en maximisant la fongibilité du capital ;
- parvenir à un degré élevé de flexibilité financière ;
- respecter les réglementations et les exigences locales ;
- avoir accès à l'activité locale et être au plus près des besoins des clients.

Parmi les entités juridiques du groupe SCOR, des administrateurs externes siègent au Conseil d'administration de plusieurs filiales clés dans le monde entier afin de respecter les normes de haut niveau de gouvernance d'entreprise.

B.1.2.2. ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE

SCOR opère dans le monde entier par l'intermédiaire d'entités juridiques, de succursales ou de bureaux de représentation. Pour bien consolider la vision et la gestion des risques et des questions opérationnelles au niveau du Groupe, et pour répondre aux autres objectifs présentés à la Section B.1.1 – Principes généraux de gouvernance, SCOR a mis en place une organisation fonctionnelle solide fondée sur les divisions et les fonctions du Groupe, ainsi que sur des « Hubs » régionaux.

B.1.2.3. DIVISIONS ET FONCTIONS DU GROUPE

Le Groupe est structuré en trois divisions de réassurance, SCOR Global P&C (réassurance Dommages et Responsabilité) et SCOR Global Life (réassurance vie), ainsi qu'une division en charge de la gestion du portefeuille d'investissements, SCOR Global Investments :

- Les activités opérationnelles de la réassurance Dommages et Responsabilité sont gérées par SCOR Global P&C (SGP&C). Ces activités comprennent les pôles suivants : Traités Dommages & Responsabilité, Spécialités, Business Solutions (facultative), Business-Ventures & Partenariats ainsi que quelques activités d'assurance directe basées au Royaume-Uni et aux États-Unis.

- En réassurance vie, les activités opérationnelles, sont gérées par SCOR Global Life (SGL), la division Vie de SCOR. Ces activités comprennent quatre lignes de produits : la Protection, la Longévité, les Solutions Financières et les Solutions de Distribution. Dans le domaine des Solutions de Distribution (Global Distribution Solutions, GDS), SCOR Global Life a déployé avec succès un panel de services innovants et sur mesure pour ses clients, ayant pour but d'aider les assureurs à étendre et à développer leurs propres bases de clients (ReMark, Velogica, SCOR Telemed, et Rehalto).
- Les activités de gestion d'actifs sont gérées par SCOR Global Investments (SGI), la division de gestion d'actifs de SCOR.

SCOR Global P&C, la division Non-Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global P&C SE et SCOR SE) et les succursales d'une société d'assurance mondiale (SCOR UK Limited) de même que des filiales d'assurance et de réassurance en Espagne, en Italie, en Suisse, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Afrique du Sud, en Russie, en Amériques et en Asie-Pacifique, y compris en Chine, en Inde, en Corée du Sud, à Hong Kong et à Singapour. Le rôle et l'organisation de SCOR Global P&C SE et de la division Non-Vie sont présentés plus en détail à la Section B.1.3.3 – Gouvernance de la division SCOR Global P&C et de SGP&C SE.

SCOR Global Life, la division Vie du Groupe, opère dans le monde entier à travers les succursales de deux principales sociétés de réassurance mondiales (SCOR Global Life SE et SCOR SE) de même que des filiales d'assurance, de réassurance, de distribution et de solutions de distribution en Allemagne, au Royaume Uni, en Irlande, en Italie, en Espagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Suède, en Belgique, en Russie, en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, à Singapour, en Malaisie et en Corée du Sud. Le rôle et l'organisation de SCOR Global Life SE et de la division Vie sont présentés plus en détail à la Section B.1.3.4 – Gouvernance de la division SGL et de SGL SE.

SCOR Global Investments, la troisième division du Groupe, a vocation à assurer la gestion du portefeuille d'investissements des entités juridiques du Groupe. Elle est composée du Group Investment Office et d'une société de gestion agréée par l'AMF, SCOR Investment Partners SE. Le Group Investment Office a en charge l'interaction entre le groupe SCOR et SCOR Investment Partners en gérant l'appétence au risque, en suivant les risques liés aux investissements et en définissant les critères d'investissement. SCOR Investment Partners gère directement les actifs de nombreuses entités du Groupe et gère également des fonds pour le compte du Groupe et de clients tiers.

En plus de ces trois divisions, le Groupe possède trois fonctions qui assurent des tâches au service de l'ensemble du Groupe : les fonctions de la Direction Financière (Fiscalité, Comptabilité, Consolidation et Reporting, Corporate finance, Gestion de trésorerie et du capital), de la Direction des Opérations (Juridique et Conformité, Ressources Humaines, Informatique, Project Office, Communication, Contrôle des coûts et Budget) et de la Direction des Risques (Actuariat Groupe, Gestion du Risque et Affaires Prudentielles, Modélisation interne).

Chaque employé de SCOR, quelle que soit l'entité juridique dont il dépend, est rattaché à une Division ou à une fonction du Groupe.

Au-delà de la structure par entités juridiques et en raison de l'organisation du Groupe en divisions et en fonctions, les filiales, succursales et bureaux du Groupe sont connectés par l'intermédiaire d'un réseau central de logiciels et de plateformes d'échange de données, qui permettent un accès local à l'expertise et aux outils centralisés et donnent également au Groupe une bonne vue d'ensemble des opérations et des risques au niveau local.

B.1.2.4. LA STRUCTURATION EN « HUBS »

Le Groupe est structuré autour de plusieurs plateformes régionales de gestion, ou « Hubs » : le Hub de Paris/Londres (depuis le 15 avril 2015), le Hub de Zurich/Cologne (depuis le 1^{er} octobre 2014), le Hub des Amériques et le Hub de Singapour.

Chaque Hub a des responsabilités locales, régionales⁽¹⁾ et au niveau du Groupe, le responsable de chaque Hub étant placé sous la responsabilité hiérarchique du Chief Operating Officer (COO) du Groupe. Chaque Hub est doté des fonctions suivantes : un Directeur Juridique et Conformité, un Directeur du support informatique, un Directeur Financier et un Directeur des Ressources Humaines. Cette organisation permet :

- aux structures opérationnelles et aux fonctions support de SCOR d'être optimales en créant des entités de service qui sont en charge de la gestion des ressources mises en commun, y compris des systèmes d'information, des ressources humaines, du service juridique et autres dans les implantations principales du Groupe ;
- à plusieurs fonctions d'être dirigées et gérées depuis des localisations géographiques autres que Paris, de manière à profiter pleinement des compétences présentes dans les différents Hubs. Les Hubs ne génèrent pas de chiffre d'affaires et ne participent ni à la souscription ni à la gestion des sinistres. Les équipes de souscription et de gestion des sinistres dépendent exclusivement des divisions Vie et Non-Vie d'un point de vue hiérarchique. Les coûts des services partagés des Hubs ensuite sont alloués aux divisions, et ;
- au Groupe de se doter d'une culture globale tout en conservant les spécificités locales.

Le management examine les résultats opérationnels des segments opérationnels Vie et Non-Vie séparément en vue d'évaluer la performance des opérations et de prendre des décisions en matière de ressources à affecter.

Cette structure est conçue afin de développer l'accès aux marchés locaux par l'intermédiaire d'un réseau de filiales locales, de succursales et de bureaux de représentation pour mieux identifier, dans chaque grand marché de réassurance, des centres de profit, de mieux appréhender la spécificité de leurs risques locaux et développer au niveau local la gestion et l'expérience en matière de souscription afin de mieux servir les clients et de maintenir des relations avec les cédantes. Suite à l'acquisition du portefeuille mortalité de Transamerica Re, qui inclut les actifs opérationnels et le personnel, et à l'acquisition de Generali U.S. Holding Inc., Charlotte, en Caroline du Nord, et Kansas City, dans le Missouri, sont devenus des emplacements clés pour la division Vie. Dans le cadre de ces intégrations, Charlotte et Kansas City sont associées à New York en tant que centres clés de compétences du Hub Amériques.

(1) Hub de Paris/Londres : Afrique du Sud, Europe y compris Russie et sauf Allemagne, Autriche et Suisse ; Hub de Zurich/Cologne : Suisse, Allemagne, Autriche et Israël et une filiale en Argentine ; Hub de Singapour : Asie et Australie ; Hub Amériques : Amérique du Nord et Amérique du Sud.

B.1.3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DU GROUPE OU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE

B.1.3.1. GOUVERNANCE DU GROUPE

La société-mère du Groupe est SCOR SE. La gouvernance de SCOR SE est présentée à la Section B.1.3.2 – Gouvernance de SCOR SE.

Plus largement, les organes de gouvernance de SCOR jouent un rôle clé dans la gouvernance du Groupe. Notamment, le Conseil d'administration de SCOR SE :

- approuve les comptes consolidés ;
- désigne les personnes assurant la direction effective du Groupe ;
- approuve certaines politiques Groupe ;
- entend au moins une fois par an les titulaires de fonctions clés du Groupe, directement ou via ses comités, et reçoit leurs rapports ;
- valide le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

Les administrateurs de SCOR SE peuvent être administrateurs de certaines filiales aux fins de l'homogénéité de la gouvernance du Groupe. En outre, et pour répondre au même objectif, le Comité des comptes et de l'audit du Conseil d'administration de SCOR SE reçoit chaque année un rapport sur les activités des Comités des comptes et de l'audit locaux.

Comité exécutif du Groupe

Le Comité exécutif du Groupe est le plus haut comité de direction du Groupe.

Il est en charge de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration, sous l'autorité du Président et Directeur Général.

Le Comité exécutif du Groupe est composé de dirigeants de SCOR SE et de ses filiales. Il permet notamment :

- un reporting ascendant (par les divisions, fonctions Groupe et Hubs) jusqu'aux niveaux les plus élevés de la direction du Groupe, notamment le Président et Directeur Général de SCOR SE, sous la forme de vérifications régulières ou de présentations ad hoc des opérations, facilitant ainsi la supervision des activités du Groupe ;
- la coordination de l'ensemble des grandes entités fonctionnelles du groupe SCOR (divisions, fonctions Groupe, Hubs et entités juridiques) ;
- l'implication des niveaux les plus élevés de la Direction du Groupe dans le processus décisionnel pour toutes les questions majeures relatives au Groupe (ainsi qu'à ses trois entités juridiques SCOR SE, SCOR Global P&C SE et SCOR Global Life SE). Conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, les sociétés d'assurance et de réassurance doivent, depuis le 1^{er} janvier 2016, appliquer le « principe des quatre yeux », ce qui implique que la direction effective doit être assurée par au moins deux personnes distinctes. Les dirigeants effectifs de SCOR SE et du Groupe ont été désignés par le Conseil d'administration de SCOR SE le 3 novembre 2015. En complément de Denis Kessler, Président et Directeur Général de SCOR SE, Victor Peignet, Directeur Général de SCOR Global P&C et Paolo De Martin, Directeur Général de SCOR Global Life ont été désignés dirigeants effectifs de SCOR SE et du Groupe ;

- la préparation des travaux du Conseil d'administration de SCOR SE, notamment tout ce qui concerne les décisions stratégiques, et la mise en œuvre de ces décisions.

Le Comité exécutif du Groupe valide régulièrement les décisions importantes avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre lorsqu'elles portent sur la stratégie, les activités, les investissements, les finances, les risques ou les opérations.

Le 31 décembre 2016, la composition du Comité exécutif du Groupe était la suivante :

- le Président et Directeur Général de SCOR SE, qui le préside ;
- le Directeur Général de SCOR Global P&C et le Directeur Général Délégué ;
- le Directeur Général de SCOR Global Life et le Directeur Général Délégué ;
- le Directeur Général de SCOR Global Investments ;
- le Directeur Financier du Groupe (« Group Chief Financial Officer », CFO) ;
- le Directeur des Opérations du Groupe (« Group Chief Operating Officer », COO) ;
- le Directeur des Risques du Groupe (« Group Chief Risk Officer », CRO).

Outre le Comité exécutif du Groupe, des comités de direction spécialisés ont été créés afin d'étudier certains sujets plus en profondeur, de préparer les travaux du Comité exécutif du Groupe ou d'effectuer ces opérations pour des questions spécifiques.

Fonctions clés

Les titulaires de fonctions clés sont nommés au niveau du Groupe et de SCOR SE.

Le Code des assurances prévoit que le système de gouvernance d'une société doit comporter quatre fonctions clés. Ces fonctions de gouvernance contribuent à la mise en œuvre d'un système efficace de gouvernance permettant de garantir une gestion saine et prudente.

Ces fonctions sont les suivantes :

- Gestion des risques ;
- Conformité ;
- Audit interne ;
- Actuariat.

Les missions, tâches, rôles et responsabilités de ces fonctions clés sont couvertes par les politiques du Groupe, notamment :

- la politique de gestion des risques du Groupe ;
- la politique de conformité du Groupe ;
- la Charte de l'Audit interne du Groupe ;
- la politique de provisionnement du Groupe.

En tant que titulaires de fonctions clés du Groupe, ils doivent appliquer le contenu de la Section B.1.3.2 – Gouvernance de SCOR SE ci-après concernant les titulaires de fonctions clés de SCOR SE (rôles et responsabilités, indépendance, accès au Conseil d'administration, désignations, exigences de compétence et d'honorabilité et obligation de notification, accès aux informations et aux données, interactions avec les autres fonctions clés).

B.1.3.2. GOUVERNANCE DE SCOR SE

Forme juridique et règles fondamentales de gouvernance

SCOR SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) constituée en France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris. Elle est la société-mère du groupe SCOR.

SCOR SE est régie par les dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société Européenne (le « Règlement SE ») et de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et par les dispositions du droit français relatives aux Sociétés Européennes, ainsi que, pour toutes les matières partiellement ou non couvertes par le Règlement SE, par le droit français applicable aux sociétés anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes.

Les statuts de SCOR SE (consultables à l'adresse suivante : www.scor.com) définissent l'objet de la société et les règles fondamentales de sa gouvernance.

SCOR SE est coté sur NYSE Euronext Paris. L'action SCOR SE est également cotée à la Bourse Six Swiss Exchange (SWX) à Zurich.

SCOR SE, qui est soumis aux lois et aux réglementations françaises (notamment, sans caractère limitatif, le Code de commerce français, le Règlement de l'AMF, le Code monétaire et financier et le Code des assurances), est notamment soumis à la surveillance de l'AMF et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »). En application de la Loi du 3 juillet 2008 relative à la transposition de la Directive européenne 2006/46/CE du 14 juin 2006, SCOR SE réfère au code de gouvernance AFEP-MEDEF pour les sociétés cotées.

SCOR SE est une société de réassurance agréée dans plusieurs pays exerçant ses activités au travers de plusieurs filiales, succursales et bureaux de représentation. Suite à une décision du Comité des Entreprises d'Assurance du 15 juillet 2008, la Société a été autorisée à intervenir dans les divisions de la réassurance Non-Vie, Vie et Santé en France. La Société est également autorisée à intervenir :

- au sein de l'Union Européenne en vertu de la réglementation relative au passeport européen ;
- dans d'autres pays où la Société a obtenu une autorisation d'exercer son activité de réassurance ou dans les pays où l'activité de réassurance n'est pas soumise à autorisation préalable.

Conseil d'administration

Mission du Conseil d'administration

Selon les textes européens qui régissent les Sociétés Européennes et la loi française en vigueur, la responsabilité principale du Conseil d'administration est de fixer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration désigne le Directeur Général et autres dirigeants effectifs de la Société. Il reçoit au moins une fois par an les titulaires de fonctions clés de SCOR SE. Il participe à la gestion saine et prudente de la Société. Le management l'informe chaque trimestre de la situation

financière, de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société. Conformément aux dispositions de la loi, il arrête les comptes, propose le dividende, décide des investissements et de la politique financière. Le Conseil est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société. Il valide le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dont il tient compte lorsqu'il se prononce sur un sujet susceptible d'affecter significativement la Société. Il approuve certaines politiques, ainsi que les rapports SFCR et RSR. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Composition du Conseil d'administration

Les statuts de SCOR SE prévoient que le nombre des administrateurs est de neuf au minimum et de dix-huit au maximum. Le nombre effectif d'administrateurs peut être modifié par les actionnaires au cours des Assemblées Générales. Le Conseil d'administration ne peut pas décider de l'augmentation du nombre de ses membres.

La loi française prévoit qu'un administrateur soit une personne physique ou une personne morale au nom de laquelle une personne physique est désignée comme son représentant permanent, à l'exception du Président du Conseil qui doit être une personne physique. Selon l'article L. 225-20 du Code de commerce, le représentant permanent d'une personne morale est soumis aux mêmes conditions, obligations et responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, nonobstant la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

La durée des mandats des administrateurs nommés ou renouvelés, fixée par les statuts de SCOR SE, est de quatre ans au plus. Selon les dispositions des statuts, l'âge limite pour exercer les fonctions d'administrateur est de 77 ans. Si un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 77 ans, son mandat se poursuit jusqu'au terme fixé par l'Assemblée. Les administrateurs sont élus par les actionnaires et leurs mandats se poursuivent jusqu'à leurs termes respectifs, ou jusqu'à leur démission, décès ou révocation avec ou sans cause par les actionnaires. Les places vacantes au Conseil peuvent, sous réserve que certaines conditions soient remplies, être pourvues par le Conseil d'administration jusqu'à la tenue de l'Assemblée suivante.

La composition du Conseil d'administration obéit aux principes suivants :

- application des règles de bonne gouvernance ;
- nombre adéquat d'administrateurs afin de permettre une forte participation individuelle ;
- majorité d'administrateurs indépendants ;
- diversité des compétences ;
- expérience internationale et diversité de nationalités ;
- proportion importante de femmes administrateurs.

Le 31 décembre 2016, la composition du Comité exécutif du Groupe était la suivante :

- 75 % d'administrateurs indépendants (83,3 % au 31 décembre 2015) et 81,8 % hors administrateur salarié. Le Comité des comptes et de l'audit est entièrement composé d'administrateurs indépendants, la proportion d'administrateurs indépendants est de 83,3 % au sein du Comité des risques et de 66,7 % (80,0 % hors administrateur salarié) au sein du Comité des rémunérations et des nominations ;

- 58,3 % d'administrateurs ayant une expérience de l'assurance ou de la réassurance, comme au 31 décembre 2015. Les autres administrateurs exercent leur activité professionnelle dans le secteur financier, la banque, les services de conseil juridique et d'autres services ;
- 33,3 % d'administrateurs étrangers (41,6 % au 31 décembre 2015) avec des administrateurs de nationalité américaine, belge, anglaise et suisse ;
- 41,6 % de femmes (33,3 % au 31 décembre 2015). La composition du Conseil est ainsi conforme aux dispositions légales.

Responsabilités des administrateurs

Les administrateurs doivent être en conformité avec les lois en vigueur et les statuts de SCOR SE. Selon le droit français, les administrateurs engagent leur responsabilité en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires françaises applicables aux *Societas Europaea*, de violation des dispositions statutaires ou de faute de gestion. Les administrateurs peuvent engager leur responsabilité individuelle ou solidaire avec d'autres administrateurs.

Chaque administrateur a une obligation de loyauté envers la Société. Il ne doit en aucun cas agir pour son intérêt propre contre celui de la Société et doit éviter de se trouver dans une situation de risques de conflit d'intérêts.

Chaque administrateur s'engage par le Règlement Intérieur du Conseil à ne pas rechercher ou accepter de la Société ou du Groupe ou de tout tiers, directement ou indirectement, des fonctions, avantages ou situations susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance d'analyse, de jugement et d'action dans l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil d'administration. Il ou elle rejettera également toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui ou elle et pouvant émaner des autres administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

Le Conseil d'administration de SCOR SE a décidé, dans un souci de défense de l'intérêt social de la Société, de mettre en place une série de dispositifs de contrôle visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts à travers :

- une revue des conventions réglementées par le Comité des comptes et de l'audit ;
- un examen annuel de la situation de chaque administrateur visant à étudier l'indépendance de son statut et l'existence de potentiels conflits d'intérêts ;
- une disposition du Règlement Intérieur selon laquelle un administrateur en situation de conflit d'intérêts s'engage à démissionner de son mandat en cas de non-résolution de la situation de conflit ;
- l'adoption d'un Code de conduite qui a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs de la Société. Ce document instaure des exigences renforcées en termes de prévention des situations de conflits d'intérêts. Il est complété par une politique définissant les modalités de la procédure d'alerte (« whistleblowing ») à disposition des salariés et qui prévoit un reporting auprès du Comité des comptes et de l'audit.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 31 mars 2004, le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur (le « Règlement Intérieur ») afin de renforcer ou préciser ses règles de fonctionnement. Ce Règlement Intérieur a été amendé par décisions successives du Conseil d'administration, notamment celle du 26 octobre 2016. Il peut être consulté sur le site internet de la Société (www.scor.com).

Il se réunit au minimum quatre fois par an. Le Conseil d'administration de SCOR a créé cinq Comités consultatifs chargés d'examiner des sujets spécifiques, de préparer ses délibérations et de lui faire des recommandations. Par ailleurs, une session des administrateurs non-exécutifs rassemble les administrateurs, à l'exception du Président et Directeur Général et de l'administrateur salarié.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier la stratégie de développement du Groupe, y compris les investissements de croissance organique et les opérations de restructuration interne majeures, ainsi que toute opération significative hors de la stratégie annoncée par le Groupe et d'examiner tout projet d'acquisition ou de cession, de fusion ou d'apport d'un montant supérieur à 100 millions EUR.

Le Comité des comptes et de l'audit

Le Comité des comptes et de l'audit a deux types de missions principales :

- Missions comptables et financières comprenant notamment l'analyse des documents financiers périodiques, l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, l'examen du traitement comptable de toute opération significative, l'examen du périmètre des sociétés consolidées, l'examen des engagements hors bilan significatifs, le pilotage de la sélection des Commissaires aux comptes, le contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public. Les honoraires des Commissaires aux comptes concernant leurs prestations fournies au cours de l'année font l'objet d'un processus de revue et d'approbation trimestriel par le Comité des comptes et de l'audit, avec une revue spécifique concernant les services autres que la certification des comptes. Le Comité des comptes et de l'audit approuve les honoraires autres que la certification des comptes pour s'assurer que l'indépendance des auditeurs n'est pas compromise.
- Missions de déontologie, d'audit interne et de conformité : il appartient au Comité des comptes et de l'audit de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de SCOR. Il appartient, par ailleurs, au Comité des comptes et de l'audit d'examiner les conventions réglementées, d'analyser et de répondre aux questions des salariés en matière de contrôle interne, d'établissement des comptes et de traitement des écritures comptables. Il donne son avis sur l'organisation de l'audit interne, examine son programme de travail annuel, reçoit les rapports d'audit interne et est informé sur la mise en œuvre des recommandations formulées. Enfin, il examine le plan de conformité annuel et est informé sur les activités de la Société en matière de conformité.

Le Comité peut entendre sur ces sujets les responsables financier et comptable du Groupe, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle et le responsable de la fonction conformité ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris hors la présence des dirigeants. Le Comité peut également recourir à des experts extérieurs. Au cours de l'exercice 2016, il a procédé, lors de chacune de ses réunions, à l'audition des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier du Groupe lors de l'examen des comptes ainsi que du responsable de l'Audit interne. L'examen des comptes par le Comité des comptes et de l'audit a été accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels de leurs travaux, des résultats, des options comptables retenues ainsi que d'une présentation du Directeur financier du Groupe décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

Le Comité des risques

Le Comité a pour mission d'examiner, notamment sur la base de l'évaluation des risques et de la solvabilité, les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté, tant à l'actif qu'au passif et de s'assurer que les moyens de suivi et de maîtrise de ces risques ont été mis en place. Il examine les principaux risques du Groupe et la politique d'Enterprise Risk Management (ERM). Il étudie également les risques stratégiques (y compris les risques émergents) ainsi que les principaux engagements techniques et financiers du Groupe (risques de souscription, de provisionnement, de marché, de concentration, de contrepartie, de gestion actif/passif, de liquidité, opérationnels, d'évolution de la réglementation prudentielle).

Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations présente au Conseil des recommandations sur les conditions de rémunération du dirigeant mandataire social, les retraites, les plans d'attribution d'actions, les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et examine les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités. Ses missions sont détaillées par le Règlement Intérieur.

Le Président et Directeur Général participe aux travaux du Comité des rémunérations et des nominations relatifs aux nominations.

Le Comité de gestion de crise

Le Comité de gestion de crise se réunit en cas de besoin et autant de fois qu'il le juge nécessaire.

Il a pour mission d'assister et de conseiller le Conseil d'administration et de lui proposer toutes mesures et décisions nécessaires en cas de crise touchant la Société, le Groupe ou l'un de ses membres et d'en assurer le suivi.

Le Président et Directeur Général doit se récuser au cas où la crise serait liée à un sujet le concernant personnellement.

Session des administrateurs non exécutifs

La session des administrateurs non-exécutifs est composée de l'ensemble des administrateurs, à l'exception de l'administrateur salarié et du dirigeant mandataire social de la Société.

Elle a pour mission d'assembler les administrateurs non-exécutifs pour leur permettre d'échanger, en dehors des réunions du Conseil. Elle peut traiter de conflits entre le Conseil et l'équipe de management, du non-respect du Code de gouvernance, de

l'incapacité du mandataire social à exercer ses fonctions du fait d'un accident ou d'un décès ou d'un manquement avéré du Président au Code de déontologie.

Administrateur référent

Les Règlements internes du Conseil d'administration de SCOR SE prévoient la nomination d'un administrateur référent choisi par le Conseil d'administration parmi les administrateurs indépendants sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Il assiste le Président et Directeur Général dans ses responsabilités, notamment l'organisation et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, et le suivi de la gouvernance et du contrôle interne.

Il a, par ailleurs, pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations faisant l'objet d'une délibération du Conseil. Il convoque les administrateurs indépendants au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire, et il préside la session des administrateurs non-exécutifs.

Il conseille les administrateurs lorsque ceux-ci craignent de se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Président et Directeur Général

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts de SCOR (« Direction Générale »), le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa séance du 18 avril 2002, que le management de la Société serait assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration avec le titre de Président et Directeur Général pouvant se faire assister par un Directeur Général Délégué.

Denis Kessler a rejoint le Groupe le 4 novembre 2002 avec l'objectif de le redresser alors qu'il était dans une situation financière très difficile. Le Conseil d'administration a jugé que, pour mener à bien cette mission, il était préférable de lui confier les pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Lors de son renouvellement en mai 2011, le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général avait démontré sa pertinence dans la période de redressement de SCOR de 2003 à 2007, puis dans la traversée de la crise financière de 2007 à 2011. Il a ainsi estimé qu'il était dans l'intérêt de SCOR, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses salariés que Denis Kessler soit renouvelé dans l'ensemble de ses fonctions et poursuive le développement du Groupe. L'unicité de fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a notamment permis à la Société de bénéficier de processus de décisions rapides et d'un alignement stratégique de ses organes de gouvernement. Depuis 2011, les résultats de la Société ont confirmé la pertinence de ce mode de gouvernance et le 7 septembre 2016, le Conseil d'administration a annoncé publiquement qu'il avait décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, le renouvellement du mandat d'administrateur de Denis Kessler pour une durée de quatre ans, en vue de sa reconduction par le Conseil en tant que Président et Directeur Général du Groupe.

Le Président et Directeur Général de SCOR a la responsabilité de gérer les activités de SCOR, sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'administration ou de l'Assemblée Générale pour certaines décisions conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la Société et moyennant le respect des dispositions du Code des assurances selon lesquelles la direction effective de SCOR

doit être assurée par au moins deux personnes. Le Président et Directeur Général est habilité à agir pour et au nom de SCOR et à représenter SCOR dans les relations avec les parties tierces, sous réserve uniquement des pouvoirs qui sont conférés expressément au Conseil d'administration ou aux actionnaires en vertu de la loi. Le Président et Directeur Général prépare et est responsable de la mise en œuvre des objectifs, stratégies et des budgets de SCOR qui sont revus et contrôlés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est habilité à nommer ou révoquer, à tout instant, avec ou sans cause le Président et Directeur Général, ainsi qu'à nommer des personnes distinctes pour occuper les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil peut également nommer un Directeur Général Délégué afin de le seconder dans sa gestion des activités.

Lors de sa séance du 4 mars 2015, le Conseil d'administration de la Société a limité les pouvoirs du Président et Directeur Général en prévoyant dans le Règlement Intérieur l'autorisation préalable du Conseil pour les opérations suivantes :

- investissements de croissance organique et opérations de restructuration interne majeurs ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée par le Groupe ;
- tout projet de cession ou d'acquisition, de fusion ou d'apport d'un montant supérieur à cent millions d'euros. En outre, tout projet de cession portant, en une ou plusieurs opérations, sur la moitié au moins des actifs de la Société doit être soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, en plus du Président et Directeur Général de SCOR SE, deux autres personnes ont été désignées pour assurer la direction effective de la Société et du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion effective de la Société et du Groupe est assurée par au moins deux personnes, conformément aux exigences du Code des assurances (cf. Section B.1.3.1 – Gouvernance du Groupe).

Fonctions clés

Le Code des assurances prévoit que le système de gouvernance d'une société doit comporter quatre fonctions clés. Ces fonctions de gouvernance contribuent à la mise en œuvre d'un système efficace de gouvernance permettant de garantir une gestion saine et prudente.

Ces fonctions sont les suivantes :

- Gestion des risques ;
- Conformité ;
- Audit interne ;
- Actuariat.

Ces fonctions clés peuvent être sous-traitées (ne serait-ce que partiellement) à d'autres entités, conformément aux règles définies par la politique de sous-traitance du Groupe (cf. Section B.7 – Sous-traitance).

Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des fonctions clés sont présentés plus en détail aux sections ci-après, notamment la Section B.3 – Système de gestion des risques, la Section B.4 – Système de Contrôle interne et fonction conformité, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

Indépendance

Les fonctions clés s'acquittent de leur mission de manière objective, équitable et indépendante. Elles doivent être libres de toute influence qui puisse compromettre l'accomplissement de leur mission.

Elles sont placées, à travers leurs lignes hiérarchiques, sous la responsabilité ultime du Président et Directeur Général.

Chacun des titulaires de fonctions clés a un rang hiérarchique suffisamment élevé dans l'organisation pour lui permettre de mener ses activités de manière indépendante. Le statut et l'autorité des titulaires de fonctions clés au sein des principaux organes directeurs auxquels ils sont rattachés selon leur rôle, leur donnent les moyens d'accomplir leur mission avec le degré requis d'indépendance prévu par le Code des assurances. Par ailleurs, les titulaires de fonctions clés interagissent régulièrement avec les administrateurs et avec les dirigeants effectifs de la Société.

Accès au Conseil d'administration

Les titulaires de fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le Conseil d'administration de SCOR SE, ou par l'un de ses Comités spécialisés.

De plus, le Conseil d'administration de SCOR SE et ses Comités spécialisés ont la faculté d'entendre les titulaires de fonctions clés à la demande de leurs présidents respectifs.

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, les titulaires de fonctions clés ont directement accès au Conseil d'administration de SCOR SE. Cette procédure implique le titulaire de fonction clé, le Président du Conseil d'administration et si la question l'exige, le Président du comité concerné et, en dernier lieu, le Conseil d'administration. Cette procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de SCOR SE lors de sa séance du 3 novembre 2015.

Désignations, exigences de compétence et d'honorabilité et obligation de notification

Les titulaires de fonctions clés de SCOR SE sont désignés par le Président et Directeur Général de SCOR SE. Ils sont soumis aux exigences spécifiques de compétence et d'honorabilité définies dans la politique sur la compétence et l'honorabilité du Groupe (cf. Section B.2 – Exigences de compétence et d'honorabilité). Lors de leur désignation, les titulaires de fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Accès à l'information et aux dossiers

Les titulaires de fonctions clés ont la possibilité de communiquer de leur propre initiative avec n'importe quel employé afin d'avoir accès à toute information utile à l'accomplissement de leur mission. S'ils rencontrent des difficultés dans l'accès aux informations dont ils ont besoin, ils s'en remettent à l'arbitrage du Président et Directeur Général de SCOR SE.

Interaction avec les autres titulaires de fonctions clés

Les titulaires de fonctions clés interagissent les uns avec les autres, notamment pour échanger des informations relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

Ces interactions sont présentées plus en détail aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.3.3. GOUVERNANCE DE LA DIVISION SCOR GLOBAL P&C ET DE SGP&C SE

Vue d'ensemble de la division SCOR Global P&C

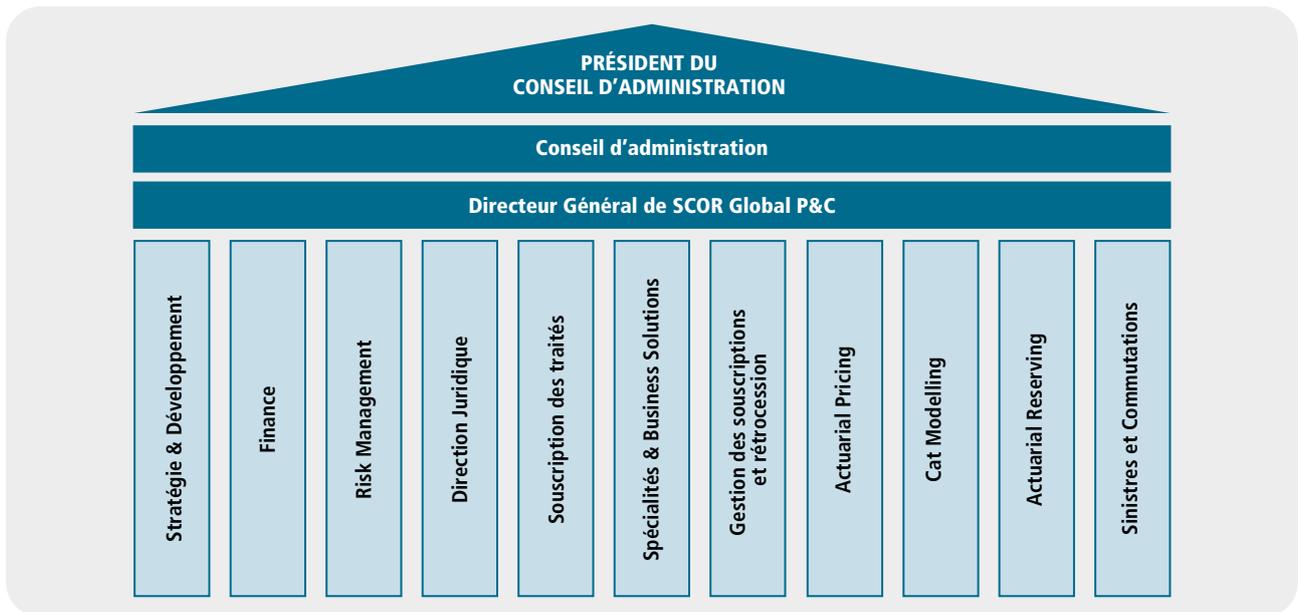
La division SCOR Global P&C regroupe l'ensemble des contrats de la division non-Vie du groupe SCOR.

Pour plus d'informations, se référer à la Section B.1.2.3 – Divisions et fonctions du Groupe.

La structure juridique du groupe SCOR et de la division SCOR Global P&C est détaillée au Chapitre A – Activités et résultats du présent rapport.

Gouvernance de la division SCOR Global P&C

Le schéma suivant illustre la structure de gouvernance d'entreprise de la division :



Directeur Général et Directeur Général Délégué de la division

Le Directeur Général de la division Non-Vie assure également la fonction de Directeur Général de SCOR Global P&C SE. Il peut être assisté par un Directeur Général Délégué de la division Non-Vie. Le Directeur Général de la division Non-Vie pilote l'activité de la division.

L'équipe de management et les Comités de direction de SGP&C

Le Directeur Général de la division Non-Vie est épaulé par l'équipe de management de SGP&C.

Le Directeur Général peut demander la création de comités ou d'organes consultatifs complémentaires, soit dans le cadre de l'équipe de management de SGP&C, soit séparément, comme il en juge opportun, à titre permanent ou ponctuel, afin de bénéficier d'un soutien pour des questions précises concernant la Société ou la division SGP&C.

Gouvernance de SGP&C SE

Forme juridique et règles fondamentales de gouvernance

SCOR Global P&C SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) constituée en France, immatriculée au Registre du

commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 980 619 RCS Paris. Suite à une décision du Comité des Entreprises d'Assurance du 15 juillet 2008, la Société a été autorisée à intervenir dans les divisions de la réassurance Vie & Santé et Non-Vie en France. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). SGP&C SE est également autorisée à intervenir :

- au sein de l'Union Européenne en vertu de la réglementation relative au passeport européen ;
- dans d'autres pays où la Société a obtenu une autorisation d'exercer son activité de réassurance ou dans les pays où l'activité de réassurance n'est pas soumise à autorisation préalable.

Les statuts de la société et le règlement interne du Conseil d'administration de SCOR P&C SE fixent les règles fondamentales de gouvernance, notamment la structure, la composition et l'organisation du Conseil d'administration de SCOR P&C SE ainsi que les missions et les responsabilités des administrateurs.

Conseil d'administration

Missions et responsabilités

Les missions et responsabilités du Conseil d'administration de SGP&C SE, les règles régissant sa composition et son fonctionnement, ainsi que les droits et les obligations des administrateurs découlent des lois et des réglementations en vigueur, des statuts de la société et des Règlements internes du Conseil d'administration de SGP&C SE.

Selon les textes européens qui régissent les Sociétés Européennes et la loi française en vigueur, la responsabilité principale du Conseil d'administration est de fixer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Il présente les comptes annuels de la Société aux actionnaires, propose les dividendes et convoque les assemblées générales de la Société. Le Conseil d'administration désigne le Directeur Général et autres dirigeants effectifs de la Société. Il reçoit au moins une fois par an les titulaires de fonctions clés de SGP&C SE. Il participe à la gestion saine et prudente de la Société. Il valide le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dont il tient compte lorsqu'il se prononce sur tout sujet susceptible d'affecter significativement la Société. Il approuve certaines politiques, ainsi que les rapports SFCR et RSR. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Les administrateurs doivent être en conformité avec les lois en vigueur et les statuts de SCOR Global P&C SE.

Selon les réglementations et le droit français, les administrateurs engagent leur responsabilité en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires françaises applicables aux *Societas Europaea*, de violation des dispositions statutaires ou de faute de gestion. Les administrateurs peuvent engager leur responsabilité individuelle ou solidaire avec les autres administrateurs.

Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs de SGP&C SE sont nommés ou révoqués par décision de l'Assemblée Générale.

Selon les statuts, le Conseil d'administration de SCOR Global P&C SE est composé d'au minimum trois (3) et au maximum dix-huit (18) administrateurs.

Les administrateurs sont soumis à des exigences de compétence et d'honorabilité, ainsi que détaillé à la Section B2 – Exigences de compétence et d'honorabilité.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Les procédures de convocation, la tenue des réunions et autres modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par les lois et réglementations en vigueur, par les statuts de SCOR Global P&C SE et par ses règlements internes.

Président du Conseil d'administration

Les administrateurs élisent un Président du Conseil.

Le Président est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration de SGP&C SE, dont il rend compte lors de l'Assemblée Générale.

Directeur Général

La gestion globale de la Société appartient au Directeur Général, qui, conformément aux statuts de SCOR Global P&C SE, peut être Président du Conseil d'administration, ou à toute autre personne élue par le Conseil d'administration ayant le titre de Directeur Général.

Selon le droit français, des pouvoirs étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances sont dévolus au Directeur Général. Toutes les responsabilités nécessaires pour qu'il s'acquitte de ses fonctions et ses tâches lui sont conférées par le Conseil d'administration, conjointement avec le management de

la Société, et il représente en permanence SCOR Global P&C SE auprès des tiers. L'exercice de ces pouvoirs et responsabilités se limite à l'objet social de la Société, sous réserve des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale conformément aux dispositions légales ou réglementaires des statuts de la Société.

Le Directeur Général est chargé de définir et de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs généraux de la Société, conformément à la stratégie et aux objectifs du Groupe, et dirige l'ensemble des activités de la Société, de ses succursales et de ses bureaux de représentation. Il est chargé de diriger la performance organisationnelle, opérationnelle et financière de la Société.

Comités exécutifs

Plusieurs Comités exécutifs ont été constitués pour faciliter le reporting ascendant et la coordination des initiatives de toutes les principales entités fonctionnelles de la division Non-Vie.

Le champ d'intervention de ces comités couvre SCOR Global P&C SE.

Principe des quatre yeux

Conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, la Société doit appliquer le « principe des quatre yeux », ce qui implique que la direction effective doit être assurée par au moins deux personnes distinctes.

Les « personnes assurant la direction effective » de SGP&C SE sont soumises aux exigences de compétence et d'honorabilité telles qu'établies dans la politique de compétence et d'honorabilité du groupe (se référer à la Section B.2 – Exigences de compétence et d'honorabilité).

Le 15 décembre 2015, le Conseil d'administration de SGP&C SE a nommé son Président comme une personne assurant la direction effective de SGP&C SE, outre le Directeur Général de SGP&C SE. Le Comité exécutif du Groupe valide régulièrement les décisions importantes avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre lorsqu'elles portent sur la stratégie, les activités, les investissements, les finances, les risques ou les opérations. Le principe des quatre yeux est respecté, car toutes les personnes assurant la direction effective de SGP&C SE appartiennent au Comité exécutif du Groupe.

Fonctions clés

Les fonctions clés sont exécutées au niveau de SGP&C SE sous la responsabilité des titulaires de fonctions clés de SGP&C SE.

Les fonctions clés pour SCOR Global P&C SE peuvent être (ne serait-ce que partiellement) sous-traitées auprès d'autres entités, conformément aux règles définies dans la politique de sous-traitance du Groupe, qui s'applique également à SGP&C SE (cf. Section B.7 – Sous-traitance).

Rôles et responsabilités

Pour plus d'informations sur les rôles et les responsabilités des titulaires de fonctions clés, se référer aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

Indépendance

Les titulaires de fonctions clés de SCOR Global P&C SE s'acquittent de leur mission de manière objective, équitable et indépendante. Elles doivent être libres de toute influence qui puisse compromettre l'accomplissement de leur mission.

Elles sont placées, à travers leurs lignes hiérarchiques, sous la responsabilité ultime du Président et Directeur Général.

Chacun des titulaires de fonctions clés de SGP&C SE a un rang hiérarchique suffisamment élevé dans l'organisation pour lui permettre de mener ses activités de manière indépendante. Le statut et l'autorité des titulaires de fonctions clés au sein des principaux organes directeurs auxquels ils sont rattachés leur donnent les moyens d'accomplir leur mission avec le degré requis d'indépendance prévu par le Code des assurances. Par ailleurs, les titulaires de fonctions clés interagissent régulièrement avec les administrateurs et avec les dirigeants effectifs de la Société.

Accès au Conseil d'administration

Les titulaires de fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le Conseil d'administration de SCOR Global P&C SE.

Le Conseil d'administration peut également décider de les entendre quand il le désire.

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, les titulaires de fonctions clés ont directement accès au Conseil d'administration de SCOR SE. Cette procédure concerne les titulaires des fonctions clés et le Président du Conseil d'administration. Cette procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de SGP&C SE lors de sa séance du 15 décembre 2015.

Désignations, exigences de compétence et d'honorabilité et obligation de notification

Les titulaires de fonctions clés de SCOR Global P&C SE sont désignés par le Président et Directeur Général. Ils sont soumis aux exigences spécifiques de compétence et d'honorabilité définies dans la politique sur la compétence et l'honorabilité du Groupe (cf. Section B.2 – Exigences de compétence et d'honorabilité). Lors de leur désignation, les titulaires de fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Accès à l'information et aux dossiers

Les titulaires de fonctions clés ont la possibilité de communiquer de leur propre initiative avec n'importe quel employé afin d'avoir accès à toute information utile à l'accomplissement de leur mission. S'ils rencontrent des difficultés dans l'accès aux informations dont ils ont besoin, ils s'en remettent à l'arbitrage du Président et Directeur Général de SCOR Global P&C SE.

Interaction avec les autres titulaires de fonctions clés

Les titulaires de fonctions clés interagissent les uns avec les autres, notamment pour échanger des informations relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

Afin de faciliter et de formaliser ces interactions, des réunions trimestrielles sont organisées par les titulaires de fonctions clés.

Ces interactions sont présentées plus en détail aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.3.4. GOUVERNANCE DE LA DIVISION SCOR GLOBAL LIFE ET DE SGL SE

Vue d'ensemble de la division SCOR Global Life

La division SCOR Global Life regroupe l'ensemble des contrats de la division Vie du groupe SCOR, à savoir mortalité, morbidité, longévité, Solutions financières, accident et santé.

Pour plus d'informations, se référer à la Section B.1.2.3 – Divisions et fonctions du Groupe.

La structure juridique du groupe SCOR et de la division SCOR Global Life est détaillée au Chapitre A – Activités et résultats du présent rapport.

Gouvernance de la division SCOR Global Life

Directeur Général et Directeur Général Délégué de la division

Le Directeur Général de la division Vie assure également la fonction de Directeur Général de SGL SE. Il peut être assisté par un Directeur Général Délégué.

L'équipe de management et les Comités de direction de SGL

Le Directeur Général de la division Vie est épaulé par l'équipe de management de SGL.

Le Directeur Général peut demander la création de comités ou d'organes consultatifs complémentaires, en fonction de ce qu'il juge opportun, afin de faciliter le reporting ascendant et la coordination des initiatives de toutes les principales entités fonctionnelles de la division. Ces comités comprennent notamment :

- le Comité des risques de SGL ;
- le Comité d'investissement de SGL ;
- le Comité de provisionnement de SGL.

Gouvernance de SGL SE

Forme juridique et règles fondamentales de gouvernance

SGL SE est une Société Européenne (*Societas Europaea*) constituée en France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 935 558 RCS Paris. Suite à une décision du Comité des Entreprises d'Assurance du 15 juillet 2008, la Société a été autorisée à intervenir dans les divisions de la réassurance Non-Vie, Vie et Santé en France. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). La Société est également autorisée à intervenir :

- au sein de l'Union Européenne en vertu de la réglementation relative au passeport européen ;
- dans d'autres pays où la Société a obtenu une autorisation locale d'exercer son activité de réassurance ou dans les pays où l'activité de réassurance n'est pas soumise à autorisation préalable.

Les statuts de la société et le règlement interne du Conseil d'administration de SGL SE fixent les règles fondamentales de gouvernance, notamment la structure, la composition et l'organisation du Conseil d'administration de SGL SE ainsi que les missions et les responsabilités des administrateurs.

Conseil d'administration

Missions et responsabilités

Les missions et responsabilités du Conseil d'administration de SGL SE (le « Conseil d'administration »), les règles régissant sa composition et son fonctionnement, ainsi que les droits et les obligations des administrateurs découlent des lois et des réglementations en vigueur, des statuts de la Société et des Règlements internes du Conseil d'administration de SGL SE.

Selon les textes européens qui régissent les Sociétés Européennes et la loi française en vigueur, la responsabilité principale du Conseil d'administration est de fixer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des entités juridiques. Il présente les comptes annuels de la Société aux actionnaires, propose les dividendes et convoque les assemblées générales de la Société. Le Conseil d'administration désigne le Directeur Général et les personnes assurant la direction effective de la Société. Il reçoit au moins une fois par an les titulaires de fonctions clés de SGL SE. Il participe à la gestion saine et prudente de la Société. Il valide le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dont il tient compte lorsqu'il se prononce sur tout sujet susceptible d'affecter significativement la Société. Il approuve certaines politiques, ainsi que les rapports SFCR et RSR. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Les administrateurs doivent être en conformité avec les lois en vigueur et les statuts de SCOR Global Life SE.

Selon les réglementations et le droit français, les administrateurs engagent leur responsabilité en cas de violation des dispositions légales ou réglementaires françaises applicables aux *Societas Europaea*, de violation des dispositions statutaires ou de faute de gestion. Les administrateurs peuvent engager leur responsabilité individuelle ou solidaire avec les autres administrateurs.

Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs de SGL SE sont nommés ou révoqués par décision de l'Assemblée Générale.

Selon les statuts, le Conseil d'administration de SGL SE est composé d'au minimum trois (3) et au maximum dix-huit (18) administrateurs.

Les administrateurs sont soumis à des exigences de compétence et d'honorabilité, ainsi que détaillé à la Section B2 – Exigences de compétence et d'honorabilité.

Activités du Conseil d'administration

Les procédures de convocation, la tenue des réunions et autres modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par les lois et réglementations en vigueur, par les statuts de SGL SE et par ses règlements internes.

Président du Conseil d'administration

Les administrateurs élisent un Président du Conseil de SGL SE.

Le Président est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration de SGL SE, dont il rend compte lors de l'Assemblée Générale.

Directeur Général

Missions et responsabilités du Directeur Général

La gestion globale de SGL SE appartient au Directeur Général, qui, conformément aux statuts de SGL SE, peut être Président du Conseil d'administration, ou à toute autre personne élue par le Conseil d'administration ayant le titre de Directeur Général.

Selon le droit français, des pouvoirs étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances sont dévolus au Directeur Général. Toutes les responsabilités nécessaires pour qu'il s'acquitte de ses fonctions et ses tâches lui sont conférées par le Conseil d'administration, conjointement avec le management de la Société, et il représente en permanence SGL SE auprès des tiers. L'exercice de ces pouvoirs et responsabilités se limite à l'objet social de la Société, sous réserve des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale conformément aux dispositions légales ou réglementaires des statuts de la Société.

Le Directeur Général est chargé de définir et de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs généraux de l'entité juridique, conformément à la stratégie et aux objectifs du Groupe, et dirige l'ensemble des activités de SGL SE, de ses succursales et de ses bureaux de représentation. Il est chargé de diriger la performance organisationnelle, opérationnelle et financière de la Société.

Comités exécutifs

Plusieurs Comités exécutifs ont été constitués pour faciliter le reporting ascendant et la coordination des initiatives de toutes les principales entités fonctionnelles de la division Vie.

Le champ d'intervention de ces Comités couvre SGL SE.

Principe des quatre yeux

Conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, l'entité juridique doit appliquer le « principe des quatre yeux », ce qui implique que la direction effective doit être assurée par au moins deux personnes distinctes.

Les « personnes assurant la direction effective » de SGL SE sont soumises aux exigences de compétence et d'honorabilité telles qu'établies dans la politique de compétence et d'honorabilité du Groupe (se référer à la Section B.2 – Exigences de compétence et d'honorabilité).

Le 23 septembre 2015, le Conseil d'administration de SGL SE a nommé son Président comme une personne assurant la direction effective de SGP&C SE, outre le Directeur Général de SGP&C SE. Le Comité exécutif du Groupe valide régulièrement les décisions importantes avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre lorsqu'elles portent sur la stratégie, les activités, les investissements, les finances, les risques ou les opérations. Le principe des quatre yeux est respecté, car toutes les personnes assurant la direction effective de SGL SE appartiennent au Comité exécutif du Groupe.

Fonctions clés

Les fonctions clés sont exécutées au niveau de SGL SE sous la responsabilité des titulaires de fonctions clés de SGL SE.

Les fonctions clés pour SGL SE peuvent être (ne serait-ce que partiellement) sous-traitées auprès d'autres entités, conformément aux règles définies dans la politique de sous-traitance du Groupe, qui s'applique également à SGL SE (cf. Section B.7 – Sous-traitance).

Rôles et responsabilités

Pour plus d'informations sur les rôles et les responsabilités des titulaires de fonctions clés, se référer aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

Indépendance

Les titulaires de fonctions clés de SGL SE s'acquittent de leur mission de manière objective, équitable et indépendante. Elles doivent être libres de toute influence qui puisse compromettre l'accomplissement de leur mission.

Elles sont placées, à travers leurs lignes hiérarchiques, sous la responsabilité ultime du Président et Directeur Général.

Chacun des titulaires de fonctions clés de SGL SE a un rang hiérarchique suffisamment élevé dans l'organisation pour lui permettre de mener ses activités de manière indépendante. Le statut et l'autorité des titulaires de fonctions clés au sein des principaux organes directeurs auxquels ils sont rattachés leur donnent les moyens d'accomplir leur mission avec le degré requis d'indépendance prévu par le Code des assurances. Par ailleurs, les titulaires de fonctions clés interagissent régulièrement avec les administrateurs et avec les dirigeants effectifs de la SGL SE.

Accès au Conseil d'administration

Les titulaires de fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le Conseil d'administration de SGL SE.

Le Conseil d'administration peut également décider de les entendre quand il le désire.

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 322-3-2 du Code des assurances, les titulaires de fonctions clés ont directement accès au Conseil

d'administration de SGL SE. Cette procédure concerne les titulaires des fonctions clés et le Président du Conseil d'administration. Cette procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de SGL SE lors de sa séance du 15 décembre 2015.

Désignations, exigences de compétence et d'honorabilité et obligation de notification

Les titulaires de fonctions clés de SGL SE sont désignés par le Président et Directeur Général. Ils sont soumis aux exigences spécifiques de compétence et d'honorabilité définies dans la politique sur la compétence et l'honorabilité du Groupe (cf. Section B.2 – Exigences de compétence et d'honorabilité). Lors de leur désignation, les titulaires de fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Accès à l'information et aux dossiers

Les titulaires de fonctions clés ont la possibilité de communiquer de leur propre initiative avec n'importe quel employé afin d'avoir accès à toute information utile à l'accomplissement de leur mission. S'ils rencontrent des difficultés dans l'accès aux informations dont ils ont besoin, ils s'en remettent à l'arbitrage du Président et Directeur Général de SGL SE.

Interaction avec les autres titulaires de fonctions clés

Les titulaires de fonctions clés interagissent les uns avec les autres, notamment pour échanger des informations relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Afin de faciliter et de formaliser ces interactions, des réunions trimestrielles sont organisées par les titulaires de fonctions clés.

Ces interactions sont présentées plus en détail aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.4. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS APPORTÉS À LA GOUVERNANCE EN 2016

B.1.4.1. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU NIVEAU DU GROUPE ET DE SCOR SE

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2016, SCOR SE et le groupe SCOR ont apporté une série de changements significatifs à leur système de gouvernance d'entreprise pour satisfaire à plusieurs exigences imposées par Solvabilité II, en particulier concernant les aspects suivants :

- la désignation de personnes supplémentaires pour assurer la direction effective de SCOR SE et du Groupe conformément à l'article L. 356-18 du Code des assurances ;
- la désignation de titulaires de fonctions clés de SCOR SE et du Groupe conformément à l'article L. 356-18 du Code des assurances ;
- la mise en place d'une procédure permettant aux titulaires de fonctions clés d'avoir accès au Conseil d'administration conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;
- la modification des Règlements internes du Conseil d'administration, notamment à travers l'attribution aux Comités concernés de missions liées à Solvabilité II.

Pour plus d'informations sur les modifications apportées aux fonctions clés, se référer aux sections ci-après, en particulier

la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne et fonction conformité, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.4.2. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU NIVEAU DE SGP&C SE

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2016, SCOR Global P&C SE a apporté une série de changements significatifs à son système de gouvernance d'entreprise pour satisfaire à plusieurs exigences imposées par Solvabilité II, en particulier concernant les aspects suivants :

- la désignation du Président du Conseil d'administration en tant que personne supplémentaire pour assurer la direction effective du Groupe conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;
- la désignation et la nomination de titulaires de fonctions clés conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;
- la mise en place d'une procédure permettant aux titulaires de fonctions clés d'avoir accès au Conseil d'administration conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances.

Pour plus d'informations sur les modifications apportées aux fonctions clés, se référer aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.4.3. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU NIVEAU DE SGL SE

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2016, SGL SE a apporté une série de changements significatifs à son système de gouvernance d'entreprise pour satisfaire à plusieurs exigences imposées par Solvabilité II, en particulier concernant les aspects suivants :

- la désignation du Président du Conseil d'administration en tant que personne supplémentaire pour assurer la direction effective du Groupe conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;
- la désignation et la nomination de titulaires de fonctions clés conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;
- la mise en place d'une procédure permettant aux titulaires de fonctions clés d'avoir accès au Conseil d'administration conformément à l'article L. 322-3-2 du Code des assurances ;

Pour plus d'informations sur les modifications apportées aux fonctions clés, se référer aux sections ci-après, en particulier la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), la Section B.4 – Système de Contrôle interne, la Section B.5 – Audit interne et la Section B.6 – Fonction actuarielle.

B.1.5. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES ACTIONNAIRES, LES PERSONNES EXERÇANT UNE INFLUENCE NOTABLE OU AVEC LES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE

B.1.5.1. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DU GROUPE

Les transactions ci-après ont été conclues par l'entité SCOR SE en tant que société-mère du groupe SCOR. Elles s'appliquent à SCOR en tant que Groupe – c'est-à-dire qu'elles impliquent d'autres entités du Groupe – et/ou à SCOR SE.

Transactions significatives avec les actionnaires

Pour les besoins de la présente section, SCOR SE prend en compte les actionnaires qui sont soumis à l'obligation de déclarer leur participation à la Société en vertu des statuts de SCOR SE, c'est-à-dire les actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital de SCOR SE.

Sur la base de ce critère, SCOR SE n'a conclu aucune transaction significative avec les actionnaires durant la période de référence.

Transactions significatives avec les personnes exerçant une influence notable

Transactions avec les parties liées au sens de la norme IAS 24

Des parties sont considérées comme étant liées lorsque l'une d'elles détient, directement ou non le contrôle d'une autre partie, ou qu'elle exerce une influence notable sur l'autre partie dans ses décisions financières ou opérationnelles.

Les parties liées du Groupe comprennent :

- les principaux dirigeants de l'entreprise, les membres de leur famille proche et toute entité, dans laquelle eux ou leurs proches contrôlent, exercent une influence notable ou détiennent une part importante des droits de vote ;
- les entreprises mises en équivalence.

Le Groupe réalise plusieurs transactions avec des parties liées. Ces transactions sont réalisées dans le cadre de l'activité courante, et dans les mêmes termes et conditions – y compris en matière de taux d'intérêt et de garanties – que ceux qui sont généralement constatés pour des transactions comparables avec des tiers au moment où elles sont contractées.

SCOR SE est la société-mère des sociétés composant le Groupe.

Les transactions effectuées au cours de l'exercice 2016 avec les entreprises mises en équivalence ont été réalisées sur une base de prix de marché et leur volume n'est pas significatif.

Transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise

Les principaux dirigeants de l'entreprise sont les personnes ayant la responsabilité et l'autorité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe. Le Groupe considère que les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ont la qualité de principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe sur les Transactions avec les parties liées.

Accords et obligations concernant les droits à rémunération du Président et Directeur Général de SCOR

Les accords et obligations suivants, approuvés au cours des exercices précédents par les actionnaires réunis en Assemblée Générale sont restés en vigueur au cours de l'exercice écoulé, soit du fait de la durée de la Convention soit parce qu'ils ont fait l'objet d'une extension.

- engagement à verser une indemnité à M. Denis Kessler en cas de départ contraint ;
- plan de retraite supplémentaire.

Se référer à la Section B.1.6.3 – Principaux composants de la politique de rémunération par catégorie de personnel – critères de performance.

Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.3.3 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, dans le Document de Référence 2016.

Transactions significatives avec les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Se référer à la Section B.1.6.3 – Principaux composants de la politique de rémunération par catégorie de personnel.

B.1.5.2. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DE SCOR SE

L'ensemble des transactions significatives avec les actionnaires publiées au niveau du Groupe sont conclues par SCOR SE, en tant que société-mère du Groupe. Pour plus d'informations sur ces transactions, se référer à la Section B.1.5.1 – Transactions significatives au niveau du Groupe.

B.1.5.3. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DE SGP&C SE

Transactions significatives avec les actionnaires

Aux termes du contrat de rétrocession interne en quote-part de 50 % conclu avec SCOR SE, SGP&C SE Paris rétrocède 50 % et SGP&C SE Zurich rétrocède 25 % à SCOR SE de leurs portefeuilles d'affaires nets conservés.

Ce contrat d'une durée d'un an est tacitement reconduit, sauf en cas de résiliation.

B.1.5.4. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DE SGL SE

Transactions significatives avec les actionnaires

Dans le cadre du contrat de rétrocession interne en quote-part de 50 % conclu avec SCOR SE, SGL SE rétrocède à SCOR SE 50 % de ses portefeuilles d'affaires conservées à Madrid, Milan et Paris. Toutes les provisions techniques sont rétrocédées à SCOR SE en contrepartie de dépôts espèces.

Ce contrat d'une durée d'un an est tacitement reconduit, sauf en cas de résiliation.

B.1.6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET PRATIQUES VIS-À-VIS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES EMPLOYÉS

B.1.6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de SCOR SE, les jetons de présence sont attribués sous la forme d'une part fixe d'un montant annuel de 28 000 EUR payable en quatre versements trimestriels égaux et d'une part variable égale à 3 000 EUR, soumise à la présence effective de l'administrateur aux séances du Conseil ou d'un Comité. Les Présidents du Comité des comptes et de l'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations reçoivent un jeton de 6 000 EUR pour chaque réunion du Comité qu'ils président. De plus, les membres du Conseil d'administration, personnes physiques, à l'exception du Président et Directeur Général et de l'administrateur salarié, ont reçu le 8 septembre 2016, 10 000 EUR en actions SCOR.

À l'exception du Président et Directeur Général et de l'administrateur salarié, les membres du Conseil ne bénéficient ni des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ni des plans d'attribution gratuite d'actions de la Société.

Aucune cotisation de retraite (ou engagement) n'a été payée au bénéfice des administrateurs.

B.1.6.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU GROUPE

La politique de gestion du capital humain de SCOR est conforme aux valeurs de l'entreprise, à son plan triennal et à l'appétence au risque du Groupe. SCOR s'engage à :

- suivre une politique de rémunération qui assure pleinement la maîtrise de son appétence au risque et décourage toute prise de risque excessive ;
- aligner les incitations aux dirigeants sur l'objectif de création de valeur pour les actionnaires ;
- avoir une politique de rémunération innovante qui corresponde à l'horizon à long terme du modèle interne de SCOR ;
- motiver et retenir son vivier de talents et mener une politique de rémunération alignée sur le développement du capital humain ;
- respecter pleinement les réglementations et les directives définies par les régulateurs en termes de politique de rémunération.

Pour atteindre ces objectifs, SCOR a mis en place une politique de rémunération globale transparente et très structurée. Elle est soumise à l'approbation du Comité des rémunérations et des nominations (CRN) et du Conseil d'administration qui l'examinent au moins une fois par an. Sa dernière mise à jour a eu lieu en avril 2016.

Les compétences du CRN concernent la rémunération du Président et Directeur Général. Le CRN est informé de la rémunération du Comité exécutif du Groupe. Par ailleurs, il recommande au Conseil d'administration l'approbation des programmes d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites de SCOR. En règle générale, ce Comité est composé en majorité d'administrateurs indépendants.

SCOR a mis en place un programme « Partners ⁽¹⁾ ». Spécifique et sélectif, ce programme concerne le partage des informations, le développement de carrière et les plans de rémunération. Il existe

quatre niveaux principaux de Partnership : Associate Partners (AP), Global Partners (GP), Senior Global Partners (SGP), Executive Global Partners (EGP). Les Partners représentent environ 25 % de l'effectif mondial. La nomination et la promotion des Partners s'effectuent selon une procédure formelle qui se déroule chaque année, lors d'une session du Comité exécutif. Les candidats doivent notamment avoir régulièrement démontré leurs compétences, leur capacité de leadership et leur engagement. Répartition des Partners par niveaux : EGP : 2 %, SGP : 9 %, GP : 32 %, AP : 57 %.

B.1.6.3. PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA RÉMUNÉRATION PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

Composants de la rémunération globale

Catégorie de personnel	Rémunération fixe	Rémunération variable En numéraire	Plans fondés en actions	Régime de retraite
Président et Directeur Général ⁽¹⁾	✓	✓	Actions gratuites, Stock-options, LTIP ⁽³⁾	✓
Membres du Comité exécutif du Groupe ⁽²⁾	✓	✓	Actions gratuites, Stock-options, LTIP	✓
Partners	✓	✓	Actions gratuites, Stock-options ⁽⁴⁾ , LTIP	✓
Non-Partners	✓	✓	Actions gratuites	✓

(1) En tant que membre du Conseil d'administration, le Président et Directeur Général reçoit des jetons de présence.

(2) Les membres du Comité exécutif comprennent les Directeurs Généraux de SGP&C SE et de SGL SE, qui assurent la direction effective du Groupe, de SCOR SE, de SGP&C SE et/ou de SGL SE en plus du Président et Directeur Général de SCOR SE. Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas de jetons de présence pour l'exercice de leur mandat d'administrateur dans les sociétés dont SCOR détient plus de 20 % du capital.

(3) Long Term Incentive Plan (LTIP).

(4) Seuls les Executive Global Partners et les Senior Global Partners reçoivent des stock-options.

Selon le pays, les employés bénéficient également d'autres avantages tels que la couverture santé et l'intéressement.

Rémunération fixe

Groupe mondial organisé autour de quatre Hubs situés dans les principaux centres financiers du monde, SCOR propose des salaires de base compétitifs afin de se positionner comme un acteur concurrentiel sur le marché du travail et d'attirer les talents. Les rémunérations proposées par SCOR sont comparées au moins tous les deux ans aux niveaux qui prévalent sur les marchés locaux.

Les salaires de base sont définis selon des critères qui tiennent compte de différents facteurs, comme les conditions du marché du travail local, le niveau de formation et l'expérience professionnelle préalable, l'expertise acquise, le poste actuel du salarié et ses responsabilités.

SCOR passe en revue sur une base annuelle les salaires de base afin de récompenser les performances individuelles et la prise en charge de nouvelles responsabilités par un salarié. Il n'y a pas d'indexation automatique sur l'inflation, sauf dans les quelques pays où l'indexation répond à une obligation légale.

Rémunération variable en espèces

Partners

Les bonus des Partners correspondent à un pourcentage du salaire de base. Ce pourcentage total, qui varie entre 20 % et 100 % et augmente avec le niveau dans le partenariat, comporte deux parties. La principale (sauf pour les bonus des EGP, où les deux parties sont d'égale importance) est directement liée à l'appréciation de la performance individuelle. Le versement du bonus au titre de chaque partie est soumis à certaines conditions. Pour la partie individuelle, le versement peut aller de zéro (performance insuffisante) à 150 % (attentes dépassées). La partie collective est basée sur le rendement des capitaux propres réalisé par SCOR au cours de l'exercice précédent. Le versement de cette partie peut aller de zéro (rendement des capitaux propres inférieur de 30 % à l'objectif) à 130 % (rendement des capitaux propres égal ou supérieur à 130 % de l'objectif).

Cette répartition entre composantes individuelles et collectives permet de mieux récompenser la réalisation des objectifs individuels des Associate Partners, des Global Partners et des Senior Global Partners. Les Partners sont également éligibles à un bonus additionnel et exceptionnel (l'« Exceptional Contribution Bonus », « ECB ») variant de 0 % à 50 % de la partie individuelle du bonus en cas de contribution significative à la réussite de projets stratégiques ou la réalisation de demandes spécifiques stratégiques.

(1) Les Partners regroupent les dirigeants, managers, experts-clés et hauts potentiels identifiés comme tels au sein du Groupe. Les Partners ont des responsabilités spécifiques en termes de réalisations significatives, gestion de projets à fort impact pour le Groupe et leadership. En conséquence, ils bénéficient d'avantages spécifiques en termes de partage d'information, de développement de carrière et de plans de rémunération.

Autres collaborateurs

Pour les salariés non-Partners, les bonus versés par SCOR rétribuent la performance réalisée au cours de l'année précédente. Selon le niveau d'appréciation qui leur a été attribué par leur supérieur direct lors de l'entretien d'appréciation, les salariés perçoivent un bonus compris entre 0 % et 6 % du salaire de base annuel. Cette échelle est augmentée d'un coefficient multiplicateur (2 ou 3) dans certaines localisations, pour tenir compte de la spécificité des marchés du travail locaux.

Les non-Partners sont également éligibles à un bonus additionnel et exceptionnel (l'« Exceptional Contribution Bonus » (« ECB »)) variant de 0 % à 6 % du salaire annuel de référence (le multiplicateur de 2 ou 3 indiqué ci-dessus n'est pas applicable à l'ECB).

Rémunération fondée en actions

SCOR a lancé un programme d'attributions d'actions gratuites et de stock-options en 2004 pour encourager et fidéliser ses dirigeants, ses managers et ses collaborateurs les plus talentueux.

L'attribution des actions gratuites et des stock-options est conditionnée à l'approbation des résolutions à cet effet présentées par le Conseil d'administration aux actionnaires réunis en Assemblée Générale.

Dans le cadre des délégations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration détermine l'attribution des actions et des stock-options aux principaux collaborateurs de SCOR.

En 2011, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre un nouveau plan de rémunération (Long Term Incentive Plan, « LTIP ») au profit de certains dirigeants et cadres du Groupe en vue de :

- assurer la rétention de collaborateurs clés tout en élargissant la période de mesure de la performance ;
- impliquer les collaborateurs clés de SCOR au développement à long terme du Groupe.

Partners

L'attribution d'actions gratuites et de stock-options aux Partners dépend de leur performance individuelle, entre autres critères tels que la gestion de projets stratégiques, le degré d'engagement, etc. Par conséquent, cette attribution n'intervient pas nécessairement chaque année et elle ne concerne pas nécessairement chaque Partner.

L'acquisition d'actions et d'options est soumise à des conditions de présence (3 à 6 ans selon la nature du plan) et de performance, en fonction du ratio de solvabilité et du rendement des capitaux propres. Par ailleurs, les bénéficiaires doivent pleinement respecter le Code de conduite du Groupe (clawback policy). Pour plus d'informations sur les conditions de performance des plans de 2016, se référer à la Section 2.2.3.4 – Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital, du Document de Référence 2016 de SCOR.

Autres collaborateurs

Des actions gratuites peuvent être attribuées aux collaborateurs non-Partners dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'action qui ne sont assortis d'aucune condition de performance. Par ailleurs, dans certains cas particuliers, des actions de performance peuvent également être attribuées à titre individuel à certains collaborateurs non-Partners.

Régimes de retraite

Tout en respectant les différences nationales, SCOR propose à ses salariés des régimes de retraite attrayants qui, dans certains pays, couvrent également les accidents et l'invalidité.

Bien que les régimes de retraite de SCOR ne soient pas alignés au niveau international, ils sont élaborés de manière à satisfaire les besoins au niveau local et à prendre en compte les obligations légales. Ils sont également calibrés de manière à assurer des conditions de rémunération attrayantes.

En règle générale, SCOR utilise des régimes de retraite à prestations définies.

Les cadres dirigeants et les membres du Comité exécutif qui ont rejoint le Groupe avant le 30 juin 2008 et qui sont employés en France bénéficient d'une garantie de retraite sous condition notamment d'une ancienneté minimale de cinq ans dans le Groupe, calculée en fonction de leur rémunération moyenne perçue au cours des cinq dernières années de présence.

Les membres du COMEX qui ne sont pas employés en France bénéficient des plans collectifs existants dans leur entité de rattachement. Ils n'ont pas accès à des plans spécifiques. Seuls les membres du COMEX sous contrat suisse bénéficient d'un plan de retraite spécifique leur permettant de bénéficier d'une garantie de retraite comparable à celle des autres membres du COMEX employés en France et recrutés avant le 30 juin 2008.

Pour les membres du COMEX sous contrat français et recrutés avant le 30 juin 2008 ou sous contrat suisse, le montant de la rente additionnelle garantie par le Groupe augmente de façon progressive de 5 % à 50 % de la rémunération moyenne des cinq dernières années, en fonction de l'ancienneté acquise dans le Groupe au moment du départ à la retraite. La rente additionnelle s'entend sous déduction des rentes versées au titre des régimes obligatoires ainsi elle ne pourra en aucun cas dépasser 45 % de la rémunération de référence.

B.1.6.4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET PRATIQUES AU NIVEAU DE SCOR SE

SCOR SE respecte rigoureusement les politiques du Groupe en les adaptant éventuellement à la réglementation locale au niveau des succursales.

B.1.6.5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET PRATIQUES AU NIVEAU DE SGP&C SE

SGP&C SE respecte rigoureusement les politiques du Groupe en les adaptant éventuellement à la réglementation locale au niveau des succursales.

B.1.6.6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET PRATIQUES AU NIVEAU DE SGL SE

SGL SE respecte rigoureusement les politiques du Groupe en les adaptant éventuellement à la réglementation locale au niveau des succursales.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les normes de compétence et d'honorabilité du groupe SCOR sont définies par sa Politique sur la compétence et l'honorabilité. Ces normes définissent des principes de compétence et d'honorabilité, et les critères à utiliser pour juger de la compétence

et de l'honorabilité d'une personne. Cette politique comporte également un processus d'évaluation à respecter. Ces éléments sont présentés plus en détail ci-après.

B.2.1. OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

SCOR s'engage à appliquer des normes élevées de compétence et d'honorabilité.

Les normes sont adaptées selon le type de fonction de chaque collaborateur.

Une personne est jugée respecter les normes de compétence et d'honorabilité si elle satisfait en permanence aux exigences suivantes :

- sa formation, ses qualifications et son expérience professionnelle sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ; et

- elle bénéficie d'une bonne réputation et son intégrité est de bon niveau (honorabilité). SCOR suppose qu'une personne est honorable si aucun élément n'atteste du contraire. Certaines sanctions civiles, pénales ou disciplinaires sont définitivement incompatibles avec la satisfaction des exigences de compétence et d'honorabilité. Ces sanctions peuvent concerner aussi bien la vie privée que les activités professionnelles de la personne.

Les normes de compétence et d'honorabilité doivent être satisfaites en toutes circonstances. Certains événements déclencheurs peuvent nécessiter des réévaluations intermédiaires entre les évaluations annuelles.

B.2.2. CHAMPS D'APPLICATION DES PRINCIPES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DE SCOR

Les normes sont adaptées à la fonction effectuée par chaque personne. Les normes de compétence et d'honorabilité sont définies ci-après pour les catégories suivantes :

- catégorie A : membres du Conseil d'administration (ci-après administrateurs) et Directeurs Généraux d'entités juridiques assujetties à la Directive Solvabilité II ou dont le Conseil d'administration comprend des membres externes. Cette catégorie comprend également les « dirigeants effectifs de la Société » au sens de la Directive Solvabilité II ;

- catégorie B : titulaires de fonctions clés (actuariat, Audit interne, gestion des risques et conformité) au sens de la Directive Solvabilité II ;
- catégorie C : autres employés.

Les normes de compétence et d'honorabilité s'appliquent à chaque personne pour les tâches qui lui sont attribuées.

Les normes de compétence pour les membres du Conseil d'administration sont évaluées de manière collective : en particulier, le Conseil d'administration de SCOR SE est considéré comme compétent si, pour chaque question abordée, l'un au moins de ses membres est personnellement compétent.

B.2.3. CRITÈRES DE COMPÉTENCE

SCOR considère qu'une personne compétente doit réunir de façon cohérente les qualités suivantes :

- une formation et des qualifications adéquates ;
- des connaissances et une expérience professionnelles adaptées.

B.2.3.1. FORMATION ET QUALIFICATIONS

Bien qu'une formation adéquate soit souhaitée, l'expérience professionnelle peut dans certains cas compenser une formation suivie dans des domaines éloignés des activités de SCOR. Néanmoins, certains critères doivent être respectés pour certaines fonctions (ex. : Actuaire en chef).

SCOR souhaite que les personnes disposent des qualifications suivantes :

Catégorie	Qualification exigée
Catégorie A (Administrateur, Directeur Général et « dirigeant effectif de la Société »)	Master ou équivalent Ce diplôme doit être obtenu dans l'une au moins des spécialités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • stratégie ou management ; • finance ; • gestion des risques ; • science actuarielle ; • ingénierie ; • économie ; • droit. Si la personne est diplômée dans d'autres spécialités, son expérience professionnelle pourra également être prise en compte (cf. ci-après).
Catégorie B (titulaires de fonctions clés)	Master ou équivalent Si le diplôme de la personne n'est pas lié à sa spécialité professionnelle, son expérience professionnelle pourra également être prise en compte (cf. ci-après). Au niveau du Groupe, l'Actuaire en chef, titulaire de la fonction actuarielle, doit posséder des qualifications actuarielles formelles et être Membre titulaire d'une organisation professionnelle reconnue (telle que l'Institut des Actuaire Français).
Catégorie C (autres employés)	Les critères de qualification sont définis dans les guidelines de recrutement et/ou les profils de postes élaborés par la Direction des Ressources Humaines, en fonction du poste.

B.2.3.2. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

La personne doit posséder une expérience professionnelle dans un domaine relevant directement des activités de SCOR ou des tâches qui lui sont attribuées.

Les administrateurs, directeurs généraux et « autres dirigeants effectifs de la Société » de SCOR doivent avoir une longue

expérience dans leurs domaines respectifs. Plusieurs critères sont pris en compte dans l'évaluation de l'expérience d'une personne, notamment le nombre d'années de service, la nature et la complexité de la fonction occupée, les pouvoirs de décision, les responsabilités et le nombre de subordonnés.

Chaque personne doit posséder les qualifications suivantes :

Catégorie	Qualification exigée
Catégorie A (Administrateur, Directeur Général et « dirigeant effectif de la Société »)	Membres du Conseil <ul style="list-style-type: none"> • une expérience pertinente acquise récemment (au cours des 5 dernières années) ; • un membre au moins doit avoir des connaissances et une expérience professionnelles dans l'un au moins des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – compréhension des marchés de l'assurance ou de la réassurance, – stratégie et modèle économique des compagnies d'assurance ou de réassurance, – marchés financiers, – cadre réglementaire, – analyse financière, – actuariat, – gestion des risques, – gouvernance, – comptabilité. Directeurs Généraux et « autres dirigeants effectifs de la Société » <ul style="list-style-type: none"> • une expérience pertinente d'au moins cinq ans acquise récemment (au cours des 5 dernières années) : <ul style="list-style-type: none"> – dans une compagnie d'assurance ou de réassurance ou ; – dans un domaine relevant directement de son activité.
Catégorie B (titulaires de fonctions clés)	<ul style="list-style-type: none"> • une expérience pertinente acquise récemment (au cours des 5 dernières années) ; • le titulaire de la fonction clé Actuarielle doit posséder une expérience appropriée dans l'actuariat auprès d'une compagnie d'assurance ou de réassurance ; • le titulaire de la fonction clé Gestion du risque doit avoir une expérience appropriée de la gestion des risques au sein du secteur financier ; • les titulaires des fonctions clés Conformité et Audit interne doivent avoir une expérience appropriée dans leur domaine de responsabilité (Audit, Finance, Droit & conformité, Souscription, Sinistres...).
Catégorie C (autres employés)	Les critères d'expérience professionnelle sont définis par la Direction des Ressources Humaines dans les guidelines de recrutement, en fonction du poste.

B.2.4. CRITÈRE D'HONORABILITÉ

B.2.4.1. PRÉSUMPTION D'HONORABILITÉ

Une personne peut être considérée comme honorable si aucun élément n'atteste du contraire.

SCOR s'assure, grâce aux outils décrits dans la Section B.2.5. – Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité, de l'absence d'éléments susceptibles de compromettre l'honorabilité et l'intégrité de cette personne. Si des éléments sur des comportements passés jettent un doute sur l'honorabilité et l'intégrité de cette personne, des mesures appropriées doivent être prises.

SCOR prend également des mesures pour prévenir les conflits d'intérêts.

Ces éléments doivent être dûment pris en compte pour tous les salariés d'une entreprise. Toutefois, toute évaluation doit prendre en compte leur niveau de responsabilité au sein de l'entreprise, et elle sera différente par exemple, selon qu'ils sont ou non « dirigeants effectifs de la Société » ou qu'ils exercent d'autres fonctions clés.

B.2.4.2. MESURES CORRECTIVES

Certaines sanctions civiles, pénales ou disciplinaires sont définitivement incompatibles avec la satisfaction des exigences d'honorabilité (ex. : sanctions disciplinaires infligées par les autorités de contrôle, sanctions pénales ou civiles significatives liées à une faute grave dans la direction d'une entreprise, ou d'activités commerciales ou professionnelles, ou liées à sa gestion personnelle telles que le blanchiment d'argent, la manipulation de

marché, le délit d'initié et l'usure, tout délit de malhonnêteté tel que la fraude ou les irrégularités financières). D'autres sanctions peuvent ne pas être réhabilitoires.

Si une personne fait l'objet de poursuites judiciaires qui l'exposent à de telles sanctions, elle doit en informer la Société concernée.

Des circonstances autres que des décisions de justice et une procédure judiciaire en cours, susceptibles de mettre en cause l'honorabilité et l'intégrité de la personne, peuvent également être prises en compte (enquêtes ou mesures répressives en cours, imposition de sanctions administratives pour non-respect des dispositions des marchés bancaires ou financiers, des activités de titres ou d'assurance, ou des marchés boursiers, des instruments de titres ou de paiement).

Les facteurs suivants sont pris en compte pour revenir sur un rejet pour manquement à l'obligation d'honorabilité : la gravité de l'infraction, et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, l'explication présentée par la personne, le lien entre l'infraction et la fonction envisagée, le temps écoulé depuis l'infraction et les preuves de réhabilitation de la personne, le niveau d'appel (condamnation définitive ou non définitive) et la conduite de la personne depuis l'infraction.

B.2.4.3. DISPONIBILITÉ

Il convient également d'être disponible : les personnes qui cumulent plusieurs responsabilités/rôles doivent pouvoir consacrer suffisamment de temps pour exercer les fonctions visées par la politique sur la compétence et l'honorabilité de SCOR.

B.2.5. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET DE L'HONORABILITÉ

Le processus d'évaluation doit permettre à SCOR de s'assurer que les personnes/organismes soumis aux exigences de compétence et d'honorabilité remplissent les critères décrits ci-dessus à la fois

avant et après leur nomination au poste visé par la politique de compétence et d'honorabilité.

Le tableau ci-après présente les principales parties prenantes du processus d'évaluation initial :

Fonction visée	Évaluateur
Administrateur, Directeur Général et « dirigeant effectif de la Société »	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration ⁽¹⁾ ; • Secrétaire Général de la Société assisté par les Ressources Humaines pour les demandeurs qui sont également employés de SCOR.
Titulaires de fonctions clés	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général ; • Ressources Humaines.

(1) Avec analyse préalable par le Comité des rémunérations et des nominations s'il existe.

Selon le niveau du candidat, les évaluateurs identifiés sont responsables de :

- obtenir les pièces justificatives du demandeur (ex. : CV), notamment le formulaire d'évaluation de compétence et d'honorabilité ;
- décider si le candidat respecte les critères de « compétence et d'honorabilité ».

Chaque année, le Secrétaire Général de la Société/la Direction des Ressources Humaines actualisent leurs données grâce au questionnaire annuel de compétence et d'honorabilité rempli annuellement par les administrateurs, les Directeurs Généraux et les autres « dirigeants effectifs de la Société », ainsi que les titulaires de fonctions clés.

De plus, toute évolution compromettant l'honorabilité d'une personne portée à la connaissance du Secrétaire Général de la Société/de la Direction des Ressources Humaines donne lieu à une mise à jour de la dernière évaluation.

Par ailleurs, certaines situations particulières entraînent une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité d'une

personne : des éléments indiquant qu'elle empêchera l'entreprise d'exercer son activité conformément à la législation applicable, ou qu'elle augmentera le risque de criminalité financière (ex. : blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme), éléments indiquant que la gestion saine et prudente de l'entreprise est compromise.

B.2.6. SCOR SE – INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

SCOR SE respecte en tous points la politique sur la compétence et l'honorabilité du Groupe, ainsi que détaillée plus haut, politique

que les succursales locales peuvent adapter en fonction des réglementations locales.

B.2.7. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

SGP&C SE respecte en tous points la politique de compétence et d'honorabilité du Groupe, ainsi que détaillée plus haut, politique que les succursales locales peuvent adapter en fonction des réglementations locales. En particulier, se référer au Rapport

sur la solvabilité et la situation financière de SCOR UK pour plus d'informations sur les exigences de compétence et d'honorabilité applicables aux salariés de la succursale de SGP&C SE au Royaume-Uni.

B.2.8. SGL SE – INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

SGL SE respecte en tous points la politique sur la compétence et l'honorabilité du Groupe, ainsi que détaillée plus haut, politique

que les succursales locales peuvent adapter en fonction des réglementations locales régissant les succursales.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

Les principes, mécanismes et processus de gestion des risques décrits ci-après sont définis au niveau du Groupe et appliqués de manière systématique à tous les niveaux du Groupe, conformément au principe de proportionnalité, sans préjudice des exigences imposées par des lois, des règlements et des politiques locales applicables différentes et/ou plus restrictives.

Le système de gestion des risques de SCOR se compose de deux parties interdépendantes :

- le cadre d'appétence au risque, notamment l'appétence au risque, les préférences de risques et les tolérances aux risques ;
- le cadre de gestion des risques, appelé « ERM Framework », composé de différents mécanismes de gestion des risques qui aident à assurer l'optimisation dynamique du profil de risque dans le respect du cadre d'appétence au risque.

B.3.1. CADRE D'APPÉTENCE AU RISQUE

Le cadre d'appétence au risque, appelé aussi « Risk appetite framework », fait partie intégrante du plan stratégique du Groupe. Il est approuvé par le Conseil d'administration et est revu lors de l'approbation d'un nouveau plan stratégique. Chaque revue de ce cadre fait l'objet d'échanges aux niveaux du Comité exécutif et du Comité des risques du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut modifier le montant ou la composition des risques que le Groupe est prêt à assumer.

Le cadre d'appétence au risque est bâti sur les concepts d'appétence au risque, de préférences de risques et de tolérances aux risques.

Ce cadre est défini pour le Groupe dans son ensemble. Le cas échéant (pour les entités significatives ou si les réglementations l'imposent), les entités juridiques font approuver les appétences, préférences et tolérances au risque par leur Conseil d'administration.

B.3.1.1. L'APPÉTENCE AU RISQUE

L'appétence au risque définit la quantité de risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre un niveau de rentabilité souhaité. Elle définit le niveau où SCOR souhaite se positionner sur l'échelle « risque assumé versus rentabilité attendue » (entre une attitude totalement averse au risque et associée à un rendement faible, et une attitude favorable à une prise de risque élevée associée à un rendement élevé). SCOR détermine un ratio de solvabilité cible, ainsi qu'une rentabilité attendue cible. Ces deux composantes contribuent à la définition complète de l'appétence au risque. Le ratio de solvabilité, ainsi que le profil de rentabilité sont régulièrement communiqués au Conseil d'administration via le Comité des risques.

B.3.1.2. LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE RISQUES

Les Préférences en matière de Risques sont des descriptions qualitatives des risques que le Groupe est prêt à assumer. Compte tenu de l'appétence au risque définie pour la stratégie « Vision in Action » lancée en 2016, le Groupe suit une approche très sélective en matière de risque visant à optimiser son profil de risque. SCOR poursuit les objectifs suivants :

- rechercher activement les risques liés à la réassurance et à certaines activités d'assurance primaire ;

- assumer un niveau modéré de risque de taux d'intérêt, de risque de crédit, de risque de change et d'autres risques de marché ;
- minimiser ses propres risques opérationnels et risques de réputation ;
- minimiser la souscription des risques liés aux actifs des cédantes.

B.3.1.3. LES TOLÉRANCES AUX RISQUES

Les tolérances au risque définissent les limites fixées dans le but de contenir le profil de risque du Groupe à l'intérieur du cadre d'appétence au risque prédéfini.

Le Conseil d'administration définit et approuve ces seuils de tolérance aux risques pour le Groupe par élément de risque, par scénario extrême et par limite d'investissement afin de vérifier que les expositions du Groupe respectent le cadre d'appétence au risque. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes selon les contraintes techniques ou le niveau d'information disponible. Elles s'appuient à la fois sur les données du modèle interne, sur des scénarios ou sur des avis d'experts.

Pour chaque catégorie de risque, les stratégies et processus spécifiques de gestion des risques, ainsi que le reporting, sont présentés plus en détail au Chapitre C – Profil de risque.

B.3.2. CADRE DE GESTION DES RISQUES (CADRE ERM)

La fonction de gestion du risque s'appuie sur un cadre ERM composé de différents mécanismes de gestion des risques décrits dans les sections suivantes. Le cas échéant, ces mécanismes sont adaptés aux divisions et aux entités juridiques. Certains mécanismes relèvent seulement du Groupe ou de la division et ne sont pas appliqués au niveau de l'entité juridique, conformément au principe de matérialité.

B.3.2.1. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction Group Risk Management (GRM) a pour missions principales de parfaire le référentiel « Enterprise Risk Management » et de promouvoir une culture ERM dans le Groupe, afin que les risques soient gérés de manière cohérente au sein de chaque Direction.

La Direction Group Risk Management est assistée dans ces missions par les Directions en charge de la gestion des risques de SCOR Global P&C, SCOR Global Life et SCOR Global Investments. Le réseau des managers locaux apporte un soutien dans la diffusion d'une culture du risque et la mise en œuvre des mesures appropriées au niveau local. La conformité aux réglementations et contraintes locales est assurée par les Directeurs Juridiques des Hubs (« Hub General Counsels »).

Les normes et les pratiques métiers du Groupe sont régies par des politiques et des guidelines Groupe qui ont été établies dans un cadre commun par les trois divisions (SCOR Global P&C, SCOR Global Life, SCOR Global Investment) et les fonctions centrales telles que l'Audit interne du Groupe et les fonctions des Chief

Financial Officer, Chief Operating Officer et Chief Risk Officer du Groupe. Les politiques Groupe sont approuvées par le Comité exécutif du Groupe. Lorsqu'elles portent sur des sujets importants, elles font l'objet d'une procédure régulière d'approbation par les comités du Conseil d'administration concerné et, en dernier lieu, par le Conseil d'administration de la Société. Ces politiques Groupe n'ont pas pour objet d'énumérer toutes les règles régissant les activités du Groupe dans les différents pays où il opère, mais plutôt d'établir certains principes directeurs, destinés à s'assurer que les sociétés et les collaborateurs du Groupe partagent une compréhension commune des normes en vigueur et exercent leur métier dans le respect de celles-ci. Une fois approuvés, ces documents sont accessibles aux collaborateurs du Groupe sur l'intranet de SCOR sur une page dédiée à l'ensemble des politiques mises en œuvre.

Pour plus d'informations sur l'organisation et la structure de gouvernance de SCOR, se référer à la Section B.1 – Informations générales sur le système de gouvernance.

B.3.2.2. DÉFINITION DES OBJECTIFS

SCOR développe et met en œuvre depuis plusieurs années des plans stratégiques sur trois ans. SCOR a lancé son plan stratégique triennal (2016-2019) « Vision in Action » en septembre 2016 qui s'inscrit en grande partie dans la continuité d'« Optimal Dynamics », précédent plan stratégique de SCOR. Bien que des ajustements aient été réalisés, « Vision in Action » s'appuie sur ce précédent succès en tirant profit des principes et des fondements d'ores et déjà mis en place.

À l'image du précédent plan, « Vision in Action » a deux objectifs de même importance :

- un retour sur capitaux propres (« return on equity », ROE) supérieur ou égal à 800 points de base au-dessus du taux sans risque à 5 ans, tout au long du cycle ⁽¹⁾ ; et ;
- un ratio de solvabilité dans l'échelon « optimal », entre 185 % et - 220 % ⁽²⁾.

Les plans stratégiques fixent le cadre d'appétence au risque du Groupe, duquel dérive la stratégie du Groupe.

Le Comité exécutif est en charge de définir les modalités de mise en œuvre de la stratégie et vérifie la cohérence des politiques ou plans opérationnels (souscription, finance, rétrocession, systèmes d'information, etc.) avec le plan stratégique. Le Comité exécutif s'assure également de l'allocation optimale du capital, en fonction des risques pris et des effets de diversification. Sous la responsabilité du Chief Risk Officer, la « Capital Shield Strategy » établit des limites de risque pour assurer une protection du capital du Groupe en ligne avec les objectifs du plan stratégique. Les Comités des risques du Comité exécutif et du Conseil d'administration de la Société approuvent la Capital Shield Strategy et procèdent au suivi de sa mise en œuvre.

La clarté et la précision des objectifs stratégiques et leur application au sein du Groupe facilitent l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques, quelle que soit leur nature (risque de souscription, de marché, opérationnel, etc.), engendrés éventuellement par ces objectifs.

B.3.2.3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

Plusieurs processus et outils d'identification et d'évaluation des risques ont été mis en place pour aborder le risque sous différents angles et les traiter de façon exhaustive. Ils comprennent :

- un processus d'informations sur les risques : un reporting régulier et exhaustif lié aux risques est fourni au Comité des risques et au Conseil d'administration du Groupe. Il comprend un tableau de bord trimestriel des risques du Groupe, qui décrit et évalue les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et compile les différentes évaluations des risques produites par les divers processus d'identification et d'évaluation pour toutes les catégories de risque ;
- un processus de vérification du respect des tolérances au risque, qui sont les limites définies pour s'assurer que le profil de risque du Groupe reste en ligne avec le niveau de risque validé par le Conseil d'administration de SCOR SE. Différentes mesures de risque sont utilisées pour définir les expositions, qui peuvent être directement extraites du modèle interne et/ou fondées sur des jugements d'experts, en fonction de contraintes techniques et du niveau d'information disponible. Cela comprend :
 - le système dit de « facteurs de risque » qui permet au Groupe de maîtriser son exposition annuelle globale aux principaux facteurs de risque, évitant ainsi la surexposition à un facteur de risque en particulier et permettant d'optimiser les effets de diversification. Pour la majorité des facteurs de risque de SCOR, le montant de l'exposition annuelle estimée après impôts par facteur de risque majeur (pour une période de

- retour de 200 ans) est limité à un pourcentage des fonds propres disponibles ; Pour les autres facteurs de risque, les seuils sont exprimés en termes de réduction du ratio de solvabilité du Groupe ou de durée pour les actifs investis,
- un système dit de « scénarios extrêmes » pour éviter la surexposition du Groupe à un seul événement majeur. L'exposition nette par scénario extrême sélectionné (pour une période de retour de 200 ans) est limitée à 10 % des fonds propres disponibles du Groupe,
- des sous-limites pour les actifs investis,
- des limites par risque qui sont définies dans les guides de souscription et d'investissement ;
- un processus dit de scénarios « footprint » : ce processus vise à évaluer l'impact sur le Groupe de scénarios déterministes précis. Ce processus apporte une vision complémentaire sur les expositions du Groupe. Des groupes de travail spécifiques composés d'experts du Groupe sont constitués et coordonnés par le Group Risk Management, avec le soutien des Chief Risk Officers des divisions. Ces groupes réalisent des études quantitatives dont les résultats sont résumés dans des rapports dédiés ;
- un processus concernant les risques émergents (« Emerging Risks ») : ce processus fait partie du référentiel ERM de SCOR et est lié à d'autres processus de gestion des risques tels que le processus dit de scénarios « footprint ». Le processus, ainsi que la gouvernance et les rôles et responsabilités qui y sont associés sont établis dans des guidelines dédiées et revues annuellement. Au sein de SCOR, les risques émergents sont supervisés par un comité ad-hoc composé des Chief Risk Officers des divisions opérationnelles et du responsable de la Direction Group Risk Management. Les évaluations des risques individuels sont menées par une équipe d'experts dédiés de SCOR Global P&C, SCOR Global Life et des fonctions Groupe. Les risques émergents critiques sont communiqués à la Direction de SCOR. SCOR, en tant que membre associé du CRO Forum, participe également activement à l'initiative du CRO Forum relative aux risques émergents en collaboration avec les principaux assureurs et réassureurs ;
- un processus ORSA (« Own Risk Solvency Assessment » ou « Évaluation interne des risques et de la solvabilité ») qui fournit au Conseil d'administration du Groupe et des entités juridiques, au Comité exécutif du Groupe et à la direction des entités juridiques des informations prospectives sur les risques et la situation du capital de SCOR ;
- le modèle interne du Groupe est fortement ancré dans le système de gestion des risques de SCOR et contribue à l'évaluation des risques du Groupe. SCOR utilise son modèle interne de détermination du capital économique. Ses résultats sont utilisés dans la mise en œuvre de ses politiques et de ses guides de souscription et de gestion d'actifs.

Lorsque pertinent, les analyses issues de ces processus sont régulièrement soumises au Comité des risques du Groupe, au Comité des risques du Conseil d'administration de SCOR SE et au Conseil d'administration de SCOR SE.

(1) Le taux sans risque est calculé sur une moyenne mobile sur cinq ans des taux sans risque à cinq ans.
 (2) Cette cible de solvabilité est inchangée par rapport au précédent plan stratégique « Optimal Dynamics ».

B.3.2.4. PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

SCOR, de par ses activités, est exposé à un grand nombre de risques : risques liés à l'activité de réassurance, mais également risques de marché et autres risques (par exemple, liquidité, notation). Ces risques sont détaillés dans le Chapitre C – Profil de risque. Ces activités s'appuient sur des mécanismes de contrôle incluant notamment des procédures de reporting adéquates à l'attention des principaux organes de gouvernance à travers le Groupe.

Cette section synthétise les principales activités et acteurs du contrôle des risques dans les domaines importants suivants :

- les fonctions Groupe ;
- les activités liées à la réassurance ;
- la gestion d'actifs ;
- la gestion comptable.

Les activités de contrôle traitées ci-dessous sont considérées comme étant les principales activités permettant de maîtriser les risques propres à ces différents domaines. En ligne avec le système de contrôle interne développé par SCOR, ces activités de contrôle sont réalisées au niveau du Groupe et de l'entité, au niveau du cœur de métier et des processus d'investissement, ou au niveau des processus de support.

Fonctions Groupe

Les fonctions Groupe sont organisées autour de trois départements sous la responsabilité du Chief Operating Officer, du Chief Financial Officer et du Chief Risk Officer. La fonction « Operations » comprend les domaines des technologies de l'information, des ressources humaines et des services généraux à l'échelle du Groupe tels que la stratégie et la communication. La Direction Financière se charge des activités de trésorerie, de budgets et des prévisions et de toutes les activités et aspects liés au contrôle de la consolidation, au reporting, à la comptabilité, à la communication financière et à la fiscalité. Le Group Risk Management a dans son périmètre les activités de la fonction actuarielle, de la fonction de contrôle interne et de gestion des risques, diverses activités de risque et de modélisation ainsi que les Affaires Prudentielles Réglementaires.

Des informations supplémentaires sur la fonction risque sont présentées ci-après.

- La Direction « Group Risk Management » a pour responsabilités premières de développer et gérer les mécanismes ERM, de promouvoir les concepts d'ERM à travers le Groupe et de réaliser un contrôle de second niveau sur les activités de souscription en réassurance.
- La Direction des Affaires Prudentielles et Réglementaires suit les réglementations prudentielles et conseille le Groupe. Elle veille à ce que le Groupe trouve son positionnement vis-à-vis des différentes juridictions et exigences auxquelles il est ou pourrait être soumis, en coordonnant notamment les actions de SCOR visant à se conformer aux exigences réglementaires concernant la supervision des compagnies et des groupes d'assurance et de réassurance en France, et les interactions de SCOR avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ; ainsi qu'en assurant le suivi des interactions de SCOR avec les superviseurs du secteur de l'assurance et de la réassurance dans le monde par le biais de contacts réguliers avec les équipes SCOR

en charge à l'échelle locale. Enfin, cette Direction coordonne les travaux d'adaptation du Groupe aux nouvelles réglementations prudentielles majeures, telle que Solvabilité II ou ComFrame.

- La Direction Group Financial Analysis & Risk Modelling est en charge de la gestion et de l'exécution du modèle interne de SCOR. Elle produit une analyse quantitative détaillée de la fourchette de modélisation des variations de la valeur économique. Elle fournit à la Direction des rapports et des données concernant l'évaluation des risques et accompagne activement la Société dans les différentes utilisations du modèle interne.
- L'Actuaire en chef du Groupe et son équipe relèvent du Chief Risk Officer. Se référer à la Section B.6 – Fonction actuarielle pour plus d'informations sur les rôles et responsabilités de la fonction clé actuarielle.

Activités liées à la réassurance

Les procédures de gestion et de contrôle relatives à la souscription, à la tarification, à l'administration des contrats de réassurance et à la gestion des sinistres sont validées par SCOR Global P&C et SCOR Global Life et s'appliquent à l'ensemble des unités de souscription de la société concernée quelles que soient leurs localisations.

Pour plus d'informations relatives à la manière dont les principaux risques liés aux activités de réassurance Vie et Non-Vie au sein de SCOR sont gérés, se référer à la Section C.2 – Risques de souscription.

Gestion d'actifs

Le principe de la « personne prudente » exige que la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille soient prises en compte. Pour ce faire, SCOR a mis en place des processus de gouvernance, une stratégie d'investissement, un cadre opérationnel des investissements et des processus de reporting et de suivi des investissements.

Le Groupe investit ses actifs via sa division SCOR Global Investments qui est composée d'une société de gestion d'actifs contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (SCOR Investment Partners SE) et du Group Investment Office (GIO).

Gouvernance et principes

Le Groupe a harmonisé l'ensemble des principes régissant la gestion de ses actifs : la politique portant sur les actifs investis définit la gouvernance du Groupe en matière de gestion d'actifs, et le « Manual of Group Investment Guidelines » fixe les limites en termes de risque de concentration et d'exposition aux différentes classes d'actifs. Le « Manual of Group Investment Guidelines » fixe ainsi les conditions selon lesquelles SCOR Global Investments met en œuvre la politique d'investissement telle que définie par le Comité d'investissement du Groupe. Ces deux documents sont déclinés à travers l'ensemble des entités de SCOR pour assurer une cohérence dans le Groupe. Les guidelines d'investissement locales s'appliquent en complément de celles du Groupe. Elles sont toutes applicables par les gestionnaires d'actifs, internes ou externes, pour l'ensemble des filiales du Groupe. Le Comité d'investissement du Groupe se tient au moins une fois par trimestre. Son rôle est de définir la stratégie d'investissement du Groupe et de s'assurer de sa mise en application dans le respect des contraintes réglementaires et contractuelles définies. À l'échelle locale, les Comités d'investissement contrôlent également que

la stratégie d'investissement de leur entité est mise en œuvre et que le positionnement des portefeuilles est en conformité avec les guidelines d'investissement locales.

Pour plus d'informations sur la Liquidité, se référer à la Section C.5 – Risques de liquidité.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement de SCOR est fondée sur les risques. Le positionnement du portefeuille dépend directement de l'appétence au risque du Groupe ainsi que de sa tolérance au risque du Groupe.

L'objectif principal de SCOR en matière d'investissements est de générer des revenus financiers récurrents tout en respectant le cadre d'appétence au risque du Groupe, et de s'assurer que le Groupe :

- est en mesure de payer ses sinistres et autres dépenses en toutes circonstances ;
- crée de la valeur pour ses actionnaires en conformité avec les objectifs du plan stratégique ;

tout en :

- conservant les liquidités du Groupe et le niveau de solvabilité ;
- protégeant le capital ;
- permettant au Groupe d'exercer ses activités à court et à long termes ;
- étant conforme aux réglementations relatives aux investissements, l'appétence au risque, les exigences prudentielles de capital (niveau de fonds propres et types d'actifs admissibles) pour les entités juridiques, ainsi que les guidelines d'investissement locales et du Groupe.

Dispositif opérationnel

De manière générale, et en conformité avec les réglementations locales, les entités juridiques de SCOR ont délégué au Groupe le déploiement et le contrôle de sa stratégie d'investissement et de réinvestissement des actifs investis. Cette délégation de responsabilité est effectuée à travers une convention de gestion de placements (Investment Management Agreement, « IMA »), dans laquelle les guidelines locales sont incluses. SCOR a délégué la mise en œuvre de cette stratégie d'investissement et de réinvestissement à SCOR Investment Partners (SCOR IP) conformément à la décision du Comité d'investissement. Ceci est formalisé à travers une convention cadre de gestion de placements (Master Investment Management Agreement, « MIMA ») qui inclut la liste des portefeuilles des actifs investis, des entités concernées et de leur(s) guideline(s). Selon les contraintes réglementaires ou en fonction de la taille de certains portefeuilles, des entités ne sont pas incluses dans le dispositif. Dans ces cas, elles peuvent faire appel à des gestionnaires d'actifs externes en s'appuyant sur un processus de sélection rigoureux. Si possible, SCOR IP les accompagne en tant que conseiller en placement.

Reporting et suivi des risques

Le Group Investment Office (GIO) suit la conformité du positionnement du portefeuille avec l'appétence au risque du Groupe ainsi que les guidelines d'investissement sur une base ex ante et ex post. Le GIO est aussi en charge des processus de reporting liés aux actifs investis. Le GIO fournit au Groupe un reporting régulier utilisé pour le suivi des portefeuilles d'actifs. Tout dépassement (de seuils/limites) est notifié au Comité d'investissement du Groupe, ainsi qu'aux Comités de risque du

Groupe et du Conseil d'administration. Les investissements hors du périmètre des « Group Investment Guidelines » font l'objet de procédures de revue spécifiques pilotées par la Direction Group Risk Management.

Gestion comptable

Le processus de reporting conforme au dispositif Solvabilité II se fonde sur le processus de reporting IFRS pour tout le Groupe et assure la qualité et la cohérence du reporting de la solvabilité des entités juridiques du Groupe et du Groupe lui-même. Il bénéficie donc des contrôles du processus comptable et du processus de consolidation, tels que présentés dans le Document de Référence, et de leur extension au reporting selon Solvabilité II.

B.3.2.5. INFORMATION ET COMMUNICATION

Le Document de Référence est préparé via un processus spécifique qui permet de garantir la contribution de toutes les Directions concernées et la cohérence de l'information fournie. Une relecture finale est assurée par les membres du Comité exécutif.

De même, pour ce qui est du rapport sur la solvabilité et la situation financière et des autres éléments du reporting relatif à Solvabilité II, un processus particulier a été mis en place permettant de coordonner la contribution de toutes les Directions concernées et de la cohérence de l'information fournie. Une dernière vérification est effectuée par le management, les membres du Comité exécutif et du/des Conseil(s).

B.3.2.6. PILOTAGE DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques est assuré à travers un ensemble de mécanismes complémentaires et avec le soutien de plusieurs Directions du Groupe.

Pour identifier, évaluer et contrôler régulièrement son exposition au risque, SCOR a mis en place des mécanismes de gestion des risques dédiés au sein des Divisions P&C et Vie permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles, et de proposer des mesures de gestion et de réduction du risque. Se référer à la Section B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques.

SCOR est doté d'un Centre de compétence en contrôle interne (« Internal Control System Competence Center » – ICS-CC) qui est sous l'autorité de la Direction Group Risk Management. Pour plus d'informations sur le Système de Contrôle interne, se référer à la Section B.4.1 – Description du système de contrôle interne.

En complément et en ligne avec son plan d'audit fondé sur les risques, et par ses missions périodiques, la Direction de l'Audit interne du Groupe fournit une évaluation indépendante et objective de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne. Toute conclusion ou risque identifié entraîne des recommandations et des actions de remédiation suivies par l'Audit interne du Groupe. Lorsque l'Audit interne conclut que le management a accepté un niveau de risque qui pourrait s'avérer inacceptable pour l'organisation, elle doit examiner la question avec le Comité exécutif. Si le responsable de l'Audit interne estime que le problème n'a pas été résolu, il doit soumettre la question au Comité des comptes et de l'audit.

Pour plus d'informations, se référer à la Section B.5 – Audit interne.

En outre, la Direction Financière gère le processus de « internal management representation letters », qui intègre également

certains points relatifs au contrôle interne sur le reporting comptable et financier.

B.3.3. CONTRIBUTION DU MODÈLE INTERNE AU CADRE ERM

Un modèle interne peut être utilisé, sous réserve des autorisations réglementaires, pour calculer le capital de solvabilité requis. SCOR se fonde sur son expérience et ses connaissances pour développer un modèle interne reflétant de façon précise le profil de risque du réassureur international qu'est SCOR. Pour plus d'informations sur le modèle interne et pour savoir en quoi il diffère de la formule standard, se référer à la Section E.1.4.6.

Les catégories de risque publiées à partir du modèle interne sont les risques de souscription et de provisionnement technique Non-Vie, les risques de souscription et de provisionnement technique Vie & Santé, les risques de marché, de change, de crédit, de taux d'intérêt et le risque opérationnel.

Pour plus d'informations relatives aux risques pris en compte dans le modèle interne de SCOR, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

SCOR est exposé à d'autres risques qui ne sont pas pris en compte dans le modèle interne, notamment à des risques stratégiques, des risques de liquidité et des risques émergents. Ces risques ne devraient pas avoir d'impact immédiat sur le ratio de solvabilité sur un horizon à un an et sont suivis et gérés au moyen de processus spécifiques.

B.3.3.1. RÔLE DU MODÈLE INTERNE DANS LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le modèle interne de SCOR est un élément fondamental de la gestion des risques de SCOR. Se référer aux Sections E.1.4.1 – Présentation du modèle interne et E.1.4.3 – Utilisations du modèle interne pour une description du modèle interne et de certains de ses usages.

B.3.3.2. GOUVERNANCE DU MODÈLE INTERNE

Le cadre de gouvernance du modèle interne est une composante essentielle de la gouvernance du risque de SCOR, et vise à assurer la bonne gestion et la supervision du modèle interne et de ses résultats.

Le cadre de gouvernance prévoit la mise en œuvre opérationnelle du modèle, les changements de modèle et une validation indépendante en vertu de leurs politiques respectives. Le Comité de gestion du modèle interne est chargé de s'assurer du bon fonctionnement permanent du modèle interne. Il approuve les résultats du modèle interne et formule des recommandations relatives à l'évolution du modèle à l'attention du Comité exécutif du Groupe.

Le développement et l'utilisation du modèle interne de SCOR sont gérés à travers les trois politiques suivantes :

- politique relative au modèle interne du Groupe ;
- politique de changement de modèle interne du Groupe ;
- politique de validation du modèle interne du Groupe.

La politique relative au modèle interne du Groupe définit les principes fondamentaux et la gouvernance du modèle interne. La Politique de changement de modèle interne du Groupe définit les principes et la gouvernance en matière de gestion du développement du modèle, et la Politique de validation du modèle interne du Groupe définit la validation indépendante de l'utilisation et du développement du modèle interne.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du modèle interne n'est intervenu pendant la période.

B.3.3.3. PRINCIPES ET OUTILS DE VALIDATION DU MODÈLE INTERNE

SCOR a mis en place un processus robuste pour la validation de son modèle interne. Ce processus s'applique au Groupe et aux entités juridiques européennes réglementées par la Directive Solvabilité II et lorsque le Capital de Solvabilité Requis est calculé au moyen du modèle interne. Il se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte pleinement les normes de validation du modèle interne de Solvabilité II.

Principes généraux

La validation du modèle interne a pour objet de vérifier l'exactitude et le caractère approprié du modèle interne et de ses résultats, sur une base indépendante et proportionnée, telle qu'accomplie par des professionnels qualifiés.

Grands principes régissant le processus de validation :

- Indépendance et expertise : la validation est effectuée par des experts qualifiés qui ne participent pas à la conception, la mise en œuvre et la gestion du modèle.
- Proportionnalité : la validation sur les différentes composantes du modèle est proportionnée à leur impact sur les résultats estimé selon différents critères quantitatifs et qualitatifs.

Fréquence de la validation

Le modèle interne est validé une fois par an, en prenant notamment en compte les changements intervenus depuis la dernière validation du modèle.

Gouvernance intégrée dans l'exécution opérationnelle

La validation indépendante du modèle interne suit la gouvernance du modèle interne décrite dans la Section B.3.3.1 – Rôle du modèle interne dans le système de gestion des risques.

B.3.4. CONTRIBUTION DE L'ORSA AU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Mécanisme central du cadre ERM de SCOR, le processus ORSA fait partie intégrante du Système de gestion des risques, et s'appuie sur les processus de gestion du capital et de formulation du plan stratégique.

L'ORSA fournit des informations prospectives sur les positions respectives du Groupe et des entités juridiques en matière de risque et de capital, en tenant compte de la stratégie et de l'appétence au risque de SCOR. L'ORSA fournit également :

- une description des profils de risque et des principaux facteurs de risque ;
- une vue d'ensemble de l'évolution attendue des profils de risque sur l'horizon de temps de l'ORSA ; et
- une évaluation prospective de l'ensemble des besoins en capital, basée sur le modèle interne, sur l'horizon de temps de l'ORSA, en tenant compte de la stratégie et du profil de risque de SCOR,

avec une analyse des éventuels excédents ou déficits de fonds propres éligibles. Pour plus d'informations sur les processus de gestion du capital, se référer à la Section E.1.1 – Fonds propres.

SCOR effectue l'ORSA sur l'ensemble du Groupe et ses filiales soumises à Solvabilité II, sur la base de principes et d'objectifs clairement définis, avec une étroite coopération entre les équipes du Groupe et des entités juridiques et la participation régulière des dirigeants du Groupe et des entités juridiques, ainsi que celle des Conseils d'administration de SCOR SE et de ces entités juridiques.

Cette évaluation est effectuée au moins une fois par an ou plus fréquemment lorsqu'une évolution significative du profil de risque apparaît et les résultats de l'ORSA sont approuvés par les Conseils d'administration concernés (cf. Section B.1.3 – Structure de gouvernance au niveau du Groupe ou de l'entité juridique).

B.3.5. SCOR SE – INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Les principes, mécanismes et processus de gestion des risques décrits ci-dessus sont définis au niveau du Groupe et appliqués de manière systématique au niveau de SCOR SE,

conformément au principe de proportionnalité, sans préjudice des exigences imposées par des lois, des règlements locaux applicables différents et/ou plus restrictifs.

B.3.6. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Les principes, mécanismes et processus de gestion des risques décrits ci-dessus sont définis au niveau du Groupe et appliqués de manière systématique au niveau de SGP&C SE,

conformément au principe de proportionnalité, sans préjudice des exigences imposées par des lois, des règlements locaux applicables différents et/ou plus restrictifs.

B.3.7. SGL SE – INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Les principes, mécanismes et processus de gestion des risques décrits ci-dessus sont définis au niveau du Groupe et appliqués de manière systématique au niveau de SGL SE,

conformément au principe de proportionnalité, sans préjudice des exigences imposées par des lois, des règlements locaux applicables différents et/ou plus restrictifs.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Les standards de contrôle interne (Internal Control System (ICS)) sont intégrés dans la politique ICS du Groupe. Le Système de contrôle interne est défini au niveau du Groupe et appliqué de manière systématique à tous les niveaux du Groupe, conformément au principe de proportionnalité, sans préjudice des exigences imposées par des lois, des règlements et des politiques locales applicables différentes et/ou plus restrictives.

SCOR est doté d'un Centre de compétence en contrôle interne (« Internal Control System Competence Center » – ICS-CC) qui est sous l'autorité de la Direction Group Risk Management. Le principal objectif de ce centre est de mutualiser l'expertise en

matière de contrôle interne afin de favoriser le déploiement d'un système cohérent et une application homogène des normes à travers le Groupe. L'ICS-CC est constitué d'experts, dédiés à la coordination des activités de formalisation du contrôle interne au sein du Groupe, de ses divisions et de ses entités juridiques, qui assistent les responsables des processus (« process owners ») lorsque nécessaire. Les normes ICS sont appliquées suivant les principes de proportionnalité, et les processus ICS sont documentés en conséquence, se concentrant sur les plus importants. La documentation est progressivement déployée dans le Groupe et régulièrement revue dans une démarche d'amélioration continue.

L'approche retenue pour développer et maintenir le système de contrôle interne est fixée dans le cadre de la politique ICS du Groupe. Cette politique définit le cadre de référence du contrôle interne, les principes Groupe applicables, ainsi que les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne et les exigences de qualité. Les principales caractéristiques du système de contrôle interne sont les suivantes :

- une approche fondée sur les risques, c'est-à-dire, une approche ciblant les risques opérationnels jugés critiques qui, à défaut d'être contrôlés, pourraient avoir un impact sur la franchise du Groupe, son bilan ou son compte de résultat, et, indirectement, sur sa solvabilité. Une réponse optimale aux risques identifiés est obtenue grâce à la mise en place de contrôles clés tant au niveau du Groupe, des systèmes d'information, que des processus ;
- en ce qui concerne les processus, la nomination de responsables de processus globaux (« process owners ») au niveau du Groupe, de SCOR Global P&C, de SCOR Global Life et de SCOR Global Investments, et de responsables de processus locaux. Les responsables de processus globaux ont pour responsabilités de documenter les processus, d'identifier leurs risques critiques, de définir les contrôles clés appropriés et de s'assurer de leur déploiement et application dans les différentes entités du Groupe. Les principales missions des responsables locaux

consistent à évaluer les processus, les risques et les contrôles clés au niveau local sur la base des processus globaux et à s'assurer de l'application des activités de contrôle fondées sur les risques ;

- une fois la documentation initiale établie, les responsables de processus auto-évaluent la maturité de leur dispositif de contrôle selon des critères préétablis.

Le pilotage des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques est assuré à travers un ensemble de mécanismes complémentaires et avec le soutien de plusieurs Directions du Groupe.

SCOR a mis en place des processus et outils afin d'identifier, d'évaluer et de contrôler ses expositions aux risques sur une base régulière. De plus, SCOR a également mis en place des mécanismes de gestion des risques au sein des Divisions P&C et Vie afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles, et de proposer des mesures de gestion et de réduction du risque.

En complément et en ligne avec son plan d'audit fondé sur les risques, et par ses missions périodiques, la Direction de l'Audit interne du Groupe fournit une évaluation indépendante et objective de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne.

B.4.2. FONCTION CONFORMITÉ

B.4.2.1. ORGANISATION DE LA FONCTION CONFORMITÉ

La politique de SCOR veille à assurer la conformité avec l'ensemble des lois et réglementations en vigueur et avec le Code de conduite du groupe SCOR partout où il opère. SCOR exerce ses activités dans le respect des normes de déontologie les plus élevées et s'efforce systématiquement de respecter la forme et l'esprit de la loi en cherchant constamment à renforcer l'efficacité de son cadre de gestion de la conformité.

Les activités de conformité sont accomplies majoritairement par la fonction conformité, qui se compose des équipes Juridique et Conformité (Secrétariat général du Groupe, y compris l'équipe Conformité du Groupe et la Direction Juridique du Groupe, les Conseillers juridiques en chef des divisions, les équipes Juridiques et Conformité des Hubs, et les responsables locaux de la Conformité). Compte tenu de la structure organisationnelle de SCOR, d'autres Directions sont également responsables de domaines spécifiques (ex. : Direction des Affaires Prudentielles et Réglementaires, Direction Financière – y compris Fiscalité et Ressources Humaines).

Au niveau du Groupe et pour les entités juridiques réglementées par la Directive Solvabilité II, les membres de la fonction conformité ont la responsabilité de la fonction clé Conformité.

Il incombe également à tous les employés de respecter les lois et réglementations qui régissent leurs activités quotidiennes ainsi que les politiques et guidelines de SCOR qui les concernent.

B.4.2.2. POSITION ET PRINCIPES D'INDÉPENDANCE

Chez SCOR, la fonction conformité, aussi bien au niveau du Groupe qu'au niveau local, doit être libre de toute influence qui puisse compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations d'une manière objective, équitable et indépendante.

Au niveau du Groupe, le titulaire de la fonction clé Conformité du Groupe a accès directement au Président et Directeur Général et, au moins une fois par an, il présente au Comité d'audit et au Conseil d'administration un rapport mentionnant toute infraction significative à la conformité qui serait susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe.

La fonction conformité doit pouvoir accéder librement et sans entrave à l'ensemble des archives ou à tout employé, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exercice de ses responsabilités.

B.4.2.3. CADRE DE CONFORMITÉ

L'approche de SCOR en matière de conformité est fondée sur le risque conformément à la Politique de gestion des risques du groupe SCOR. Cette approche consiste à identifier les éléments comportant un risque élevé au sein de SCOR et à donner la priorité aux efforts et aux ressources dédiées à la prise en charge de ces risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité, et à établir des procédures courantes de prévention, détection et réponse.

Prévention

Prévenir les infractions aux règles de conformité :

- surveiller les évolutions réglementaires en matière de conformité, évaluer leurs impacts pour SCOR et diffuser ces informations aux organes directeurs et aux employés concernés ;
- identifier, évaluer et surveiller les risques de non-conformité ;
- rédiger des politiques et des guidelines en matière de conformité ;
- assurer une formation aux employés ;
- fournir un conseil aux employés sur les questions spécifiques ayant trait à la conformité ;
- mettre en œuvre et assurer la maintenance des outils de conformité ;
- sensibiliser à l'existence d'un Code de conduite et assurer le processus de confirmation de ce code ;
- introduire des contrôles dans le cadre du système de contrôle interne (ICS) de SCOR ;
- rédiger des rapports sur les questions relatives à la conformité.

Détection

La détection des infractions aux règles de conformité repose souvent sur les sources et processus ci-après :

- processus de reporting par les employés : il incombe à tous les employés de veiller au respect des lois, réglementations et politiques en vigueur, dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes ainsi que de signaler toute infraction soupçonnée ou effective aux règles de conformité ;

- contrôles dans le cadre des procédures ICS ;
- vérifications croisées, l'examen de conformité étant effectué par une équipe opérationnelle présente dans une région différente de l'entité qui fait l'objet de la vérification ;
- audits effectués par l'Audit interne du Groupe ;
- audits effectués par des Commissaires aux comptes (ex. : aspects comptables et fiscaux) ;
- sinistres opérationnels ;
- plaintes ou poursuites intentées par des tiers à l'encontre de SCOR.

Réponse

En réponse aux infractions aux règles de conformité, SCOR doit prendre les mesures correctives qui s'imposent pour atténuer les conséquences des infractions, et pour empêcher que ces infractions ne viennent à se reproduire à l'avenir.

Les employés qui se trouveraient en infraction avec les lois ou réglementations en vigueur, ou avec les principes de la présente politique, peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires conformément aux lois applicables dans le pays où ils sont employés et/ou peuvent faire l'objet d'une procédure pénale/réglementaire.

Par ailleurs, la Politique de rémunération du Groupe fait référence au respect du Code de conduite, qui constitue une condition de performance.

B.4.3. SCOR SE – INFORMATIONS SUR L'ICS ET LA FONCTION CONFORMITÉ

B.4.3.1. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SCOR SE applique les principes du système de contrôle interne (ICS) tels que définis au niveau du Groupe et s'appuie sur les processus mis en œuvre à tous les niveaux du Groupe. Lorsque jugé nécessaire, SCOR SE a adapté les processus définis au niveau du Groupe ou des divisions, ou mis en œuvre ses propres processus locaux en vue de prendre en compte les exigences locales spécifiques.

B.4.3.2. FONCTION CONFORMITÉ

La fonction et le cadre de Conformité, tels que définis et mis en œuvre au niveau du Groupe, s'appliquent de même à SCOR SE, à la fois en tant qu'entité juridique et en tant que société-mère du groupe SCOR.

B.4.4. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR L'ICS ET LA FONCTION CONFORMITÉ

B.4.4.1. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SGP&C SE applique les principes du système de contrôle interne (ICS) tels que définis au niveau du Groupe et s'appuie sur les processus mis en œuvre à tous les niveaux du Groupe. Lorsque jugé nécessaire, SGP&C SE a adapté les processus définis au niveau du Groupe ou des divisions, ou mis en œuvre ses propres processus locaux en vue de prendre en compte les exigences locales spécifiques.

B.4.4.2. FONCTION CONFORMITÉ

Le cadre de conformité, tel que défini et mis en œuvre au niveau du Groupe, s'applique de même à SGP&C SE. La fonction conformité de SGP&C SE est organisée de la même manière que la fonction conformité du Groupe.

B.4.5. SGL SE – INFORMATIONS SUR L'ICS ET LA FONCTION CONFORMITÉ

B.4.5.1. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SGL SE applique les principes du système de contrôle interne (ICS) tels que définis au niveau du Groupe et s'appuie sur les processus mis en œuvre à tous les niveaux du Groupe. Lorsque jugé nécessaire, SGL SE a adapté les processus définis au niveau du Groupe ou des divisions, ou mis en œuvre ses propres processus locaux en vue de prendre en compte les exigences locales spécifiques.

B.4.5.2. FONCTION CONFORMITÉ

Le cadre de conformité, tel que défini et mis en œuvre au niveau du Groupe, s'applique de même à SGL SE. La fonction conformité de SGL SE est organisée de la même manière que la fonction conformité du Groupe.

B.5. AUDIT INTERNE

B.5.1. ORGANISATION DE L'AUDIT INTERNE AU NIVEAU DU GROUPE

B.5.1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'univers d'audit des domaines potentiellement concernés par l'Audit interne du Groupe comprend l'ensemble des fonctions et des opérations de SCOR. L'Audit interne du Groupe ne dispose d'aucune responsabilité opérationnelle directe ou autorité sur aucune des activités qu'il peut vérifier. L'Audit interne du Groupe ne peut donc pas développer ou installer de systèmes ou de procédures, préparer des dossiers, prendre la place du management qui assume la responsabilité de ses risques propres et prend toutes les décisions à cet égard, ou exercer toute autre activité qu'il est susceptible de vérifier.

L'Audit interne assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation indépendante et objective de la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la gouvernance du Groupe, des politiques et des guidelines, des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que la conformité des opérations à ces politiques et guidelines afin de préserver la sécurité et l'intégrité des actifs de SCOR (par exemple, actifs financiers, ressources humaines, systèmes d'information et données). Cette démarche vise aussi à permettre l'utilisation efficace des ressources et à identifier les opportunités d'amélioration des processus.

Vis-à-vis des filiales et des entités juridiques de SCOR, l'Audit interne du Groupe est le fournisseur des services externalisés de la fonction d'Audit interne des entités juridiques visées par la Charte d'Audit interne du Groupe, dans le respect des lois et réglementations locales. Lorsque les obligations locales sur des questions d'audit interne ne sont pas couvertes par la Charte SCOR de l'Audit interne, le responsable de l'Audit interne du Groupe et les représentants des entités juridiques doivent sans délai mettre en œuvre les compléments ou ajustements jugés nécessaires par les Directions concernées et les décrire dans un addendum à la Charte de l'Audit interne.

B.5.1.2. ORGANISATION AU SEIN DU GROUPE

L'Audit interne du Groupe est composé des Unités d'audit interne régionales spécialisées gérées par les directeurs adjoints qui dépendent directement du responsable de l'Audit Interne du Groupe. Ils ne sont pas placés sous l'autorité hiérarchique de la Direction régionale ni d'autres Directions.

Planification, Audit et Surveillance : les plans d'audit interne des entités juridiques régionales sont intégrés dans le Plan d'audit interne du Groupe. Le responsable de l'Audit interne du Groupe dirige les activités de la Direction de l'Audit interne au niveau mondial en vue d'éviter la formation de silos et garantir que : (1) l'audit applique les mêmes cadres et méthodes à l'ensemble du Groupe pour chaque mission d'audit et surveillance des recommandations, (2) les missions des auditeurs se basent sur leurs compétences conformément aux objectifs de l'audit, bénéficient de toutes les ressources de l'Audit interne du Groupe et respectent le principe de la rotation.

Reporting : le responsable de l'Audit interne du Groupe peut déléguer les missions d'audit interne aux directeurs adjoints régionaux qui dépendent des Comités d'audit et des organes de surveillance prédéfinis des filiales. Il veille au bon alignement et à la cohérence des informations communiquées à tous les niveaux du Groupe.

Exceptions : dans certains cas particuliers, lorsque ces principes généraux ne s'appliquent pas, il convient d'obtenir l'approbation du Comité d'audit compétent, du Président et Directeur Général de SCOR SE, et du Président du Comité des comptes et de l'audit du Conseil d'administration de SCOR SE et d'autres organes, le cas échéant.

Le responsable de l'Audit interne du Groupe ou un délégué (Directeur Adjoint) est invité à participer aux réunions régulières du Comité des comptes et de l'audit, il rédige des rapports sur les missions d'audit interne et s'entretient en privé (au moins une fois par an) avec le Président du Comité d'audit concerné. Pour les entités qui n'ont pas de Comité d'audit spécifique, le responsable de l'Audit interne du Groupe est invité à participer à la réunion du Conseil d'administration, ce qui donne lieu à la rédaction d'un rapport. Le responsable de l'Audit interne du Groupe rédige un rapport annuel à la demande du Comité d'audit ou selon les dispositions légales ou réglementaires.

B.5.1.3. PRINCIPES D'INDÉPENDANCE

Le responsable de l'Audit interne du groupe SCOR est directement rattaché au Président et Directeur Général de SCOR SE, ce qui lui permet d'avoir l'indépendance nécessaire et de disposer de la plus grande liberté d'action possible pour mener ses investigations, tout en assurant la mise en œuvre efficace et rapide de ses recommandations et actions de gestion. Le responsable de l'Audit interne du Groupe relève également, au plan fonctionnel, du Président du Comité d'audit du Conseil d'administration de SCOR SE, qui approuve les décisions concernant sa nomination et sa destitution et demande les renseignements nécessaires pour s'assurer que la portée des audits est appropriée et que les auditeurs sont dotés des ressources nécessaires. Il peut également orienter les activités de l'Audit interne du Groupe dans un sens particulier.

Le responsable de l'Audit interne du Groupe soumet au moins une fois par an un rapport écrit au Comité des comptes et de l'audit du Conseil d'administration sur l'indépendance organisationnelle de la fonction d'Audit interne du Groupe. Si l'indépendance ou l'objectivité des auditeurs internes sont compromises dans les faits ou même en apparence, les parties concernées doivent en être informées de manière précise. La nature du rapport doit dépendre de la manière dont l'indépendance ou l'objectivité sont compromises. Ce principe s'applique de manière identique à l'ensemble des entités du groupe SCOR.

L'Audit interne du Groupe a librement accès à toutes les informations, personnes, systèmes et données concernés par la mission d'audit et les projets de conseil, et doit avoir accès et communiquer facilement avec la Direction et les dirigeants qui font l'objet de l'audit.

B.5.2. SCOR SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les principes et l'organisation définis et mis en œuvre au niveau du Groupe s'appliquent de manière identique à la fonction d'Audit interne de SCOR SE. De même le champ des missions d'audit

interne engagées durant la période et le plan d'audit défini au niveau de SCOR SE sont identiques à ceux engagés et définis au niveau du Groupe.

B.5.3. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les principes et l'organisation définis et mis en œuvre au niveau du Groupe s'appliquent de manière identique à la fonction d'Audit interne de SGP&C SE.

B.5.4. SGL SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les principes et l'organisation définis et mis en œuvre au niveau du Groupe s'appliquent de manière identique à la fonction d'Audit interne de SGL SE.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

B.6.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Une fonction clé actuarielle a été définie pour le Groupe et l'ensemble des entités juridiques visées par la Directive Solvabilité II. Ces fonctions clés sont placées sous la responsabilité d'un titulaire de fonction clé.

Rôle de la fonction clé actuarielle :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- comparer les « best estimates » aux observations empiriques ;
- informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;

- superviser le calcul des provisions techniques en cas d'insuffisance de données de qualité appropriée pour appliquer des approximations appropriées, y compris par approches au cas par cas, pour le calcul du « best estimates » ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; et
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, et pour ce qui concerne l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ; et

- rédiger un rapport écrit annuel de la fonction actuarielle présenté au management, au Conseil d'administration et/ou aux comités concernés par les questions actuarielles du Groupe et aux entités juridiques correspondantes. Ce rapport comprend une description des tâches accomplies par la fonction clé actuarielle, un avis sur les provisions techniques, la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, une description des déficiences éventuelles et des recommandations sur les moyens d'y remédier.

Ce rôle est assumé par le titulaire de la fonction actuarielle et la « communauté de la fonction actuarielle », composée de membres des équipes de provisionnement, avec le soutien des

autres équipes de SCOR (équipes de souscription, équipes de rétrocession, équipes de modélisation financière, Direction de la Gestion du Capital).

Le titulaire de fonction clé actuarielle pour le Groupe a la charge de coordonner la mise en œuvre des normes Solvabilité II liées à la fonction clé actuarielle à tous les niveaux du groupe SCOR.

La coopération avec les trois autres fonctions clés (Gestion du risque, Audit interne et Conformité) est assurée par des interactions régulières avec les équipes accomplissant les tâches prévues par ces fonctions.

B.6.2. SCOR SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction clé actuarielle de SCOR SE est organisée sur le modèle de la fonction clé actuarielle du Groupe.

B.6.3. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction clé actuarielle de SGP&C SE est organisée sur le modèle de la fonction clé actuarielle du Groupe.

B.6.4. SGL SE – INFORMATIONS SUR LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction clé actuarielle de SGL SE est organisée sur le modèle de la fonction clé actuarielle du Groupe.

B.7. SOUS-TRAITANCE

B.7.1. PRINCIPES ET ORGANISATION DE LA SOUS-TRAITANCE

SCOR a mis en place une politique en matière de sous-traitance qui définit les principes, le cadre et les règles à suivre par l'ensemble des employés SCOR qui envisageraient de sous-traiter des fonctions critiques ou importantes auprès d'une entité SCOR ou d'une autre entité, appartenant ou n'appartenant pas au groupe SCOR.

Au moment d'externaliser une fonction critique ou importante, une entité SCOR doit utiliser les systèmes, ressources et procédures adéquats et proportionnés selon les risques pour choisir un prestataire de services particulier. En particulier, avant de se mettre en relation avec un sous-traitant, l'entité SCOR doit effectuer une due diligence adéquate et adaptée aux risques encourus.

L'entité SCOR doit contrôler et vérifier la qualité de la prestation offerte et conserver en interne la compétence et la capacité à déterminer si le prestataire respecte l'accord de sous-traitance.

Conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, des règles spécifiques s'appliquent à la sous-traitance de fonctions critiques ou importantes par les entités européennes de SCOR. Une entité européenne de SCOR est une compagnie d'assurance ou de réassurance constituée dans un pays de l'Union Européenne et soumise à la surveillance de l'autorité de régulation de ce pays. À la date de déclaration, SCOR SE, SCOR Global Life SE, SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life Reinsurance Ireland, et SCOR UK Limited entrent dans la définition des entités européennes de SCOR.

D'après la politique du Groupe, une fonction critique ou importante se définit comme une fonction essentielle à l'activité de l'entité SCOR correspondante, c'est-à-dire une fonction dont on considère que l'interruption aurait un impact significatif sur :

- l'activité de cette entité ;
- sa capacité à gérer efficacement les risques ; ou
- son autorisation réglementaire.

Compte tenu des éléments suivants :

- le coût de l'activité externalisée ;
- l'impact financier et opérationnel et le dommage à la réputation de l'entité SCOR si le prestataire de services ne parvenait pas à remplir à temps ses obligations ;
- la difficulté de trouver un autre prestataire de services ou de reprendre l'activité en interne ;
- la capacité de l'entité SCOR de respecter les exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire de services ; et
- les pertes potentielles pour les assurés, les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats ou les cédantes en cas de défaut du prestataire.

L'externalisation d'une fonction critique ou importante par une entité européenne de SCOR doit suivre la procédure suivante :

- une analyse des coûts et des avantages d'un recours éventuel à la sous-traitance sera effectuée et l'intérêt économique d'une telle option sera vérifié par l'organe approprié de l'entité SCOR concernée ;
- l'externalisation d'une fonction critique ou importante sera contrôlée par un responsable du processus tout au long du contrat de sous-traitance ;
- le responsable du processus effectuera une vérification préalable adéquate des aspects financiers, techniques et de conformité et réglementaires conformément aux guidelines ;
- une vérification spécifique des relations existantes ou potentielles de sous-traitance d'une prestation externalisée sera effectuée ;
- l'adéquation du plan de secours du prestataire de services sera vérifiée ;
- un contrat de sous-traitance sera mis en œuvre. Il comportera des clauses spécifiques permettant à l'entité SCOR d'exercer un contrôle et une surveillance adéquats de la qualité des fonctions critiques ou importantes externalisées.

B.7.2. PRINCIPALES ACTIVITÉS SOUS-TRAITÉES AUPRÈS D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES EXTERNE

À la date de déclaration, les fonctions critiques ou importantes externalisées par des entités européennes de SCOR auprès de prestataires de services externes sont les suivantes :

- Certains systèmes et services informatiques sont externalisés par SCOR GIE Informatique, (qui gère de manière centralisée les besoins informatiques des entités de SCOR dans le monde entier) auprès de sociétés de services informatiques importantes en France et dans certains autres pays. Chaque relation d'externalisation est suivie de près par la Direction Informatique de SCOR, qui prête une attention particulière à la qualité de la prestation, à la sécurité informatique et à la continuité opérationnelle.
- La souscription et la gestion des sinistres de certains risques dans les secteurs Espace et Aviation par SCOR Global P&C SE et SCOR UK Limited ont été externalisées auprès de sociétés domiciliées en France et au Royaume-Uni, qui sont des agents généraux spécialisés dans la gestion et détenus partiellement par SCOR. Un souscripteur SCOR spécialisé dans ces risques suit ces relations d'externalisation, en participant régulièrement à des réunions techniques, et par un reporting et des audits de souscription fréquents.
- Un service de collecte des données de souscription est fourni à SCOR Global P&C SE par un acteur clé du secteur situé au Royaume-Uni. Ce service externalisé est suivi de près par la Direction de la Souscription.
- SCOR UK bénéficie des services de centrale de règlement de l'un des principaux prestataires de services au secteur de l'assurance au Royaume-Uni. La Direction Sinistres surveille attentivement la relation, à travers des examens de comptes, des réunions régulières et une vérification des dossiers.
- La fonction gestion d'actifs liée à des juridictions spécifiques, notamment en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord, est externalisée auprès de gestionnaires d'actifs qui possèdent une grande expertise, notamment des acteurs réputés à Singapour, au Canada, en Chine, à Hong Kong et en France.
- Certains services de Middle office et de Back office de la gestion d'actifs ont été externalisés par SCOR SE ou SCOR Investment Partners SE, à des filiales d'établissements bancaires spécialisées dans ces services. Ces relations sont suivies de près par les employés de SCOR concernés. À cette fin, le principal prestataire de services Middle et Back office est situé en France.

B.7.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES AUPRÈS DE PRESTATAIRES INTERNES

Le groupe SCOR a mis en place une structure de Hubs, dans laquelle certains employés des Hubs assurent des prestations pour les entités du groupe SCOR implantées dans les juridictions de ce Hub. Par ailleurs, le groupe SCOR a créé des centres d'expertise pour certains services, situés dans certains Hubs, qui fournissent leur expertise à l'ensemble des entités du groupe SCOR.

De ce fait, certaines fonctions critiques ou importantes peuvent être en partie externalisées auprès des employés de SCOR responsables de l'accomplissement des tâches qui permettent l'exécution de ces fonctions critiques ou importantes, dans les Hubs dont dépend l'entité européenne de SCOR concernée.

Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies exclusivement par (i) le titulaire de fonction clé de l'entité européenne de SCOR concernée pour la fonction clé particulière, ou (ii) la personne dûment désignée de l'entité européenne de SCOR concernée en charge de la surveillance.

Le cas échéant, la fonction de gestion du risque, dont la structuration et la validation du modèle interne, est sous-traitée par chaque entité de SCOR EU à l'équipe de modélisation financière et d'analyse des risques de SCOR Switzerland Services AG et/ou à l'équipe d'actuaire spécialisés dans la modélisation de SCOR SE. Si nécessaire, d'autres entités européennes de SCOR peuvent proposer des services pour aider à l'exécution de cette fonction clé. Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par le titulaire de fonction clé de l'entité européenne de SCOR concernée.

La fonction conformité est partiellement sous-traitée par chaque entité de SCOR EU auprès des équipes Juridique et Conformité situés dans les territoires et les régions dans lesquels elle est présente, notamment aux équipes Juridique et Conformité du Hub gérées par les Directeurs Juridiques des Hubs (« Hub General Counsels »). Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par le titulaire de fonction clé Conformité de l'entité européenne de SCOR concernée.

La fonction Audit interne est externalisée par chaque entité européenne de SCOR (à l'exception de SCOR SE et SCOR UK) auprès de l'Audit interne du Groupe hébergé par SCOR SE. Dans l'exécution de sa mission, l'équipe chargée de l'Audit interne de SCOR SE fait appel à tous les auditeurs employés dans les différentes entités de SCOR. Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par le titulaire de fonction clé Audit interne de l'entité européenne de SCOR concernée. La fonction Audit interne de SCOR UK est externalisée auprès de Channel Managing Agency Limited.

La fonction actuarielle est partiellement sous-traitée par chaque entité de SCOR EU à l'équipe de modélisation financière et d'analyse des risques de SCOR Switzerland Services AG et/ou à l'équipe chargée de la valorisation économique Vie de SCOR SE. Si nécessaire, d'autres entités européennes de SCOR peuvent proposer des services pour aider à l'exécution de cette fonction clé. Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par le titulaire de fonction clé actuarielle de l'entité européenne de SCOR concernée.

Certaines activités liées à la souscription et aux sinistres sont partiellement externalisées par SCOR UK auprès de SGP&C SE. Les activités de gestion des sinistres sont externalisées en partie par SCOR Global Life Reinsurance Ireland et quand c'est pertinent auprès de différentes entités de SCOR. Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par la personne désignée de l'entité européenne de SCOR concernée.

Les activités de gestion d'actifs sont partiellement externalisées par SCOR SE auprès de SCOR Investment Partners SE. Toutes les autres entités européennes de SCOR externalisent leurs activités de gestion d'actifs auprès de SCOR SE. Ces relations de sous-traitance sont documentées par des accords de sous-traitance adéquats et sont suivies de près par la personne désignée de l'entité européenne de SCOR concernée.

La fonction Informatique est partiellement externalisée par chaque entité européenne de SCOR (à l'exception de SCOR SE) auprès de SCOR SE. Cette relation de sous-traitance est documentée par des accords de sous-traitance adéquats et est suivie par la personne désignée de l'entité européenne de SCOR concernée.

B.7.4. SCOR SE – INFORMATIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE

Les principes et l'organisation qui régissent le recours à la sous-traitance de SCOR SE sont définis sur le modèle de ceux du Groupe (cf. Section B.7.1 – Principes et organisation de la sous-traitance pour plus d'informations).

Les principales activités sous-traitées auprès de prestataires de services externes au niveau de SCOR SE sont certains systèmes et services informatiques, l'activité de gestion d'actifs en Chine et

certaines services de Middle office et de Back office (cf. Section B.7.2 – Principales activités externalisées auprès de prestataires externes pour plus d'informations).

Au sein du Groupe, SCOR SE externalise une partie de ses fonctions clés (cf. Section B.7.3 – Principales activités externalisées auprès de prestataires internes pour plus d'informations).

B.7.5. SGP&C SE – INFORMATIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE

Les principes et l'organisation qui régissent le recours à la sous-traitance de SGP&C SE sont définis sur le modèle de ceux du Groupe (cf. Section B.7.1 – Principes et organisation de la sous-traitance pour plus d'informations).

Les principales activités sous-traitées auprès de prestataires de services externes au niveau de SGP&C SE sont certains systèmes et services informatiques, la souscription et gestion des sinistres

de certains risques dans les secteurs Espace et Aviation et des services de collecte des données de souscription (cf. Section B.7.2 – Principales activités externalisées auprès de prestataires externes pour plus d'informations).

Au sein du Groupe, SGP&C SE externalise une partie de ses fonctions clés (cf. Section B.7.3 – Principales activités externalisées auprès de prestataires internes pour plus d'informations).

B.7.6. SGL SE – INFORMATIONS SUR LA SOUS-TRAITANCE

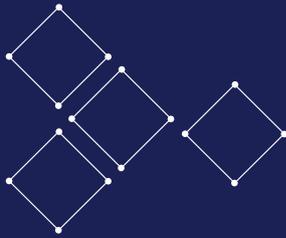
Les principes et l'organisation qui régissent le recours à la sous-traitance de SGL SE sont définis sur le modèle de ceux du Groupe (cf. Section B.7.1 – Principes et organisation de la sous-traitance pour plus d'informations).

Au sein du Groupe, SGL SE externalise une partie de ses fonctions clés (cf. Section B.7.3 – Principales activités externalisées auprès

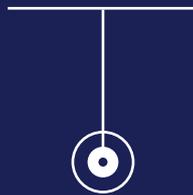
de prestataires internes pour plus d'informations). SGL SE ne sous-traite aucune activité significative auprès de prestataires externes.

B.8. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Aucune information significative n'est communiquée concernant le système de gouvernance de SCOR, autre que celles présentées dans les sections B.1 – Informations générales sur le système de gouvernance à B.7 – Sous-traitance.



#C



PROFIL DE RISQUE

C.1. INTRODUCTION	74
C.1.1. Introduction	74
C.1.2. Analyse de sensibilité	75
C.2. RISQUES DE SOUSCRIPTION	75
C.2.1. Réassurance Non-Vie	76
C.2.2. Réassurance Vie	79
C.2.3. Risques liés aux provisions techniques	82
C.2.4. Rétrocession et autres mesures de réduction des risques	84
C.2.5. Entités structurées	85
C.2.6. Risques de souscription au niveau de SCOR SE	85
C.2.7. Risques de souscription au niveau de SGP&C SE	85
C.2.8. Risques de souscription au niveau de SGL SE	86
C.3. RISQUES DE MARCHÉ	86
C.3.1. Description des risques de marché	86
C.3.2. Gestion des risques de marché	88
C.3.3. Risques de marché au niveau de SCOR SE	89
C.3.4. Risques de marché au niveau de SGP&C SE	89
C.3.5. Risques de marché au niveau de SGL SE	89
C.4. RISQUE DE CRÉDIT	90
C.4.1. Description des risques de crédit	90
C.4.2. Gestion des risques de crédit	91
C.4.3. Risques de crédit au niveau de SCOR SE	92
C.4.4. Risques de crédit au niveau de SGP&C SE	92
C.4.5. Risques de crédit au niveau de SGL SE	92



C.5. RISQUES DE LIQUIDITÉ	93
C.5.1. Description du risque de liquidité	93
C.5.2. Gestion du risque de liquidité	94
C.5.3. Bénéfices attendus inclus dans les primes futures	94
C.5.4. Risques de liquidité au niveau de SCOR SE	94
C.5.5. Risques de liquidité au niveau de SGP&C SE	94
C.5.6. Risques de liquidité au niveau de SGL SE	95
C.6. RISQUES OPÉRATIONNELS	95
C.6.1. Description du risque opérationnel	95
C.6.2. Gestion des risques opérationnels	97
C.6.3. Risques opérationnels au niveau de SCOR SE	97
C.6.4. Risques opérationnels au niveau de SGP&C SE	97
C.6.5. Risques opérationnels au niveau de SGL SE	97
C.7. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	98
C.7.1. Risques stratégiques	98
C.7.2. Risques liés à l'environnement compétitif de SCOR	99
C.7.3. Concentrations significatives au niveau du Groupe	104
C.7.4. Autres risques importants au niveau de SCOR SE	104
C.7.5. Autres risques importants au niveau de SGP&C SE	104
C.7.6. Autres risques importants au niveau de SGL SE	105
C.8. AUTRES INFORMATIONS	105

C.1. INTRODUCTION

C.1.1. INTRODUCTION

Le Groupe procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section. Cette section correspond donc à la vision actuelle de la Direction de SCOR des principaux risques auxquels le Groupe est exposé et les principales mesures de gestion en place actuellement au niveau du Groupe et au niveau des trois entités juridiques françaises : SCOR SE, la société-mère, SGP&C SE et SGL SE.

Le Groupe a identifié les catégories de risques ci-après, également applicables aux entités juridiques, à l'exclusion des risques de souscription Vie pour SGP&C SE et SCOR UK, et des risques de souscription Non-Vie pour SGL SE et SGLRI :

- risques de souscription liés aux activités de réassurance Vie et Non-Vie ;
- risques de marché ;
- risques de crédit ;
- risques de liquidité ;
- risques opérationnels ;
- risques stratégiques (cf. Section C.7 – Autres risques significatifs).

Tous les risques décrits dans ce chapitre sont gérés à travers un certain nombre de dispositifs au sein du cadre de gestion des risques appelé « cadre ERM » (Enterprise Risk Management).

Le cadre ERM de SCOR est décrit plus en détail dans les sections suivantes :

- Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) pour une description plus approfondie du système de gestion des risques du Groupe ainsi que du rôle des principaux acteurs impliqués dans la gestion des risques et les procédures et les activités de contrôle pertinentes ;
- Section B.1 – Informations générales sur le système de gouvernance et description du rôle des organes d'administration et de management impliqués dans la gestion des risques et les activités de contrôle correspondantes.

Bien qu'un ensemble de mécanismes de gestion des risques ait été défini et déployé à travers le Groupe afin de prévenir tout impact défavorable significatif des facteurs de risques auxquels il est exposé, il n'y a aucune garantie que ces mécanismes de gestion des risques atteignent le but recherché. Plusieurs des méthodes utilisées pour gérer les risques et les expositions s'appuient en effet sur l'observation des comportements passés des marchés, sur des statistiques fournies par des modèles historiques, ou sur des jugements d'experts. Ainsi, ces méthodes pourraient ne pas donner une image complète des expositions et des risques futurs, qui pourraient être plus importants que ceux estimés dans les modèles, en particulier dans un environnement instable ou un marché volatil. D'autres méthodes de gestion des risques dépendent de l'évaluation des informations publiques ou non publiques, sur les marchés, les clients, les catastrophes naturelles ou d'autres sujets. Ces informations pourraient s'avérer imprécises, inexactes, incomplètes ou obsolètes.

SCOR peut également être exposé à des risques émergents, correspondant à des risques nouveaux ou bien à des risques actuels en constante évolution et caractérisés par un haut degré d'incertitude. Ces risques peuvent découler des nombreux changements de l'environnement dans lequel le Groupe opère, comme par exemple : les pratiques professionnelles, les situations légales, juridiques, réglementaires, sociales, politiques, économiques, financières et environnementales.

Ces risques émergents ou latents peuvent avoir un impact négatif significatif sur les activités de SCOR notamment en raison d'interprétations des contrats conduisant à des extensions de garantie au-delà de ce que les assurés avaient anticipé (par exemple à travers l'inapplicabilité ou l'interprétation de certaines clauses) ou par une augmentation dans la fréquence et/ou la sévérité des sinistres. De tels risques peuvent également entraîner des fluctuations plus importantes que prévues de certains indicateurs macroéconomiques tels que les taux d'intérêt et le niveau général des prix, ou des perturbations sur les marchés financiers, ayant un impact plus important encore sur l'activité de SCOR. Par ailleurs, ces risques émergents peuvent avoir un impact direct sur les opérations du Groupe, par exemple en générant des dépenses additionnelles imprévues. Les exemples de risques émergents incluent : les cyberattaques, la résistance antimicrobienne, de nouvelles expériences biomédicales non contrôlées, le changement climatique, les champs électromagnétiques, les désordres sociaux extrêmes, la scission de l'Eurozone.

À ce titre, le Groupe ne peut exclure la possibilité de dépasser sa limite de tolérance au risque en raison d'une évaluation incorrecte de ses risques et de ses expositions. S'ils devaient survenir, les risques présentés dans cette section pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les activités actuelles et futures de SCOR, sa trésorerie, ses fonds propres éligibles et sa solvabilité.

Les catégories de risques figurant dans le modèle interne comprennent le risque de souscription et de provisionnement Non-Vie pour le Groupe et les entités juridiques Non-Vie, le risque de souscription et de provisionnement Vie pour le Groupe et les entités juridiques Vie, le risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de change, le risque de crédit, et le risque opérationnel (cf. Section B.3.3 – Contribution du modèle interne au cadre ERM).

Pour plus d'informations relatives aux risques pris en compte dans le modèle interne de SCOR, aussi bien pour le groupe SCOR qu'au niveau des entités juridiques, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

SCOR est exposé à d'autres risques qui ne sont pas pris en compte dans le modèle interne, notamment à des risques stratégiques, des risques de liquidité et des risques émergents. Ces risques ne devraient pas avoir d'impact immédiat sur le ratio de solvabilité sur un horizon à un an et sont suivis et gérés au moyen de processus spécifiques.

Pour des informations quantitatives sur toutes les catégories de risques, et notamment sur les changements intervenus au cours de la période, se référer à la Section E.1.2.1 – Capital de solvabilité requis par catégorie de risque.

C.1.2. ANALYSE DE SENSIBILITÉ

SCOR maintient un niveau de solvabilité solide. Afin de gérer son exposition globale aux différents risques, le groupe SCOR suit la sensibilité de son ratio de solvabilité aux hypothèses économiques susceptibles d'avoir l'impact le plus significatif sur le ratio de solvabilité au cours de l'année suivante.

Le cas échéant, SCOR suit également certaines de ces sensibilités à l'échelle de l'entité juridique sous-jacente.

Les sensibilités du ratio de solvabilité du Groupe aux risques de marché sont estimées comme suit :

Sensibilités – impact sur le ratio de solvabilité	Impact en points de %
+ 100 points de base taux d'intérêt	19
- 100 points de base taux d'intérêt	(21)
+ 100 points base spread de crédit, obligations d'entreprise	(10)
- 100 points base spread de crédit, obligations gouvernementales	(2)
- 10 % actions	(1)
+ 10 % USD/EUR	(2)
- 10 % USD/EUR	2

Les sensibilités sont exprimées en points de pourcentage du ratio de solvabilité. La méthodologie adoptée :

- n'utilise pas les mesures transitoires, les ajustements égalisateurs ou corrections pour volatilité définis et autorisés par la Directive Solvabilité II ;
- ne comprend pas la sensibilité au taux ultime (« Ultimate Forward Rate », UFR).

La sensibilité la plus importante concerne la baisse des taux d'intérêt. Pour plus d'informations sur le risque de taux d'intérêt, se référer à la Section C.3.1.1.

Les divisions Vie et Non-Vie ont une sensibilité minimale aux fluctuations du cours des actions.

La sensibilité aux risques de souscription est évaluée par le biais de divers mécanismes présentés à la Section B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques. Sur la base de ces mesures, l'exposition la plus significative pour le groupe SCOR réside dans la détérioration de la mortalité à long terme, la survenue d'une pandémie, la détérioration des réserves associées aux sinistres à développement long et les catastrophes naturelles.

C.2. RISQUES DE SOUSCRIPTION

Le risque principal encouru par le Groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités ou la cadence de paiement de ceux-ci diffèrent des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, le montant des indemnités versées, l'évolution des sinistres à développement long (qu'ils soient l'objet d'un contentieux ou non), les tendances de mortalité à long terme, ainsi que d'autres facteurs externes, comme ceux qui

C.1.2.1. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU NIVEAU DE SCOR SE

Examinés par transparence, les résultats de SCOR SE sont identiques à ceux du Groupe. Les sensibilités à différents risques, y compris les risques de marché, sont contrôlées et analysées régulièrement, tel que précisé ci-dessus.

C.1.2.2. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU NIVEAU DE SGP&C SE

SGP&C SE maintient un niveau de solvabilité solide. Afin de gérer son exposition globale aux différents risques, SGP&C SE suit la sensibilité de son ratio de solvabilité aux hypothèses économiques susceptibles d'avoir l'impact le plus significatif sur son ratio de solvabilité au cours de l'année à venir.

Pour plus d'informations sur le risque de taux d'intérêt, se référer à la Section C.3.1.1 – Risque de taux d'intérêt.

La sensibilité aux risques de souscription est évaluée par le biais de divers mécanismes présentés à la Section B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques. Sur la base de ces mesures, l'exposition la plus significative pour SGP&C SE réside dans la détérioration des réserves associées aux sinistres à développement long et la survenance de catastrophes naturelles.

C.1.2.3. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU NIVEAU DE SGL SE

SGL SE maintient un niveau de solvabilité solide. Afin de gérer son exposition globale aux différents risques, SGL SE suit la sensibilité de son ratio de solvabilité aux hypothèses économiques susceptibles d'avoir l'impact le plus significatif sur son ratio de solvabilité au cours de l'année suivante. En particulier, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur le ratio de solvabilité de la Société.

Pour plus d'informations sur le risque de taux d'intérêt, se référer à la Section C.3.1.1 – Risque de taux d'intérêt.

La sensibilité aux risques de souscription est évaluée par le biais de divers mécanismes présentés à la Section B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques. Sur la base de ces mesures, l'exposition la plus significative pour SGL SE réside dans la détérioration de la mortalité à long terme et la survenue d'une pandémie.

sont mentionnés ci-dessous sont tous hors du contrôle du Groupe. En outre, celui-ci est tributaire de la qualité de la souscription de ses sociétés cédantes pour certains traités de réassurance, de la qualité de la gestion des sinistres par ces sociétés et des données fournies par elles. Au regard de ces incertitudes, le Groupe s'efforce de veiller à ce que ses provisions soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

En règle générale, l'aptitude de SCOR à accroître ou à maintenir ses portefeuilles des risques d'assurance et de réassurance Vie et Non-Vie dans lesquels le Groupe opère dépend de facteurs externes tels que les pratiques professionnelles, le contexte législatif, juridique, réglementaire, social, politique économique, financier et environnemental. Ces facteurs créent des incertitudes et peuvent avoir un impact défavorable sur l'activité de SCOR en raison d'un changement dans l'interprétation d'un contrat, entraînant une extension du périmètre de la couverture d'assurance (par exemple via l'inapplicabilité, l'interprétation ou la présence de certaines clauses de traités) ou une augmentation de la fréquence et/ou de la sévérité des sinistres au-delà de ce qui était attendu au moment de la souscription du contrat.

SCOR réduit ses risques de souscription liés aux activités de réassurance Vie et Non-Vie via l'achat d'instruments de couverture, tant sur le marché de la rétrocession traditionnelle que sur les marchés de capitaux à travers des solutions alternatives de transfert de risques (par exemple la titrisation pluriannuelle des risques de catastrophe et de pandémie sous forme d'« Insurance Linked Securities » (« ILS »), des swaps de mortalité ou l'émission d'un programme de capital contingent). Néanmoins, SCOR est exposé au risque de ne pas pouvoir rétrocéder ses passifs à des termes et conditions économiquement viables dans le futur. Pour plus d'informations sur la rétrocession de SCOR et

d'autres techniques d'atténuation des risques, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres techniques de réduction des risques.

Conformément à sa stratégie de sélection des marchés et des pôles d'activités dans lesquels il se développe, SCOR cherche à maintenir un portefeuille de risques stratégiquement diversifié sur le plan géographique, par branche et catégorie d'activité ainsi que sur l'horizon des contrats (à développement court ou long). Son exposition au risque d'assurance est limitée grâce à la taille et la diversité de son portefeuille de contrats de réassurance. La volatilité des risques est réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription, le recours à des accords de rétrocession et autres mécanismes de transfert de risque, la gestion proactive des sinistres ainsi que les audits de souscription, de sinistralité et d'administration effectués auprès des sociétés cédantes.

La souscription couvre la réassurance Non-Vie et Vie et occasionnellement l'assurance Non-Vie directe.

SCOR souscrit des contrats d'assurance directe afin de couvrir les grands risques d'entreprises à travers le pôle d'activités Business Solutions de SCOR Global P&C, sa participation dans des business-ventures et partenariats et ainsi que par sa participation dans le syndicat des Lloyd's, parmi lequel Channel 2015, sa filiale à 100 %.

C.2.1. RÉASSURANCE NON-VIE

Les principaux risques liés à l'activité de réassurance Non-Vie (y compris l'assurance directe) telle que souscrite par la division SCOR Global P&C sont la détérioration des réserves associées aux sinistres à développement long, les catastrophes d'origines naturelles ou humaines, incluant le terrorisme, et d'autres risques qui ne sont pas directement sous son contrôle tels que les impacts d'une crise systémique ou le caractère cyclique de l'activité d'assurance.

Pour des informations quantitatives sur les risques de souscription Non-Vie, se référer à la Section C.1 – Introduction et à la Section E.1.2 – Capital de solvabilité requis.

C.2.1.1. DÉTÉRIORATION DES RÉSERVES ASSOCIÉES AUX SINISTRES À DÉVELOPPEMENT LONG

Il s'agit du risque que l'inflation des coûts associés aux sinistres Non-Vie soit supérieure aux estimations faites dans le cadre du calcul du « best estimate » des passifs. Ce risque concerne en premier lieu les branches d'activité à développement long, telles que toute l'activité de responsabilité civile, la responsabilité professionnelle et les garanties financières, les garanties de construction et la garantie Décennale, la faute professionnelle médicale, la responsabilité civile automobile (tous risques et au tiers) et les accidents du travail. L'inflation du coût des sinistres est liée à l'inflation économique, mais elle n'est pas directement corrélée à celle-ci.

En matière de responsabilité civile, la fréquence et la gravité des sinistres ainsi que les montants de l'indemnisation peuvent être influencés par plusieurs facteurs, en premier lieu desquels la modification du cadre légal et réglementaire applicable, notamment en matière de droit et de jurisprudence de la responsabilité civile.

Pour plus d'informations sur les risques liés aux provisions techniques, se référer à la Section C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques.

C.2.1.2. CATASTROPHES NATURELLES OU D'ORIGINE HUMAINE

L'activité Dommages aux biens souscrite par la division SCOR Global P&C couvre de multiples dommages résultant d'un seul ou plusieurs événements dont certains sont qualifiés de catastrophiques, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (ouragan, typhon, tempête, inondation, grêle, tempête de neige, séisme, etc.) ou de catastrophes d'origine humaine (explosion, incendie dans un grand site industriel, acte de terrorisme, etc.). Tout événement de ce type peut générer des pertes pour SCOR dans une ou plusieurs branches d'activités.

Catastrophes naturelles

Les catastrophes ayant le plus d'impact sur le profil de risque du Groupe sont liées aux événements naturels, principalement les cyclones tropicaux, les tempêtes, les tremblements de terre et les inondations survenant en Amérique du Nord et en Europe, affectant l'activité dommages, la construction et potentiellement d'autres branches d'activités.

SCOR gère son exposition brute aux catastrophes à travers un programme complet de transfert de risque et de protection du capital qui combine la rétrocession traditionnelle et les solutions non traditionnelles, incluant les obligations catastrophe et une ligne de capital contingent.

Catastrophes d'origine humaine

SCOR est exposée à des pertes assurées, résultant d'événements uniques ou multiples potentiellement catastrophiques, du fait de la survenance d'un événement causé par l'homme. Les branches d'activités les plus exposées aux catastrophes causées par l'homme sont les dommages aux biens (autres que catastrophe naturelle), le Transport (« Marine »), l'Automobile, la Responsabilité civile, les activités Crédit-Cautiion, l'Aviation et l'Espace.

Domages aux biens

Les catastrophes d'origine humaine peuvent être non intentionnelles (négligence) ou causées par des actes délibérés tels qu'une explosion sur un site industriel majeur ou encore des actions d'origine terroriste. Ces événements peuvent engendrer de grands dégâts aux biens et être à l'origine de nombreux décès. Les événements intentionnels d'origine humaine ciblent souvent les grandes villes et les monuments tels que les aéroports internationaux et les installations gouvernementales.

En particulier, SCOR est exposé à des attaques terroristes uniques ou multiples à travers certains traités Non-Vie, et sa participation à des fonds de garantie nationaux contre le terrorisme. Les expositions au terrorisme sont suivies à l'échelle mondiale et entièrement intégrées dans le cadre de gestion des souscriptions. La politique de souscription stipule les règles et procédures relatives au risque de terrorisme pour les traités Non-Vie, les branches d'activités spécifiques et SCOR Business Solutions (SBS). SCOR a décidé d'adopter une approche très prudente pour surveiller ce risque.

L'exposition de SCOR au risque terroriste découle ainsi principalement de sa participation à des fonds de garantie nationaux contre le terrorisme, et de certains marchés qui ne permettent pas d'exclure le terrorisme des polices d'assurance en raison de la réglementation locale, comme aux États-Unis ou en raison des pratiques du marché. De ce fait, le marché américain de l'assurance est exposé à des risques importants en raison de l'obligation d'assurance créée par la loi. Cependant, une aide fédérale est accordée via le « Terrorism Risk Insurance Program Reauthorization Act » (« TRIPRA »).

Un acte terroriste pourrait également avoir un impact sur le portefeuille Vie de SCOR. Au regard des événements passés, le montant des indemnités versées aux familles des victimes a été relativement faible comparé aux dégâts matériels causés par ce type d'événement. Malgré tout, un acte terroriste pourrait potentiellement toucher un grand nombre de personnes assurées.

Responsabilité

SCOR est également exposé à des catastrophes d'origine humaine en responsabilité civile dont la nature sous-jacente et les spécificités clés peuvent varier considérablement, de l'utilisation de produits de la vie courante (l'exemple typique étant l'amiante), en passant par les pertes en responsabilité produit (liées par exemple à la production massive de produits défectueux dont l'origine provient d'une pièce produite par un seul fabricant), jusqu'à la survenance d'un seul événement catastrophique (par exemple l'explosion de la plateforme pétrolière « Deepwater Horizon »).

Les informations disponibles sur les sinistres en responsabilité civile sont limitées. Contrairement aux catastrophes touchant les biens qui surviennent sur un intervalle de temps limité (nombre limité de

jours entre l'événement assuré et l'émergence des pertes), et où l'on peut obtenir des estimations relativement fiables et rapides de la perte probable, le montant des pertes occasionnées par des catastrophes en responsabilité civile apparaissent progressivement et le montant des pertes finales n'est souvent pas connu avant des décennies.

Afin d'améliorer ses capacités d'évaluation des catastrophes en responsabilité civile, SCOR s'est engagé dans le développement d'analyses spécifiques, qui combinent des techniques d'exploration de données et de modélisation.

Domages et Responsabilité

Le montant final de la perte et les branches d'activités affectées varieront selon l'événement. Des branches d'activités en dommages et en responsabilité civile peuvent être affectées par un même événement simultanément. Par exemple l'explosion d'un grand site industriel qui polluerait également l'environnement immédiat, du fait de sa proximité avec des sites vulnérables (rivière, lac, etc.) et pourrait de plus causer des dégâts matériels et corporels aux populations environnantes.

C.2.1.3. AUTRES CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

En plus des deux principaux risques de souscription de la division SCOR Global P&C décrits ci-dessus, d'autres facteurs peuvent avoir un impact défavorable sur l'activité, tels que la survenance d'une crise systémique, le caractère cyclique de l'activité et les risques de concentration liés aux affaires traitées par l'intermédiaire de courtiers.

Crise systémique

Traditionnellement, les réassureurs observent d'importantes fluctuations du résultat d'exploitation liées à la survenance imprévue d'événements dont bon nombre échappent à leur contrôle. Il y a notamment le niveau des capacités offertes sur le marché, le contexte économique général et le niveau de la concurrence sur les prix. Certaines branches d'activités de SCOR directement exposées aux activités financières, sont ainsi davantage affectées par les récessions économiques mondiales (telle que la crise systémique qui a suivi la faillite de Lehman Brothers). Les branches spécialisées telles que le Crédit-Cautiion, l'assurance contre les erreurs et omissions, ou encore la responsabilité civile des dirigeants font partie de celles-ci.

Caractère cyclique de l'activité

L'activité d'assurance et de réassurance est cyclique par nature. Un cycle baissier peut avoir pour conséquences principales de réduire le volume de primes de réassurance Non-Vie sur le marché, d'accroître la concurrence sur le marché de la réassurance mais aussi de favoriser les opérateurs les plus attentifs aux besoins spécifiques des cédantes et les plus à même d'y répondre. Ce contexte pourrait potentiellement entraîner une baisse de la compétitivité pour SCOR.

Au-delà de ces tendances générales, le cycle baissier affecte certains marchés géographiques et/ou certaines branches d'activités d'une manière différenciée et indépendamment les uns des autres.

Concentrations

Le cumul des risques peut générer des concentrations d'un même risque telles qu'une exposition à certaines régions ou catastrophes. L'événement principal auquel la division Non-Vie est exposée est un ouragan en Amérique du Nord, suivi par une tempête en Europe.

Risques de concentration liés aux affaires traitées par l'intermédiaire de courtiers

Les activités Non-Vie de SCOR sont menées auprès des cédantes soit par l'intermédiaire de courtiers, soit en relation directe avec elles. En 2016, approximativement 61 % des primes brutes émises en Non-Vie, l'ont été par le biais des courtiers et 39 % en direct, tandis que les activités Vie sont souscrites par le biais de courtiers pour environ 6 % et 94 % en direct.

C.2.1.4. GESTION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION LIÉS À LA RÉASSURANCE NON-VIE

La division SCOR Global P&C est organisée de manière à pouvoir évaluer et contrôler ses risques à tous les niveaux de son activité :

- La plupart des affaires sont renouvelées à des dates fixes, ce qui permet d'établir annuellement des plans de souscription, à la fois qualitatifs (description de l'environnement) et quantitatifs (budgets d'activités). Ces plans sont approuvés annuellement par le COMEX du Groupe.
- Les souscripteurs de traités Dommages et Responsabilité gèrent les relations avec les clients et négocient des participations en réassurance après une revue et une évaluation rigoureuse de la politique de souscription des cédantes, de leur profil de portefeuille, et de leurs risques et procédures de gestion. Ils sont responsables de la souscription des affaires en traités et peuvent intervenir dans la souscription de risques petits et moyens en facultatives, dans leurs territoires respectifs, dans les limites des pouvoirs de souscription qui leur sont individuellement délégués et des guides de souscription.
- La plupart des souscripteurs de facultatives travaillent dans le pôle d'activité Business Solutions de SCOR Global P&C, qui opère à l'échelle mondiale. Ce pôle d'activité, dédié aux Grands Risques d'Entreprise, est conçu pour fournir aux clients de SCOR Global P&C des solutions pour couvrir les grands risques industriels.
- Les guides de souscription et de tarification établis par SCOR Global P&C précisent les capacités de souscriptions déléguées à chaque souscripteur dans chaque entité, ainsi que les règles et principes de souscription à suivre. Ces documents sont soumis à un processus régulier de revue et d'approbation. Les guides de souscription sont plus restrictifs vis-à-vis de certaines régions spécifiques sujettes plus que d'autres à des environnements juridiques difficiles ou incertains :
 - Des guides de souscription au sein de SCOR Global P&C précisent (i) les règles et principes de souscription devant être respectés, (ii) les capacités de souscription déléguées individuellement aux souscripteurs dans chaque marché et pour chaque branche d'activité de SCOR, ainsi que (iii) les engagements maximum admissibles par risque et par événement. Ils sont revus et mis à jour chaque année par la fonction Gestion des Souscriptions et approuvés par le Chief Executive Officer et le Chief Risk Officer de SCOR Global P&C.

– Par ailleurs, les règles, recommandations et paramètres de tarification s'appliquent à tous les traités au sein de SCOR Global P&C. Il existe des lignes directrices supplémentaires concernant les catastrophes naturelles et d'autres spécifiques à certains produits, qui comprennent l'agriculture et le Crédit-Cautions. Ces lignes directrices visent à s'assurer que les analyses fournissent : (i) un « best estimate » des coûts et de la rentabilité d'un traité ainsi que des hypothèses entourant les estimations afin de (ii) faciliter les décisions de souscription ; (iii) des résultats satisfaisant au processus de gestion des risques, en particulier au modèle interne, tels que les distributions statistiques des pertes/VAN, les modèles de flux de trésorerie pour les primes/pertes, etc. Les règles, recommandations et paramètres de tarification sont établis de façon à assurer la cohérence et la continuité de la souscription en tenant compte des différences entre les marchés et les branches d'activités ainsi que de la localisation des clients et des risques. Les paramètres sont révisés au moins une fois par an afin de prendre en compte, le cas échéant, les évolutions des conditions de marché et de l'environnement. Les contrats qui atteignent certains seuils de risques sont soumis à un examen obligatoire par des souscripteurs experts « référents ». Cet examen doit être effectué et documenté préalablement à la fixation définitive du prix. SCOR Global P&C utilise un système de traitement des données permettant à la Direction de suivre et d'expertiser les résultats obtenus grâce aux outils de tarification.

- Les équipes de souscription sont épaulées par la fonction Gestion des Souscriptions (« Underwriting Management ») de SCOR Global P&C, située à Paris et présente dans les quatre Hubs. Cette fonction élabore les politiques et guides de souscription utilisés dans le monde entier pour les traités et les facultatives, et les politiques concernant la délégation des capacités de souscription. Elle assiste également la souscription pour certaines branches d'activités ou si besoin est, pour certains risques individuels, analyse les portefeuilles des cédantes et réalise des études de risque. Elle est aussi responsable du suivi des affaires hors normes et des autorisations de dérogation aux guides de souscription.
- Toute demande de dérogation aux guides de souscription est soumise à des procédures d'autorisation à deux niveaux : (1) par la fonction Gestion des Souscriptions (« Underwriting Management ») et, le cas échéant, par la Direction Juridique et/ou par la Direction Financière, (2) et pour les engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan du Groupe (seuils et/ou conditions définis dans une procédure ou des guidelines spécifiques) par la Direction de Gestion du risque du Groupe (« Group Risk Management ») et par le Chief Executive Officer de SCOR Global P&C.
- La Direction « Actuarial Pricing » est responsable de la tarification de l'activité de réassurance, effectuée par traité individuel. Les lignes directrices, les méthodes et les outils à utiliser sont établis, maintenus au niveau mondial et sont utilisés par les équipes de tarification à travers l'ensemble des bureaux de SCOR. Les délégations d'autorités précisent les critères à partir desquels les souscripteurs peuvent déterminer le prix de certains contrats, toujours dans le respect du cadre global et des outils de tarification. Les résultats de la tarification fournissent des indicateurs statistiques clés (tels que le ratio de sinistralité et de frais), certaines mesures de volatilité et des mesures de rentabilité (telles que la VAN, le RORAC et le « Profit Excess Target »). Les résultats sont également utilisés comme indicateurs pour

les demandes d'autorisation (« Referrals ») par la Direction « Underwriting ». Les actuaires en tarification font équipe avec les souscripteurs et les modélisateurs par marché ou par branche d'activités.

- La Direction « Risk Modelling & Global Natural Hazards » est en charge du suivi des cumuls. Un sous-groupe « CAT » du Comité des risques et du Capital SCOR Global P&C se réunit périodiquement pour examiner les états de suivi de ces cumuls et décider ou arbitrer l'allocation des capacités CAT par pays. L'exposition brute aux risques de tremblement de terre et de tempête est mesurée en utilisant des modèles exclusifs de spécialistes en modélisation de catastrophes naturelles, leaders du secteur, notamment RiskLink® développé par Risk Management Solutions (« RMS ») et AIR Worldwide Catrader® (« AIR »). Ces outils permettent au Groupe de quantifier son exposition en termes de sinistre maximum probable (« SMP ») à différents niveaux de probabilité, selon le péril et la localisation géographique. Tenant compte de possibles événements multiples, l'évaluation de la charge annuelle de sinistres fournit les informations requises pour déterminer le niveau de rétrocession et de transfert de risques (obligation catastrophe par exemple) qui sont nécessaires pour veiller à ce que l'exposition cumulée nette soit optimale dans le cadre d'appétence au risque du Groupe, tout en demeurant dans des limites de tolérance acceptables prédéfinies.
- Le Groupe rétrocède une portion des risques qu'il souscrit afin de limiter l'exposition aux risques Dommages. Pour plus de détails sur la manière dont ces instruments sont administrés, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres techniques de réduction des risques.
- La fonction Sinistres & Commutations Dommages et Responsabilité est réalisée par les équipes de gestion des sinistres, qui revoient, traitent et effectuent le suivi des sinistres déclarés. La Direction Sinistres & Commutations est en charge de la définition d'une politique globale de gestion des sinistres et des commutations pour l'ensemble des affaires Traités, Facultatifs et Spécialités de SCOR Global P&C. Elle fournit une

assistance et contrôle l'activité quotidienne, et assure la gestion directe des sinistres importants, litigieux, sériels et latents. En outre, des sinistres et des branches d'activités spécifiques sont périodiquement soumis à des audits, et les procédures et le traitement des sinistres sont examinés dans les locaux de la cédante, l'objectif étant d'évaluer le processus d'ajustement des sinistres, les provisions pour sinistres à payer et la performance globale. Si besoin est, des recommandations sont données aux souscripteurs et aux directions locales.

- L'adéquation des réserves de SCOR Global P&C est assurée via des procédures spécifiques. Pour plus d'informations sur la manière dont les risques liés aux réserves sont gérés, se référer à la Section C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques.
- Les risques propres à l'administration des contrats font l'objet de contrôles réalisés au niveau des filiales et succursales. Les systèmes d'information intègrent de multiples contrôles automatiques et des outils de contrôle complémentaires.
- Un suivi trimestriel des résultats techniques est assuré par pôle d'activités (Traités Dommages et Responsabilité, Spécialités, Business Solutions (Facultatifs), et Business-Ventures et Partenariats) et par région. Le suivi permet d'analyser les résultats techniques par exercice de souscription, par nature et par branche d'activité.
- La Direction « Risk Management » de SCOR Global P&C organise les réunions du Comité des risques et du Capital Non-Vie de manière trimestrielle, afin de mettre en évidence les principaux risques financiers et techniques auxquels la division SCOR Global P&C est exposée.
- En outre, des vérifications croisées de certaines souscriptions sont initiées par la Direction Gestion du Risque de SCOR Global P&C afin, d'une part, d'évaluer la qualité de la souscription, de la tarification et de la gestion des sinistres de certaines branches d'activités, et, d'autre part, d'identifier et d'évaluer les risques, d'évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles et de proposer des mesures de gestion et de réduction des risques.

C.2.2. RÉASSURANCE VIE

Les principaux risques de l'activité de réassurance Vie souscrite par la division SCOR Global Life sont décrits ci-dessous. Pour des informations quantitatives sur les risques de souscription Vie, se référer à la Section C.1 – Introduction et à la Section E.1.2 – Capital de solvabilité requis.

C.2.2.1. DÉTÉRIORATION DE LA MORTALITÉ À LONG TERME

Ce risque se réfère à de potentielles déviations négatives des tendances de mortalité futures par rapport aux hypothèses « best-estimate » actuelles en raison d'un nombre de décès plus élevé qu'anticipé (c'est-à-dire un taux de mortalité plus élevé) au sein d'un portefeuille de personnes réassurées par SCOR. Cela pourrait résulter de la volatilité inhérente du risque, d'une mauvaise tarification initiale du risque (risque de niveau) ou de tendances défavorables à long terme. Ces tendances peuvent être influencées par des risques émergents.

L'établissement des provisions à long terme relatives au risque de mortalité est fonction de certaines hypothèses ou informations en provenance de tiers qui, si elles s'avèrent erronées et/ou incomplètes, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

C.2.2.2. PANDÉMIE

En réassurance Vie, une pandémie virulente représente un risque majeur. Au siècle dernier, trois grandes vagues de grippe ont coûté la vie à des millions de personnes. SCOR pourrait subir des pertes importantes en cas de survenance d'un événement similaire, du fait de l'augmentation de la mortalité au-delà de la volatilité habituelle. Une souche mortelle du virus, non seulement de la grippe, mais de n'importe quelle maladie contagieuse, pourrait accroître fortement la mortalité, augmenter les coûts médicaux et affecter significativement les résultats de SCOR.

C.2.2.3. RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité correspond au risque d'une déviation négative des résultats attendus due à un allongement inattendu de la durée de vie de l'assuré ou du bénéficiaire d'une rente viagère par rapport à celle estimés au moment de la tarification ou du provisionnement. Ce risque peut avoir un impact sur les swaps de longévité, les traités de retraite garantie (annuités), de dépendance et sur les autres produits de longévité.

C.2.2.4. RISQUES COMPORTEMENTAUX

SCOR Global Life est également exposé aux risques liés au comportement des assurés, tels que les risques résultant de résiliation et de l'anti-sélection.

La résiliation fait référence soit à la cessation de paiement des primes par l'assuré, soit à la résiliation de la police par l'assuré avant son terme. Selon le type de produit, un taux de résiliation plus ou moins important que celui estimé dans la tarification ou le provisionnement, peut réduire le revenu attendu de SCOR Global Life.

L'anti-sélection renvoie au problème d'asymétrie de l'information entre l'assuré et l'assureur. L'individu qui cherche à souscrire une assurance vie ou une assurance santé a en effet généralement une meilleure connaissance de son propre état de santé que l'assureur. Le risque pour l'assureur et le réassureur est donc que l'assuré décide délibérément entre autres de :

- souscrire une police en sachant que son risque de déclarer un sinistre est élevé ou plus élevé que la moyenne ;
- résilier une police en sachant que son risque de déclarer un sinistre est faible ou inférieur à la moyenne, ou ;
- choisir et exercer une option qui permet d'augmenter les prestations attendues.

Cela pourrait conduire à une composition du portefeuille différente de celle anticipée lors de la tarification, ce qui pourrait impliquer des bénéfices moins importants que prévu pour les assureurs comme pour les réassureurs.

C.2.2.5. RISQUES DE MORBIDITÉ

Les produits couvrant la morbidité, tels que ceux couvrant les maladies redoutées, l'invalidité à court et long termes ou la dépendance, peuvent subir l'impact notamment d'une évolution négative de la santé ou d'une amélioration des diagnostics médicaux qui permettent de détecter de nouveaux cas de sinistres qui autrement seraient restés non détectés, et ont pour conséquence d'en augmenter le nombre. De plus, les progrès médicaux peuvent permettre d'administrer dans le futur de meilleurs traitements conduisant ainsi à un coût des sinistres plus élevé car sans ces traitements, certaines maladies graves auraient par le passé réduit considérablement l'espérance de vie des assurés. Les produits couvrant les frais médicaux sont soumis en particulier au risque que les taux d'incidence et d'inflation des coûts médicaux s'avèrent plus élevés qu'attendu.

C.2.2.6. AUTRES RISQUES

Concentrations

Le cumul des risques peut générer des concentrations d'un même risque telles qu'une exposition à certaines régions ou événements. Les risques les plus importants auxquels la division Vie est soumise sont les évolutions de la mortalité et les chocs de mortalité (par exemple les pandémies).

Autre

En plus des principaux risques de souscription liés à la réassurance Vie et tels que décrits ci-dessus, d'autres facteurs de risques peuvent avoir un impact sur l'activité de SCOR Global Life, qu'il s'agisse de facteurs de risques liés au comportement de l'assuré, tels que l'achat ou la vente de police par un tiers sans lien avec l'assuré ou d'autres facteurs tels que la nature des garanties.

C.2.2.7. GESTION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION LIÉS À LA RÉASSURANCE VIE

En complément des mécanismes de gestion des risques transverses décrits en introduction de cette section, SCOR Global Life met également en place des mécanismes de gestion visant à gérer certains risques propres à la division :

- Les risques de détérioration du niveau des sinistres sont gérés via des polices d'assurance temporaires renouvelables annuellement (TRA) pour une partie de la branche Mortalité et via des ajustements de primes pour certains produits.
- Les risques de résiliation sont minimisés grâce à des clauses dédiées dans les traités de réassurance ainsi que par la diversification des produits, des clients et des marchés.
- Le risque d'antisélection est minimisé par une attention particulière portée à la conception des produits et par un processus de sélection rigoureux de souscription médicale et financière.

Par ailleurs, la division Vie est organisée de manière à pouvoir évaluer et contrôler ses risques à tous les niveaux de son activité :

- En général, les affaires de réassurance Vie sont souscrites tout au long de l'année. Chaque trimestre, le business plan est mis à jour avec les affaires réellement souscrites. Le COMEX du Groupe est régulièrement informé de ces évolutions.
- La souscription de la division Vie au sein du Groupe est sous la responsabilité mondiale de SCOR Global Life. Les clients sont des compagnies d'assurance-vie, de prévoyance, d'assurance accident ou santé présentes dans le monde entier. Ils sont servis par des souscripteurs et des actuaires spécialisés qui connaissent les spécificités des marchés dans lesquels ils exercent leurs activités, notamment les lignes de produits et les dispositions des polices locales, ainsi que les spécifications techniques telles que les tables de mortalité, les taux de morbidité et les taux de chute. Dans le processus de souscription de la division Vie, il est tenu compte de l'état de santé et des garanties financières de l'assuré, de la clientèle cible de la cédante et de son expérience passée, dans la mesure où des données fiables sont disponibles.

- Les traités sont souscrits par des experts en réassurance Vie connaissant les particularités de leurs marchés. Les contrats souscrits doivent être établis d'après des directives de souscription et de tarification. Chaque équipe reçoit l'exclusivité des mandats de souscription des affaires Vie.
- Afin de bien suivre les tendances biométriques et le développement scientifique, SCOR Global Life s'appuie sur sept Centres de Recherche & Développement qui ont pour objet d'évaluer les risques clés inhérents aux risques de mortalité, de longévité, de dépendance et d'invalidité, de maladie redoutée, médicaux, de sinistres et de souscription médicale et aux risques liés au comportement des assurés. Ces Centres de Recherche & Développement émettent des recommandations afin d'appliquer les résultats de leurs recherches à la tarification, au contrôle de la souscription et à la fixation des limites d'exposition.

- Les directives de souscription et de tarification définies par SCOR Global Life spécifient les règles et les principes de souscription à respecter, les capacités de souscription déléguées aux souscripteurs et aux actuaires tarificateurs dans chacun des marchés dans lesquels SCOR opère, ainsi que les engagements maxima admissibles par risque et par événement. Ils spécifient en particulier le type de contrat et ses conditions d'acceptation. Ils précisent également le niveau de rétention de SCOR Global Life pour divers risques et types de couvertures. Leur revue ainsi que leur mise à jour sont soumises à un processus formel d'approbation.

Les opportunités sortant du cadre ainsi défini sont soumises à des procédures d'autorisations à deux niveaux afin de garantir le respect de critères de rendement spécifique au risque couvert et le respect des limites de tolérance aux risques. Ces affaires sont examinées respectivement pour SCOR Global Life, par la Direction Vie Actuariat et Risque et, le cas échéant, par la Direction Financière. Les affaires qui peuvent avoir un impact significatif sur le bilan du Groupe sont également revues par la Direction Group Risk Management. Les seuils ou conditions déclenchant une procédure d'autorisation spéciale auprès de la Direction Group Risk Management sont définis dans des guides spécifiques.

- L'accumulation des risques particulièrement exposés aux catastrophes en assurance Vie est régulièrement évaluée par l'étude de scénarios « footprint » et des scénarios CAT locaux. Des outils dédiés sont utilisés pour suivre les accumulations connues du Groupe dans des zones géographiques données. Des programmes de rétrocession spécifiques sont mis en place pour protéger l'activité de réassurance Vie. L'un protège les acceptations en catastrophe et l'autre protège la rétention de toutes les autres acceptations proportionnelles et par risque. SCOR utilise le modèle RMS pour maladies infectieuses afin d'estimer son exposition potentielle aux risques liés à des pandémies mondiales.

- Des capacités maximales de souscription sont définies pour limiter l'exposition de SCOR Global Life sur les différents types de traités souscrits, proportionnels et non proportionnels, qui couvrent des contrats individuels ou collectifs. Ces capacités sont revues tous les ans, notamment en fonction des capacités obtenues par les couvertures de rétrocession. Ces limitations comprennent : l'engagement maximum par tête cumulé pour toutes les expositions de SCOR, l'engagement annuel maximum pour les couvertures non proportionnelles par tête ou par événement, l'engagement maximum par pays pour les expositions non proportionnelles par événement. Les expositions agrégées des portefeuilles sont suivies régulièrement. Un outil informatique y a été consacré. Celui-ci permet d'effectuer un contrôle des accumulations des vies assurées et est alimenté par les informations communiquées par les cédantes. À travers ce système, en cas de dépassement de la rétention de SCOR Global Life, les risques identifiés sont rétrocédés à un pool de rétrocessionnaires. Les limites de rétention sont revues régulièrement. L'exposition est suivie tout au long de l'année et comparée aux limites de risques prédéfinies par SCOR afin d'assister les décisions relatives aux instruments de réduction des risques. Le suivi des pics d'exposition est inclus dans le reporting régulier liés aux risques de la division Vie. Pour plus de détails sur la manière dont ces instruments sont gérés, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres techniques de réduction des risques.

- Le traitement des sinistres est assuré par des équipes locales dédiées qui traitent les sinistres déclarés et assurent leur suivi. Les sinistres excédant un seuil prédéfini sont revus par le CREDISS, le centre de recherche et de développement dédié aux sinistres et à la souscription médicale de SCOR Global Life. En outre, lorsque jugé nécessaire, des audits sur des sinistres et des branches d'activité spécifiques sont conduits dans les locaux de la cédante.

- L'adéquation des provisions techniques Vie suit un processus spécifique. Pour plus d'informations sur la manière dont les risques liés aux réserves sont gérés, se référer à la Section C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques.

- Les risques propres à l'administration des contrats font l'objet de contrôles spécifiques. Les systèmes d'information intègrent de multiples contrôles automatiques et des outils de contrôle complémentaires.

- Un suivi trimestriel des résultats techniques est assuré par région et par pôle d'activités.

- Le Comité des risques de SCOR Global Life est organisé trimestriellement par la Direction Risk Management de SCOR Global Life. Ce comité est chargé de procéder à une revue des principaux risques auxquels la division Vie est exposée.

- En outre, le processus de « Cross Reviews » est initié par la Direction Générale de SCOR Global Life afin d'une part d'évaluer la qualité de la souscription, de la tarification, de la souscription médicale et de la gestion des sinistres de certaines branches d'activité ou de certains marchés, et d'autre part d'identifier et d'évaluer les risques, d'évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles et de proposer des mesures de gestion des risques.

C.2.3. RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

C.2.3.1. PRÉSENTATION

Le groupe SCOR est tenu de maintenir, s'agissant tant des sinistres déclarés que ceux non encore déclarés à la fin de chaque période comptable, des provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements ultimes ainsi que les frais de gestion de ses sinistres, net de ses estimations de possibles recours. Ces provisions sont constituées sur la base, d'une part, des informations qui lui sont fournies par les compagnies d'assurance cédantes, et incluant le niveau de leur provisionnement, et, d'autre part, de sa connaissance des risques, des études que le Groupe effectue et des tendances qu'il observe régulièrement. Afin de décider du montant de ses provisions, le Groupe passe en revue les données historiques à sa disposition et cherche à anticiper l'impact de divers facteurs, comme par exemple les évolutions législatives et réglementaires, les décisions de justice, les changements de comportements sur le plan social et/ou politique, les tendances en matière de mortalité et morbidité, ou encore toute évolution du contexte économique général.

Si certaines informations étaient erronées et/ou incomplètes, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe. En dépit des audits que le Groupe réalise auprès des compagnies qui lui cèdent leurs risques, SCOR reste dépendant de l'évaluation des provisions réalisée par ces dernières.

À l'instar des autres réassureurs, les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions sont par ailleurs renforcées du fait des délais potentiellement importants entre la survenance d'un sinistre, la déclaration à l'assureur primaire et la déclaration à SCOR.

Un autre facteur d'incertitude réside dans le fait que certaines des activités du Groupe sont à développement long (dépendance, produits Vie entière, longévité, accidents du travail, sinistres liés à la responsabilité civile générale ou à la responsabilité civile médicale, etc.). Il s'est avéré nécessaire pour SCOR dans le passé de réviser l'évaluation de son exposition potentielle au risque sur ces domaines d'activité.

C.2.3.2. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Concernant les risques liés aux provisions techniques, SCOR s'efforce de parvenir à une adéquation des provisions aussi fiable que possible grâce à la mise en œuvre des méthodes de provisionnement généralement acceptées, d'outils de provisionnement adaptés aux besoins et de processus de provisionnement robustes, de contrôles et d'une réconciliation validés par des mesures rigoureuses de gestion des risques, en particulier sur les hypothèses, les jugements d'experts, le modèle, la qualité des données et les résultats. Ce processus comprend également des vérifications indépendantes effectuées en interne et à l'externe.

L'adéquation des provisions Non-Vie et Vie est contrôlée sur une base trimestrielle, au niveau des divisions par les actuaires internes et au niveau du Groupe par l'Actuaire en chef du Groupe qui apprécie l'adéquation globale des provisions et établit un rapport à l'attention du Comité exécutif et du Comité des comptes et de l'audit.

Par ailleurs, des cabinets externes peuvent également être mandatés pour revoir les provisions techniques des activités Non-Vie. Les hypothèses utilisées pour le calcul des provisions Vie ont également été revues par un cabinet externe dans le cadre du calcul de l'« embedded value » (valeur intrinsèque). Si nécessaire, des audits internes de portefeuilles sont effectués.

Les actuaires en chef des divisions sont responsables de la revue des provisions au niveau de leur division respective, afin d'assurer la pertinence des méthodes de provisionnement et des paramètres utilisés et de renforcer la gouvernance en matière de provisionnement. L'Actuaire en chef du Groupe contrôle la validation indépendante ainsi que la fiabilité et l'homogénéité des outils, processus et hypothèses utilisés.

Le risque d'insuffisance de provisions est minimisé par un processus de provisionnement défini au niveau du Groupe et strictement contrôlé, une forte diversification du portefeuille, des règles prudentes de provisionnement, des outils de provisionnement précis et des méthodes actuarielles appliquées par des professionnels hautement qualifiés, et ce, en toute transparence interne comme externe.

Division Non-Vie

Au sein de SCOR Global P&C, afin d'assurer un suivi adapté et efficace de l'adéquation des provisions Non-Vie de SCOR, il est établi chaque année par la Direction de l'Actuariat Groupe, un rapport contenant l'appréciation de l'Actuaire en chef du Groupe, qui reporte au « Chief Risk Officer » du Groupe, sur les provisions comptabilisées en fin d'année. Le principal objectif de ce rapport est de donner au Comité exécutif et au Comité des comptes et de l'audit du Groupe une vue globale du niveau des provisions de la division Non-Vie et de mettre en évidence les incertitudes liées à leurs estimations. Le suivi des provisions par les Directions de l'Actuariat de la division et du Groupe est centré autour de trois mécanismes :

- un suivi trimestriel des évolutions de la sinistralité et une revue des provisions techniques de chaque segment, grâce à des procédures de reporting adéquates ;
- une analyse actuarielle interne annuelle, comportant une revue de tous les segments ainsi qu'une analyse complète des segments susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan de SCOR. Cette analyse est effectuée par les actuaires de SCOR Global P&C en charge des provisions techniques, et revue par la Direction de l'Actuariat Groupe qui réalise également sa propre analyse complète. Ces analyses font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- des revues externes régulières sur l'adéquation des provisions techniques de la division SCOR Global P&C sont effectuées et incluent celles liées aux contraintes réglementaires locales pour certaines entités (Canada, Australie, Hong Kong, Afrique du sud, Chine et syndicat de SCOR aux Lloyd's).

Le Groupe revoit régulièrement ses méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer et IBNR. Toutefois, comme mentionné précédemment, il est difficile de valoriser précisément le montant des provisions nécessaires, notamment du fait de l'évolution de l'environnement juridique susceptible d'affecter le développement des provisions.

Lorsqu'une cédante est avertie d'un sinistre, ses services de gestion des sinistres établissent des provisions correspondant au montant estimé du règlement final du sinistre. Cette estimation est fondée sur les méthodes de valorisation propres à la cédante. La cédante reporte ensuite le sinistre à l'entité de SCOR ayant conclu le contrat de réassurance ainsi que son estimation du coût du sinistre. Le Groupe enregistre ainsi le montant des provisions tel que suggéré par la cédante mais demeure bien entendu libre d'enregistrer un montant plus ou moins élevé compte tenu de la revue et de l'analyse réalisées par le département Sinistres SGP&C. Ces provisions éventuelles en plus ou en moins sont calculées en fonction de divers critères tels que l'engagement du Groupe, la gravité du sinistre et la perception de SGP&C quant à la qualité de la gestion des sinistres par la cédante.

Conformément aux contraintes réglementaires applicables et en accord avec les pratiques de l'industrie, le Groupe constitue ainsi, outre les provisions pour sinistres à payer, des provisions IBNR. Celles-ci représentent :

- le montant final estimé à payer par le Groupe au titre de sinistres ou événements ayant eu lieu mais non encore déclarés à la cédante ou à l'entité SCOR concernée ; et
- la variation de coût estimée probable par SCOR sur des sinistres dont le Groupe a déjà connaissance.

Lorsqu'il détermine le montant de ses provisions, le Groupe utilise généralement des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés ainsi que des facteurs qualitatifs le cas échéant. Les provisions sont également ajustées en fonction des conditions des traités de réassurance, et de tout changement dans le traitement des sinistres pouvant potentiellement affecter l'engagement du Groupe sur la durée.

Le Groupe poursuit sa politique active de commutation de ses portefeuilles entamée en 2003, avec pour principaux objectifs de réduire la volatilité des provisions pour sinistres, d'alléger les frais d'administration liés à ces portefeuilles, en particulier les provisions les plus anciennes, et de permettre la libération du capital adossé à ces portefeuilles. Cette politique sera poursuivie, en concentrant les efforts sur les activités américaines en liquidation et certains traités souscrits par l'ancienne société Converium acquise par SCOR en 2007.

Division Vie

SCOR Global Life est soumis au même processus de provisionnement que SCOR Global P&C. La Direction de l'Actuariat Groupe établit chaque année un rapport annuel dans lequel l'Actuaire en chef du Groupe donne son opinion sur l'adéquation des provisions de la division Vie en fin d'année. Le principal objectif de ce rapport est de donner au Comité exécutif et au Comité des comptes et de l'audit du Groupe une vue globale du niveau des provisions de la division Vie et de mettre en évidence les incertitudes liées à leurs estimations.

Le suivi des provisions par les Directions de l'Actuariat de la division et du Groupe est centré autour de trois mécanismes :

- un suivi trimestriel des évolutions de la sinistralité et une revue des provisions techniques de chaque segment, grâce à des procédures de reporting adéquates ;
- une analyse actuarielle interne annuelle, comportant une revue de tous les segments ainsi qu'une analyse complète des segments susceptibles d'avoir un impact significatif sur le

bilan de SCOR. Cette analyse est effectuée par les actuaires de SCOR Global Life en charge des provisions techniques, et revue par la Direction de l'Actuariat Groupe qui réalise également sa propre analyse complète. Ces analyses font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;

- des revues externes régulières sur l'adéquation des provisions techniques de la division SCOR Global Life sont effectuées et incluent celles liées aux contraintes réglementaires locales.

La Direction de l'Actuariat Groupe ne détermine pas un « best estimate » alternatif mais vérifie l'adéquation des hypothèses, des méthodes et des processus utilisés par les équipes de SCOR Global Life pour calculer les provisions Vie. Dans certains cas, la Direction de l'Actuariat Groupe adopte une approche globale et calcule un intervalle de confiance afin de vérifier que les provisions comptabilisées se situent bien à l'intérieur de cet intervalle.

En ce qui concerne la division Vie, SCOR est tenu de disposer de provisions adéquates pour couvrir ses engagements futurs et les paiements résultant des traités de réassurance Vie, à savoir principalement les provisions mathématiques et les provisions pour sinistres.

Les provisions mathématiques sont généralement calculées sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs prévus aux cédantes moins la valeur actualisée des primes prévues restant à payer par les cédantes. Ces calculs incluent des estimations concernant la mortalité, la morbidité, l'invalidité, les taux de chute et les taux d'intérêts attendus dans l'avenir.

Les provisions sont établies à la date de reconnaissance initiale du contrat sur la base d'hypothèses sur les « best estimates » et incluent une marge adéquate de sécurité pour les risques de change, d'erreur et de fluctuation accidentelle. Les provisions sont soumises à un test de suffisance des passifs.

Pour établir ces estimations du « best estimate », le Groupe tient compte de son expérience passée, de ses données internes, des indices du marché, et de toute autre information pertinente. Le Groupe évalue ses engagements futurs pour des risques individuels ou des catégories d'affaires et ceux-ci peuvent s'avérer supérieurs ou inférieurs à ceux établis par les cédantes, en particulier si elles utilisent des hypothèses, telles que les tables de mortalité, différentes.

Les provisions pour sinistres sont comptabilisées pour couvrir les règlements des sinistres survenus mais non encore réglés. Ces provisions sont constituées pour les sinistres connus à la date d'établissement des comptes et pour les sinistres qui sont survenus mais qui ne sont pas encore déclarés (IBNR). SCOR revoit et met à jour régulièrement ses méthodes de calcul de provision pour les sinistres actuels et pour les provisions d'IBNR.

Provisions techniques « Solvabilité II »

Les provisions techniques au sens de Solvabilité II, sont la somme du « best estimate » des passifs et de la marge de risque. La fonction actuarielle du Groupe coordonne le calcul des provisions techniques pour le Groupe tout entier. La gestion de ces risques s'appuie sur les processus et contrôles existants décrits ci-dessus et reste indépendante de la production des provisions techniques. Par ailleurs, la fonction actuarielle évalue la fiabilité et l'adéquation du calcul du « best estimate » des passifs pour les divisions Non-Vie et Vie.

Pour plus d'informations sur la méthode de valorisation des provisions techniques, se référer au Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité et à la Section D.2 – Provisions techniques.

La contribution de la fonction actuarielle à la gestion du risque dans les provisions techniques comporte d'autres contrôles spécifiques :

- Pour la division Non-Vie, les provisions techniques en IFRS (provisions de sinistres et IBNR non actualisés) auditées par des Commissaires aux comptes sont le point de départ du calcul des provisions techniques au sens de Solvabilité II (avant actualisation). Ensuite, les retraitements effectués pour passer les provisions techniques du format IFRS au format Solvabilité II sont vérifiés en interne et au sein des différentes fonctions selon le domaine d'expertise des parties prenantes concernées (division Non-Vie, fonction Finance, titulaire de la fonction actuarielle, etc.).

- Pour la division Vie, le « best estimate » des passifs est calculé de façon centrale, sur la base du « best estimate » des flux de trésorerie. Des contrôles de cohérence sur les flux de trésorerie projetés ainsi que des analyses des évolutions du « best estimate » des passifs sont effectués par rapport aux exercices précédents.

- La marge de risque est calculée dans le modèle interne du Groupe, qui fait l'objet d'une validation indépendante (pour plus d'informations sur la gouvernance liée au modèle interne, se référer à la Section B.3.3 – Contribution du modèle interne au cadre ERM). La méthodologie utilisée est alignée sur les critères de Solvabilité II et vérifiée par le titulaire de la fonction actuarielle du Groupe.

Pour plus d'informations sur la contribution de la fonction actuarielle à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, se référer à la Section B.6 – Fonction actuarielle.

C.2.4. RÉTROCESSION ET AUTRES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Les réassureurs achètent traditionnellement de la réassurance pour couvrir leurs propres expositions aux risques. La réassurance d'une activité de réassurance est appelée rétrocession. SCOR conserve l'entière responsabilité de l'ensemble des risques réassurés vis-à-vis de l'assureur direct, bien que le rétrocessionnaire soit responsable vis-à-vis du Groupe dans la limite du périmètre des couvertures souscrites.

Le niveau de rétrocession retenu chaque année veille à garantir que le profil de risque net de SCOR reste aligné sur l'appétence au risque du Groupe.

SCOR vise à diversifier les instruments de rétrocession et de réduction des risques, ainsi que les contreparties afin de tirer profit des différentes sources de capacités sur le marché. Cela permet à la rétrocession et aux autres instruments de réduction des risques d'apporter des mesures de protection complémentaires offrant une efficacité optimale et de limiter la dépendance de SCOR vis-à-vis d'un nombre limité de contreparties pour les investissements futurs.

Au-delà des couvertures habituelles de rétrocession, achetées pour l'ensemble des principales branches d'activité, SCOR a mis en place une stratégie de protection du capital (ci-après « Capital Shield Strategy ») qui combine les solutions suivantes :

- la rétrocession traditionnelle (proportionnelle ou non proportionnelle) ;
- les solutions alternatives de transfert de risque (rétrocession collatéralisée, Insurance-Linked Securities incluant des obligations catastrophe ou des contrats de transfert du risque de mortalité extrême et des sidecars) ;
- l'excédent de capital : SCOR a défini une échelle de solvabilité avec des niveaux de capital tampon clairement définis visant à protéger la franchise du Groupe ;
- les solutions de capital contingent pour réapprovisionner partiellement le Groupe en capital en cas d'événements prédéfinis et ayant une probabilité extrêmement faible de se produire. La ligne d'émission contingente d'actions actuellement en place fournit au Groupe une couverture de 300 millions EUR.

Le caractère innovant de cette solution repose sur l'étendue de la couverture, protégeant le Groupe à la fois contre les catastrophes naturelles et les événements extrêmes de mortalité.

Les procédures de rétrocession sont centralisées au sein de la Direction Rétrocession des divisions Non-Vie et Vie :

- au sein de SCOR Global P&C, la Direction Souscription et Rétrocession P&C établit le plan de rétrocession externe pour la division Non-Vie et le met en œuvre. Cette Direction est responsable de sa bonne application et du suivi de la solvabilité des rétrocessionnaires, des risques de contrepartie afférents et du bon recouvrement, le cas échéant, des sommes dues ;
- au sein de SCOR Global Life, des scénarios sont établis en liaison avec la Direction « Actuarial & Risk » de SCOR Global Life afin de définir le besoin de couverture de rétrocession. La rétention et la structure de rétrocession sont revues chaque année.

La disponibilité et l'efficacité du programme de rétrocession et des autres instruments de réduction des risques de SCOR sont régulièrement suivies au niveau du Groupe afin de veiller à ce que l'exposition totale du Groupe reste dans les limites de tolérance aux risques préalablement définies.

Pour plus d'informations sur la gestion du risque de défaut de contrepartie, se référer à la Section C.4.1.2 – Parts des rétrocessionnaires dans les provisions techniques.

En plus de la rétrocession externe, SCOR a recours à la réassurance/rétrocession intra-groupe, principalement en vue de :

- gérer les profils de risque nets des entités juridiques, leur capital de solvabilité requis et la volatilité des résultats ;
- préserver la capacité de SCOR à donner accès à ses clients aux capacités de souscription du Groupe dans chaque entité juridique ;
- organiser une agrégation interne des risques afin de pouvoir transférer certaines expositions à l'aide de la rétrocession externe.

C.2.5. ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe est à l'origine d'entités structurées (« SPV ») et d'autres entités de transfert des risques constituées afin de réduire l'exposition de SCOR au risque de catastrophe naturelle, ou de mortalité extrême.

Pour plus d'informations, se référer au Document de Référence 2016 de SCOR, Note 2.3 – Informations sur les entités structurées non consolidées.

C.2.6. RISQUES DE SOUSCRIPTION AU NIVEAU DE SCOR SE

Les risques de souscription de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe. Ils proviennent principalement de ses intérêts dans les autres entités du groupe SCOR, ainsi que de ses expositions directes (assurance Non-Vie directe, souscription de réassurance). La gestion de ces risques s'appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe. Pour plus d'informations, se référer aux Sections C.2.1 – Réassurance

Non-Vie, C.2.2 – Réassurance Vie, C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques et C.2.4 – Rétrocession et autres mesures de réduction du risque.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Pas applicable au niveau de SCOR SE.

C.2.7. RISQUES DE SOUSCRIPTION AU NIVEAU DE SGP&C SE

C.2.7.1. RÉASSURANCE NON-VIE

SGP&C SE est confronté aux mêmes risques que ceux de la division Non-Vie et gère son exposition aux risques grâce aux processus et contrôles mis en place par la division (cf. Section C.2.1 – Réassurance Non-Vie pour plus d'informations).

C.2.7.2. RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

SGP&C SE est confronté aux mêmes risques concernant les provisions techniques que ceux de la division Non-Vie et gère son exposition aux risques grâce aux processus et contrôles mis en place par la division (cf. Section C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques pour plus d'informations).

C.2.7.3. RÉTROCESSION ET AUTRES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES

SGP&C SE s'appuie sur les mêmes techniques et processus que le Groupe pour gérer son exposition aux risques et contrôler l'efficacité des techniques existantes de réduction des risques.

Conformément à la stratégie de protection du capital (« Capital Shield Strategy ») du groupe SCOR, SGP&C SE a pour objectif de diversifier les instruments de rétrocession et de réduction des risques, ainsi que les contreparties, afin de tirer profit des différentes sources de capacités sur le marché.

Pour plus d'informations, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres mesures de réduction des risques.

C.2.7.4. ENTITÉS STRUCTURÉES

En février 2015, SCOR a placé Atlas IX Series 2015-1 qui fournit au Groupe une couverture pluriannuelle de 150 millions USD contre les risques d'ouragans aux États-Unis et de tremblements de terre aux États-Unis et au Canada. La période de risque couverte par ATLAS IX 2015-1 s'étend du 11 février 2015 au 31 décembre 2018.

En janvier 2016, SCOR a placé avec succès une nouvelle obligation catastrophe (« cat bond »), Atlas IX Series 2016-1, qui fournit au Groupe une couverture pluriannuelle de 300 millions USD contre les risques d'ouragans aux États-Unis et de tremblements de terre aux États-Unis et au Canada. La période de risque couverte par Atlas IX 2016-1 s'étend du 13 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Toutes ces entités utilisent un indice de marché, ce qui signifie que les pertes sont calculées en utilisant des facteurs de paiement appliqués aux pertes de marché. Les entités sont intégralement financées au début de la période de risque, assurant ainsi la collatéralisation intégrale tout au long la période de risque.

Le 6 janvier 2014, SCOR a placé un sidecar entièrement collatéralisé, Atlas X Reinsurance Limited (Atlas X), qui fournit au groupe une capacité supplémentaire de 55,5 millions USD sur trois ans provenant d'un nouveau groupe d'investisseurs.

Atlas X est un « special purpose reinsurance vehicle » domicilié en Irlande. Atlas X et SCOR Global P&C SE ont conclu un contrat de rétrocession en quote-part, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2014 et par lequel Atlas X réassure une part proportionnelle des portefeuilles diversifiés de SCOR exposés aux catastrophes naturelles dans un certain nombre de pays. Ce contrat est comptabilisé comme un contrat de réassurance.

C.2.8. RISQUES DE SOUSCRIPTION AU NIVEAU DE SGL SE

C.2.8.1. RÉASSURANCE VIE

SGL SE est confronté aux mêmes risques que ceux de la division Vie et gère son exposition aux risques grâce aux processus et contrôles mis en place par la division (cf. Section C.2.2 – Réassurance Vie pour plus d'informations).

C.2.8.2. RISQUES LIÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

SGL SE est confronté aux mêmes risques concernant les provisions techniques que ceux de la division Vie et gère son exposition aux risques grâce aux processus et contrôles mis en place par la division (cf. Section C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques pour plus d'informations).

C.2.8.3. RÉTROCESSION ET AUTRES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES

SGL SE s'appuie sur les mêmes techniques et processus que le Groupe pour gérer son exposition aux risques et contrôler l'efficacité des techniques existantes de réduction des risques.

Conformément à la stratégie de protection du capital (« Capital Shield Strategy ») du groupe SCOR, SGL SE a pour objectif de diversifier les instruments de rétrocession et de réduction

des risques ainsi que les contreparties, afin de tirer profit des différentes sources de capacités sur le marché.

Pour plus d'informations, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres mesures de réduction des risques.

C.2.8.4. ENTITÉS STRUCTURÉES

En septembre 2013, SCOR Global Life a conclu un contrat de transfert de risques avec Atlas IX Capital Limited, qui fournit au Groupe une couverture jusqu'à 180 millions USD contre les événements extrêmes indexée sur la mortalité aux États-Unis, tels que les pandémies, les catastrophes naturelles et les attaques terroristes. La période de risque couverte par Atlas IX s'étend du 1^{er} janvier 2013 jusqu'en décembre 2018. Le contrat de transfert de risques s'appuie sur un indice de mortalité de la population américaine pondéré par âge et par sexe afin de refléter le portefeuille de SCOR Global Life. Le contrat de transfert de risques a été entièrement collatéralisé dès l'origine.

La transaction Atlas IX contrat de transfert de risque Vie est comptabilisée comme un produit dérivé actif, et une dette correspondant au montant des paiements d'intérêts est inscrite au passif. Pour plus d'informations, se référer au Document de Référence 2016 de SCOR, Note 2.3 – Informations sur les entités structurées non consolidées.

C.3. RISQUES DE MARCHÉ

C.3.1. DESCRIPTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique. Cela inclut le risque de taux d'intérêt et le risque de change, décrits ci-après, le risque lié aux actions en portefeuille, et les risques immobiliers, auxquels SCOR peut être exposé à travers ses investissements. Cela inclut également le risque de spread de crédit sur ses investissements, dû à des changements des conditions générales de marché ou à l'insolvabilité de l'émetteur ou de la contrepartie. Pour plus d'informations sur le risque de marché, se référer à la Section C.4 – Risques de crédit.

Pour plus d'informations sur les risques liés aux changements de l'environnement macroéconomique qui pourraient impacter SCOR (tels qu'une déviation du niveau général des prix par rapport à sa tendance actuelle), se référer à la Section C.7.1.1 – Risques liés à l'environnement macroéconomique ayant un impact sur la stratégie de SCOR.

Pour des informations quantitatives sur les risques de marché relatives aux actifs investis, se référer à la Section C.1 – Introduction et à la Section E.1.2 – Capital de solvabilité requis. La Section D.1 – Actif présente les actifs de SCOR donnant naissance à des risques de marché et de crédit. Pour des informations quantitatives sur le risque de taux d'intérêt sur les engagements et le risque de change, se référer à la Section C.1 – Introduction.

C.3.1.1. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêts sont très sensibles à certains facteurs externes comme par exemple les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique national et international et l'aversion au risque des agents économiques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des fluctuations des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt ont des conséquences directes à la fois sur la valeur de marché et sur la rentabilité des investissements, dans la mesure où le niveau des plus-values et moins-values latentes, ainsi que la rentabilité des titres détenus en portefeuille dépendent tous deux du niveau des taux d'intérêts. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de la juste valeur.

En période de baisse des taux d'intérêts, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des liquidités et le réinvestissement des rachats à des taux inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Pendant de telles périodes, il y a un risque que les objectifs de rentabilité de SCOR ne soient pas atteints. Dans le cas des obligations rachetables, pour lesquelles

l'émetteur dispose d'une option de procéder au remboursement des titres obligataires avant la date d'échéance, la probabilité augmente pour SCOR de devoir réinvestir les montants remboursés à des taux moins rémunérateurs.

Inversement, une hausse des taux d'intérêts pourrait entraîner une baisse de la valeur de marché des produits à revenus fixes de SCOR. En cas de besoin de liquidités, SCOR pourrait être forcé de vendre des titres à revenus fixes, ce qui pourrait engendrer une perte de capital.

Les activités de réassurance de SCOR peuvent également être exposées au risque de taux d'intérêt. Le Groupe détient certains contrats d'assurance vie qui sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts. Les engagements Non-Vie à long terme, la marge de risque et les dépôts auprès des cédantes font également l'objet d'une actualisation. L'impact de la prise en compte d'une variation des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs sera dans une certaine mesure compensé. Pour plus d'informations sur les sensibilités, se référer à la Section C.1.2 – Analyse de sensibilité.

Enfin, le risque de taux d'intérêt dépend de la congruence des durations entre les actifs et les passifs. Ainsi, les changements de taux d'intérêt peuvent affecter les capitaux propres et le ratio de solvabilité du Groupe.

C.3.1.2. RISQUES DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte liée à des changements défavorables ou à une volatilité des taux de change. Cela aurait un impact sur la valeur des actifs de SCOR (par exemple via ses investissements directs dans des actifs libellés en devises étrangères) et de ses passifs (par exemple des traités de réassurance libellés en devises étrangères).

Les risques de change suivants ont été identifiés par SCOR :

Risque de transaction

Les fluctuations des taux de change peuvent avoir des conséquences sur le résultat net du Groupe du fait du résultat de la conversion des transactions en devises étrangères, du règlement des soldes en devises étrangères, ainsi que d'une absence de congruence entre passifs et actifs en devises étrangères. Dans ce cas, et en vue de réduire l'impact d'une absence de congruence, SCOR utilise des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre le risque de change pour les devises les plus sensibles et ce particulièrement durant les périodes d'importante volatilité des marchés. Néanmoins, une congruence parfaite ne peut être atteinte, pouvant dès lors entraîner un gain ou une perte potentielle en cas de variations des taux de change.

Risque de conversion

SCOR publie ses comptes consolidés en euro mais une partie significative de ses produits et charges ainsi que de ses actifs et passifs est libellée en devises autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des taux de change utilisés pour la conversion de ces devises en euros sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats nets reportés du Groupe et sur ses fonds propres d'une année sur l'autre.

Les principales entités non françaises du Groupe sont localisées en Irlande, en Suisse, en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et en Asie. Les fonds propres de ces entités sont exprimés principalement en euros, en dollars américains, en livres sterling et en dollars canadiens.

Ainsi, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les devises étrangères en euros, en particulier les fluctuations du dollar contre l'euro, ont eu, et pourraient avoir dans le futur, un impact négatif sur les fonds propres consolidés du Groupe. Par ailleurs, celui-ci n'a pas une politique de couverture totale des variations de la valeur des fonds propres de ses filiales. Du point de vue de la solvabilité, la dépréciation du dollar face à l'euro entraînerait une baisse des fonds propres éligibles, partiellement compensée par une diminution du capital de solvabilité requis, et se traduirait donc par une baisse globale du ratio de solvabilité.

SCOR a émis des instruments de dette dans des devises différentes de l'euro, actuellement le franc suisse. Si ces instruments ne sont pas utilisés comme un produit de couverture contre des investissements en devises étrangères, le Groupe pourrait donc être exposé au risque de fluctuation des taux de change. Pour la majorité des dettes, ces risques sont totalement couverts.

Certains événements, tels que les catastrophes, peuvent avoir un impact sur la congruence des actifs et passifs dans une même devise qui peut ensuite générer une situation de non-congruence temporaire qui ne serait pas couverte par des contrats de ventes ou d'achats à terme de devises.

C.3.1.3. RISQUES LIÉS AUX ACTIONS EN PORTEFEUILLE

Le prix d'une action est susceptible d'être affecté par des risques qui affectent l'ensemble du marché (incertitudes concernant les conditions économiques en général, telles que les variations des anticipations de croissance, d'inflation, d'évolution des taux d'intérêt, le risque souverain, etc.) et/ou par des risques qui influent sur un seul actif ou sur un petit nombre d'actifs (risque spécifique ou idiosyncratique). Cela pourrait entraîner une réduction de la valeur des actions détenues par SCOR et pourrait avoir un impact sur les plus-values et moins-values latentes en capital. Une baisse généralisée et durable des marchés d'actions pourrait conduire à une dépréciation de son portefeuille de titres. Une telle dépréciation affecterait son résultat net.

L'exposition au marché des actions résulte essentiellement d'achats de titres en direct et de stratégies convexes comme les obligations convertibles.

C.3.1.4. RISQUES IMMOBILIERS

Les risques immobiliers proviennent d'une variation de la valorisation des actifs, détenus directement ou à travers des fonds, sur les marchés immobiliers, ainsi que d'un changement des conditions sur le marché de la location, les deux étant étroitement liés.

Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices sur lesquels sont indexés les loyers (par exemple en France, Indice du Coût de la Construction), ainsi qu'aux risques du marché locatif (variation de l'offre et de la demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives ou de renouvellement) et de défaut de locataires. En contrepartie, les indices fournissent une protection efficace contre les risques d'inflation.

La valeur des actifs immobiliers est par ailleurs exposée aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (évolutions réglementaires sur l'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite, sur la réduction des consommations énergétiques et de la production de CO₂, etc.) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

C.3.1.5. RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

Les spreads de crédit reflètent l'évaluation de la qualité de crédit d'un instrument financier (par exemple, une obligation). Ils sont dérivés de la valeur de marché de l'instrument. Le risque de spread de crédit correspond au risque d'augmentation du spread de crédit, c'est-à-dire que la valeur de marché se détériore, ce qui pourrait conduire potentiellement à une perte sur l'instrument financier.

C.3.2. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

C.3.2.1. DESCRIPTION DE LA GESTION DES RISQUES DES ACTIFS

Le Groupe mène une stratégie d'investissement prudente, les titres monétaires et les titres à revenus fixes constituant la majeure partie des actifs détenus. La stratégie est définie en fonction de l'appétence au risque et de la tolérance au risque et tient compte de l'environnement économique et financier, et de la congruence des actifs et des passifs.

Les critères d'investissement, aussi bien au niveau du Groupe qu'au niveau local, définissent l'univers et les limites d'investissement, y compris les limites de concentration en lien avec les objectifs du plan stratégique. Elles sont approuvées par le Conseil d'administration du Groupe, le Conseil d'administration ou les dirigeants au niveau local.

SCOR externalise la mise en place de sa stratégie d'investissement à sa société de gestion d'actif « SCOR Investment Partners SE » ainsi qu'à des gestionnaires d'actifs externes. Ces derniers respectent également les critères d'investissement.

Les expositions aux risques majeurs sont suivies de manière hebdomadaire et les analyses de sensibilités permettent de mesurer l'impact sur le portefeuille d'investissement. L'analyse de sensibilité du portefeuille à ces risques est un outil important de mesure et de pilotage, pouvant donner lieu à des décisions de réallocation ou de couverture du portefeuille.

En termes de devises et de géographie, SCOR est principalement exposé aux États-Unis, notamment avec les obligations d'État américaines et les obligations assimilées à des obligations d'État. Étant donné la nature de ses activités, le Groupe est particulièrement exposé au secteur des services financiers. Pour plus d'informations sur les principes d'investissement prudents des actifs, se référer à la Section B.3.2.4 – Principales activités de contrôle – Gestion des actifs.

C.3.2.2. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

SCOR applique une approche globale du risque de taux d'intérêt. Le Groupe surveille la sensibilité aux taux d'intérêt du bilan économique. Des tests de résistances et un suivi régulier permet de comparer les expositions par rapport aux seuils de tolérance aux risques définis par le Groupe ou par les entités locales.

L'objectif du Groupe est de maintenir dans des proportions appropriées des instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Cet objectif prend en compte la durée des actifs financiers.

La gestion du risque de taux d'intérêt au sein du Groupe s'effectue principalement à deux niveaux. Au niveau de chaque entité, SCOR prend en compte les contraintes locales réglementaires et comptables. Au niveau du Groupe, les portefeuilles d'investissement consolidés sont passés en revue afin d'identifier le niveau global de risque et de rendement. Le Groupe dispose d'outils analytiques lui permettant de piloter à la fois son allocation stratégique et sa déclinaison locale. Le Groupe procède une fois par semaine à l'analyse de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Par ailleurs, SCOR a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir son exposition aux dettes financières à taux d'intérêt variable.

C.3.2.3. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

D'un point de vue économique, SCOR ne couvre pas le capital disponible du Groupe. Toutefois, sur une base économique, une appréciation (dépréciation) de l'euro par rapport aux autres devises auxquelles le Groupe est exposé entraînerait une diminution (une augmentation) à la fois du capital de solvabilité requis et des fonds propres éligibles, dans la mesure où la répartition par devises des fonds propres éligibles du Groupe est à peu près équivalente à la répartition par devises du capital de solvabilité requis du Groupe. Ces variations concomitantes seraient donc relativement alignées, de sorte que le ratio de solvabilité resterait relativement stable.

Conformément aux normes IFRS, SCOR applique une approche de couverture dont l'objectif est de couvrir les actifs monétaires en devises étrangères par des passifs monétaires dans les mêmes devises afin que les variations de change n'aient pas d'impact matériel sur le résultat net. La politique actuelle du Groupe est d'effectuer une analyse régulière de la position monétaire nette par devise et de réaliser, lorsque c'est approprié, soit des arbitrages au comptant, soit de mettre en place des couvertures à terme.

C.3.2.4. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PORTEFEUILLES D' ACTIONS

Concernant le portefeuille d'actions, l'objectif du Groupe est de développer et gérer un portefeuille diversifié et de haute qualité.

La stratégie de sélection du portefeuille d'action du Groupe est principalement basée sur une analyse bottom-up avec l'objectif de développer un portefeuille diversifié composé d'actions et d'obligations convertibles directement ou via des fonds mutualisés. Du fait de la volatilité inhérente des actions, cette classe d'actif (à la fois les positions directes et les OPCVM) est suivie quotidiennement, facilitant des arbitrages rapides ou des décisions de réallocation du portefeuille. Au niveau du Groupe, l'exposition aux actions est décidée et revue au moins tous les trimestres lors des réunions du Comité d'investissement du Groupe. Le risque action est également encadré par une exposition maximale définie par valeur ou par OPCVM et revue régulièrement (l'exposition sur une valeur à large capitalisation sera généralement supérieure à l'exposition sur une valeur à capitalisation moyenne). Les ratios de détention sur OPCVM sont également revus régulièrement, sur la base de l'inventaire du portefeuille d'OPCVM.

C.3.2.5. GESTION DU RISQUE LIÉ AU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

SCOR a adopté une stratégie de sélection active de ses biens immobiliers et tient compte de la qualité environnementale dans ses décisions.

C.3.2.6. GESTION DU RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

SCOR applique des limites strictes en termes de concentration des actifs par classe d'actifs, mais aussi au sein d'une même classe d'actifs et diversifie activement son portefeuille (par type d'investissement, par émetteur, par pays et par secteur). Ces limites permettent également de modérer le risque de défaut de contrepartie lié aux placements.

C.3.3. RISQUES DE MARCHÉ AU NIVEAU DE SCOR SE

Les risques de marché au niveau de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.3.1 – Description des risques de marché). Ils proviennent principalement de sa participation dans les autres entités du groupe SCOR, ainsi que de son propre

portefeuille d'investissement. La gestion de ces risques s'appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.3.2 – Gestion des risques de marché).

C.3.4. RISQUES DE MARCHÉ AU NIVEAU DE SGP&C SE

SGP&C SE est exposé aux mêmes risques de marché que le Groupe, tels que décrits dans la Section C.3.1 – Description des risques de marché, et applique la même stratégie que le Groupe en matière de gestion de ses expositions aux risques (cf. Section C.3.2 – Gestion des risques de marché). La section ci-après présente les spécificités au niveau de SGP&C SE.

Les lignes directrices en matière d'investissement, au niveau local, définissent l'univers et les limites d'investissement, y compris les limites de concentration en lien avec la stratégie adoptée. Elles sont approuvées par le Conseil d'administration de SGP&C SE et ou les dirigeants.

SGP&C SE a délégué la gestion de ses actifs à SCOR SE à travers une convention cadre de gestion de placements (Master Investment Management Agreement). SCOR SE externalise la mise en place de sa stratégie d'investissement à SCOR Investment

Partners ou à des gestionnaires d'actifs externes. Les critères d'investissement présentés dans la Section B.3.2.4 – Principales activités de contrôle – Gestion des actifs, leur sont communiqués.

RISQUES DE CHANGE

SGP&C SE détient des intérêts dans des entités juridiques situées en Suisse, au Canada, au Royaume-Uni et en Asie. La valeur d'actif nette de ces entités est libellée principalement en euros, dollars américains, livres sterling et dollars canadiens.

Ainsi, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les devises étrangères en euros, en particulier les fluctuations du dollar contre l'euro, ont eu, et pourraient avoir dans le futur, un impact négatif sur les fonds propres reportés et les fonds propres éligibles de SGP&C SE d'une année sur l'autre.

C.3.5. RISQUES DE MARCHÉ AU NIVEAU DE SGL SE

SGL SE est exposé aux mêmes risques de marché que le Groupe, tels que décrits dans la Section C.3.1 – Description des risques de marché, et applique la même stratégie que le Groupe en matière de gestion de ses expositions aux risques (cf. Section C.3.2 – Gestion des risques de marché). La section ci-après présente les spécificités au niveau de SGL SE.

Les lignes directrices en matière d'investissement, au niveau local, définissent l'univers et les limites d'investissement, y compris les limites de concentration en lien avec la stratégie adoptée. Elles sont approuvées par le Conseil d'administration de SGL SE et ou les dirigeants.

SGL SE a délégué la gestion de ses actifs à SCOR SE à travers une convention cadre de gestion de placements (Master Investment Management Agreement). SCOR SE externalise la mise en place de sa stratégie d'investissement à SCOR Investment Partners ou à des gestionnaires d'actifs externes. Les critères d'investissement présentés dans la Section B.3.2.4 – Principales activités de contrôle – Gestion des actifs, leur sont communiqués.

RISQUES DE CHANGE

SGL SE détient des intérêts dans des entités juridiques situées en Irlande et en Amériques. La valeur d'actif net de ces entités est libellée en dollars.

Ainsi, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les devises étrangères en euros, en particulier les fluctuations du dollar contre l'euro, ont eu, et pourraient avoir dans le futur, un impact négatif sur les fonds propres reportés et les fonds propres éligibles de SGL SE d'une année sur l'autre.

C.4. RISQUE DE CRÉDIT

Pour des informations quantitatives sur le risque de crédit, se référer à la Section C.1 – Introduction et à la Section E.1.2 – Capital de solvabilité requis. La Section D.1 – Actif présente les actifs de SCOR donnant naissance à des risques de marché et de crédit.

C.4.1. DESCRIPTION DES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification de la situation financière d'une contrepartie.

Cela comprend le risque de défaut de contrepartie qui est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ou à un autre actif ne remplisse pas ses obligations, causant ainsi une perte financière. Le risque de crédit inclut également le risque de migration qui est le risque d'une perte potentielle de valeur des actifs due à des changements dans la qualité de crédit de nos contreparties.

SCOR est exposé, pour l'essentiel, aux risques de crédit suivants ou à l'accumulation de ces risques pour une seule contrepartie, dans un même secteur, ou un même pays : portefeuilles obligataires et de prêt, provisions rétrocédées également appelés parts des rétrocessionnaires dans les provisions techniques, dépôts sur les cédantes, flux financiers futurs des traités de réassurance Vie, dépôts auprès d'une banque et défaillance des membres d'un pool. Par ailleurs, SCOR pourrait également être exposé au risque de crédit à travers son portefeuille de réassurance Crédit & Caution.

Le risque de crédit est activement suivi et géré. Les processus de gestion du risque de crédit et les méthodes utilisés pour mesurer ce risque sont décrits ci-après. Pour plus d'informations sur les concentrations de risque, se référer à la Section C.7.2 – Concentrations de risque significatives au niveau du Groupe.

C.4.1.1. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES ET DE PRÊTS

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, provoquer son insolvabilité et entraîner la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi par SCOR, ou une perte de valeur.

Ce risque s'applique également aux opérations de prêts réalisées par le Groupe. En effet, la détérioration de la solvabilité de l'emprunteur peut entraîner une diminution de la valeur des prêts, voire la perte partielle ou totale des coupons et du nominal investis par SCOR.

C.4.1.2. PART DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Au travers des programmes de récession, le Groupe transfère une partie de ses risques à des récessionnaires. Ceux-ci prennent alors en charge, en contrepartie des primes versées par SCOR, les pertes liées à des sinistres couverts au titre des contrats de récession. Ainsi, en cas de défaillance d'un récessionnaire ou d'une détérioration de sa situation financière, SCOR est susceptible de perdre tout ou partie de la couverture fournie et due par ce récessionnaire au titre des contrats de récession alors même que le Groupe reste redevable à l'égard des cédantes du paiement des sinistres au titre des contrats de réassurance.

Par ailleurs, SCOR est exposé au risque de crédit au travers des soldes des comptes de réassurance dus par ses récessionnaires, tant que ceux-ci ne sont pas réglés.

C.4.1.3. DÉPÔTS SUR LES CÉDANTES

SCOR peut être exposé au risque de crédit lié aux sommes déposées chez ses cédantes au titre des provisions techniques destinées à couvrir ses engagements. Toutefois, les sommes déposées ne dégagent pas a priori le Groupe de ses obligations vis-à-vis des cédantes. En cas de défaillance ou de détérioration de la situation financière d'une cédante, SCOR pourrait, en principe, ne pas recouvrer les dépôts, partiellement ou intégralement, tout en restant redevable des sinistres payables au titre des traités de réassurance, et ce sans être en mesure de déduire tout ou partie des dépôts correspondants.

C.4.1.4. FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS DES TRAITÉS DE RÉASSURANCE VIE

Sur la majorité de ses contrats de réassurance Vie, SCOR s'attend à recevoir des primes de la part de ses cédantes durant plusieurs années. Ces estimations de primes sont généralement supérieures aux estimations de sinistres futurs et de commissions futures. Ainsi SCOR prévoit de recevoir des flux de trésorerie positifs dans le futur.

Le risque de crédit sur les profits futurs des traités de réassurance Vie englobe deux catégories de risque :

- le paiement des flux de trésorerie futurs sur les contrats de réassurance Vie nécessite que la cédante soit financièrement solvable : de ce fait, SCOR risque de subir une diminution de valeur de son portefeuille de contrats Vie en cas de détérioration de la solidité financière de la cédante ;
- la diminution des flux de trésorerie futurs peut également provenir d'une résiliation significative et inattendue de contrats suite à une dégradation de la notation financière de la cédante ou de son rang, ou à un événement détériorant son image.

C.4.1.5. DÉPÔTS AUPRÈS D'UNE BANQUE

SCOR est exposé au risque de perdre tout ou partie des liquidités déposées auprès d'une banque de détail dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait plus, pour des raisons d'insolvabilité, honorer ses engagements (par exemple après une liquidation). Le risque

principal de SCOR réside dans la concentration importante des dépôts dans un nombre limité de banques. Ce risque est la conséquence de la sélection par SCOR des banques les plus solvables pour le dépôt de ses liquidités.

C.4.1.6. AUTRES RISQUES DE CRÉDIT

Défaillance de membres de pools

Pour certaines catégories de risques particulièrement lourds (tels que les risques terroristes, nucléaires, d'aviation et de pollution), SCOR choisit de participer à divers groupements d'assureurs et de réassureurs (« pools ») ayant pour but de mutualiser les risques concernés entre les membres de chaque groupement. En cas de défaillance en tout ou en partie de l'un des membres d'un groupement, SCOR peut être amené à supporter, en cas de solidarité entre les membres, tout ou partie des engagements du membre défaillant.

C.4.2. GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES ET DE PRÊTS

SCOR se protège contre les risques liés aux portefeuilles obligataires et de prêts à travers une analyse et une sélection prudentes des émetteurs ainsi que par la mise en œuvre d'une politique de diversification géographique et sectorielle. SCOR maintient sa politique d'investissement dans des actifs de haute qualité et dans les pays qui présentent le risque souverain le plus faible.

Une analyse rétrospective est effectuée régulièrement (secteur, zone géographique, contrepartie, notation) et permet d'identifier et de quantifier les principaux risques en vue de décider des mesures appropriées.

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ASSOCIÉS AUX PARTS DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

SCOR sélectionne avec attention ses rétrocessionnaires en tenant compte de leur solidité financière et surveille régulièrement l'exposition du Groupe à chacun d'entre eux en tenant compte de tous les soldes comptables pertinents (sinistres réels et estimés, primes, provisions techniques, dépôts et nantisements). Des rapports de synthèse sont régulièrement transmis aux Comités des risques du Groupe et des divisions. À noter que SCOR demande systématiquement à ses rétrocessionnaires ne disposant pas d'une notation financière de prévoir que la totalité des sommes pouvant être dues à SCOR au titre des contrats de récession soient garanties ou accompagnées d'autres formes de collatéral (dépôts de trésorerie ou lettres de crédit), quand bien même cette somme serait supérieure aux engagements actuels de ces rétrocessionnaires tels qu'inscrits au bilan du Groupe.

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ASSOCIÉS AUX DÉPÔTS SUR LES CÉDANTES

SCOR requiert, dès que cela est possible, que les obligations provenant des passifs de réassurance puissent être compensées par les dépôts.

L'exposition et les risques relatifs aux dépôts auprès des cédantes sont suivis trimestriellement. Des actions visant à réduire ou limiter l'exposition (par exemple des avis juridiques ad hoc, clauses de compensation) sont entreprises le cas échéant.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS DES TRAITÉS DE RÉASSURANCE VIE

SCOR suit le développement de la situation financière de ses cédantes grâce à des contacts réguliers avec elles, permettant ainsi au Groupe de définir et de mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques lorsque nécessaire. Par ailleurs, dans certains pays, le risque de crédit sur les flux de trésorerie futurs des traités de réassurance Vie peut être réduit grâce des solutions de protection disponibles pour l'ensemble de la profession, telle que « Protektor » en Allemagne.

GESTION DU RISQUE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉPÔTS AUPRÈS D'UNE BANQUE

Le Groupe choisit ses contreparties bancaires en fonction de leur notation et de la qualité de leur crédit. SCOR réduit son exposition au risque de concentration lié aux dépôts auprès d'une banque en définissant des limites de dépôts par contrepartie. Le Groupe tient également compte des aides publiques (prêts, garanties sur dépôts, nationalisations) dont certaines banques pourraient bénéficier en période de crise, compte tenu de leur importance dans l'économie de leur pays.

Pour plus d'informations sur la manière dont sont gérés les risques de marché associés aux actifs, se référer à la Section C.3 – Risques de marché.

GESTION DU RISQUE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX AUTRES RISQUES DE CRÉDIT

En cas de responsabilité conjointe des membres, le risque de défaut d'un des membres de pool est suivi avec attention par SCOR :

- à travers sa nomination en tant qu'administrateur et la participation d'un ou plusieurs membres de sa Direction à des comités dédiés, tels que les Comités d'audit et des risques ou les Comités techniques, pour les pools dans lesquels la participation du Groupe est la plus importante ; et
- à travers l'étude attentive de la situation financière des autres membres du pool, contribuant à la mise en place d'une gouvernance prudente et robuste.

C.4.3. RISQUES DE CRÉDIT AU NIVEAU DE SCOR SE

Les risques de crédit de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe. Ils proviennent principalement de ses intérêts dans les autres entités du groupe SCOR, ainsi que de ses expositions directes (assurance Non-Vie directe, réassurance souscrite directement ou portefeuille d'investissements propre). La gestion de ces risques

s'appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Sections C.4.1 – Risque de crédit et C.4.2 – Gestion du risque de crédit) qui lui donne les moyens d'évaluer et de maîtriser ces risques.

C.4.4. RISQUES DE CRÉDIT AU NIVEAU DE SGP&C SE

C.4.4.1. RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

SGP&C SE est exposé aux mêmes types de risques de spread de crédit que le Groupe. Conformément aux pratiques du Groupe, SGP&C SE applique des limites strictes en termes de concentration des actifs par classe d'actifs, mais aussi au sein d'une même classe d'actifs et diversifie activement son portefeuille (par type d'investissement, par émetteur, par pays et par secteur). Pour plus d'informations, se référer à la Section C.3.1.5 – Risque de spread de crédit.

C.4.4.2. RISQUES DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE

SGP&C SE est exposé aux mêmes types de risques de défaut de contrepartie que le Groupe. Par ailleurs, l'entité pourrait également être exposée au risque de crédit à travers son portefeuille de réassurance Crédit & Caution. Le risque de crédit est activement suivi et géré.

Les processus de gestion des risques respectifs et les méthodes employées pour mesurer ces risques sont identiques à ceux du Groupe (cf. Section C.4.2 – Gestion du risque de crédit).

C.4.5. RISQUES DE CRÉDIT AU NIVEAU DE SGL SE

C.4.5.1. RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

SGL SE est exposé aux mêmes types de risques de spread de crédit que le Groupe. Conformément aux pratiques du Groupe, SGP&C SE applique des limites strictes en termes de concentration des actifs par classe d'actifs, mais aussi au sein d'une même classe d'actifs et diversifie activement son portefeuille (par type d'investissement, par émetteur, par pays et par secteur). Pour plus d'informations, se référer à la Section C.3.1.5 – Risque de spread de crédit.

C.4.5.2. RISQUES DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE

SGL SE est exposé aux mêmes types de risques de défaut de contrepartie que le Groupe.

Les processus de gestion des risques respectifs et les méthodes employées pour mesurer ces risques sont identiques à ceux du Groupe (cf. Section C.4.2 – Gestion du risque de crédit).

C.5. RISQUES DE LIQUIDITÉ

C.5.1. DESCRIPTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité survient lorsque les liquidités du groupe ne suffisent plus à couvrir les besoins de liquidité. Ce manque de liquidité peut résulter :

- d'une déviation des besoins de liquidité constatés par rapport aux besoins de liquidité anticipés à court, moyen et long termes ;
- d'une déviation des liquidités disponibles anticipées, par exemple en raison de résultats défavorables de l'activité du Groupe.

C.5.1.1. BESOINS DE LIQUIDITÉ

SCOR utilise des liquidités pour payer les sinistres, ses dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette et les dividendes déclarés sur son capital. Sans une liquidité suffisante, SCOR pourrait être contraint de réduire ses opérations, ce qui restreindrait ses activités. En cas de sinistres catastrophiques en particulier, le Groupe peut être amené à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles en trésorerie. Les besoins en liquidité de SCOR pour couvrir les catastrophes naturelles sont évalués en calculant la distribution annuelle des sinistres bruts du Groupe (avant rétrocession) sur catastrophes naturelles, en plus des besoins de liquidités réguliers tels que présentés ci-dessus.

Les risques de liquidité pourraient également survenir du fait d'exigences de collatéralisation accrues. Certaines facilités utilisées par SCOR afin d'accorder des lettres de crédits aux cédantes de SCOR prévoient la nécessité de collatéraliser à 100 % en cas de non-respect de covenants financiers ou du niveau de notation financière de SCOR, ce qui entraînerait une dégradation de la liquidité du Groupe. Les contrats de sûreté sont également utilisés par SCOR lorsque le Groupe opère dans des juridictions requérant des collatéraux ou quand les clients exigent des collatéraux à des fins d'atténuation des risques. C'est tout particulièrement le cas aux États-Unis pour les activités tombant sous le coup de la réglementation « NAIC Model Regulation XXX » ou « Valuation of Life Insurance Policies Model Regulation », communément nommée réglementation XXX (ou Triple X). Les lettres de crédits présentent également un risque lié au décalage de durée : des lettres de crédit à court terme couvrant des besoins de l'activité à long terme pourraient être renouvelées à des conditions moins favorables, générant un coût additionnel pour SCOR.

C.5.1.2. SOURCES DE LIQUIDITÉ

Les principales sources internes de liquidité sont les primes de réassurance et les revenus des portefeuilles d'investissements et des autres actifs composés principalement de trésorerie ou d'instruments immédiatement convertibles en trésorerie.

Les sources externes de liquidité sur les marchés en période normale de fonctionnement incluent, entre autres, des instruments à court et long termes, dont des agréments de rachats, des effets de commerce, de la dette à moyen et long termes, des titres de dette subordonnée junior, des parts de capital et des fonds levés sur les marchés des actions.

La capacité de SCOR à accéder à des sources externes de liquidité peut être limitée du fait de conditions défavorables sur les marchés de capitaux et de crédits.

Les risques de liquidité seraient accrus en cas de volatilité ou de perturbation extrême des marchés de capitaux et de crédits, dans la mesure où SCOR serait contraint de vendre une partie importante de ses actifs dans des courts délais et à des termes défavorables, et ce d'autant plus, dans la situation où les ressources internes de SCOR ne satisferaient pas ses besoins de liquidités.

De tels risques pourraient être accrus en raison des caractéristiques propres à certains actifs de SCOR, dont la liquidité pourrait être limitée du fait de contraintes contractuelles ou réglementaires (par exemple, prêts aux entreprises, prêts immobiliers ou liés à des projets d'infrastructures).

La disponibilité de financements additionnels dépend de nombreux facteurs comme les conditions de marché, le volume des échanges commerciaux, la disponibilité générale du crédit pour les institutions financières, la notation financière de SCOR, ainsi que la possibilité que ses clients ou ses investisseurs puissent développer une perception négative de l'évolution financière à court et long termes du Groupe si celui-ci dégage des pertes financières importantes ou si le volume des activités du Groupe se réduit à cause d'une chute des marchés. De même, l'accès du Groupe au capital pourrait être réduit si un régulateur ou une agence de notation prenait des mesures susceptibles de pénaliser SCOR sur les marchés de capitaux. La liquidité de certaines classes d'actifs détenues par SCOR pourrait être également impactée par un changement réglementaire ou par l'évolution des politiques monétaires non conventionnelles. Dans ce cas, SCOR pourrait ne pas obtenir de financements additionnels ou dans des termes défavorables.

C.5.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les positions de liquidité de SCOR sont étroitement suivies au regard de deux perspectives : horizon temporel et transférabilité.

HORIZON TEMPOREL

SCOR évalue les risques de liquidité provenant à la fois des besoins à court et à long terme. SCOR gère ces risques via différents mécanismes qui prennent en compte :

- les actions à mettre en œuvre par les activités de réassurance afin de prendre en compte le risque de liquidité à court terme et à long terme ; et
- la pertinence de la composition des actifs en termes de nature d'actif, de durée et de liquidité en vue de pouvoir répondre aux engagements de SCOR au moment où ils se réalisent.

La gestion des liquidités à court terme, ou « cash management », inclut la gestion des besoins de trésorerie courante dans des conditions normales de marché.

Les besoins de liquidité à long terme sont évalués de manière à tenir compte des possibilités de changements significatifs, défavorables et inattendus des conditions de marché, dans lesquelles les actifs pourraient ne pas être vendus à leur valeur

actuelle de marché. SCOR évalue le niveau des actifs liquides, ou « liquid free assets », à savoir les actifs non nantis, qui pourraient être vendus dans un laps de temps restreint.

TRANSFÉRABILITÉ

De plus, SCOR suit le niveau de transférabilité des « liquid free assets » entre les entités, en fonction des contraintes locales et réglementaires.

Le Groupe a obtenu des facilités de crédit de plusieurs institutions bancaires afin de soutenir l'activité de réassurance de diverses filiales. Le Groupe ajuste et renouvelle régulièrement ces facilités auprès des banques concernées pour soutenir les besoins de son activité.

Pour une description détaillée des obligations à venir et des risques de liquidité, se référer à l'analyse des profils de maturité en Section 3.6.3 – Profils de maturité dans le Document de Référence 2016. Pour obtenir des informations quantitatives sur la part des actifs liquides du Groupe, se référer à la Section 4.6 – Annexe aux comptes consolidés, Note 7 – Placements des activités d'assurance, dans le Document de Référence 2016.

C.5.3. BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) du groupe SCOR au 31 décembre 2016 s'élèvent à 4 189 millions EUR. SCOR calcule les résultats de ses bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) dans le cadre de l'établissement des QRT.

Ces résultats ne sont pas utilisés aux fins des procédures internes concernant la gestion du capital. Pour plus d'informations, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

C.5.4. RISQUES DE LIQUIDITÉ AU NIVEAU DE SCOR SE

C.5.4.1. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

Les risques de liquidité au niveau de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.5.1 – Description des risques de liquidité). La gestion de ces risques s'appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.5.2 – Gestion du risque de liquidité) qui lui donne les moyens d'évaluer et de maîtriser ces risques.

C.5.4.2. BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) de SCOR SE au 31 décembre 2016 s'élèvent à 48 millions EUR. SCOR a indiqué les résultats de ses bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) dans le cadre de l'établissement des QRT. Ces résultats ne sont pas utilisés aux fins des procédures internes concernant la gestion du capital. Pour plus d'informations, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

C.5.5. RISQUES DE LIQUIDITÉ AU NIVEAU DE SGP&C SE

C.5.5.1. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

Les risques de liquidité au niveau de SGP&C SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.5.1 – Description des risques de liquidité). La gestion de ces risques s'appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.5.2 – Gestion des risques de liquidité).

C.5.5.2. BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) de SGP&C SE au 31 décembre 2016 s'élèvent à 54 millions EUR. SCOR calcule les résultats de ses bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) dans le cadre de l'établissement des QRT. Ces résultats ne sont pas utilisés aux fins des procédures internes concernant la gestion du capital. Pour plus d'informations, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

C.5.6. RISQUES DE LIQUIDITÉ AU NIVEAU DE SGL SE

C.5.6.1. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

Les risques de liquidité au niveau de SGL SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.5.1 – Description des risques de liquidité). La gestion de ces risques s’appuie sur les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.5.2 – Gestion des risques de liquidité).

C.5.6.2. BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) de SGL SE au 31 décembre 2016 s’élèvent à 732 millions EUR. SCOR calcule les résultats de ses bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) dans le cadre de l’établissement des QRT. Ces résultats ne sont pas utilisés aux fins des procédures internes concernant la gestion du capital. Pour plus d’informations, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

C.6. RISQUES OPÉRATIONNELS

C.6.1. DESCRIPTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Pour des informations quantitatives sur le risque opérationnel, se référer à la Section C.1 – Introduction et au Chapitre E – Section 1.2 – Capital de solvabilité requis.

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celle de SCOR. Leurs causes se répartissent en quatre grandes catégories : risques liés aux personnels, aux systèmes et aux locaux, aux processus ou aux événements externes.

C.6.1.1. RISQUES LIÉS AUX PERSONNELS

Les risques liés aux personnels peuvent provenir :

- de l’incapacité de SCOR à attirer ou retenir des personnes clés, ou la perte d’informations/compétences cruciales concentrées chez une seule personne, ou au sein d’une même équipe ;
- d’incidents dus à des erreurs ou au non-respect des instructions, guidelines, ou politiques ;
- d’un acte de malveillance d’un ou plusieurs membres du personnel mandaté par SCOR utilisant son autorisation d’accès aux bureaux de SCOR ou à ses systèmes pour tirer profit des actifs de SCOR pour son bénéfice personnel (par exemple à travers le détournement d’actifs, l’évasion fiscale, des erreurs intentionnelles sur les positions SCOR, des actes de corruption) ;
- de dommages intentionnels causés par un membre du personnel ou une personne externe à la Société, aux actifs (y compris aux données) nécessaires au bon déroulement des activités, entraînant des coûts de réparation importants (afin de reconstituer les bases de données et systèmes endommagés).

C.6.1.2. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES ET AUX LOCAUX

Les risques liés aux systèmes peuvent provenir :

- d’un dysfonctionnement ou d’une panne majeure des systèmes IT de SCOR, d’une coupure de courant, de perturbations dues à des virus, d’attaques par des pirates informatiques et du vol ou de la violation de données. Ce genre d’incidents peut survenir au sein de l’environnement SCOR, mais également au sein d’une partie tierce fournissant des services ou des données à SCOR ;
- une interruption de l’un des systèmes IT de SCOR entraînant une perte de données, des délais dans le service rendu, ou une perte d’efficacité des équipes, qui pourrait ensuite générer des

coûts de réparation importants, une perte des contrats ou une dégradation de la réputation du Groupe (par exemple, délai dans la reconnaissance et l’analyse d’un développement de marché défavorable). L’interruption de ces systèmes pourrait également avoir un impact défavorable sur les activités commerciales du Groupe, incluant la souscription, la tarification, le provisionnement, la gestion des primes et des sinistres, le support commercial et la gestion d’actifs ;

- d’une catastrophe d’origine naturelle ou humaine pouvant avoir un impact sur les locaux de SCOR. Les locaux devraient rester fermés pour un temps donné, cela pouvant générer des pertes de productivité et d’opportunités commerciales, ainsi que des coûts de réparation.

C.6.1.3. RISQUES LIÉS AUX PROCESSUS

Les politiques et procédures (y compris les contrôles) de gestion des risques déployés au sein de SCOR pourraient être inadéquates ou insuffisantes. En particulier, une charge de travail additionnelle, en plus des activités normalement prévues, pourrait réduire l’efficacité de certains processus et contrôles. À titre d’exemple, la création d’une nouvelle entité ou le développement d’une nouvelle branche d’activité pourrait entraîner une accumulation de risques opérationnels.

Dans la mesure où SCOR reste responsable des engagements pris et services contractés vis-à-vis de ses clients, y compris en cas d’externalisation, une mauvaise gestion de la relation client ou un niveau de service et/ou une qualité de produit fourni par SCOR inférieure aux attentes, pourrait entraîner une perte de relations client rentables pour le Groupe.

Par ailleurs, SCOR pourrait être impliqué dans une procédure judiciaire ou administrative, en raison de la dénonciation par une partie tierce ou en interne des termes d’un contrat, pouvant avoir une issue défavorable pour le Groupe. Il n’existe pas d’autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d’arbitrage, y compris toute procédure dont SCOR a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d’avoir ou ayant eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de SCOR au cours des 12 derniers mois.

Certains processus de SCOR ou de ses filiales sont en partie ou entièrement sous-traités (outsourcing). Une défaillance des processus externalisés pourrait également entraîner des pertes directes pour le Groupe et d'autres incidents opérationnels.

Pour plus d'informations sur les changements réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur SCOR, se référer à la Section C.7.1.3 – Risques liés aux développements législatifs et réglementaires.

C.6.1.4. RISQUES LIÉS AUX ÉVÉNEMENTS EXTERNES

SCOR peut être exposé à un environnement défavorable tel que des exigences réglementaires accrues ou en évolution pouvant potentiellement mettre en danger son modèle commercial.

Risques législatifs et réglementaires

En tant que groupe international, SCOR doit également prendre en compte la superposition des lois et réglementations nationales et internationales. Cela inclut l'ensemble des sanctions économiques, anti-corruption et anti-terrorisme ainsi que les réglementations applicables à ses opérations, telles que les sanctions et réglementations économiques et commerciales édictées par l'Office of Foreign Asset Control (OFAC) du Département du Trésor américain (U.S. Department of Treasury), ainsi que certaines lois appliquées par le Département d'État des États-Unis (United States Department of State), les lois et réglementations en matière d'anti-blanchiment et de lutte contre la corruption, notamment au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) ainsi qu'à d'autres lois anti-corruption telles que le UK Bribery Act qui interdit notamment le versement de commissions occultes ou tout cadeau d'une valeur déraisonnable à des gouvernements ou à des fonctionnaires étrangers. Le niveau des exigences légales, réglementaires, fiscales ou encore comptables dépend de plusieurs facteurs dont le type d'activité (activité d'assurance directe ou activité de réassurance), le pays, et la structure juridique de l'entité représentative de SCOR. La multiplicité d'environnements réglementaires différents dans lesquels SCOR opère, ainsi que les changements réglementaires actuels et futurs augmentent la complexité et les risques associés aux processus du Groupe. N'importe quel manquement à ces exigences légales réglementaires ou comptables pourrait exposer SCOR à des amendes, à des actions collectives, à des corrections comptables ou à des restrictions d'activité.

Autres risques liés à des développements externes

SCOR est également exposé à des fraudes externes qui se caractérisent par le détournement frauduleux de certains actifs de SCOR par des parties tierces. Les fraudes externes peuvent être perpétrées par le biais de moyens divers y compris des cyberattaques, visant généralement la trésorerie ou les données du Groupe. Si elles parvenaient à dépasser les contrôles et mesures de protection en place, cela pourrait générer une perte directe pour le Groupe.

SCOR est exposé aux cyberattaques qui peuvent être variées tant dans leur niveau de sophistication que dans leur procédé d'exécution. Les principaux éléments ciblés sont le fonctionnement des systèmes, les données et la gestion de la trésorerie. Parmi les conséquences immédiates :

- les systèmes pourraient être ralentis, corrompus ou interrompus entraînant une perte de productivité pour le Groupe, des données corrompues et des coûts de remédiation ;
- les données pourraient être volées, effacées ou corrompues, divulguées au public en contradiction avec les obligations réglementaires et contractuelles de SCOR.

Chacun de ces événements pourrait générer une dégradation de la réputation du Groupe, entraîner une violation par SCOR de ses obligations réglementaires ou contractuelles, et pourrait induire des sanctions réglementaires suivant le niveau de sensibilité des données ou des systèmes attaqués. De telles cyberattaques pourraient également aider les fraudeurs dans leur tentative et générer une perte financière pour SCOR.

C.6.1.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

Certains des risques opérationnels présentés ci-dessus sont transférés en totalité ou partiellement à des assureurs directs de la manière suivante ⁽¹⁾ :

- Les immeubles et autres biens de SCOR et de ses filiales sont couverts localement par des polices d'assurance dommages, incendie et risques informatiques.
- Les risques de responsabilité sont principalement couverts au niveau du Groupe et comprennent les risques de responsabilité civile liée à l'exploitation de l'entreprise du fait des salariés et des immeubles, la responsabilité professionnelle, la responsabilité civile des dirigeants et les cyber-risques.

Néanmoins, ces protections acquises auprès de sociétés d'assurance pourraient se révéler insuffisantes. En cas de sinistre, les sociétés d'assurance pourraient également contester leur engagement envers SCOR.

(1) D'une façon générale, les garanties mentionnées dans ce paragraphe viennent illustrer la politique de transfert de certains de ses risques par le Groupe, ce sans préjudice des conditions des polices correspondantes, notamment celles concernant d'éventuelles sous-limites de garantie, franchises spécifiques, territorialités et/ou exclusions particulières.

C.6.2. GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'approche de la gestion des risques opérationnels est basée sur les deux principes suivants :

- exhaustivité : assurer, dans la mesure du possible, une identification complète et exhaustive de l'ensemble des risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé ;
- proportionnalité : une fois les risques opérationnels identifiés, la Direction doit mettre en place des réponses, définir des procédures et allouer des ressources appropriées et proportionnées aux risques, en se concentrant sur les plus importants.

Les responsables des processus ont la charge de gérer les risques opérationnels au sein de leurs processus. Afin de veiller à l'application des meilleurs standards, le Groupe s'appuie sur des équipes hautement qualifiées pour gérer les processus, ainsi que les risques au sein de ces processus.

Afin d'apporter un soutien au personnel en charge du suivi, SCOR a développé des standards de contrôle interne (« Internal Control System » ou « ICS »). D'après ces standards, les responsables des processus devraient être en position d'identifier les risques opérationnels critiques au sein des processus assignés à leurs domaines de responsabilité. Les responsables des processus définissent, mettent en place et opèrent les principaux contrôles de manière appropriée, et maintiennent le niveau de risque net en deçà ou à un niveau de dommages potentiels jugé acceptable.

Au niveau du Groupe, des experts collectent des informations pertinentes, s'appuient sur des études internes, et produisent

une synthèse qualitative et quantitative des risques opérationnels. Lorsque cela est pertinent, ces experts développent des indicateurs clés de risques, avec le soutien de la Direction Group Risk Management. Le Groupe a également mis en place un dispositif de reporting régulier sur les risques et mécanismes de gestion associés.

Cette revue par le Comité des risques permet d'assurer un suivi des risques ou incidents opérationnels, ainsi que des mesures prises pour les traiter.

Au niveau des entités légales, et en fonction des exigences locales, des processus spécifiques de gestion des risques opérationnels sont définis lorsque cela est pertinent.

En outre, de par sa fonction, le département d'Audit interne du Groupe, contribue également de manière significative à assurer l'exhaustivité de l'identification des risques opérationnels à travers le Groupe. En ce qui concerne les processus externalisés, le Groupe restant responsable devant ses cédantes, une politique dédiée a été mise en œuvre afin de définir les exigences à fixer dans le choix d'un prestataire, et dans la qualité de la prestation attendue.

Pour les risques susceptibles d'évoluer de manière très rapide, telles que les fraudes externes, SCOR adapte régulièrement sa gestion des risques, par exemple en mettant en place des formations dédiées et en envoyant des rappels réguliers et des instructions détaillées à ses employés.

C.6.3. RISQUES OPÉRATIONNELS AU NIVEAU DE SCOR SE

Les risques opérationnels au niveau de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.6.1 – Description des risques opérationnels). La gestion de ces risques s'appuie sur

les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.6.2 – Gestion des risques opérationnels).

C.6.4. RISQUES OPÉRATIONNELS AU NIVEAU DE SGP&C SE

Les risques opérationnels au niveau de SGP&C SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.6.1 – Description des risques opérationnels). La gestion de ces risques s'appuie sur

les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.6.2 – Gestion des risques opérationnels).

C.6.5. RISQUES OPÉRATIONNELS AU NIVEAU DE SGL SE

Les risques opérationnels au niveau de SGL SE sont les mêmes que pour le Groupe (cf. Section C.6.1 – Description des risques opérationnels). La gestion de ces risques s'appuie sur

les mécanismes de gestion des risques définis par le Groupe (cf. Section C.6.2 – Gestion des risques opérationnels).

C.7. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.7.1. RISQUES STRATÉGIQUES

Les « risques stratégiques » peuvent soit être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques ou le développement de produits d'assurance ou de marchés moins connus, soit par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable, soit, enfin, par des facteurs internes, tels que certaines causes de risques opérationnels. À ce titre, beaucoup des risques présentés dans le Chapitre C – Profil de risque, y compris les risques émergents, pourraient également entraver la réussite de la stratégie du Groupe.

Les principaux risques stratégiques auxquels SCOR est exposé sont présentés ci-après :

C.7.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE AYANT UN IMPACT SUR LA STRATÉGIE DE SCOR

Les principaux risques sont la reprise économique incertaine pouvant avoir un impact sur la croissance de SCOR, aussi bien dans les pays émergents que dans les pays développés, et le faible niveau de rendement sur les marchés financiers, amplifiant une situation concurrentielle défavorable.

Les conditions difficiles sur les marchés financiers mondiaux et la situation économique d'ensemble peuvent avoir des répercussions importantes sur les activités et les résultats du Groupe

Les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière significative par la situation économique et financière en France et dans les autres pays d'Europe continentale, ainsi qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres pays à travers le monde, en particulier en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Une dégradation macroéconomique durable pourrait affecter les activités et les résultats de SCOR, d'autant plus que l'économie mondiale, toujours convalescente après la crise financière de 2008, reste aujourd'hui vulnérable à la survenance de chocs négatifs de nature économique, financière et géopolitique, alimentés par des tensions et conflits ouverts dans plusieurs régions du monde. En particulier, l'endettement croissant des États dans les pays développés et celui des entreprises dans les pays émergents, pourrait donner lieu à des ajustements significatifs dans l'éventualité d'une remontée des taux d'intérêt des principales banques centrales. Ainsi, les marchés financiers pourraient connaître une période de très forte volatilité, pouvant engendrer des conséquences négatives, telles qu'une vague de faillites d'entreprises ou bien une crise majeure de liquidité. La situation des finances publiques de beaucoup de pays de la zone euro reste délicate, et la notation de certains États a été dégradée. Le Groupe ne peut exclure que les obligations souveraines détenues par SCOR soient affectées à l'avenir par une baisse des notations de crédit, par le prolongement de la crise de la dette ou par d'autres développements.

L'économie mondiale pourrait avoir à résister à un revirement brutal de la politique monétaire des États-Unis, ce qui pourrait favoriser une hausse sur l'ensemble de la courbe des taux. Les conditions de refinancement pourraient alors se détériorer dans plusieurs économies et plusieurs secteurs. En particulier, les marchés émergents pourraient être pénalisés par une fuite accrue des capitaux liée à une telle normalisation monétaire des États-Unis.

Cet environnement difficile, ainsi que les perturbations permanentes des marchés, peuvent avoir des répercussions sur le Groupe, pour ses activités d'investissement comme ses activités de réassurance. En outre, l'incertitude économique pourrait être aggravée par des changements politiques récents tels que les résultats du référendum Brexit, le résultat des élections aux États-Unis, en Allemagne et en France.

Impact sur les activités d'investissement

SCOR dispose d'un portefeuille d'investissements important. En cas de survenance d'événements extrêmes sur une longue période, tels que des crises mondiales du crédit, SCOR pourrait subir des pertes importantes sur ce portefeuille.

Même en l'absence de chute des marchés, SCOR reste exposé à un risque significatif de pertes en raison de la volatilité des marchés.

Impact sur les activités de réassurance de SCOR

SCOR dépend également des décisions de ses clients et de la croissance de son volume de primes. En de pareilles circonstances, son volume de primes est susceptible de baisser et sa marge bénéficiaire de s'éroder. Dans un contexte de récession économique caractérisé par une hausse du chômage, une baisse du revenu des ménages, des bénéfices des sociétés, des investissements et de la consommation, la demande pour ses produits et services et pour ceux de ses clients pourrait être affectée. La consommation, l'investissement privé, les dépenses publiques, la volatilité et la solidité des marchés de la dette et des actions, ainsi que l'inflation sont autant de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement économique et les entreprises, et donc sur le volume et la rentabilité des activités de SCOR.

De plus, SCOR pourrait devoir faire face à une sinistralité plus importante, ou être affecté par une baisse de la demande de réassurance et une augmentation des résiliations de contrats des cédantes (cf. paragraphe relatif à la résiliation en Section C.2.2.4 – Risques comportementaux), ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité actuelle et future de ses activités. Bien que le volume de primes émises ait augmenté régulièrement au cours des exercices précédents, la prolongation de la crise économique pourrait engendrer une baisse des primes émises.

SCOR est exposé à des déviations prolongées et importantes du niveau général des prix de sa tendance actuelle

Les engagements du Groupe sont exposés à une augmentation significative de l'inflation (prix et salaires), qui conduirait à une révision à la hausse des montants des provisions techniques, et en particulier celles des activités Non-Vie à développement long, de la responsabilité civile (médicale notamment) et des dommages corporels automobiles. De plus, le Groupe est exposé à l'inflation des sinistres au-delà de l'inflation générale, en particulier à travers l'inflation des dédommagements attribués dans les décisions de justice visant notamment les sinistres en responsabilité civile et ceux résultant des dommages corporels. Pour plus d'informations sur la détérioration des activités Non-Vie à développement long, se référer à la Section C.2.1.1 – Détérioration des activités Non-Vie à développement long.

Le Groupe est également exposé à l'actif à une hausse de l'inflation ou des anticipations d'inflation, qui serait accompagnée d'une hausse des courbes de taux d'intérêt conduisant à la réduction de la valeur de marché des titres obligataires détenus en portefeuille. La hausse de l'inflation, pouvant également avoir un impact sur la solvabilité des émetteurs d'obligations, risque dans certains cas, de se traduire par une augmentation des spreads de crédit. Cela conduirait à une dépréciation de la valeur des titres obligataires des émetteurs concernés. Enfin, selon les conditions macroéconomiques environnantes, une hausse de l'inflation pourrait avoir un impact négatif sur les cours des actions et se traduire par une baisse de la valeur de marché du portefeuille d'actions de SCOR. Une baisse significative de la valeur de marché du portefeuille d'actifs de SCOR conduirait à une diminution tout aussi significative des fonds propres du Groupe.

À l'inverse, le Groupe pourrait être exposé au passif à une période prolongée de déflation qui pourrait exercer une pression défavorable sur les prix du marché de la réassurance et entraîner une baisse de la valeur des primes nouvellement acquises.

Une période prolongée de déflation entraînerait une baisse de la courbe des taux d'intérêt et pourrait ainsi avoir un impact négatif sur le rendement des produits d'investissement à taux fixe. De plus, la déflation pourrait entraîner une baisse des flux futurs de trésorerie des sociétés qui composent le portefeuille d'actions de SCOR, et, de ce fait, entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

Ainsi, une période prolongée de déflation, comme une forte inflation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

Gestion des risques liés à l'environnement macroéconomique de SCOR

Les risques liés aux changements de l'environnement macroéconomique sont suivis via une approche robuste de planification stratégique et un ensemble de mécanismes de reporting réguliers à travers le Groupe, incluant des analyses complémentaires sur des sujets ad-hoc, lorsque nécessaire. Les impacts potentiels sur le profil de risque de SCOR sont gérés via un ensemble de mécanismes de gestion des risques spécifiques ou transverses.

C.7.2. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT COMPÉTITIF DE SCOR

SCOR opère dans un secteur d'activités très concurrentiel et pourrait être significativement affecté par la perte de son avantage compétitif ou si des événements majeurs pénalisaient le secteur de la réassurance

La réassurance est un secteur d'activités fortement concurrentiel. À l'instar des autres réassureurs, le positionnement de SCOR sur le marché de la réassurance dépend de plusieurs facteurs, tels que la perception de sa solidité financière par les agences de notation, son expertise en matière de souscription, sa réputation, son expérience dans les secteurs où il opère, les pays dans lesquels il pratique ses activités, le montant des primes facturées, la qualité des solutions de réassurance proposées et les services offerts notamment en matière de règlement et de paiement des sinistres. Sur les marchés européens, américains, asiatiques et sur d'autres marchés internationaux, le Groupe est en concurrence avec de nombreux réassureurs locaux et internationaux, dont certains ont une part de marché supérieure à celle de SCOR, des ressources financières plus importantes, peuvent s'appuyer sur un soutien étatique, et bénéficient éventuellement de meilleures notations par les agences de notation financière.

SCOR est ainsi exposé au risque de voir sa position concurrentielle affaiblie. En particulier, lorsque la capacité de réassurance disponible sur les marchés, via les réassureurs traditionnels ou via les marchés de capitaux, est supérieure à la demande provenant des compagnies cédantes. Les compagnies d'assurance et de réassurance concurrentes, notamment celles disposant d'une meilleure notation financière, ainsi que d'autres concurrents sur les marchés alternatifs de capitaux, peuvent s'avérer mieux placés pour conclure de nouveaux contrats et gagner des parts de marché au détriment de SCOR.

De plus, la réputation de SCOR étant sensible aux informations sectorielles concernant la réassurance, le Groupe peut être affecté par des événements négatifs concernant des réassureurs concurrents, ainsi que ses propres activités, tels que des difficultés financières suite à un sinistre majeur affectant l'ensemble du marché. Une dégradation de la réputation de SCOR suite à la réalisation de certains risques internes pourrait également affaiblir la position compétitive de SCOR.

La consolidation dans le secteur de l'assurance et de la réassurance pourrait avoir un impact défavorable significatif sur SCOR

Après une année 2015 très active en termes de fusions-acquisitions dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, la première moitié de l'année 2016 a été peu intense avant de repartir à nouveau en septembre 2016.

Au sein du secteur de l'assurance, les nouvelles entités consolidées pourraient alors user de leur influence accrue sur le marché, ainsi que de leur base de capital plus forte, pour négocier des réductions tarifaires sur les produits et les services de SCOR. Elles pourraient également réduire leurs besoins de réassurance, et par conséquent faire subir à SCOR une baisse des prix et éventuellement, des volumes.

Au sein du secteur de la réassurance, ces opérations de croissance externe pourraient potentiellement renforcer le positionnement stratégique des concurrents concernés, en leur permettant par exemple d'offrir une plus grande capacité ou une gamme de produits plus large, ce qui leur permettrait in fine d'accroître leur part de marché aux dépens de SCOR.

Gestion des risques liés à l'environnement concurrentiel de SCOR

Comme pour les risques liés à l'environnement macroéconomique, les risques liés à l'environnement concurrentiel sont suivis via une approche robuste de planification stratégique et des mécanismes de reporting réguliers à travers le Groupe à ses principaux organes de gouvernance, incluant des analyses de risques complémentaires sur des sujets ad-hoc, lorsque nécessaire. Pour plus d'informations sur les mécanismes de reporting des risques et les principaux organes de gouvernance de SCOR, se référer à la Section B.3 – Système de gestion des risques, notamment l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et à la Section B.1.3 – Structure de gouvernance au niveau du Groupe ou de l'entité juridique.

C.7.2.1. RISQUES LIÉS AUX DÉVELOPPEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Principaux risques liés aux développements législatifs et réglementaires

SCOR est soumis à une réglementation complète et détaillée et à la supervision des autorités de contrôle des activités d'assurance et de réassurance dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités. Certaines de ces autorités de contrôle, en particulier dans les pays non-européens envisagent ou pourraient envisager dans le futur de renforcer ou de créer de nouvelles exigences réglementaires en vue de prévenir les crises futures ou, du moins, d'assurer la stabilité des institutions financières sous leur supervision, et de les soumettre à des mesures de contrôle renforcées et des exigences en capital plus élevées. Ces changements pourraient avoir un impact sur le calcul du ratio de solvabilité des entités concernées et entraîner un impact défavorable significatif sur le Groupe. Les autorités de contrôle des activités d'assurance et de réassurance ont un large pouvoir administratif sur de nombreux aspects du secteur de la réassurance et le Groupe ne peut prédire ni le calendrier ni la portée des éventuelles initiatives réglementaires.

Le régime Solvabilité II est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 dans l'Union Européenne. Il a été transposé en droit national en 2015. Dans sa mise en place, l'interprétation des superviseurs et des autorités réglementaires, pourrait varier selon les juridictions. Cela pourrait générer un désavantage concurrentiel pour SCOR.

De plus, les autorités de contrôle pourraient faire prévaloir la protection des assurés et de la stabilité financière sur celle des actionnaires ou des créanciers d'un réassureur au moment de développer de nouvelles réglementations, en particulier dans les pays en développement. Ces nouvelles réglementations peuvent renforcer les obligations de SCOR en matière de marge de solvabilité et peuvent ainsi avoir une incidence sur ses capacités de souscription.

En novembre 2016, le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board (FSB)) a publié sa liste actualisée des assureurs directs systémiques (« G-SIIs ») suite à la recommandation de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (International Association of Insurance Supervisors (IAIS)). Alors que l'IAIS continue de travailler à élaborer une méthodologie visant à identifier les réassureurs systémiques, la possibilité existe que SCOR soit désigné en tant que tel lors des prochaines mises à jour. Cette désignation pourrait entraîner une hausse des exigences en capital, une plus grande capacité d'absorption de pertes (Higher Loss Absorbency (HLA)), et des contraintes réglementaires plus importantes, telles que la définition de plans de résolution. À l'inverse, la désignation G-SIIs pourrait être perçue par le marché comme une garantie implicite de l'État pour les acteurs concernés. Dans le cas où tout ou partie des concurrents de SCOR devaient être désignés comme systémiques, sans que le Groupe ne le soit lui-même, la perception relative de SCOR par le marché pourrait s'en trouver affaiblie.

Dans le même temps, l'IAIS a commencé à développer un cadre commun pour les groupes d'assurance internationaux (Internationally Active Insurance Groups (IAIGs)), le « ComFrame ». L'IAIS envisage de développer des normes de solvabilité pour les assureurs (Insurance Capital Standards (ICSs)) à appliquer à tous les IAIGs en 2020. De tels développements pourraient mettre en danger le niveau actuel de reconnaissance de l'effet de diversification ou l'utilisation des modèles internes, et pourraient avoir un impact en matière de gestion du capital. De plus, si elles ne sont pas mises en œuvre simultanément, et de manière cohérente entre les juridictions, ces normes peuvent générer des déséquilibres concurrentiels.

De même, des évolutions législatives et réglementaires en matière fiscale, ou leur interprétation, pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe, par exemple via l'impossibilité de reconnaître les actifs d'impôts différés dans le futur.

Autres risques liés aux développements législatifs et réglementaires

Le secteur de la réassurance a été exposé dans le passé, et pourrait l'être dans le futur, à des procédures judiciaires, des enquêtes et des actions réglementaires de diverses autorités administratives et réglementaires concernant certaines pratiques du secteur de la réassurance.

Plus largement, toute modification des lois ou règlements européens ou nationaux et toute décision défavorable prise dans le cadre de procédures diverses pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe. Pour plus d'informations sur les risques relatifs aux législations et réglementations actuelles et leurs impacts sur les activités de SCOR, se référer à la Section C.6.1.4 – Risques relatifs aux événements externes.

Gestion des risques liés aux développements légaux et réglementaires

SCOR gère les développements légaux et réglementaires qui pourraient avoir un impact sur le Groupe et ses entités, en prenant une position active vis-à-vis des exigences auxquelles il est soumis ou pourrait être soumis dans les juridictions dans lesquelles il opère et auxquelles il se prépare dans les temps impartis à leur mise en œuvre.

En particulier, la Direction des Affaires Prudentielles et Réglementaires se concentre sur les développements prudentiels (tels que Solvabilité II, ComFrame ou la réglementation relative au risque systémique). Le Secrétariat Général et, en son sein, la Direction Juridique assurent le suivi des réglementations relatives au droit des affaires et à la conformité de l'activité.

C.7.2.2. RISQUE DE DÉGRADATION DE LA NOTATION FINANCIÈRE DE SCOR

Présentation du risque de dégradation de la notation financière de SCOR

La notation financière est particulièrement importante pour toutes les sociétés de réassurance, y compris pour SCOR, car les cédantes souhaitent réassurer leurs risques auprès de sociétés ayant une solidité financière satisfaisante. Pour plus d'informations sur la notation actuelle du Groupe, se référer au Document de Référence 2016 de SCOR, à la Section 1.2.4 – Informations sur les notations financières. Compte tenu du soutien de la société-mère, les notations des principales filiales de SCOR, notamment SCOR SE, SGP&C SE, SGL SE, SGLRI et SUK, sont alignées sur celle du Groupe. Par conséquent, le risque de dégradation des principales filiales de SCOR est équivalent au risque de dégradation du groupe SCOR. L'impact d'une dégradation des filiales de SCOR est également similaire.

Impact sur les activités de réassurance de SCOR

Certaines cédantes de SCOR ont un modèle de capital ou des critères de réassurance qui sont soumis à des exigences réglementaires de capital ou prennent en compte la notation financière de leurs réassureurs. Si la notation de SCOR venait à être abaissée, les cédantes pourraient être forcées d'augmenter leur besoin en capital pour le risque de contrepartie associé à SCOR. Cela se traduirait pour SCOR par une perte de compétitivité.

Pour SCOR, les activités de réassurance Vie et du pôle d'activité Business Solutions en Non-Vie (grands comptes souscrits principalement sur une base facultative et parfois en assurance directe) sont particulièrement sensibles à la perception qu'ont ses clients et prospects de sa solidité financière notamment au travers de sa notation.

Un grand nombre des traités de réassurance de SCOR, notamment aux États-Unis et en Asie mais également de plus en plus souvent en Europe, contient des clauses relatives à la solidité financière de la Société et/ou de ses filiales prévoyant des facultés de résiliation anticipée pour ses cédantes, lorsque la notation de la Société et/ou de ses filiales est revue à la baisse. Ces facultés de résiliation anticipée peuvent également opérer lorsque sa situation nette passe sous un certain seuil ou encore lorsque SCOR procède à une réduction de capital.

Impact sur les lettres de crédit du Groupe

Un grand nombre de ses traités de réassurance contient l'obligation pour SCOR de mettre en place des lettres de crédit (« Letters of Credit », ou « LoCs »), en règle générale ou en cas de détérioration de la notation de la Société et/ou de ses filiales. Dans certaines circonstances, les cédantes de SCOR ont la faculté de tirer sur les lettres de crédit émises par certaines banques au nom de SCOR.

Les banques qui ouvrent des lignes de crédit demandent habituellement à SCOR de déposer des titres en garantie. La valeur du collatéral retenue par la banque peut être différente de la valeur du montant des lettres de crédit correspondantes. Pour certaines de ces lignes de crédit, la valeur du collatéral initialement exigé peut être augmentée en cas de dégradation de la notation financière de SCOR, ayant ainsi un impact sur son niveau de liquidité. Dans le cas où une cédante tire sur la lettre de crédit dont elle est bénéficiaire, la banque émettrice a un droit à indemnisation en liquidités à l'encontre de SCOR à hauteur de la somme réclamée par la cédante, droit qu'elle exerce par compensation sur les titres déposés en garantie par SCOR.

Dans le cas où un grand nombre de LoCs serait utilisé simultanément, SCOR pourrait avoir des difficultés à fournir la totalité des liquidités réclamées. SCOR est ainsi exposé à un risque de liquidité.

Par ailleurs, certaines de ces lignes de crédit utilisables par émission de lettres de crédit contiennent également des conditions relatives à la solidité financière du Groupe dont le non-respect pourrait entraîner la suspension des lettres de crédit en cours et/ou l'interdiction de bénéficier de nouvelles ouvertures de lignes de crédit ou la nécessité de renégocier défavorablement de nouvelles ouvertures de crédit.

Pour plus d'informations sur les risques de liquidité du Groupe, se référer à la Section C.5 – Risques de liquidité.

Impact sur les ressources en capital

Une dégradation significative de plusieurs crans du Groupe pourrait fortement réduire la capacité des entités du Groupe à générer des affaires nouvelles ou à conserver les portefeuilles « in force » (ce qui pourrait entraîner une réduction des fonds propres éligibles due à une réduction des flux de trésorerie futurs attendus dans le cadre des Traités de réassurance existants (ex. : réassurance Vie)).

Gestion des risques liés à la dégradation de la notation financière de SCOR

La notation financière actuelle de SCOR a atteint les plus hauts niveaux au sein du secteur de la réassurance, suite aux réévaluations par les agences Standard & Poor's et Fitch de la note du Groupe de « A + » à « AA- » en 2015, suivies, en 2016, par la réévaluation de Moody's à Aa3/Stable et par la confirmation par AM Best de la perspective positive de la notation de SCOR. Ainsi, une dégradation de la notation financière du Groupe d'un cran ne mettrait pas en danger ses développements commerciaux futurs, ses positions de liquidité, ni sa capacité à lever des fonds. Pour davantage d'informations sur la notation financière de SCOR, se référer au Document de Référence 2016 de SCOR, à la Section 1.2.4 – Informations sur les notations financières.

SCOR suit sa notation financière établie par les quatre principales agences de notation via une équipe dédiée et placée sous la supervision du Chief Financial Officer du Groupe.

Cette équipe analyse les méthodologies utilisées par les agences de notation et les rapports publiés sur le marché de la réassurance ainsi que sur SCOR et ses principaux concurrents, en vue d'anticiper toute évolution des notations financières. Elle suit également les indicateurs clés, quantitatifs et qualitatifs, développés par les quatre principales agences de notation et analyse l'impact de scénarios déterministes sur la notation du Groupe. Elle suit également le niveau d'adéquation du capital réglementaire sur la base des modèles de calcul du capital développés par les agences de notation.

C.7.2.3. AUTRES RISQUES STRATÉGIQUES

SCOR peut être exposé à d'autres risques stratégiques de moindre importance décrits ci-après.

Risques liés au capital

Présentation des risques liés au capital

Le capital pourrait ne pas être complètement fongible entre les différentes entités juridiques, ce qui pourrait engendrer des conséquences négatives

Les entités juridiques de SCOR doivent respecter les contraintes de capital réglementaire définies par les différents régulateurs locaux. Certaines entités pourraient faire face à des contraintes réglementaires locales qui, dans certaines circonstances, pourraient limiter la capacité de SCOR à transférer du capital d'une entité vers une autre et notamment d'une filiale ou succursale vers une autre, ou vers la société-mère. Cela pourrait avoir des conséquences négatives pour l'entité concernée, et ainsi avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

De plus, certaines réglementations actuellement en projet, et standards globaux en cours d'élaboration pourraient impacter SCOR dans le futur.

Une restriction des conditions d'accès aux marchés de capitaux et de crédits pourrait restreindre l'accès de SCOR au capital et/ou aux liquidités ou augmenter son coût du capital

Les perturbations, l'incertitude ou la volatilité des marchés de capitaux ou de crédits pourraient limiter l'accès de SCOR au capital lui permettant d'assurer son fonctionnement, et, plus particulièrement, ses activités de réassurance. De telles conditions de marché pourraient également limiter la capacité de SCOR à :

- remplacer ses dettes arrivant à maturité ;
- débloquer les capitaux nécessaires au développement du Groupe ;
- satisfaire les exigences de capital statutaire et maintenir un ratio de solvabilité en ligne avec son cadre d'appétence au risque.

SCOR pourrait être ainsi dans l'obligation de différer ses levées de capital, d'émettre des dettes à plus court terme que prévu, ou supporter un coût du capital pouvant porter préjudice à la rentabilité générale du capital du Groupe, ce qui réduirait sa flexibilité financière.

Les perturbations des marchés financiers, et plus particulièrement des marchés de crédit pourraient avoir un impact défavorable sur la capacité de SCOR à accéder aux sources de liquidité nécessaires aux besoins de son activité.

Pour plus d'informations sur les risques liés aux changements de l'environnement macroéconomique qui pourraient impacter SCOR, se référer à la Section C.7.1.1.

Gestion des risques liés au capital

Les risques liés au capital sont gérés suivant des principes et des processus spécifiques à travers le Groupe. SCOR assure une fongibilité du capital à travers :

- un nombre réduit de filiales, ce qui permet d'accroître la fongibilité tout en garantissant une présence commerciale sur place. Ce système est facilité par la structure juridique de Société Européenne « *Societas Europaea* » (« SE ») et un réseau efficace de succursales établies en Europe, permettant une supervision intégrée au niveau de la société-mère du Groupe, SCOR SE, et de se concentrer sur la communication auprès d'un nombre limité de superviseurs avec lesquels SCOR peut partager sa stratégie globale, tout en tirant bénéfice des effets de la diversification ;
- une supervision intégrée des contraintes réglementaires au niveau du Groupe et une allocation optimale du capital.

SCOR gère efficacement l'allocation et la fongibilité de son capital entre ses filiales en tenant compte des contraintes juridiques et réglementaires locales. Dans son activité quotidienne, SCOR exploite un ensemble d'outils au cœur de l'activité de réassurance (tels que la réassurance intragroupe, les financements intragroupe, les transferts de portefeuille, le transfert de capital, l'utilisation de collatéraux).

Pour plus d'informations relatives à la gestion du capital, se référer au Chapitre E – Gestion du capital.

Risques liés aux acquisitions

Présentation des risques liés aux acquisitions

Au cours des années précédentes, SCOR a réalisé un certain nombre d'acquisitions à travers le monde. Les acquisitions génèrent des risques pouvant affecter significativement le résultat opérationnel de SCOR, incluant le temps consacré par les dirigeants pour mener à bien ces acquisitions et par conséquent non consacré au déroulement des opérations courantes. Les acquisitions de SCOR pourraient également générer une augmentation de l'endettement, des coûts, des passifs éventuels, des charges et amortissements liés aux immobilisations incorporelles comptabilisées. De plus, les acquisitions pourraient exposer SCOR à des difficultés opérationnelles et à divers risques.

Un échec dans la gestion de ces difficultés opérationnelles pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

Les risques spécifiques relatifs aux acquisitions récentes sont les suivants :

L'intégration des activités acquises pourrait s'avérer plus difficile que prévu

L'intégration des sociétés ou des activités acquises pourrait s'avérer plus longue ou plus délicate que prévu. Le succès de cette intégration dépend du planning opérationnel et commercial, de l'exécution des systèmes d'information et procédures internes, et de la capacité à maintenir à leur poste les collaborateurs clés. Les difficultés rencontrées peuvent générer des surcoûts d'intégration ou des synergies moins élevées qu'attendu.

Le maintien de la base de clients et des volumes d'affaires associés

SCOR peut être dans l'incapacité de maintenir une partie de la base de clients et du volume d'affaires liés aux sociétés acquises. Les augmentations de revenus ou gains d'efficacité pourraient dès lors être inférieures aux attentes, ce qui entraînerait une dilution du retour sur investissements des acquisitions concernées.

L'insolvabilité d'AEGON pourrait conduire à une dépréciation des flux financiers futurs des traités de réassurance de SCOR Global Life

Depuis août 2011, la majeure partie des affaires de réassurance mortalité aux États-Unis de l'ancien groupe Transamerica Reinsurance Co. a été transférée à SCOR par rétrocession de la part des entités du Groupe AEGON. Les accords de réassurance entre AEGON et ses cédantes n'ont pas encore tous été renouvelés au profit de SCOR. Ainsi, l'insolvabilité d'AEGON pourrait réduire ou empêcher le transfert des primes à SCOR via AEGON, ce qui conduirait à une dépréciation des flux financiers futurs et aurait un effet défavorable significatif sur SCOR.

Certains risques liés aux sociétés acquises peuvent ne pas être connus

Au vu notamment de la taille et de la complexité des sociétés acquises, malgré les travaux de « due diligence » effectués avant acquisition, il existe un risque que tous les éléments pouvant avoir un impact financier (y compris les litiges liés aux périodes passées) n'aient pas été entièrement et/ou correctement évalués ou que des risques financiers inconnus ou insoupçonnés surviennent. Un tel risque peut notamment avoir des conséquences quant à l'estimation de l'impact de l'acquisition concernée sur le Groupe dans son ensemble.

Gestion des risques liés aux acquisitions

SCOR est aligné avec les plus hauts standards en matière de processus de gestion des acquisitions, de leur gouvernance et de leur intégration, sur la base d'une approche approuvée par le Comité exécutif.

SCOR a recours à des conseillers légaux, comptables, fiscaux, actuariels, réglementaires et financiers externes pour la réalisation de ses « due diligence », la valorisation, l'analyse et la réalisation de l'intégration, avec le support d'une équipe d'employés internes à SCOR spécialisés dans de nombreuses disciplines, incluant notamment, mais non limité à, la souscription, la tarification, la valorisation, la comptabilité fiscale, la gestion des risques, le juridique, l'audit, la stratégie, la gestion des sinistres, la réglementation, les agences de notation et la gestion d'actifs. La gouvernance définie par SCOR prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage, présidé par le Président et Directeur Général et incluant plusieurs des membres du Comité exécutif. Tous les avancements et évaluations réalisés par les conseillers externes, ainsi que toute offre faite aux parties tierces sont généralement présentés et approuvés par le Comité stratégique du Conseil d'administration de SCOR.

Toutes les acquisitions, susceptibles d'avoir un impact sur le profil de risque du Groupe, font l'objet d'une revue avec les équipes de gestion des risques de SCOR. L'intégration des activités acquises est initiée lors des phases de « due diligence » et est prudemment planifiée de commun accord entre SCOR et le personnel des sociétés acquises. Le plan d'intégration de SCOR prend en compte les systèmes, les procédures, les engagements et les contraintes, ainsi que les employés, clients, fournisseurs, co-contractants, et se concentre sur les objectifs de « pre-closing », « closing day » et « post-closing ». Bien que SCOR dispose d'une expérience dans la gestion des acquisitions et s'assure d'une bonne planification et exécution de ces opérations, l'issue de ces processus peut s'avérer en deçà des attentes.

Risques liés à la valorisation des actifs d'impôts différés

Les variations dans la valorisation des actifs d'impôts différés pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe

Par ailleurs, la comptabilisation d'actifs d'impôts différés, à savoir la possibilité de recouvrer ces impôts dans le futur, dépend de la législation fiscale, des exigences réglementaires, et des méthodes comptables applicables ainsi que de la performance de chaque entité concernée. La survenance de certains événements, tels que des changements dans la législation fiscale, les exigences réglementaires, les méthodes comptables ou encore des résultats opérationnels inférieurs à ceux actuellement envisagés ou des pertes se poursuivant sur une période plus longue que celle prévue à l'origine, pourrait conduire à la remise en cause sur le plan comptable et/ou réglementaire d'une partie des actifs d'impôts différés.

Gestion des risques liés à la valorisation des actifs d'impôts différés

Les risques liés à la valorisation des actifs d'impôts différés sont gérés à l'aide de processus et de contrôles solides à travers le Groupe. Pour plus d'informations sur la manière dont sont gérés les risques de valorisation, se référer à la Section C.6 – Risques opérationnels, la Section B.4.1 – Système de Contrôle interne, et à la Section D.1 – Actifs.

C.7.3. CONCENTRATIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DU GROUPE

Les concentrations de risques concernent principalement trois catégories de risques, de manière individuelle ou collective :

- Les risques de souscription, notamment à travers les catastrophes et d'autres risques d'accumulation entre les branches d'activités ou certaines zones géographiques. Pour plus d'informations sur l'exposition de SCOR aux catastrophes et sur la façon dont ces risques sont administrés, se référer à la Section C.2.1 – Réassurance Non-Vie et C.2.2 – Réassurance Vie.
- Les risques de marché, notamment en cas d'événements majeurs impactant des types d'actifs spécifiques auxquels SCOR est exposé. Pour plus d'informations sur les risques de marché, et sur la façon dont ils sont administrés, se référer à la Section C.3 – Risques de marché.
- Les risques de crédit, en cas d'événements majeurs impactant certains types de contreparties ou certaines contreparties individuelles auxquelles SCOR est exposé. Pour plus d'informations sur les risques de crédit, et la façon dont ils sont administrés, se référer à la Section C.4 – Risques de crédit.

Pour plus d'informations sur le cumul et la gestion des risques de SCOR, se référer à la Section B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques.

C.7.3.1. PRÉSENTATION DES CONCENTRATIONS ACTUELLES AU NIVEAU DU GROUPE

SCOR entend préserver un haut niveau de diversification sur l'ensemble de ses activités, tout en contrôlant les concentrations d'exposition à une seule contrepartie, une seule classe d'actifs, une seule zone géographique ou un seul secteur. Le gouvernement américain est la contrepartie la plus importante à laquelle SCOR est exposé à travers ses investissements en obligations d'État et en obligations assimilées à des obligations d'État. Cette exposition, qui représente moins de 10 % du total de l'actif, est très liquide.

Les concentrations de risques sont contrôlées afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux tolérances au risque, donc inférieures aux limites fixées dans le but d'assurer que le profil de risque du Groupe reste aligné avec le cadre d'appétence au risque du Groupe. L'objectif du cadre d'appétence au risque est d'établir un juste équilibre entre le risque, l'adéquation du capital et le rendement, tout en respectant les attentes des parties prenantes clés de SCOR. Pour plus d'informations sur le cadre d'appétence au risque et les tolérances au risque, se référer à la Section B.3.1 – Cadre d'appétence au risque. Par ailleurs, les pertes dues à ces concentrations de risques peuvent accroître de façon significative les besoins de liquidité de SCOR. SCOR évalue les risques de liquidité issus d'une déviation de ses besoins de liquidité à court, moyen et long termes. Pour plus d'informations sur le risque de marché, se référer à la Section C.5 – Risques de crédit.

C.7.4. AUTRES RISQUES IMPORTANTS AU NIVEAU DE SCOR SE

Les risques stratégiques de SCOR SE sont les mêmes que pour le Groupe. La gestion de ces risques est liée à l'organisation définie au sein du Groupe (cf. supra) qui lui donne les moyens d'évaluer et de maîtriser ces risques (cf. Section C.7.1 – Risques stratégiques pour plus d'informations).

Sur une base économique, SCOR SE est exposée aux mêmes types d'exposition aux risques et de concentrations que le Groupe.

C.7.5. AUTRES RISQUES IMPORTANTS AU NIVEAU DE SGP&C SE

C.7.5.1. RISQUES STRATÉGIQUES

SGP&C SE est exposé à des risques stratégiques similaires à ceux du groupe SCOR. La gestion de ces risques est liée à l'organisation définie au sein du Groupe (cf. supra) qui lui donne les moyens d'évaluer et de maîtriser ces risques (cf. Section C.7.1 – Risques stratégiques pour plus d'informations).

C.7.5.2. AUTRES RISQUES STRATÉGIQUES

Risques liés au capital

L'accès de SGP&C SE au capital est garanti par son appartenance au Groupe. En tant qu'entité juridique, elle pourrait être exposée au risque d'un durcissement des contraintes réglementaires locales, ce qui dans certains cas pourrait affecter sa capacité à rapatrier les capitaux de ses filiales ou de ses succursales.

La gestion des risques liés au capital est assurée par un processus spécifique au niveau du Groupe (cf. Section C.7.1.5 – Autres risques stratégiques, paragraphe sur les risques liés au capital).

Risques liés aux acquisitions

Les acquisitions sont gérées au niveau du Groupe, en coordination avec chaque division selon la taille des opérations ou des succursales concernées. Les acquisitions du groupe SCOR pourraient avoir un impact sur SGP&C SE, soit directement, si la Société participe au financement de l'acquisition ou si elle reprend tout ou partie de l'activité acquise, soit indirectement si elle conclut un contrat de partage des risques ou un contrat de rétrocession avec d'autres entreprises avec un lien de participation, dans SCOR, directement impactées par l'acquisition (cf. Section C.7.1.5 – Autres risques stratégiques, paragraphe sur les risques liés aux acquisitions).

C.7.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS AU NIVEAU DE SGL SE

C.7.6.1. RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques de SGL SE sont les mêmes que pour le Groupe. La gestion de ces risques est liée à l'organisation définie au sein du Groupe (cf. supra) qui lui donne les moyens d'évaluer et de maîtriser ces risques (cf. Section C.7.1 – Risques stratégiques pour plus d'informations).

C.7.6.2. AUTRES RISQUES STRATÉGIQUES

Risques liés au capital

L'accès de SGL SE au capital est garanti par son appartenance au Groupe. En tant qu'entité juridique, elle pourrait être exposée au risque d'un durcissement des contraintes réglementaires locales, ce qui dans certains cas pourrait affecter sa capacité à rapatrier les capitaux de ses filiales ou de ses succursales.

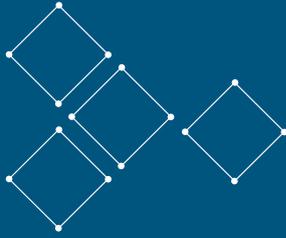
La gestion des risques liés au capital est assurée par un processus spécifique au niveau du Groupe (cf. Section C.7.1.5 – Autres risques stratégiques, paragraphe sur les risques liés au capital).

Risques liés aux acquisitions

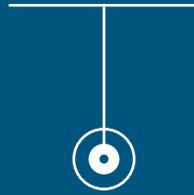
Les acquisitions sont gérées au niveau du Groupe, en coordination avec chaque division selon la taille des opérations ou des succursales concernées. Les acquisitions du groupe SCOR pourraient avoir un impact sur SGL SE, soit directement, si elle participe au financement de l'acquisition ou si elle reprend tout ou partie de l'activité acquise, soit indirectement si elle conclut un contrat de partage des risques ou un contrat de rétrocession avec d'autres entreprises avec un lien de participation, dans SCOR, directement impactées par l'acquisition (cf. Section C.7.1.5 – Autres risques stratégiques, paragraphe sur les risques liés aux acquisitions).

C.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information significative concernant le profil de risque de SCOR autre que celles présentées dans les Sections C.1 – Introduction à C.7 – Autres risques importants, n'est à signaler.



#D



VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. ACTIF	109
D.1.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	110
D.1.2. Immobilisations corporelles	111
D.1.3. Participations	111
D.1.4. Trésorerie et investissements, autres que les biens immobiliers et les participations	112
D.1.5. Actifs techniques d'assurance	114
D.1.6. Actifs d'impôts différés	115
D.1.7. Excédent du régime de retraite	116
D.1.8. Actions propres	117
D.1.9. Autres actifs, y compris prêts et créances commerciales	117
D.1.10. SCOR SE – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs	118
D.1.11. SGP&C SE – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs	122
D.1.12. SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs	126
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	129
D.2.1. Provisions techniques Non-Vie	129
D.2.2. Provisions techniques Vie	133
D.2.3. SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques	137
D.2.4. SGP&C SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques	141
D.2.5. SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques	144



D.3. AUTRES DETTES	146
D.3.1. Provisions pour retraite	146
D.3.2. Passifs techniques d'assurance	147
D.3.3. Passifs d'impôts différés	148
D.3.4. Dettes financières, y compris passifs subordonnés	148
D.3.5. Autres dettes	149
D.3.6. SCOR SE – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes	150
D.3.7. SGP&C SE – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes	153
D.3.8. SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes	155
D.4. AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION	158
D.4.1. Groupe SCOR	158
D.4.2. SCOR SE – Informations complémentaires sur les autres méthodes de valorisation	158
D.4.3. SGP&C SE – Informations complémentaires sur les autres méthodes de valorisation	158
D.4.4. SGL SE – Informations complémentaires sur les autres méthodes de valorisation	158
D.5. AUTRES INFORMATIONS	159



Selon Solvabilité II, SCOR est tenu de produire un bilan économique représentant une vision de marché de ses actifs et passifs à la clôture. Aux termes de la Directive Solvabilité II, le bilan économique doit inclure des actifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes et les passifs valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. En outre, les passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit de l'entité présentant des états financiers.

Ce chapitre récapitule les principes de valorisation appliqués pour l'établissement du bilan économique, y compris les différences entre les principes de valorisation et ceux adoptés pour les états financiers.

Dans le bilan économique, les actifs et les passifs liés aux contrats en vigueur sont enregistrés à la valeur de marché qui correspond à la valorisation à des fins de solvabilité. Au 31 décembre 2016, le bilan économique de SCOR a été préparé selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe et de toutes les entités individuelles, en adéquation avec la préparation des états financiers consolidés et individuels des entités. Le groupe SCOR prépare des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). SCOR SE, SGP&C SE et SGL SE préparent leurs états financiers selon le référentiel comptable français.

Dans le cadre de la préparation du bilan économique, le management est amené à formuler des jugements, à retenir des hypothèses et à faire des estimations qui ont une incidence sur les montants publiés des actifs et des passifs et sur les informations présentées. Le management revoit périodiquement ses hypothèses

et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les résultats réels peuvent se révéler sensiblement différents des estimations faites et des hypothèses retenues. Les principales rubriques des états financiers pour lesquelles le Groupe et les entités réglementées de l'EEE recourent à des estimations et des hypothèses sont les provisions techniques (« best estimate » des passifs et marge de risque), les créances et dettes nées des opérations de réassurance, les immobilisations incorporelles et les impôts différés.

Le bilan économique consolidé du groupe SCOR est préparé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation de ses états financiers consolidés (comme détaillés à la Section D.1.3 – Participations). Tous les soldes et transactions intragroupe significatifs, y compris les résultats provenant de transactions réalisées au sein de la Société, sont totalement éliminés.

Les bilans économiques du Groupe, de SCOR SE, de SGP&C SE et de SGL SE sont présentés dans le QRT S.02.01 (cf. Annexes A, B, C, et D). Des extraits du bilan économique sont inclus au début de chaque section, accompagnés d'une référence claire aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation à des fins de solvabilité des actifs, des provisions techniques et des autres dettes présentés dans ce chapitre ont été systématiquement appliqués par le groupe SCOR et ses filiales, y compris les filiales dans des pays tiers. Les informations spécifiques se rapportant à SCOR SE, à SGL SE et à SGP&C SE sont incluses dans les sous-sections concernées (D.1.10 à D.1.12, D.2.3 à D.2.5, D.3.6 à D.3.8 et D.4.2 à D.4.4), ainsi que dans les Annexes B, C et D, et doivent être lues conjointement aux informations relatives à l'ensemble du Groupe.

D.1. ACTIF

Le tableau ci-après présente les actifs du bilan économique du groupe SCOR, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Groupe SCOR

Actif au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique Solvabilité II	Section
Goodwill	-	D.1.1
Frais d'acquisition différés	-	D.1.5
Immobilisations incorporelles	168 171	D.1.1
Actifs d'impôts différés	683 337	D.1.6
Excédent du régime de retraite	-	D.1.7
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	721 064	D.1.2
Investissements	18 675 507	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 050 670	D.1.2
Participations et détentions dans des entreprises liées	114 525	D.1.3
Actions	499 105	D.1.4
Obligations	15 534 206	D.1.4
Organismes de placement collectif	1 165 870	D.1.4
Produits dérivés	187 103	D.1.4
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	121 740	D.1.4
Autres investissements	2 288	D.1.4
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	-	D.1.4
Prêts et prêts hypothécaires	1 529 334	D.1.9
Avances sur police	29 738	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 499 596	
Montants recouvrables au titre de la réassurance	82 546	D.1.5
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	510 738	
Non-Vie hors santé	510 442	
Santé similaire à la Non-Vie	296	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	(428 192)	
Santé similaire à la Vie	103 792	
Vie hors santé, UC et indexés	(531 984)	
Vie UC et indexés	-	
Dépôts auprès des cédantes	9 510 608	D.1.5
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 127 806	D.1.5
Créances nées d'opérations de réassurance	103 230	D.1.5
Autres créances (hors assurance)	475 479	D.1.9
Actions propres	252 117	D.1.8
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 688 474	D.1.4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	33 630	D.1.9
TOTAL DE L'ACTIF	35 051 303	

D.1.1. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Goodwill	-	787 733	(787 733)
Immobilisations incorporelles	168 171	1 787 618	(1 619 447)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 171	2 575 351	(2 407 180)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les immobilisations incorporelles inscrites dans le bilan économique représentent uniquement celles qui peuvent être cédées individuellement, et pour lesquelles la valeur d'un actif identique ou similaire peut être établie à partir des prix de marché cotés dans des marchés actifs.

Dans son bilan économique, SCOR comptabilise les immobilisations incorporelles suivantes à leur valeur de marché :

Participations dans les syndicats des Lloyd's (154 millions EUR)

Les droits de participation dans les syndicats permettent à SCOR de souscrire des activités à travers les différents syndicats des Lloyd's au cours de l'exercice suivant. Ces droits sont acquis dans le cadre du processus de mise aux enchères organisé par Society of Lloyd's.

À travers le processus de mise aux enchères, les membres existants du syndicat peuvent réaliser toute valeur associée à la vente de tout ou partie de leur droit de participer à un syndicat pendant les années suivantes. La mise aux enchères permet également aux participants d'accéder aux syndicats ayant une capacité disponible.

Les informations sur les transactions réalisées sont fournies à l'issue de chaque mise aux enchères et indiquent le volume des capacités attribuées, la prime pour chaque syndicat et le prix moyen pondéré pour toute la capacité transférée au cours de la mise aux enchères.

La valeur de marché des participations dans les syndicats a été établie en fonction des résultats des dernières transactions. Pour les capacités les plus activement négociées, le dernier prix moyen a été utilisé. Dans les autres cas, une moyenne annuelle des prix a été utilisée, avec une décote supplémentaire afin de tenir compte des conditions de vente forcée éventuelles, de l'absence de liquidité du marché et d'un certain degré d'incertitude concernant la participation au-delà de l'échéance du contrat, le cas échéant.

Licences d'assurance aux États-Unis (14 millions EUR)

Ces actifs représentent la valeur des licences d'assurance et de mandats concernant des parts en excédent détenues par SCOR à travers ses filiales américaines, permettant de souscrire des activités d'assurance dans différents États.

La valeur de marché des licences est fondée sur une valorisation externe basée sur des transactions similaires. Elle repose sur l'hypothèse que la cession d'une compagnie d'assurance est structurée comme une transaction où aucun risque de souscription n'est transféré (« clean shell »).

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Les IFRS autorisent la comptabilisation d'un éventail d'autres immobilisations incorporelles. Le bilan consolidé de SCOR comprend : le goodwill, la valeur de portefeuille acquis (VOBA) et d'autres immobilisations incorporelles.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 5 – Écart d'acquisition et Note 9.1 – Autres actifs incorporels.

En IFRS, le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement ni comptabilisés séparément. Il est comptabilisé au coût, diminué des éventuelles dépréciations cumulées. Le goodwill dans le bilan économique a une valeur nulle, conformément à l'Article 12 du règlement délégué.

La valeur d'acquisition des portefeuilles (VOBA) représente la valeur des portefeuilles de réassurance Vie acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Elle représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations étant prises en compte dans le calcul des « best estimates » des passifs dans le bilan économique (cf. D.2 – Provisions techniques), aucune immobilisation incorporelle au titre de la valeur de portefeuille acquis (« VOBA ») n'est donc inscrite dans le bilan économique selon Solvabilité II (cf. commentaires de la Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance).

Les autres immobilisations incorporelles enregistrées en IFRS correspondent à des immobilisations incorporelles liées aux clients découlant de regroupements d'entreprises de la division Non-Vie, de licences d'assurance aux États-Unis, de logiciels acquis et de participations aux syndicats des Lloyd's acquises.

Dans le cadre des IFRS, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. La différence entre les montants dans le bilan économique et en IFRS tient à : (a) l'absence de comptabilisation des immobilisations incorporelles ne pouvant être vendues séparément (baisse de 152 milliards EUR) et (b) la revalorisation à leur valeur de marché (hausse de 145 millions EUR) des immobilisations incorporelles conservées (participations aux syndicats).

D.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Biens immobiliers détenus pour usage propre	721 064	621 388	99 676
Immeubles de placement	1 050 670	770 130	280 540
TOTAL DES BIENS IMMOBILIERS	1 771 734	1 391 518	380 216

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les immobilisations corporelles (ci-après « biens immobiliers ») sont réparties dans le bilan économique entre biens immobiliers pour usage propres de SCOR et biens immobiliers autres que détenus pour usage propre (ci-après « immeubles de placement »).

Les biens immobiliers détenus pour usage propre concernent principalement des immeubles de bureau utilisés par SCOR, du mobilier et des équipements de bureau et des agencements et décorations des immeubles. Ils comprennent également les biens immobiliers détenus pour usage propre en construction. Les biens immobiliers détenus par le Groupe qui sont considérés comme des immeubles de placement correspondent à des bureaux et des commerces.

Les contrats de location sont inclus dans les biens immobiliers détenus pour usage propre. Les paiements relatifs aux contrats de location concernant, en particulier, les loyers des bureaux et des locaux professionnels appartenant au Groupe. Ces derniers comprennent des options d'extension ainsi que des restrictions relatives aux contrats de sous-location. Les contrats de location les plus importants concernent les immeubles aux États-Unis et à Zurich.

Tous les biens immobiliers sont valorisés à leur valeur de marché à l'aide de techniques appropriées. Tous les cinq ans chaque immeuble de placement voit sa valeur de marché ou « juste valeur » faire l'objet d'une revue approfondie par un expert indépendant ayant une expérience récente quant à la situation géographique et la catégorie d'immeuble de placement objet de l'évaluation, et agréé par l'autorité de contrôle (en France : l'APCR). Chaque année, la juste valeur est mise à jour par le même expert en fonction des changements du marché local et/ou de la situation des loyers et de l'état technique de l'immeuble.

Les méthodes de valorisation utilisées comprennent une comparaison avec le marché (prix actuels de biens immobiliers similaires dans un marché actif ou prix récents de biens immobiliers similaires ajustés dans des marchés moins actifs) et la capitalisation des revenus (projections des flux de trésorerie actualisés fondées sur des estimations fiables). Les flux de trésorerie s'appuient sur les conditions des contrats de location et d'autres natures existants et, si possible, sur des indices externes tels que les loyers actuels sur le marché pour des biens similaires dans une situation géographique et un état similaires, en utilisant des taux d'actualisation qui reflètent les évaluations actuelles par le marché de l'incertitude liée au montant et au calendrier des flux de trésorerie.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Les biens immobiliers détenus par SCOR sont comptabilisés au coût dans les états financiers consolidés, net des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. La différence entre la valeur dans le bilan économique et en IFRS s'explique par la revalorisation à la valeur de marché des biens immobiliers détenus au coût (hausse de 380 millions EUR), de même que les montants présentés dans l'Annexe aux états financiers consolidés.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux immobilisations corporelles, se référer à l'Annexe aux comptes consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 9.2 – Actifs corporels et engagements liés et Note 7.4 – Immobilier de placement. Ces notes donnent également de plus d'informations sur les contrats de location et les contrats de financement du Groupe.

D.1.3. PARTICIPATIONS

BILAN ÉCONOMIQUE CONSOLIDÉ ET COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

En IFRS, toutes les entités significatives sur lesquelles SCOR exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence. Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer de contrôle ou de contrôle conjoint. L'influence notable est généralement constatée lorsque le Groupe détient, directement ou non, 20 % à 50 % des droits de vote.

Les Business Ventures sont mises en équivalence lorsqu'il existe un contrôle conjoint. Les fonds d'investissement et les sociétés immobilières sont consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence. La part des actionnaires sans contrôle de fonds d'investissement consolidés par intégration globale est présentée dans les « Autres dettes ». Tous les soldes et transactions intragroupe significatifs, y compris les résultats provenant de transactions réalisées au sein de la Société, sont totalement éliminés.

Le bilan économique consolidé du groupe SCOR est préparé selon les mêmes principes qu'en IFRS, car il n'existe pas d'établissement important du secteur financier autre que des compagnies d'assurance/réassurance qui nécessiterait de modifier la méthode de consolidation appliquée. SCOR Investment Partners (SIP) est une société de gestion de placements dénuée d'actifs et de passifs significatifs. Tous les investissements du groupe SCOR détenus dans des fonds d'investissement gérés par SIP ou dans des sociétés immobilières détenues à 100 % sont consolidés par intégration globale ou mis en équivalence dans le bilan économique ou les états financiers consolidés en IFRS afin de refléter les investissements sous-jacents des filiales de réassurance du groupe SCOR.

La valeur des participations inscrites au bilan économique correspond à la participation de SCOR dans les entreprises liées. La valeur de ces entreprises liées non consolidées, qui est identique dans le bilan économique consolidé selon Solvabilité II et dans les états financiers consolidés, représente la quote-part de la Société dans l'entreprise liée valorisée selon la méthode de la mise en équivalence, tant en IFRS que selon Solvabilité II.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux entreprises associées, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 2 – Périmètre de consolidation et Note 22 – Opérations avec des parties liées.

D.1.4. TRÉSORERIE ET INVESTISSEMENTS, AUTRES QUE LES BIENS IMMOBILIERS ET LES PARTICIPATIONS

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Actions	499 105	1 601 584	(1 102 479)
Obligations	15 534 206	16 356 521	(822 315)
Organismes de placement collectif	1 165 870	-	1 165 870
Produits dérivés	187 103	187 103	-
Dépôts et cautionnements	121 740	29 288	92 452
Autres investissements	2 288	-	2 288
Trésorerie	1 688 474	1 688 474	-
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET DE LA TRÉSORERIE	19 198 786	19 862 970	(664 184)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les investissements inscrits au bilan économique comprennent des actifs financiers tels que des actions, des obligations (obligations d'entreprises, obligations d'État, titres structurés, titres garantis), des organismes de placement collectif, des produits dérivés, des dépôts, d'autres investissements (hedge funds, « Insurance-Linked Securities » et entités structurées) et de la trésorerie. SCOR ne détient pas d'actifs dans des fonds indiciels ou des fonds en unités de compte.

La valeur économique des actifs financiers négociables sur un marché financier actif et organisé est définie comme la valeur de cotation de « l'offre » (bid) à la clôture des bourses le dernier jour de l'exercice. Les cours sont considérés comme des prix sur un marché actif si les prix ou taux publiés reflètent des transactions réelles et régulières disponibles auprès d'une bourse, d'un agent ou d'un courtier.

Les actifs financiers valorisés à l'aide de prix cotés comprennent les actions cotées, les obligations d'État et assimilées ainsi que les obligations garanties par une agence gouvernementale ou encore les investissements à court-terme. La juste valeur des organismes de placement collectif et des produits financiers dérivés est déterminée par référence à des prix « bid » publiés ou des valeurs fondées sur des modèles utilisant des données de marché observables établis par des experts internes et externes.

En l'absence de prix cotés sur un marché actif pour les mêmes actifs ou passifs, les méthodes de valorisation suivantes peuvent être utilisées :

- des prix cotés sur un marché actif pour les mêmes actifs, ajustés au titre de facteurs spécifiques (y compris l'état ou la situation géographique de l'actif, le volume ou le niveau d'activité dans les marchés où les données sont observées) ;
- d'autres modèles fondés sur des données de marché ; et
- des modèles utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

SCOR étant responsable de la détermination de la valeur économique de ses investissements, la société procède régulièrement à une analyse destinée à vérifier si les prix de marché reçus de tiers sont des estimations fiables de la valeur de marché. L'analyse comprend : (i) une revue des modifications de prix effectuées dans les systèmes de gestion des investissements ; (ii) une revue régulière des variations de prix entre deux dates au-delà des seuils prédéfinis selon la nature des titres ; et (iii) la revue et la validation des changements de valorisations réalisés à titre exceptionnel.

Toutefois le Groupe peut être amené à conclure que les prix reçus de tiers ne reflètent pas les conditions de marché actuelles. Le cas échéant, SCOR peut être amené à demander des cotations alternatives ou à appliquer des valorisations développées en interne. Par ailleurs, le Groupe peut être amené à valoriser certains produits dérivés sur la base de techniques de valorisation internes utilisant des données de marché observables.

Actions

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, la valeur économique est déterminée selon des techniques de valorisation communément utilisées.

Obligations (obligations d'État, obligations d'entreprises, titres structurés, titres garantis)

La valorisation des produits structurés autres que ceux garantis par des agences gouvernementales pour lesquels le marché est considéré comme actif, de dettes hybrides senior (tier 1 et tier 2) émises par le secteur privé, de titres non cotés du secteur privé, d'obligations assimilées à des obligations d'État indexées sur l'inflation et d'autres investissements alternatifs spécifiques est basée sur des modèles utilisant des données de marché observables établis par des experts internes et externes.

Organismes de placement collectif

La valeur économique de certains organismes de placement collectif (non cotés) est déterminée par référence à des valeurs fondées sur des modèles utilisant des données de marché observables établis par des experts internes et externes. La valeur économique des hedge funds gérés par des tiers externes est fondée sur leur « Valeur Actif Net » (« Net Asset Value », NAV), déterminée par les administrateurs externes des fonds. Cette NAV est auditée régulièrement, au moins une fois par an.

Produits dérivés (actif et passif)

Tous les produits dérivés figurent à l'actif du bilan lorsque leur valeur économique est positive ou au passif du bilan lorsqu'elle est négative.

Le Groupe utilise notamment les produits dérivés suivants pour réduire son exposition aux divers risques auxquels il est exposé : swaps de taux d'intérêt, indices de mortalité et immobiliers, instruments à terme d'achat et de vente de devises, caps et floors, options de vente et d'achat sur des « insurance linked securities » (ILS).

La valeur économique de certains produits financiers se rapportant principalement aux obligations catastrophe Atlas est déterminée par référence à des valeurs fondées sur des modèles utilisant des données de marché observables établis par des experts internes et externes.

Les obligations catastrophe

Les obligations catastrophe Atlas IX sont valorisées selon un modèle des pertes cumulées attendues fondé sur une combinaison de données de marché (dans la mesure où le marché de ces instruments est actif) et d'outils de modélisation catastrophe développés par des tiers externes (AIR/RMS). Les données non observables significatives du modèle de valorisation sont les suivantes :

Données non observables	Atlas IX Series 2015-1	Atlas IX Series 2016-1
Perte attendue relative aux ouragans aux États-Unis selon le modèle AIR	4,45 %	5,10 %
Perte attendue relative aux tremblements de terre aux États-Unis et au Canada selon le modèle AIR	3,25 %	3,85 %

La survenance d'une catastrophe significative (telle qu'un tremblement de terre aux États-Unis ou au Canada ou un ouragan aux États-Unis) au cours de la période de couverture de la série d'obligation correspondante (Atlas IX Series 2015-1 ou Atlas IX Series 2016-1), conduirait à une augmentation de la valeur économique de la portion correspondante du produit dérivé comptabilisé.

Contrat de transfert de risque vie

La transaction Atlas IX contrat de transfert de risque Vie est reconnue comme un produit dérivé actif à la juste valeur par le compte de résultat, et une dette correspondant au montant des paiements d'intérêts est inscrite au passif. SCOR valorise le dérivé actif en utilisant un modèle basé sur des taux d'intérêt indicatifs d'un marché secondaire ; il est tenu compte à la fois de la probabilité de déclenchement et des opportunités d'investissements alternatifs pour autant que de tels produits soient négociés de manière active.

Le taux d'intérêt moyen calculé est basé sur des sources externes qui fournissent régulièrement des aperçus du marché secondaire actuel. Le taux d'intérêt moyen du marché secondaire utilisé au 31 décembre 2016 était de 2,41 %.

La survenance d'événements de mortalité extrême aux États-Unis (tels que les pandémies, catastrophes naturelles et attaques terroristes) au cours de la période de couverture de cette obligation aurait pour impact de faire augmenter la juste valeur du produit dérivé.

Swaps de taux d'intérêt et de devises

SCOR a acheté des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir son exposition résultant des dettes financières à taux variables principalement liées aux investissements immobiliers. Pour couvrir le risque de change associé à certaines dettes émises en franc suisse, SCOR a conclu des swaps de devises qui échangent le principal et les intérêts des titres en euro. La valeur économique des swaps est fournie par la contrepartie bancaire et repose sur des données de marché. Le caractère raisonnable des valorisations transmises par des tiers est vérifié dans le cadre du processus classique d'analyse des comptes en utilisant des modèles internes.

Achats et ventes à terme de devises

SCOR a acheté et vendu des contrats à terme de devises afin de réduire son exposition globale au risque de change relative aux montants libellés dans des devises autres que les devises fonctionnelles de ses filiales. Ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur nette sur la base de valorisations fournies par la contrepartie bancaire et utilisant des données de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

SCOR applique la même définition de la trésorerie aux fins du reporting selon Solvabilité II et IFRS, à savoir que la trésorerie comprend la caisse, la trésorerie nette en banque, les dépôts à court terme ou les investissements dont la maturité est inférieure à trois mois à compter de la date de reporting. Les dépôts comprennent donc les dettes sur les établissements de crédit dont la maturité est supérieure à trois mois. La valeur comptable des dépôts avoisine leur valeur de marché.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

La méthode de valorisation des actifs financiers dans le bilan économique selon Solvabilité II est identique à celle appliquée en IFRS.

Le reclassement entre types d'investissements est dû aux différences entre les définitions de Solvabilité II et celles utilisées dans les états financiers consolidés. Le reclassement ne donne pas lieu à des modifications des valorisations, la différence totale incluse dans le tableau ci-dessus est présentée nette des prêts et prêts hypothécaires du fait des changements de présentation (cf. Section D.1.9 – Autres actifs, y compris les prêts et créances commerciales).

Pour plus d'informations sur les montants, la classification et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux investissements, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 7.2 – Principes comptables de valorisation et de dépréciation des actifs financiers, Note 7.9 – Instruments dérivés, et Note 11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

D.1.5. ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Frais d'acquisition reportés (FAR)	-	1 376 206	(1 376 206)
Montants recouvrables au titre de la réassurance	82 546	1 096 622	(1 014 076)
Non-Vie	510 738	826 287	(315 549)
Vie	(428 192)	270 335	(698 527)
Dépôts auprès des cédantes	9 510 608	8 327 563	1 183 045
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 127 806	3 542 386	(2 414 580)
Créances nées d'opérations de réassurance	103 230	103 230	-
TOTAL DES ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	10 824 190	14 446 007	(3 621 817)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs techniques d'assurance correspondent à des soldes de réassurance et de contrats d'assurance directe.

Dans le bilan économique, les provisions techniques au titre des opérations acceptées et cédées sont constatées conformément à la méthodologie prévue par Solvabilité II (cf. Section D.2 – Provisions techniques). Le calcul du « best estimate » et de la marge de risque s'appuie sur toutes les projections de flux de trésorerie liées aux contrats d'assurance et de réassurance existants, y compris les primes, le paiement de prestations et de dépenses. En conséquence, certains soldes du bilan en IFRS sont soit annulés soit ajustés lors de l'établissement du bilan économique :

FAR

Les FAR, qui représentent le report des coûts directs liés à l'acquisition de nouveaux contrats (principalement des commissions) ne sont pas reconnus dans le bilan économique. Les remboursements des frais d'acquisition initiaux sont inclus dans les primes futures, et donc dans le calcul des provisions techniques.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance (provisions techniques cédées) reflètent les montants estimés recouvrables des contrats de réassurance (rétrocession) au titre des traités de réassurance de SCOR.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance dans le bilan économique sont calculés à l'aide d'une méthodologie, de systèmes et de processus à peu près identiques à ceux utilisés pour le « best estimate » des passifs (cf. Section D.2 – Provisions techniques). Les hypothèses retenues sont fondées sur le type d'activité rétrocédée et la valorisation tient compte, le cas échéant, du montant recouvrable.

Dépôts auprès des cédantes

Ces montants représentent des dépôts effectués à la demande des cédantes en garantie des engagements de réassurance de SCOR. SCOR valorisé à la juste valeur les dépôts auprès des cédantes (ou fonds détenus) en actualisant les flux de trésorerie futurs des fonds, si la valorisation en IFRS ne fait pas déjà état des valeurs de marché. Pour réaliser une valorisation économique des contrats, tous les flux de trésorerie liés aux contrats sont pris en compte, notamment les flux de trésorerie des actifs déposés chez la cédante. Ces flux de trésorerie sont calculés sur la base des caractéristiques des contrats sous-jacents, notamment le remboursement des intérêts y afférents.

Créances nées d'opérations d'assurance, de réassurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Les créances nées d'opérations d'assurance et les montants à recevoir d'intermédiaires inscrits séparément dans le bilan économique représentent des montants liés à l'activité d'assurance qui sont dus (et échus) par les assurés, les intermédiaires et autres assureurs, mais qui ne sont pas pris en compte dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour le calcul des provisions techniques.

Les créances nées d'opérations de réassurance correspondent à des montants liés à la réassurance (rétrocession) dus (et échus) par des réassureurs, qui ne sont pas inclus dans les montants recouvrables au titre de la réassurance. Les créances comprennent les montants dus par les réassureurs au titre de sinistres réglés. Les créances sont comptabilisées au coût (avec une provision pour risque d'irrécouvrabilité), qui avoisine leur juste valeur.

Valeur de portefeuille acquis (ou « VOBA »)

Conformément à la Directive Solvabilité II, la VOBA est incluse dans les provisions techniques. Pour plus d'informations, se référer à la Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Comme expliqué précédemment, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition et les créances nées d'opérations d'assurance qui sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques ne sont pas comptabilisés séparément dans le bilan économique. Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes sont calculés de la même manière que les ajustements du « best estimate » des passifs. Les créances nées d'opérations d'assurance et les montants à recevoir d'intermédiaires comprennent un reclassement des estimations de sinistres à payer acceptées au titre des passifs liés aux contrats Vie en IFRS, qui ne sont pas inclus dans les provisions techniques selon Solvabilité II. La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des actifs d'assurance technique n'est pas différente de celle des IFRS.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux actifs techniques d'assurance, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 8 – Créances et dettes sur cédantes et rétrocessionnaires, Note 10 – Frais d'acquisition différés et Note 15 – Passifs nets relatifs aux contrats.

D.1.6. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Actifs d'impôts différés	683 337	683 337	-
Passifs d'impôts différés	(859 444)	(354 420)	(505 024)
ACTIFS/(PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(176 107)	328 917	(505 024)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielles du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique.

Les principales différences temporelles sont générées par les déficits fiscaux reportables et la revalorisation de certains actifs et passifs financiers, y compris les contrats de produits dérivés, certains contrats d'assurance, les provisions pour engagements sociaux. De plus, des différences temporelles sont générées lors d'une acquisition, du fait des différences entre la juste valeur des actifs nets acquis et leurs bases fiscales.

Des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, sur lequel on imputera ces déficits reportables. Le management prend des hypothèses et estime ainsi les

projections de résultats futurs pour déterminer l'existence de bénéfices imposables futurs suffisants. SCOR utilise un modèle d'actualisation de flux futurs intégrant une estimation des profits futurs et d'autres ratios financiers de l'entité sur la base des plans d'affaires approuvés par le Conseil d'administration, qui prennent en compte les principales variables affectant l'évolution des résultats de souscription. Ces business plans incluent une évaluation des primes brutes et nettes, des ratios de sinistres et des ratios de frais généraux ainsi que des hypothèses actuarielles. Dans la mesure où les déficits reportables ne pourraient pas être utilisés ou expireraient, une charge d'impôts différés pourrait être comptabilisée dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt applicables à l'exercice fiscal au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables au 31 décembre 2016 arrivent à expiration de la manière suivante :

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Déficits fiscaux reportables	Déficits reportables pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu	Actifs d'impôts différés reconnus
2017	4 870		1 726
2018	10 800		3 780
2019	1 538		326
2020	70 037		18 015
2021	33 009		8 252
Au-delà	385 732	(6 763)	131 005
Illimité	1 255 929	(65 894)	341 854
TOTAL	1 761 915	(72 657)	504 958

La reconnaissance d'un actif d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables est évaluée en fonction de l'existence de résultats futurs imposables estimés suffisants et des règles fiscales locales – par exemple report illimité des pertes en France et période de report de 20 ans aux États-Unis. La législation française a conduit à une limitation de l'utilisation des pertes reportables à un million EUR majoré de 50 % du résultat fiscal restant. L'évaluation des perspectives de bénéfice imposable est basée sur les hypothèses principales présentées dans les principes comptables de cette note. SCOR demeure confiant dans sa capacité à utiliser tous les reports déficitaires activés.

Les déficits reportables qui n'ont pas été reconnus en actifs d'impôts différés concernent principalement le groupe fiscal français.

L'impact des ajustements des données chiffrées en IFRS à la valeur de marché dans le bilan économique étant une augmentation globale de l'actif net, tous les impacts sur les impôts différés générés par la comptabilisation d'ajustements économiques sont enregistrés dans les passifs d'impôts différés. Les impôts différés maintenus dans le bilan économique sont comptabilisés dans conformément à IAS 12 – Impôts sur le résultat.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

La valorisation des impôts différés dans le bilan économique selon Solvabilité II est globalement similaire à celle des IFRS, à ceci près que les actifs ou passifs d'impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et passifs constatés dans le bilan économique et leur valeur fiscale (les différences entre la valeur comptable et la base fiscale de l'actif ou du passif dans le bilan en IFRS).

Pour le bilan économique, l'impact sur les impôts différés découlant de tous les ajustements avec le bilan en IFRS est comptabilisé à l'aide des taux d'imposition locaux en vigueur. Les impôts différés sont ajustés au titre de l'impact des différences entre la valorisation en IFRS et selon Solvabilité II – la principale d'entre elles tenant à la revalorisation des provisions techniques, mais également d'autres différences telles que les biens au coût amorti qui sont retraités à leur juste valeur.

Pour plus d'informations sur les montants et la méthode de valorisation en IFRS appliquée aux impôts différés, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 17 – Impôts.

D.1.7. EXCÉDENT DU RÉGIME DE RETRAITE

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016, SCOR n'avait pas comptabilisé d'excédent du régime de retraite. Se référer à la Section D.3.1 – Obligations au titre des provisions pour retraite.

D.1.8. ACTIONS PROPRES

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Les actions propres (252 millions EUR) détenues par SCOR ont été acquises en vue d'attributions prévues aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions, et dans une moindre mesure, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un intermédiaire financier externe visant à garantir la liquidité des actions SCOR sur le marché.

Dans les états financiers consolidés, les actions propres (auto-détenues) sont valorisées au coût et présentées en déduction des capitaux propres. Dans le bilan économique, les actions propres ont été reclassées des capitaux propres dans l'actif. Dans le bilan économique selon Solvabilité II, les actions propres sont comptabilisées à leur valeur de marché.

Pour plus d'informations sur les montants et la méthode de valorisation en IFRS appliquées aux actions propres, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 12 – Informations sur le capital, la gestion du capital, le cadre réglementaire et les réserves consolidées.

D.1.9. AUTRES ACTIFS, Y COMPRIS PRÊTS ET CRÉANCES COMMERCIALES

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Prêts et prêts hypothécaires	1 529 334	865 149	664 185
Avances sur police	29 738	29 738	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 499 596	835 411	664 185
Autres créances (hors assurance)	475 479	425 650	49 829
Autres actifs	33 630	33 630	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	2 038 443	1 324 429	714 014

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Cette section couvre tous les autres actifs comptabilisés dans le bilan économique, y compris les prêts et les prêts hypothécaires, les créances commerciales et tous les autres actifs. Ces actifs sont pour la plupart comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui avoisine leur juste valeur.

Les prêts et les prêts hypothécaires dans le bilan économique représentent les avances sur polices et les autres prêts et prêts hypothécaires.

Les créances commerciales comprennent les montants dus par les salariés ou différents partenaires commerciaux et les États (par exemple les impôts courants) non liés à l'assurance ou la réassurance.

Tous les autres actifs comprennent principalement des comptes de régularisation.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

La valeur des autres actifs comptabilisés n'étant pas très différente de leur valeur de marché, il n'existe pas de différence de valorisation entre les états financiers consolidés et le bilan économique. La différence dans le tableau ci-dessus concerne la présentation et reflète le reclassement des catégories d'investissement (cf. Section D.1.4 – Trésorerie et investissements, autres que les biens immobiliers et les participations). Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux prêts, créances commerciales et autres actifs, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 7.8 – Prêts et créances.

D.1.10. SCOR SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

Le tableau ci-après présente les actifs du bilan économique de SCOR SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SCOR SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles à la Section D.1.9 – Autres actifs, y compris les prêts et créances commerciales, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les actifs spécifiques de SCOR SE sont présentées dans les sous-sections ci-après.

SCOR SE

Actif au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Goodwill	-	D.1.1	D.1.10.1
Frais d'acquisition différés	-	D.1.5	D.1.10.5
Immobilisations incorporelles	-	D.1.1	D.1.10.1
Actifs d'impôts différés	277 504	D.1.6	D.1.10.6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	90 664	D.1.2	D.1.10.2
Investissements	9 052 041		
Participations et détentions dans des entreprises liées	8 306 706	D.1.3	D.1.10.3
Actions	2 965	D.1.4	D.1.10.4
Obligations	576 796	D.1.4	D.1.10.4
Organismes de placement collectif	14 527	D.1.4	D.1.10.4
Produits dérivés	69 313	D.1.4	D.1.10.4
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	81 734	D.1.4	
Prêts et prêts hypothécaires	2 272 198	D.1.9	D.1.10.8
Autres prêts et prêts hypothécaires	2 272 198		
Montants recouvrables au titre de la réassurance	355 168	D.1.5	D.1.10.5
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	356 548		
Non-Vie hors santé	356 587		
Santé similaire à la Non-Vie	(39)		
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	(1 380)		
Santé similaire à la Vie	(1 567)		
Vie hors santé, UC et indexés	187		
Dépôts auprès des cédantes	1 797 937	D.1.5	D.1.10.5
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	143 942	D.1.5	D.1.10.5
Créances nées d'opérations de réassurance	924	D.1.5	D.1.10.5
Autres créances (hors assurance)	254 194	D.1.9	D.1.10.8
Actions propres	252 117	D.1.8	D.1.10.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	280 857	D.1.4	D.1.10.4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	100 708	D.1.9	D.1.10.8
TOTAL DE L'ACTIF	14 878 254		

D.1.10.1. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les comptes sociaux de SCOR SE comprend une immobilisation incorporelle (4 millions EUR) comptabilisée selon le référentiel comptable français. Cet actif a une valeur nulle dans le bilan économique (cf. Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations incorporelles selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.1 – Actifs incorporels ; et autres informations : Note 3 – Autres actifs.

D.1.10.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SCOR SE ne détient pas directement d'immeubles de placement, et les investissements dans des sociétés immobilières sont comptabilisés comme des participations.

Les biens d'équipement pour usage propre détenus par SCOR sont comptabilisés au coût dans les états financiers consolidés, net des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations corporelles selon le référentiel

comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.3 – Actifs corporels d'exploitation ; et autres informations : Note 3 – Autres actifs.

D.1.10.3. PARTICIPATIONS

La valeur des participations inscrites au bilan économique correspond à la participation de SCOR SE dans les entreprises liées.

Aux fins de l'établissement du bilan économique individuel, SCOR SE valorise ses détentions dans des entreprises liées (filiales et autres) selon la méthode de la mise en équivalence corrigée. La valeur des participations reflète la quote-part individuelle de l'entité de l'excédent des actifs sur les passifs de l'entreprise liée, valorisés conformément aux règles de Solvabilité II.

Les participations sont comptabilisées dans les états financiers de SCOR SE au coût diminué des dépréciations cumulées. Ainsi, la différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la revalorisation à la valeur de marché, comme expliqué plus haut, et par un traitement comptable différent des frais d'acquisition.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des participations dans des entreprises mises en équivalence selon le référentiel comptable français, se référer à l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements ; et autres informations : Note 2 – Placements.

D.1.10.4. TRÉSORERIE ET INVESTISSEMENTS, AUTRES QUE LES BIENS IMMOBILIERS ET LES PARTICIPATIONS

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actions	2 965	2 965	-
Obligations	576 796	580 399	(3 603)
Organismes de placement collectif	14 527	13 513	1 014
Produits dérivés	69 313	75 872	(6 559)
Trésorerie	280 857	283 883	(3 026)
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET DE LA TRÉSORERIE	1 026 192	1 038 366	(12 174)

Dans les états financiers, les actions détenues par SCOR SE sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations. Les obligations sont comptabilisées au coût amorti.

La différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique principalement par la revalorisation à la valeur de marché. La Section D.1.4 – Trésorerie et investissements, autres que les biens immobiliers et les participations, fournit des informations sur les principes de valorisation utilisés dans le bilan économique. En outre, des reclassements sont opérés entre le bilan économique et les

comptes sociaux, notamment pour les actions et la trésorerie, lorsque les investissements à court terme sont reclassés en raison de leur liquidité élevée.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des investissements selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements ; et autres informations : Note 2 – Placements.

D.1.10.5. ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Frais d'acquisition reportés (FAR)	-	144 330	(144 330)
Montants recouvrables au titre de la réassurance	355 168	615 608	(260 440)
Non-Vie	356 548	-	356 548
Vie	(1 380)	615 608	(616 988)
Dépôts auprès des cédantes	1 797 937	1 757 065	40 872
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	143 942	696 240	(552 298)
Créances nées d'opérations de réassurance	924	(10 301)	11 225
TOTAL DES ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	2 297 971	3 202 942	(904 971)

Les actifs techniques d'assurance concernent des contrats de réassurance acceptés et rétrocedés.

Comme expliqué à la Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition et les créances nées d'opérations d'assurance qui sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques ne sont pas comptabilisés séparément dans le bilan économique. Les mêmes principes s'appliquent aux opérations de rétrocession à travers l'évaluation des montants recouvrables au titre de la réassurance.

Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes sont calculés de la même manière que les ajustements du « best estimate » des passifs.

La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des actifs d'assurance technique (créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance) n'est pas différente de celle des comptes sociaux.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des actifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes de l'Annexe C dans le Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.7 – Comptabilisation des opérations de réassurance, Note 1.8 – Provisions techniques, et Note 1.9 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

D.1.10.6. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actifs d'impôts différés	277 504	-	277 504
Passifs d'impôts différés	(181 353)	-	(181 353)
ACTIFS/(PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	96 151	-	96 151

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielles du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique. En outre, SCOR SE comptabilise des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables nets lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, sur lequel ces déficits reportables pourront être imputés.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la constatation d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.1.6 – Actifs d'impôts différés et D.3.3 – Passifs d'impôts différés).

D.1.10.7. ACTIONS PROPRES

Les actions propres dans le bilan économique (252 millions EUR) correspondent à des titres d'autocontrôle détenues par SCOR SE, acquises en vue d'attributions prévues aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions, et dans une moindre mesure, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un intermédiaire financier externe visant à garantir la liquidité des actions SCOR sur le marché. Dans les

comptes sociaux, les actions propres sont valorisées au coût. Les actions propres sont classées à l'actif du bilan économique et comptabilisées à la valeur de marché.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des actions propres selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Note 3 – Autres actifs.

D.1.10.8. AUTRES ACTIFS

SCOR SE

<i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Prêts et prêts hypothécaires	2 272 198	2 234 913	37 285
Autres créances (hors assurance)	254 194	247 342	6 852
Autres actifs	100 708	51 587	49 121
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	2 627 100	2 533 842	93 258

Les autres actifs sont généralement comptabilisés au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur. La différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique principalement par la présentation de certains actifs conformément aux définitions de Solvabilité II, qui sont différentes de celles utilisées pour les comptes sociaux de SCOR SE.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des prêts, créances commerciales et autres actifs selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements ; et autres informations : Note 2 – Placements et Note 3 – Autres actifs.

D.1.11. SGP&C SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

Le tableau ci-après présente les actifs du bilan économique de SGP&C SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SGP&C SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles à la Section D.1.9 – Autres actifs, y compris les prêts et créances commerciales, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les actifs spécifiques de SGP&C sont présentées dans les sous-sections ci-après.

SGP&C SE

Actif au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Actifs d'impôts différés	64 646	D.1.6	D.1.11.6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 733	D.1.2	D.1.11.2
Investissements	6 276 074		
Participations et détentions dans des entreprises liées	2 852 924	D.1.3	D.1.11.3
Actions	110 366	D.1.4	D.1.11.4
Obligations	1 539 668	D.1.4	D.1.11.4
Organismes de placement collectif	1 687 130	D.1.4	D.1.11.4
Produits dérivés	85 932	D.1.4	D.1.11.4
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	52	D.1.4	
Autres investissements	2	D.1.4	D.1.11.4
Prêts et prêts hypothécaires	487 981	D.1.9	D.1.11.7
Autres prêts et prêts hypothécaires	487 981		
Montants recouvrables au titre de la réassurance	2 208 586	D.1.5	D.1.11.5
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	2 208 586		
Non-Vie hors santé	2 179 979		
Santé similaire à la Non-Vie	28 607		
Dépôts auprès des cédantes	994 500	D.1.5	D.1.11.5
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	330 189	D.1.5	D.1.11.5
Créances nées d'opérations de réassurance	17 215	D.1.5	D.1.11.5
Autres créances (hors assurance)	52 667	D.1.9	D.1.11.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 658	D.1.4	D.1.11.4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	23	D.1.9	D.1.11.7
TOTAL DE L'ACTIF	10 469 272		

D.1.11.1. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les comptes sociaux de SGP&C SE comprend diverses immobilisations incorporelles (347 millions EUR) comptabilisées selon le référentiel comptable français. Ces actifs ont une valeur nulle dans le bilan économique (cf. Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations incorporelles selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.1 – Actifs incorporels (Section 5.1.1) ; et autres informations : Note 3 – Autres actifs (Section 5.2.2).

D.1.11.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SGP&C SE ne détient pas directement d'immeubles de placement, et les investissements dans des sociétés immobilières sont comptabilisés comme des participations.

Les biens d'équipement pour usage propre détenus par SGP&C SE sont comptabilisés au coût dans les états financiers, net des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. La différence entre les montants dans le bilan économique et selon le référentiel comptable français s'explique par la revalorisation à la valeur de marché (cf. Section D.1.2 – Immobilisations corporelles).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations corporelles selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.3 – Actifs corporels (Section 5.1.3) ; et autres informations : Note 3 – Actifs corporels et incorporels (Section 5.2.2).

D.1.11.3. PARTICIPATIONS

La valeur des participations inscrites au bilan économique correspond à la participation de SGP&C SE dans les entreprises liées.

Aux fins de l'établissement du bilan économique individuel, SPG&C SE valorise ses détentions dans des entreprises liées (filiales et autres) selon la méthode de la mise en équivalence corrigée. La valeur des participations reflète alors la quote-part individuelle de SGP&C de l'excédent des actifs sur les passifs de l'entité liée, valorisés conformément aux règles de Solvabilité II.

Les participations sont comptabilisées dans les états financiers de SGP&C SE au coût diminué des dépréciations cumulées. Ainsi, la différence entre les montants dans le bilan économique et selon le référentiel comptable français s'explique par la revalorisation à la valeur de marché, comme expliqué plus haut.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des investissements dans les entreprises mises en équivalence selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 2 – Placements (Section 5.2.1).

D.1.11.4. TRÉSORERIE ET INVESTISSEMENTS, AUTRES QUE LES BIENS IMMOBILIERS ET LES PARTICIPATIONS

SGP&C SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actions	110 366	83 444	26 922
Obligations	1 539 668	1 563 470	(23 802)
Organismes de placement collectif	1 687 130	1 497 560	189 570
Produits dérivés	85 932	85 932	-
Autres investissements	2	-	2
Trésorerie	34 658	11 413	23 245
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET DE LA TRÉSORERIE	3 457 808	3 241 871	215 937

Dans les états financiers, les actions détenues par SGP&C SE sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations. Les obligations sont comptabilisées au coût amorti.

La différence entre les montants dans le bilan économique et dans les états financiers 2016 s'explique principalement par la revalorisation à la valeur de marché. La Section D.1.4 – Trésorerie et investissements, autres que les biens immobiliers et les participations, donne des informations sur les principes de valorisation utilisés dans le bilan économique.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des investissements selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 2 – Placements (Section 5.2.1).

D.1.11.5. ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Frais d'acquisition reportés (FAR)	-	183 624	(183 624)
Montants recouvrables au titre de la réassurance	2 208 586	3 125 155	(916 569)
Dépôts auprès des cédantes	994 500	988 246	6 254
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	330 189	1 512 500	(1 182 311)
Créances nées d'opérations de réassurance	17 215	17 210	5
TOTAL DES ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	3 550 490	5 826 735	(2 276 245)

Les actifs techniques d'assurance concernent des contrats de réassurance acceptés et rétrocedés.

Comme expliqué à la Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition et une partie des créances nées d'opérations d'assurance qui sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques ne sont pas comptabilisés séparément dans le bilan économique. Les mêmes principes s'appliquent aux opérations de récession à travers l'évaluation des montants recouvrables au titre de la réassurance.

Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes sont basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la même manière que les ajustements des « best estimates » des passifs.

La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des actifs d'assurance technique (créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance) n'est pas différente de celle du référentiel comptable français.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des actifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.7 – Comptabilisation des opérations de réassurance (Section 5.1.7), Note 1.8 – Provisions techniques (Section 5.1.8) et Note 1.9 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance (Section 5.1.9) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres (Section 5.2.3).

D.1.11.6. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS**SGP&C SE**

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actifs d'impôts différés	64 646	-	64 646
Passifs d'impôts différés	(23 126)	-	(23 126)
ACTIFS/(PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	41 520	-	41 520

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique. En outre, SGP&C SE comptabilise des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables nets lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, sur lequel ces déficits reportables pourront être imputés.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la constatation d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.1.6 – Actifs d'impôts différés et D.3.3 – Passifs d'impôts différés).

D.1.11.7. AUTRES ACTIFS**SGP&C SE**

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Prêts et prêts hypothécaires	487 981	487 814	167
Autres créances (hors assurance)	52 667	49 356	3 311
Autres actifs	23	23	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	540 671	537 193	3 478

Les autres actifs sont généralement comptabilisés au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des prêts, créances commerciales et autres actifs selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes

dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 3 – Autres actifs (Section 5.2.2).

D.1.12. SGL SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

Le tableau ci-après présente les actifs du bilan économique de SGL SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SGL SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles à la Section D.1.9 – Autres actifs, y compris les prêts et les créances commerciales, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les actifs spécifiques de SGL sont présentées dans les sous-sections ci-après.

SGL SE

Actif au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Goodwill	-	D.1.1	D.1.12.1
Frais d'acquisition différés	-	D.1.5	D.1.12.5
Immobilisations incorporelles	-	D.1.1	D.1.12.1
Actifs d'impôts différés	84 782	D.1.6	D.1.12.6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	5 480	D.1.2	D.1.12.2
Investissements	6 085 159		
Participations et détentions dans des entreprises liées	4 447 214	D.1.3	D.1.12.3
Actions	65 977	D.1.4	D.1.12.4
Obligations	1 110 379	D.1.4	D.1.12.4
Organismes de placement collectif	442 577	D.1.4	D.1.12.4
Produits dérivés	16 780	D.1.4	D.1.12.4
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	533	D.1.4	D.1.12.4
Autres investissements	1 699	D.1.4	D.1.12.4
Prêts et prêts hypothécaires	434 430	D.1.9	D.1.12.7
Autres prêts et prêts hypothécaires	434 430		
Montants recouvrables au titre de la réassurance	1 475 468	D.1.5	D.1.12.5
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	1 475 468		
Santé similaire à la Vie	1 188 399		
Vie hors santé, UC et indexés	287 069		
Dépôts auprès des cédantes	6 542 056	D.1.5	D.1.12.5
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	(269 984)	D.1.5	D.1.12.5
Créances nées d'opérations de réassurance	3 616	D.1.5	D.1.12.5
Autres créances (hors assurance)	105 991	D.1.9	D.1.12.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 559	D.1.4	D.1.12.4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	675	D.1.9	D.1.12.7
TOTAL DE L'ACTIF	14 561 232		

D.1.12.1. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**SGL SE**

<i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Goodwill	-	334 624	(334 624)
Immobilisations incorporelles	-	5 379	(5 379)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	340 003	(340 003)

Les comptes sociaux de SGL SE comprend diverses immobilisations incorporelles (340 millions EUR) comptabilisées selon le référentiel comptable français. Ces actifs ont une valeur nulle dans le bilan économique (cf. Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations incorporelles selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.1 – Actifs incorporels (Section 5.1.1) ; et autres informations : Note 3 – Actifs corporels et incorporels (Section 5.2.2).

D.1.12.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SGL SE ne détient pas directement d'immeubles de placement, et les investissements dans des sociétés immobilières sont comptabilisés comme des participations.

Les biens d'équipement pour usage propre détenus par SGL SE sont comptabilisés au coût dans les états financiers, net des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. La différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la revalorisation à la valeur de marché (cf. Section D.1.2 – Immobilisations corporelles).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des immobilisations corporelles selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans

les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 3 – Actifs corporels et incorporels (Section 5.2.2).

D.1.12.3. PARTICIPATIONS

La valeur des participations inscrites au bilan économique correspond à la participation de SGL SE dans les entreprises liées.

Aux fins de l'établissement du bilan économique individuel, SGL SE valorise ses détentions dans des entreprises liées (filiales et autres) selon la méthode de la mise en équivalence corrigée. La valeur des participations reflète la quote-part individuelle de l'entité de l'excédent des actifs sur les passifs de l'entreprise liée, valorisés conformément aux règles de Solvabilité II.

Les participations sont comptabilisées dans les états financiers de SGL SE au coût diminué des dépréciations cumulées. Ainsi, la différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la revalorisation à la valeur de marché, comme expliqué plus haut, et par un traitement comptable différent des frais d'acquisition.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des investissements dans les entreprises mises en équivalence selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 2 – Placements (Section 5.2.1).

D.1.12.4. TRÉSORERIE ET INVESTISSEMENTS, AUTRES QUE LES BIENS IMMOBILIERS ET LES PARTICIPATIONS**SGL SE**

<i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actions	65 977	35 281	30 696
Obligations	1 110 379	1 086 730	23 649
Organismes de placement collectif	442 577	397 710	44 867
Produits dérivés	16 780	16 780	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	533	533	-
Autres investissements	1 699	1 699	-
Trésorerie	93 559	93 559	-
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET DE LA TRÉSORERIE	1 731 504	1 632 292	99 212

Dans les états financiers, les actions détenues par SGL SE sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations. Les obligations sont comptabilisées au coût amorti.

La différence entre les montants dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique principalement par la revalorisation à la valeur de marché. La Section D.1.4 – Trésorerie et investissements, autres que les biens immobiliers et les participations, donne des informations sur les principes de valorisation utilisés dans le bilan économique.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des investissements selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 2 – Placements (Section 5.2.1).

D.1.12.5. ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

SGL SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Frais d'acquisition reportés (FAR)	-	-	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance	1 475 468	2 018 369	(542 901)
Dépôts auprès des cédantes	6 542 056	5 529 631	1 012 425
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	(269 984)	(254 727)	(15 257)
Créances nées d'opérations de réassurance	3 616	3 616	-
TOTAL DES ACTIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	7 751 156	7 296 889	454 267

Les actifs techniques d'assurance concernent des contrats de réassurance acceptés et rétrocédés.

Comme expliqué à la Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition qui sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques ne sont pas comptabilisés séparément dans le bilan économique. Les mêmes principes s'appliquent aux opérations de récession à travers l'évaluation des montants recouvrables au titre de la réassurance.

Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes sont calculés de la même manière que les ajustements du « best estimate » des passifs.

La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des actifs d'assurance technique (créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance) n'est pas différente de celle du référentiel comptable français.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des actifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.8 – Comptabilisation des opérations de réassurance (Section 5.1.8), Note 1.9 – Provisions techniques (Section 5.1.9) et Note 1.10 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance (Section 5.1.10) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres (Section 5.2.3).

D.1.12.6. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

SGL SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Actifs d'impôts différés	84 782	-	84 782
Passifs d'impôts différés	(206 611)	-	(206 611)
ACTIFS/(PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(121 829)	-	(121 829)

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilanciel du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique. En outre, SGL SE comptabilise des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables nets lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, sur lequel ces déficits reportables pourront être imputés.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la constatation d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.1.6 – Actifs d'impôts différés et D.3.3 – Passifs d'impôts différés).

D.1.12.7. AUTRES ACTIFS**SGL SE**

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Prêts et prêts hypothécaires	434 430	434 159	271
Autres créances (hors assurance)	105 991	105 991	-
Autres actifs	675	18 637	(17 962)
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	541 096	558 787	(17 691)

Les autres actifs sont généralement comptabilisés au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur. La différence entre la valeur des autres actifs dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par les gains et pertes latents sur produits dérivés comptabilisés dans le bilan de SGL SE selon les principes de la comptabilité de couverture d'investissement net.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des prêts, créances commerciales et autres actifs selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.2 – Placements (Section 5.1.2) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres (Section 5.2.3).

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques de SCOR sont calculées comme la somme du « best estimate » des passifs et de la marge de risque. Le « best estimate » des passifs est valorisé comme la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. La marge de risque est calculée en appliquant le calcul du coût du capital compte tenu de la valeur temps pour les risques liés au capital de solvabilité requis futur. Ce chapitre présente les provisions techniques à la clôture de 2016. Les bases, méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs sont également décrites, notamment une analyse des simplifications et des incertitudes importantes qui s'y rapportent.

Lorsque jugé nécessaire, la valorisation des dépôts aux cédantes et des dépôts des rétrocessionnaires fait l'objet d'un commentaire étant donné leur lien étroit avec le calcul du « best estimate » des passifs.

Les taux d'intérêt sans risque utilisés sont ceux fournis par l'EIOPA. L'EIOPA ne fournit pas de taux d'intérêt sans risque pour quelques devises mineures. Dans ce cas, SCOR les calcule conformément à la méthodologie indiquée par l'EIOPA. Les taux d'intérêt sans risque non ajustés sont utilisés sans garantie transitoire ou à long terme (par exemple des corrections pour volatilité).

D.2.1. PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques Non-Vie du groupe SCOR :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique
Provisions techniques Non-Vie	10 958 147
Provisions techniques – Non-Vie (hors santé)	10 705 752
« Best estimate »	10 175 523
Marge de risque	530 229
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	252 395
« Best estimate »	237 596
Marge de risque	14 799
Montants recouvrables au titre de la réassurance Non-Vie	(510 738)
Non-Vie hors santé	(510 442)
Santé (similaire à la Non-Vie)	(296)
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE NETTES	10 447 409

D.2.1.1. SEGMENTATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

Le tableau ci-après présente la valorisation des provisions techniques nettes de la division P&C du groupe SCOR au 31 décembre 2016, par branche d'activités telles que définies aux fins du reporting Solvabilité II.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Assurance de protection du revenu	30 138	(36)	1 858	31 960
Assurance d'indemnisation des travailleurs	62 782	(24)	3 074	65 832
Assurance de responsabilité civile automobile	541 183	(5 386)	49 021	584 818
Assurance maritime, aérienne et transport	496 382	(73 503)	28 690	451 569
Assurance incendie et autres dommages aux biens	1 621 780	(76 414)	127 411	1 672 777
Assurance de responsabilité civile générale	2 215 569	(186 750)	125 575	2 154 394
Assurance crédit et cautionnement	383 067	(78)	28 420	411 409
Pertes pécuniaires diverses	23 745	43	9 289	33 077
Réassurance santé non proportionnelle	144 676	(235)	9 865	154 306
Réassurance responsabilité non proportionnelle	3 425 489	(17 803)	108 397	3 516 083
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	397 891	(68 758)	8 225	337 358
Réassurance dommages non proportionnelle	1 070 417	(81 794)	45 203	1 033 826
TOTAL	10 413 119	(510 738)	545 028	10 447 409

Les provisions techniques nettes Non-Vie de 10 447 millions EUR correspondent à la somme d'un « best estimate » des passifs Non-Vie nets des montants recouvrables au titre de la réassurance de 9 902 millions EUR et d'une marge de risque de 545 millions EUR.

Le « best estimate » des passifs Non-Vie de 9 902 millions EUR (comprenant le « best estimate » brut des passifs de 10 413 millions EUR et des montants recouvrables au titre de la réassurance de (511) millions EUR, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessus) englobe d'une part des provisions pour sinistres nettes (10 752 millions EUR) et d'autre part des provisions pour primes nettes ((849) millions EUR). Les primes futures acceptées et les primes estimées nettes des commissions ne figurent pas à l'actif du bilan économique, mais sont déduites des sinistres futurs au passif.

D.2.1.2. « BEST ESTIMATE » DES PASSIFS

Méthodologie et hypothèses des provisions pour sinistres

Les éléments des provisions pour sinistre (10 752 millions EUR) inclus dans le « best estimate » des passifs dans le bilan économique du groupe SCOR sont détaillés ci-après.

- Les incurred but not reported (ci-après « IBNR ») correspondent aux provisions pour événements survenus mais pas encore communiqués et insuffisamment provisionnés. Elle est calculée dans le système SCOR au niveau des segments actuariels/

années de souscription en utilisant les ratios de sinistres « best estimate » et ultimes, qui sont basés sur une analyse annuelle réalisée chaque année par des actuaires locaux.

- Les sinistres en suspens sont identiques à ceux en IFRS, sauf pour SCOR US avec l'annulation de la baisse de rémunération des salariés (comptabilisée selon le référentiel comptable américain et en IFRS).
- Les estimations de sinistres correspondent essentiellement à la clause sur la fourchette de pertes : une disposition du contrat définissant une fourchette de ratios de sinistres entraînant le paiement d'un pourcentage défini par le contrat. Une estimation des montants à payer est calculée sur la base des ratios de sinistres « best estimate ».
- Pour calculer les frais de gestion des sinistres (ci-après « ULAE ») et les frais généraux, SCOR tient compte de l'ensemble des sorties de trésorerie au titre des engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie. Ils comprennent les frais d'administration, les frais de gestion des investissements et les frais de gestion des sinistres.
- L'actualisation des primes représente l'ajustement de la valeur-temps de l'argent lié à l'estimation des sinistres, des sinistres à payer, des IBNR et des provisions pour frais de gestion des sinistres. L'actualisation des provisions techniques est calculée sur la base des tendances des sinistres des années de souscription calculés par SCOR et des courbes de taux sans risque publiées par l'EIPOA.

- Les tendances des sinistres bruts de rétrocession sont estimées chaque année par des actuaires locaux au niveau des segments actuariels. Dans la plupart des cas, les tendances sont calculés selon la méthode Chain-Ladder, tirée des triangles des sinistres réglés.
- Chaque année, les hypothèses retenues pour le calcul des « best estimates » sont revues et actualisées, notamment celles sur l'actualisation des rentes. SCOR tient compte des informations du marché telles que la hausse des frais médicaux et les taux d'intérêt.

Méthodologie et hypothèses des provisions pour primes

Les éléments des provisions pour primes de Solvabilité II sont présentés ci-après :

- Les primes futures correspondent à la partie des primes non encore émises, à savoir la différence entre le chiffre d'affaires et les primes émises uniquement pour les contrats existants.
- Les commissions futures correspondent aux commissions sur les primes futures.
- Les sinistres futurs sont les provisions pour primes liées aux primes futures et les provisions pour primes non acquises en IFRS. Le ratio de sinistre utilisé pour calculer les sinistres futurs est déterminé par les actuaires de P&C en charge des provisions techniques à partir des ratios de tarification sinistres à primes et de sinistres à primes constatés.
- Les primes estimées correspondent à la partie des primes émises non encore encaissées. Les primes estimées correspondent à la partie des primes émises non encore encaissées. Les primes estimées comprennent les primes de reconstitution estimées et les primes « burning cost » qui sont calculées à l'aide des sinistres ultimes projetés (dont les IBNR). Les IBNR comptabilisés et ceux du bilan économique n'étant pas obligatoirement identiques, les primes de reconstitution et les primes « burning cost » varieront également.
- Les commissions estimées correspondent aux commissions sur les primes estimées. Les commissions estimées comprennent les commissions dégressives estimées et les participations aux bénéficiaires qui sont calculées à l'aide des sinistres ultimes projetés.
- Les frais de gestion de sinistres futurs sont calculés de la même manière que les frais de gestion pour les provisions pour sinistres (ULAE).
- Actualisation : les principes d'actualisation des sinistres s'appliquent à l'actualisation des primes.

Comparaison avec l'exercice précédent

Par rapport à l'année dernière, des changements ont été apportés aux méthodes utilisées et aux principales hypothèses concernant :

- le segment britannique de la faute professionnelle médicale : modification des pertes ultimes du fait de l'alignement sur le « best estimate » et l'ajustement du PEA ⁽¹⁾ pour les années de souscription 2003-2009 ;
- les segments français de l'automobile et de la faute professionnelle médicale : la modification du taux d'intérêt à long terme, fixé à 2,25 % ;

- le segment latent : les références de SCOR en matière de ratios de survie ont été revues à la hausse à l'issue de la publication d'A.M. Best en date de novembre 2016.

Liste des méthodes les plus couramment utilisées

Pour évaluer le « best estimate » en IFRS et selon Solvabilité II, le Groupe recourt à des méthodes actuarielles généralement admises qui intègrent des données quantitatives exogènes résultant de sinistres passés ainsi que des facteurs qualitatifs le cas échéant. Les provisions sont également ajustées en fonction des conditions des traités de réassurance, et du traitement des différents sinistres pouvant potentiellement affecter l'engagement du Groupe sur la durée.

SCOR utilise en particulier :

- des méthodes déterministes (par exemple, Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson, coût moyen ou ratio des sinistres) pour l'évaluation des « best estimate » et des évolutions ;
- des approches scholastiques (par exemple, modèle Mack, Bootstrap) pour estimer la volatilité des provisions techniques ;
- le jugement d'experts (par exemple, des ratios de sinistres exogènes fournis par SCOR Global P&C ou des indices de référence de marchés (RAA)) ;
- des solutions sur-mesure : en fonction de la disponibilité des données et de la complexité des portefeuilles, SCOR développe des solutions adaptées. Certains paramètres utilisés dans ces modèles peuvent faire l'objet d'études particulières. Les paramètres comprennent, sans caractère limitatif, les taux d'intérêt, les évolutions juridiques ou l'inflation.

D.2.1.3. DEGRÉ D'INCERTITUDE

Dans la division Non-Vie, l'incertitude résulte principalement :

- du niveau des ratios de sinistre ultimes utilisés pour calculer les provisions techniques. Certaines méthodes de provisionnement nécessitent d'utiliser des ratios de sinistres ultimes a priori. Les ratios de sinistre lié à la tarification sont souvent utilisés, et les sensibilités liées, testées ;
- le niveau des provisions pour sinistres est testé par l'intermédiaire de deux tests : le premier porte sur l'évolution du développement et le second porte sur les provisions pour sinistres à payer ;
- la jurisprudence. Pour certains contrats (notamment les blessures corporelles), le degré d'incertitude tient aux paramètres sur les paiements de rentes tels que la table de mortalité et le taux de capitalisation. Ces paramètres peuvent varier au fil du temps en raison de la conjoncture économique, de l'évolution du marché et de la jurisprudence.

Les résultats des tests de résistance précités se situent dans une fourchette raisonnable de variation potentielle des sinistres par rapport au « best estimate », et peuvent être absorbées par la volatilité habituelle des provisions techniques.

(1) Ajustement des éléments de prime.

D.2.1.4. MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DE LA RÉASSURANCE

SCOR transfère une partie de ses risques à des rétrocessionnaires dans le cadre de programmes de rétrocession. Les rétrocessionnaires acceptent alors, moyennant le paiement d'une prime par SCOR, les pertes liées aux sinistres couverts par les contrats de rétrocession.

IBNR rétrocédés

Pour les rétrocessions proportionnelles, le taux de cession est appliqué sur la base du « best estimate » des IBNR et les montants des IBNR rétrocédés sont calculés automatiquement.

Pour les rétrocessions non proportionnelles dans le cadre de Solvabilité II, il est considéré que les IBNR rétrocédés comptabilisés en IFRS reflètent le « best estimate ».

Actualisation de la rétrocession

L'évolution des segments acceptés est utilisée pour la rétrocession proportionnelle.

En conséquence, l'évolution de la rétrocession de la branche d'activités est utilisée pour calculer les flux de trésorerie du contrat de rétrocession.

Ajustement pour pertes attendues pour défaut de la contrepartie (créances douteuses)

Les créances douteuses sont estimées au niveau des contrats/sections/année de souscription/rétrocessionnaires en utilisant la notation des rétrocessionnaires. La notation est associée à une probabilité de défaut anticipée et un taux de recouvrement fourni par l'EIOPA dans l'article 199 des règlements délégués.

Segmentation des rétrocessions

Pour la rétrocession proportionnelle, l'allocation par branche d'activités suit la segmentation retenue.

Pour la rétrocession non proportionnelle, les règles prévues par le contrat de rétrocession sont utilisées.

D.2.1.5. MARGE DE RISQUE

SCOR calcule la marge de risque selon Solvabilité II conformément à la méthode indiquée du coût du capital, à l'aide du taux sans risque pour l'actualisation et le taux du coût du capital.

SCOR utilise son modèle interne pour ses principales filiales, comme base pour estimer le capital de solvabilité requis futur. Conformément aux scénarios de transfert, des exigences de capital distinctes sont estimées pour la souscription, le crédit et le risque opérationnel.

La marge de risque calculée est affectée aux branches d'activités sous-jacentes de façon proportionnelle au « best estimate » des passifs nets courants. Toutes les entités ayant des contrats de réassurance sont couvertes.

Les entités de l'EEE, qui représentent la majorité des activités du Groupe, sont modélisées conformément à la méthodologie de Solvabilité II. Pour les entités plus petites en dehors de l'EEE, les « best estimates » des passifs sont combinés et la marge de risque qui en résulte bénéficie des effets de diversification. La méthodologie utilisée pour ces entités est donc une simplification de la Directive Solvabilité II qui apporte une amélioration négligeable à la marge de risque du groupe SCOR.

D.2.1.6. COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent les principales différences entre les provisions techniques en IFRS et dans le bilan économique (hors marge de risque) au 31 décembre 2016, réparties entre provisions pour sinistres et pour primes :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Provisions pour sinistres dans le bilan économique	Provisions pour sinistres en IFRS	Différence
Assurance de protection du revenu	34 973	34 937	36
Assurance d'indemnisation des travailleurs	63 930	68 573	(4 643)
Assurance de responsabilité civile automobile	508 413	529 055	(20 642)
Assurance maritime, aérienne et transport	456 434	482 558	(26 124)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	1 737 474	1 811 406	(73 932)
Assurance de responsabilité civile générale	2 220 919	2 298 229	(77 310)
Assurance crédit et cautionnement	479 222	505 981	(26 759)
Pertes pécuniaires diverses	20 632	20 600	32
Réassurance santé non proportionnelle	149 456	132 971	16 485
Réassurance responsabilité non proportionnelle	3 579 014	3 666 607	(87 593)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	356 418	392 538	(36 120)
Réassurance dommages non proportionnelle	1 144 752	1 180 477	(35 725)
TOTAL	10 751 637	11 123 932	(372 295)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs en IFRS et dans Solvabilité II proviennent de l'adéquation des provisions, de l'actualisation des sinistres et d'une définition plus large des frais de gestion des sinistres (ULAE). Concernant

les ULAE, la définition des IFRS englobe uniquement les charges de sinistres tandis que celle du bilan économique comprend également les frais d'administration et les charges de placement.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Provisions pour prime dans le bilan économique	Provisions pour prime en IFRS	Différence
Assurance de protection du revenu	(4 871)	7 996	(12 867)
Assurance d'indemnisation des travailleurs	(1 172)	311	(1 483)
Assurance de responsabilité civile automobile	27 387	239 711	(212 324)
Assurance maritime, aérienne et transport	(33 556)	174 213	(207 769)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	(192 109)	629 565	(821 674)
Assurance de responsabilité civile générale	(192 099)	435 691	(627 790)
Assurance crédit et cautionnement	(96 232)	167 762	(263 994)
Pertes pécuniaires diverses	3 157	17 453	(14 296)
Réassurance santé non proportionnelle	(5 016)	124	(5 140)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	(171 326)	89 397	(260 723)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	(27 286)	32 543	(59 829)
Réassurance dommages non proportionnelle	(156 128)	299 646	(455 774)
TOTAL	(849 251)	2 094 412	(2 943 663)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs en IFRS et dans Solvabilité II proviennent de l'inclusion des estimations des primes/commissions dans les provisions techniques et des mandats futurs. Concernant l'estimation des primes, il s'agit d'une différence de position dans le bilan : l'estimation des primes figurent à l'actif du bilan en IFRS, mais est incluse dans les provisions techniques selon Solvabilité II.

Les mandats futurs n'existent pas dans le bilan en IFRS, mais remplacent les provisions pour primes non acquises et les FAR (inscrits à l'actif en IFRS). Ils comprennent également les flux de trésorerie futurs liés aux limites des contrats, qui ne sont pas intégrés dans les états financiers consolidés (cf. Section D.2.1.2 – « Best estimate » des passifs).

D.2.2. PROVISIONS TECHNIQUES VIE

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques Vie du groupe SCOR :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Bilan économique
Provisions techniques Vie	7 601 446
Provisions techniques – Vie (hors santé et UC)	4 768 494
« Best estimate »	1 739 468
Marge de risque	3 029 026
Provisions techniques – santé (similaire à la Vie)	2 832 952
« Best estimate »	2 659 479
Marge de risque	173 473
Montants recouvrables au titre de la réassurance Vie	428 192
Provisions techniques – Vie (hors santé et UC)	531 984
Santé (similaire à la Vie)	(103 792)
Provisions techniques Vie nettes	8 029 638

D.2.2.1. SEGMENTATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

Les provisions techniques Vie sont segmentées dans le bilan économique entre vie (hors santé et UC) et santé similaire à la Vie. Cette segmentation correspond aux branches d'activités réassurance Vie acceptée et réassurance santé acceptée, conformément à Solvabilité II.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Réassurance Vie	1 739 468	531 984	3 029 026	5 300 478
Réassurance Santé	2 659 479	(103 792)	173 473	2 729 160
TOTAL	4 398 947	428 192	3 202 499	8 029 638

D.2.2.2. « BEST ESTIMATE » DES PASSIFS

Le « best estimate » des passifs correspond à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs au titre des contrats de réassurance acceptés (bruts de récession), projetés de façon déterministe selon des hypothèses sur les « best estimates ». Les créances découlant des contrats de réassurance sont projetées séparément et sont évaluées selon la même méthodologie que pour le « best estimate » des passifs de la division Vie.

Les flux de trésorerie pris en compte dans le « best estimate » des passifs couvrent toutes les sorties liées aux primes, aux avantages et aux charges, y compris la valeur temps des options et des garanties. En règle générale, les flux de trésorerie sont projetés en utilisant des modèles de valorisation actuariels qui tiennent compte des dispositions contractuelles spécifiques.

Bases et méthodologies actuarielles

Les flux de trésorerie sont projetés en utilisant les hypothèses sur les « best estimates » de SCOR. Pour la majorité des expositions de SCOR, les projections se fondent sur des données récentes relatives aux assurés réassurés dans le cadre de contrats de réassurance, la modélisation étant réalisée au niveau de chaque assuré (modèles des séries) ou sont basées sur l'agrégation de points de modèles issus des données recueillies au sujet de chaque assuré.

La durée de la projection correspond généralement au run-off projeté du bloc d'activités jusqu'à expiration naturelle des polices (sous réserve des limites des contrats), ou à 65 ans, si cette période est plus courte.

Tous les flux de trésorerie techniques découlant des contrats de réassurance sont projetés et une provision est constituée au titre des charges.

Les flux de trésorerie sont généralement calculés et communiqués dans la devise transactionnelle, et quelques expositions peu importantes étant rattachées par devises similaires et actualisées à l'aide du taux d'intérêt sans risque retenu pour la devise concernée.

Hypothèses sur les « best estimates »

Les principales hypothèses sur les « best estimates » concernent les risques biométriques, les risques inhérents au comportement des assurés, les charges associées à la gestion des contrats de réassurance, dont les frais de gestion des investissements,

et les hypothèses économiques. Les hypothèses sont revues régulièrement et, le cas échéant, actualisées en fonction des informations disponibles, tant internes que publiées, à la date de valorisation. Les informations et les données utilisées dans la définition des hypothèses pour les portefeuilles importants sont réévaluées chaque année. Les hypothèses sont déterminées par les équipes d'actuaire spécialisés dans la modélisation et par des experts, et sont soumises à des revues internes et externes.

Les principales hypothèses biométriques concernent la mortalité (par exemple, les taux de mortalité, l'évolution de la mortalité, l'impact de la sélection et de l'anti-sélection), la longévité et la morbidité (par exemple, les taux de sinistres et les taux de recouvrement).

Le comportement des assurés est modélisé en utilisant des hypothèses sur l'évolution des résiliations, des rachats et des primes.

Les actions des cédantes attendues dans le futur et susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs de SCOR sont également prises en compte.

Les charges totales réelles de SCOR sont réparties entre la maintenance, la couverture des frais d'administration et de gestion des sinistres, les acquisitions, les investissements et les charges ponctuelles liées aux éléments précités. Les flux de trésorerie projetés comprennent les frais de maintenance projetés avec une provision pour l'inflation future, et les charges de placement projetées.

Les coûts des sûretés sont projetés sur la base d'hypothèses fondées sur les caractéristiques propres aux sûretés concernées.

Les hypothèses économiques (taux d'inflation, taux de change, taux d'intérêt, volatilité implicite) ont été calibrées en fonction des prix des instruments financiers observables à la date de valorisation.

Les taux de change utilisés à la date de valorisation sont cohérents avec les taux de clôture en IFRS et donc avec le bilan en IFRS sur lequel le bilan économique est basé à cette date.

Comparaison avec l'exercice précédent

Le principal changement par rapport à l'année dernière est une actualisation, à la lumière de l'expérience récente, des hypothèses sur la mortalité aux États-Unis.

D.2.2.3. PRINCIPALES MÉTHODES SIMPLIFIÉES

SCOR utilise des méthodes simplifiées pour valoriser environ 3 % de son portefeuille Vie et santé en termes de valeur actuelle des sinistres futurs projetés. Ces méthodes simplifiées s'appuient soit sur des politiques de modélisation qui ne sont pas déduites des séries de données sur les polices ; soit uniquement sur les données comptables agrégées d'un traité, auquel cas les données comptables historiques sont extrapolées selon une hypothèse de durée et de run-off ; soit sur des modèles comprenant d'autres simplifications. Des ajustements peuvent être apportés afin de mieux refléter les conditions des traités.

D.2.2.4. DEGRÉ D'INCERTITUDE – SENSIBILITÉS

Les principaux domaines d'incertitude associés à la valeur des provisions techniques proviennent de la détermination des hypothèses sur les « best estimates ». Les hypothèses sont donc régulièrement revues, mises à jour en fonction des informations disponibles les plus fiables et soumises à des revues indépendantes. En particulier, alors que certaines hypothèses peuvent être corroborées par les informations de marché ou tirées des données récentes liées à l'expérience, d'autres hypothèses doivent être déterminées pour les périodes futures lointaines, et doivent donc intégrer l'évolution des tendances et des influences externes, de même que pour les expositions pour lesquelles il existe moins de données liées à l'expérience. Dans ces cas, SCOR fait appel aux jugements d'experts pour enrichir les données, établir des paramètres pour les prévisions et réduire les incertitudes inhérentes aux estimations. SCOR fait appel aux jugements d'experts dans un cadre dont l'application est proportionnelle à la quantité et la qualité des données disponibles et à leur impact potentiel.

La sensibilité du « best estimate » des passifs aux hypothèses sur les « best estimates » est analysée par l'intermédiaire de tests de sensibilité dont les impacts sont expliqués ci-après.

Sensibilité au taux de mortalité

L'ensemble le plus important de paramètres utilisés en déterminant les provisions techniques du portefeuille Vie de SCOR concerne la projection des taux de mortalité actuels et futurs. Une détérioration de la mortalité anticipée aurait un impact majeur sur les provisions techniques du portefeuille Vie, le risque de mortalité étant un élément clé de l'appétence au risque de la division Vie de SCOR.

Certaines réductions des provisions techniques pourraient être effectuées dans l'activité donnant lieu à des rentes en cas de hausse de la mortalité. Toutefois, ce point est moins important que l'impact potentiel de l'activité mortalité pour un scénario comparable.

Sensibilité au taux de morbidité

Une détérioration de la mortalité anticipée se traduirait par une augmentation des provisions techniques Vie et santé. L'impact serait nettement moins important qu'une modification comparable de la mortalité anticipée, car l'exposition du portefeuille de la division Vie au risque de morbidité est moins élevée.

Sensibilité aux résiliations

Les provisions techniques du portefeuille Vie augmenteraient et la valeur de marché des dépôts diminuerait en cas de hausse des taux de résiliation futurs anticipés. Les taux de résiliation peuvent évoluer sous l'influence de facteurs externes.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Une hausse parallèle de la courbe de rendement se traduirait par une baisse des provisions techniques de la division Vie. Cette évolution serait partiellement compensée par une baisse de la valeur de marché des dépôts.

Une baisse parallèle produirait l'effet opposé.

D.2.2.5. MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DE LA RÉASSURANCE

SCOR transfère une partie de ses risques à des rétrocessionnaires dans le cadre de programmes de rétrocession. Les montants recouvrables au titre de la réassurance associés à ces programmes sont calculés selon une méthodologie, des systèmes et des processus identiques à ceux utilisés pour le « best estimate » des passifs figurant dans les traités de réassurance acceptés. Il n'existe pas d'entités ad hoc pour le portefeuille Vie rétrocédé de SCOR. L'exposition au risque de défaut sur les montants recouvrables au titre de la rétrocession est mineure, car comme pour la plupart des rétrocessions Vie, il est anticipé que les flux de trésorerie positifs soient cédés.

D.2.2.6. MARGE DE RISQUE

SCOR calcule la marge de risque selon Solvabilité II conformément à la méthode indiquée du coût du capital, à l'aide du taux sans risque pour l'actualisation et le taux du coût du capital.

SCOR utilise son modèle interne pour ses principales filiales, comme base pour estimer le capital de solvabilité requis futur. Conformément aux scénarios de transfert, des exigences de capital distinctes sont estimées pour la souscription, le crédit et le risque opérationnel.

Le calcul des exigences de capital au titre du risque de souscription applique un calendrier de run-off à des branches d'activités homogènes, ou dans certains cas, de façon plus détaillée à des périls individuels.

À partir de ces profils, le seuil de la VaR déterminé définit les exigences en capital requis futures. Le run-off des exigences de capital au titre du risque de crédit et du risque opérationnel est présumé être proportionnel à celui des exigences de capital liées au risque de souscription projeté. Ainsi, SCOR calcule le risque futur total estimé de l'entreprise concernée.

La marge de risque calculée est affectée aux branches d'activités sous-jacentes. La division Vie affecte cette marge de risque aux branches d'activités sous-jacentes de façon proportionnelle à leur contribution au SCR.

Toutes les entités ayant des contrats de réassurance sont couvertes.

Les entités de l'EEE, qui représentent la majorité des activités du Groupe, sont modélisées conformément à la méthodologie de Solvabilité II. Pour les entités plus petites en dehors de l'EEE, les « best estimates » des passifs sont combinés et la marge

de risque qui en résulte bénéficie des effets de diversification. La méthodologie utilisée pour ces entités est donc une simplification de la Directive Solvabilité II qui apporte une amélioration négligeable à la marge de risque du groupe SCOR.

D.2.2.7. COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Cette section présente les principales différences entre les soldes techniques nets de la division Life selon Solvabilité II et les soldes correspondants en IFRS du groupe SCOR publiés au 31 décembre 2016, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Valeur de portefeuille acquis	-	1 612 161	(1 612 161)
Frais d'acquisition différés net	-	752 492	(752 491)
Dépôts nets	7 313 740	6 148 910	1 164 830
Montants recouvrables au titre de la réassurance	(428 192)	270 335	(698 527)
Créances/dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance	(5 078 612)	(5 078 612)	-
Provisions techniques/« best estimate » des passifs	(4 398 947)	(11 837 929)	7 438 982
Marge de risque	(3 202 499)	-	(3 202 499)
TOTAL DES SOLDES TECHNIQUES VIE NETS	(5 794 510)	(8 132 643)	2 338 133

L'analyse présentée dans le tableau ci-dessus des différences entre la valorisation économique dans les états financiers et en IFRS tient compte du « best estimate » des passifs, de la marge de risque et de l'ajustement à la valeur de marché des dépôts par rapport aux montants consolidés en IFRS. La différence dans les créances/dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance est un élément neutre qui représente un reclassement des provisions techniques en IFRS, non modélisée dans le « best estimate » des passifs. Comme indiqué dans la Section D.1.1 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles et la Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance, la valeur de portefeuille acquis (VOBA) et les frais d'acquisition reportés (FAR) comptabilisés en IFRS sont éliminés dans le bilan économique, car les projections des flux de trésorerie sous-jacents sont déjà pris en compte dans le « best estimate » des passifs et les montants recouvrables au titre de la réassurance.

Outre les éléments précités, les différences de valorisation sont dues à des marges prudentielles, tant implicites qu'explicites, autorisées en IFRS mais pas par Solvabilité II, mais tiennent également aux écarts :

- entre les hypothèses sur les « best estimates » et les hypothèses non économiques ;
- des hypothèses sur les taux d'intérêt ;
- des provisions pour commissions spécifiques ;
- des provisions pour frais d'administration interne ; et
- dans la méthode d'évaluation des provisions techniques ;

les principales origines de ces écarts étant la méthodologie utilisée et les hypothèses non économiques.

Au niveau des provisions techniques comptabilisées dans le bilan en IFRS et dans le bilan économique, le tableau suivant présente un récapitulatif par branche d'activités.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Passifs relatifs aux contrats nets en IFRS	Estimations des sinistres payés en IFRS	Passifs relatifs aux contrats nets en IFRS hors estimations des sinistres payés	Bilan économique « Best estimate » des passifs net	Marge risque – Bilan économique	Provisions techniques nettes – Bilan économique	Différence
Réassurance Vie acceptée	10 681 524	1 823 291	8 858 233	2 271 452	3 029 026	5 300 478	3 557 755
Réassurance santé acceptée	3 786 955	807 259	2 979 696	2 555 687	173 473	2 729 160	250 536
TOTAL	14 468 479	2 630 550	11 837 929	4 827 139	3 202 499	8 029 638	3 808 291

Les passifs relatifs aux contrats en IFRS sont éliminés et remplacés par les provisions techniques. Durant ce processus, les estimations des sinistres payés en IFRS sont reclassées en dettes et créances sans être réévaluées. Les écarts résiduels par branche d'activités sont tels qu'expliqués plus haut.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux autres dettes, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 15 – Passifs nets relatifs aux contrats.

D.2.3. SCOR SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques de SCOR SE :

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique
Provisions techniques Non-Vie	1 744 990
Provisions techniques – Non-Vie (hors santé)	1 735 073
« Best estimate »	1 652 848
Marge de risque	82 225
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	9 917
« Best estimate »	9 353
Marge de risque	564
Provisions techniques Vie	1 745 668
Provisions techniques – santé (similaire à la Vie)	1 069 817
« Best estimate »	1 069 817
Marge de risque	-
Provisions techniques – Vie (hors santé et UC)	675 851
« Best estimate »	666 246
Marge de risque	9 605
Montants recouvrables au titre de la réassurance	(355 168)
Non-Vie hors santé	(356 548)
Vie	1 380
Provisions techniques Vie nettes	3 135 490

D.2.3.1. SEGMENTATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

La valorisation des provisions techniques correspond à l'approche décrite plus haut pour le groupe SCOR (Sections D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie et D.2.2 – Provisions techniques Vie).

SCOR SE – Non-Vie

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Assurance de protection du revenu	5 078	39	419	5 536
Assurance d'indemnisation des travailleurs	(28)	-	145	117
Assurance de responsabilité civile automobile	175 616	(125 614)	15 465	65 467
Assurance maritime, aérienne et transport	48 321	(16 644)	6 955	38 632
Assurance incendie et autres dommages aux biens	263 165	(90 888)	28 950	201 227
Assurance de responsabilité civile générale	159 373	(21 883)	24 105	161 595
Assurance crédit et cautionnement	138 938	(80 071)	5 772	64 639
Pertes pécuniaires diverses	5 086	(103)	534	5 517
Réassurance santé non proportionnelle	4 303	-	(1)	4 302
Réassurance responsabilité non proportionnelle	563 359	(1 690)	35	561 704
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	64 898	(399)	6	64 505
Réassurance dommages non proportionnelle	234 092	(19 295)	404	215 201
TOTAL	1 662 201	(356 548)	82 789	1 388 442

SCOR SE – Vie

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Réassurance Vie	666 246	(187)	9 605	675 664
Réassurance Santé	1 069 817	1 567	-	1 071 384
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES SANTÉ NETTES	1 736 063	1 380	9 605	1 747 048

D.2.3.2. DEGRÉ D'INCERTITUDE – SENSIBILITÉS

Les « best estimates » des passifs comptabilisés par SCOR SE concernent pour l'essentiel un accord de récession avec SGL SE, qui est stable selon différents scénarios, de sorte que l'incertitude est considérée comme faible.

Pour la Non-Vie, les « best estimate » des passifs comptabilisés par SCOR SE concernent principalement sa succursale de Beijing et des accords de récession avec SGP&C SE. Les risques assumés par le groupe SCOR et SCOR SE étant relativement comparables, les tests de sensibilité effectués pour SCOR SE suivent une approche similaire à celle appliquée pour les provisions techniques Non-Vie du Groupe (cf. Section D.2.1.3 – Degré d'incertitude).

D.2.3.3. COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Cette section présente les principales différences entre les soldes techniques nets selon Solvabilité II et les soldes correspondants selon le référentiel comptable français pour SCOR SE publiés au 31 décembre 2016, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Frais d'acquisition différés net	-	144 330	(144 330)
Dépôts nets	1 406 606	1 368 036	38 570
Montants recouvrables au titre de la réassurance	355 168	615 608	(260 440)
Créances/dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance	128 177	536 409	(408 232)
Provisions techniques/« best estimate » des passifs	(3 398 264)	(4 239 686)	841 422
Non-Vie	(1 662 201)	(2 512 128)	849 927
Vie	(1 736 063)	(1 727 558)	(8 505)
Marge de risque	(92 394)	-	(92 394)
TOTAL DES SOLDES TECHNIQUES VIE NETS	(1 600 707)	(1 575 303)	(25 404)

La différence totale entre le résultat technique net selon le référentiel comptable français et selon Solvabilité II s'établit à (25) millions EUR, dont une marge de risque de (92) millions EUR. Les différences entre les provisions techniques nettes selon le référentiel comptable français et selon Solvabilité II découlent des mêmes facteurs, comme indiqué dans les Sections D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie et D.2.2 – Provisions techniques Vie, les activités de SCOR SE étant majoritairement des rétrocessions internes de SGL SE et SGP&C SE.

Les différences entre les provisions techniques Non-Vie dans le bilan économique et selon le référentiel comptable français ⁽¹⁾ comprennent tous les ajustements déjà indiqués dans la Section D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie sur le Groupe concernant les IFRS.

En outre, l'écart de valorisation entre les provisions techniques selon le référentiel comptable français et les provisions techniques inscrites dans le bilan économique comprend des provisions pour égalisation (prises en compte dans le référentiel comptable français mais ne correspondant pas aux principes des « best estimates »), ainsi qu'un reclassement du compte des sinistres estimés (cf. Section D.2.1.2 – « Best estimates » des passifs) dans les postes créances/dettes du bilan selon le référentiel comptable français au lieu des provisions techniques.

(1) Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des dettes financières selon le référentiel comptable français, se référer aux notes dans l'Annexe C du Document de Référence 2016 : Principes et méthodes comptables : Note 1.8 – Provisions techniques ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

Les tableaux ci-après présentent les principales différences entre les provisions techniques selon le référentiel comptable français et dans le bilan économique (hors marge de risque) au 31 décembre 2016, réparties entre provisions pour sinistres et pour primes :

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Provisions pour sinistres dans le bilan économique	Provisions pour sinistres selon le référentiel comptable français	Différence
Assurance de protection du revenu	6 255	5 134	1 121
Assurance d'indemnisation des travailleurs	10	10	-
Assurance de responsabilité civile automobile	48 186	44 946	3 240
Assurance maritime, aérienne et transport	39 818	37 112	2 706
Assurance incendie et autres dommages aux biens	199 936	169 299	30 637
Assurance de responsabilité civile générale	169 961	250 704	(80 743)
Assurance crédit et cautionnement	80 159	77 449	2 710
Pertes pécuniaires diverses	4 819	4 320	499
Réassurance santé non proportionnelle	4 916	4 757	159
Réassurance responsabilité non proportionnelle	603 039	652 531	(49 492)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	76 312	73 574	2 738
Réassurance dommages non proportionnelle	314 452	290 495	23 957
TOTAL	1 547 863	1 610 331	(62 468)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs selon le référentiel comptable français et selon Solvabilité II proviennent de l'adéquation des provisions, de l'actualisation des sinistres et d'une définition plus large des frais de gestion des

sinistres (ULAE). Concernant les ULAE, la définition du référentiel comptable français englobe uniquement les charges de sinistres tandis que celle du bilan économique comprend également les frais d'administration et les charges de placement.

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Provisions pour prime dans le bilan économique	Provisions pour primes selon le référentiel comptable français	Différence
Assurance de protection du revenu	(1 137)	1 573	(2 710)
Assurance d'indemnisation des travailleurs	(38)	36	(74)
Assurance de responsabilité civile automobile	1 816	29 414	(27 598)
Assurance maritime, aérienne et transport	(8 141)	32 149	(40 290)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	(27 658)	72 616	(100 274)
Assurance de responsabilité civile générale	(32 471)	33 404	(65 875)
Assurance crédit et cautionnement	(21 291)	41 241	(62 532)
Pertes pécuniaires diverses	164	531	(367)
Réassurance santé non proportionnelle	(613)	-	(613)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	(41 371)	6 310	(47 681)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	(11 815)	9 151	(20 966)
Réassurance dommages non proportionnelle	(99 655)	50 380	(150 035)
TOTAL	(242 210)	276 805	(519 015)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs selon le référentiel comptable français et selon Solvabilité II proviennent de l'inclusion des estimations des primes/commissions dans les provisions techniques et des mandats futurs. Concernant l'estimation des primes, il s'agit d'une différence de position dans le bilan : l'estimation des primes figure à l'actif du bilan selon le référentiel comptable français, mais est incluse dans les provisions techniques selon Solvabilité II.

Les mandats futurs n'existent pas dans le bilan selon le référentiel comptable français, mais remplacent les provisions pour primes non acquises et les FAR (inscrits à l'actif selon le référentiel comptable français). Ils comprennent également les flux de trésorerie futurs liés aux limites des contrats, qui ne sont pas intégrés dans les états financiers selon le référentiel comptable français (cf. Section D.2.1.2 – « Best estimate » des passifs).

D.2.4. SGP&C SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques Non-Vie de SGP&C SE :

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique
Provisions techniques Non-Vie	6 369 528
Provisions techniques – Non-Vie (hors santé)	6 298 136
« Best estimate »	6 108 065
Marge de risque	190 072
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	71 391
« Best estimate »	69 318
Marge de risque	2 073
Montants recouvrables au titre de la réassurance Non-Vie	(2 208 586)
Non-Vie hors santé	(2 179 979)
Santé similaire à la Non-Vie	(28 607)
Provisions techniques Non-Vie nettes	4 160 942

D.2.4.1. SEGMENTATION PAR BRANCHE D'ACTIVÉS

La valorisation des provisions techniques de SGP&C SE correspond à l'approche décrite par le groupe SCOR dans la Section D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie.

Le tableau ci-après présente la valorisation des provisions techniques nettes de la division Non-Vie de SGP&C SE au 31 décembre 2016, par branche d'activités telles que définies aux fins du reporting Solvabilité II.

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Assurance de protection du revenu	26 212	(11 561)	762	15 413
Assurance d'indemnisation des travailleurs	14 750	(7 516)	353	7 587
Assurance de responsabilité civile automobile	267 005	(124 762)	7 230	149 473
Assurance maritime, aérienne et transport	362 319	(49 157)	15 723	328 885
Assurance incendie et autres dommages aux biens	821 690	(349 870)	27 051	498 871
Assurance de responsabilité civile générale	698 763	(202 957)	30 792	526 598
Assurance crédit et cautionnement	163 328	(60 674)	6 336	108 990
Pertes pécuniaires diverses	19 900	(4 484)	1 147	16 563
Réassurance santé non proportionnelle	28 356	(9 529)	958	19 785
Réassurance responsabilité non proportionnelle	2 871 922	(940 173)	74 952	2 006 701
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	210 038	(105 227)	7 053	111 864
Réassurance dommages non proportionnelle	693 100	(342 676)	19 788	370 212
TOTAL	6 177 383	(2 208 586)	192 146	4 160 942

Les provisions techniques nettes Non-Vie de 4 161 millions EUR correspondent à la somme d'un « best estimate » des passifs de 3 969 millions EUR et d'une marge de risque de 192 millions EUR.

Le « best estimate » des passifs P&C de 3 969 millions EUR (comprenant le « best estimate » brut des passifs de 6 177 millions EUR et des montants recouvrables au titre de la réassurance de (2 209) millions EUR, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessus) englobe d'une part des provisions pour sinistres nettes (4 087 millions EUR) et d'autre part des provisions pour primes nettes ((118) millions EUR). Les primes futures acceptées et les primes estimées nettes des commissions ne figurent pas à l'actif du bilan économique, mais sont déduites des sinistres futurs au passif.

D.2.4.2. DEGRÉ D'INCERTITUDE

Les tests de sensibilité réalisés pour SGP&C SE suivent une approche similaire à celle appliquée pour les provisions techniques Non-Vie du Groupe (cf. Section D.2.1.4 – Degré d'incertitude).

D.2.4.3. COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Cette section présente les principales différences entre les soldes techniques nets selon Solvabilité II et les soldes correspondants selon le référentiel comptable français pour SGP&C SE publiés au 31 décembre 2016.

Les différences entre les provisions techniques Non-Vie dans le bilan économique et selon le référentiel comptable français ⁽¹⁾ comprennent tous les ajustements déjà indiqués dans la Section D.2.1.6 – Comparaison avec la valorisation dans les états financiers sur le Groupe concernant les IFRS.

En outre, l'écart de valorisation entre les provisions techniques selon le référentiel comptable français et les provisions techniques inscrites dans le bilan économique comprend des provisions pour égalisation (prises en compte dans le référentiel comptable français mais ne correspondant pas aux principes des « best estimates »), ainsi qu'un reclassement du compte des sinistres estimés (cf. Section D.2.1.2 – « Best estimates » des passifs) dans les postes créances/dettes du bilan selon le référentiel comptable français au lieu des provisions techniques.

(1) Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation selon le référentiel comptable français, se référer aux notes dans les comptes sociaux 2015 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.8 – Provisions techniques (Section 5.1.8) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres (Section 5.2.3).

Les tableaux ci-après présentent les principales différences entre les provisions techniques en IFRS et dans le bilan économique (hors marge de risque) au 31 décembre 2016, réparties entre provisions pour sinistres et pour primes :

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Provisions pour sinistres dans le bilan économique	Provisions pour sinistres selon le référentiel comptable français	Différence
Assurance de protection du revenu	15 157	16 499	(1 342)
Assurance d'indemnisation des travailleurs	7 722	8 364	(642)
Assurance de responsabilité civile automobile	130 824	161 983	(31 159)
Assurance maritime, aérienne et transport	330 110	336 359	(6 249)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	532 896	642 309	(109 413)
Assurance de responsabilité civile générale	477 767	397 544	80 223
Assurance crédit et cautionnement	117 849	136 295	(18 446)
Pertes pécuniaires diverses	11 596	12 046	(450)
Réassurance santé non proportionnelle	21 532	22 140	(608)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	1 999 075	1 999 796	(721)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	121 035	151 891	(30 856)
Réassurance dommages non proportionnelle	321 498	365 458	(43 960)
TOTAL	4 087 061	4 250 684	(163 623)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs selon le référentiel comptable français et selon Solvabilité II proviennent de l'adéquation des provisions, de l'actualisation des sinistres et d'une définition plus large des frais de gestion des

sinistres (ULAE). Concernant les ULAE, la définition du référentiel comptable français englobe uniquement les charges de sinistres tandis que celle du bilan économique comprend également les frais d'administration et les charges de placement.

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Provisions pour prime dans le bilan économique	Provisions pour primes selon le référentiel comptable français	Différence
Assurance de protection du revenu	(506)	3 394	(3 900)
Assurance d'indemnisation des travailleurs	(488)	155	(643)
Assurance de responsabilité civile automobile	11 419	36 227	(24 808)
Assurance maritime, aérienne et transport	(16 948)	63 967	(80 915)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	(61 076)	95 164	(156 240)
Assurance de responsabilité civile générale	18 039	17 341	698
Assurance crédit et cautionnement	(15 194)	42 241	(57 435)
Pertes pécuniaires diverses	3 821	13 964	(10 143)
Réassurance santé non proportionnelle	(2 705)	77	(2 782)
Réassurance responsabilité non proportionnelle	(67 326)	53 831	(121 157)
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	(16 224)	19 943	(36 167)
Réassurance dommages non proportionnelle	28 925	76 413	(47 488)
TOTAL	(118 263)	422 717	(540 980)

Les principales différences entre le « best estimate » des passifs selon le référentiel comptable français et dans Solvabilité II proviennent de l'inclusion des estimations des primes/commissions dans les provisions techniques et des mandats futurs. Concernant l'estimation des primes, il s'agit d'une différence de position dans le bilan : l'estimation des primes figurent à l'actif du bilan selon le référentiel comptable français, mais est incluse dans les provisions techniques selon Solvabilité II.

Les mandats futurs n'existent pas dans le bilan selon le référentiel comptable français, mais remplacent les provisions pour primes non acquises et les FAR (inscrits à l'actif selon le référentiel comptable français). Ils comprennent également les flux de trésorerie futurs liés aux limites des contrats, qui ne sont pas intégrés dans les états financiers selon le référentiel comptable français (cf. Section D.2.1.2 – « Best estimate » des passifs).

D.2.5. SGL SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le tableau ci-après récapitule les provisions techniques Vie de SGL SE :

SGL SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Bilan économique
Provisions techniques Vie	6 701 421
Provisions techniques – santé similaire à la vie	2 860 008
« Best estimate »	2 694 620
Marge de risque	165 388
Provisions techniques – Vie (hors santé et UC)	3 841 413
« Best estimate »	3 394 696
Marge de risque	446 717
Montants recouvrables au titre de la réassurance Vie	(1 475 468)
Santé similaire à la Vie	(1 188 399)
Provisions techniques – Vie (hors santé et UC)	(287 069)
Provisions techniques Vie nettes	5 225 953

D.2.5.1. SEGMENTATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

La valorisation des provisions techniques de SGL SE correspond à l'approche décrite par le groupe SCOR (cf. Section D.2.2 – Provisions techniques Vie).

SGL SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	« Best estimates » des passifs	Montants recouvrables au titre de la réassurance	Marge de risque	Total des provisions techniques nettes
Réassurance Vie	3 394 696	(287 069)	446 717	3 554 344
Réassurance Santé	2 694 620	(1 188 399)	165 388	1 671 609
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES SANTÉ NETTES	6 089 316	(1 475 468)	612 105	5 225 953

D.2.5.2. DEGRÉ D'INCERTITUDE – SENSIBILITÉS

Les tests de sensibilité réalisés pour SGL SE suivent une approche similaire à celle appliquée pour les provisions techniques Vie du groupe (cf. Section D.2.2.4 – Degré d'incertitude).

D.2.5.3. COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Cette section présente les principales différences entre les soldes techniques nets selon Solvabilité II et les soldes correspondants selon le référentiel comptable français pour SGL SE publiés au 31 décembre 2016, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

SGL SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Dépôts nets	4 484 924	3 531 585	953 339
Montants recouvrables au titre de la réassurance	1 475 468	2 018 369	(542 901)
Provisions techniques/« best estimate » des passifs	(6 089 316)	(7 161 610)	1 072 294
Marge de risque	(612 105)	-	(612 105)
TOTAL DES SOLDES TECHNIQUES VIE NETS	(741 029)	(1 611 656)	870 627

Les différences qui en découlent expliquent pour partie le rapprochement entre le bilan selon le référentiel comptable local et le bilan économique. L'analyse compare les différences entre la valorisation économique du « best estimate » des passifs, de la marge de risque et de l'ajustement à la valeur de marché des dépôts et leur valorisation selon le référentiel comptable français. La différence dans les créances/dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance est un élément neutre qui représente un reclassement de la provision technique en IFRS, non modélisée dans le « best estimate » des passifs.

Outre les éléments précités, dans le cas de SGL SE, les différences de valorisation sont dues à des marges prudentielles, tant implicites qu'explicites, autorisées selon le référentiel comptable français mais pas par Solvabilité II, mais tiennent également aux écarts :

- entre les hypothèses sur les « best estimates » et les hypothèses figées non économiques ;

- des hypothèses sur les taux d'intérêt ;
- des provisions pour commissions spécifiques ;
- des provisions pour frais d'administration interne ; et
- dans la méthode d'évaluation des provisions techniques ;

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation selon le référentiel comptable français, se référer aux notes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.9 – Provisions techniques (Section 5.1.9) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

D.3. AUTRES DETTES

Le tableau ci-après présente les passifs du bilan économique du groupe SCOR, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Groupe SCOR

Passifs au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Bilan économique Solvabilité II	Section
Provisions techniques – Non-Vie	10 958 147	D.2.1
Provisions techniques – Vie (hors UC et indexés)	7 601 446	D.2.2
Provisions autres que les provisions techniques	65 165	D.3.5
Provisions pour retraite	196 874	D.3.1
Dépôts des réassureurs	722 950	D.3.2
Passifs d'impôts différés	859 444	D.3.3
Produits dérivés	90 220	D.3.4
Dettes envers des établissements de crédit	501 657	D.3.4
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	201 773	D.3.4
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	794 594	D.3.2
Dettes nées d'opérations de réassurance	28 084	D.3.2
Autres dettes (hors assurance)	2 035 358	D.3.5
Passifs subordonnés	2 301 563	D.3.4
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 301 563	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	275 108	D.3.5
TOTAL DU PASSIF	26 632 383	

D.3.1. PROVISIONS POUR RETRAITE

Groupe SCOR

<i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Provisions pour retraite	196 874	196 874	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RETRAITE	196 874	196 874	-

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les provisions pour retraite sont réparties entre engagements de retraite (195 millions EUR) et médailles du travail (2 millions EUR). Elles représentent l'obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies gérés par SCOR. Aucun excédent n'a été comptabilisé concernant les régimes gérés par SCOR au 31 décembre 2016.

Le Groupe participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les principaux pays concernés sont la France, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne.

Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels

que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire. La valeur actuelle de la provision est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées par des actuaires indépendants, en tenant compte des hypothèses actuarielles d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de départs ainsi que de taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère. Pour évaluer les passifs liés à ces plans, le Groupe utilise des valorisations actuarielles externes qui comprennent une part de jugement subjectif et se fondent sur des estimations des tables de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la probabilité d'invalidité, des départs à la retraite anticipée, des taux d'actualisation, des augmentations futures des salaires et des engagements de retraite.

Ces hypothèses pourraient se révéler différentes de leurs valeurs réelles suite à des modifications des conditions économiques, des taux de départs plus élevés ou plus faibles ou des durées de vie des bénéficiaires plus longues ou plus courtes. Ces différences pourraient aboutir à faire varier les produits ou charges liés aux engagements de retraite dans les années futures. Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

Les provisions reconnues dans le bilan économique (197 millions EUR) au titre des régimes de retraite à prestations définies (435 millions EUR) correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (238 millions EUR), toutes deux ajustées des écarts actuariels et des coûts de service passés non reconnus.

Le tableau suivant présente les investissements réalisés au 31 décembre 2016 par catégorie d'actifs :

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Montant par catégorie d'actifs	% par catégorie d'actifs
Actions	76 284	32 %
Instruments de dettes	118 068	50 %
Biens immobiliers	24 166	10 %
Contrats d'assurance	11 952	5 %
Autre	7 940	3 %
TOTAL	238 410	100 %

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

La méthode de valorisation appliquée aux régimes de retraite à prestations définies dans le bilan économique est identique à celle adoptée en IFRS.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux provisions pour retraite, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 14 – Provisions pour avantages aux salariés et autres provisions.

D.3.2. PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Dépôts des réassureurs	722 950	704 735	18 215
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	794 594	792 191	2 403
Dettes nées d'opérations de réassurance	28 084	262 834	(234 750)
Autres provisions techniques	-	85 663	(85 663)
TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	1 545 628	1 845 423	(299 795)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les passifs techniques d'assurance correspondent aux soldes des contrats de réassurance et d'assurance directe autres que les provisions techniques.

Dans le bilan économique, les provisions techniques au titre des opérations acceptées et cédées sont constatées conformément à la méthodologie prévue par Solvabilité II (cf. Section D.2, Provisions techniques). Le calcul du « best estimate » et de la marge de risque s'appuie sur toutes les projections de flux de trésorerie liées aux contrats d'assurance et de réassurance existants, y compris les primes, le paiement de prestations et

de dépenses. En conséquence, certains passifs du bilan en IFRS sont soit annulés ou ajustés lors de l'établissement du bilan économique.

Dépôts des réassureurs

Il s'agit de dépôts reçus de ou déduits par un réassureur en garantie au titre des contrats de réassurance (rétrocession) de SCOR. SCOR valorise à la juste valeur les dépôts des rétrocessionnaires (ou fonds cédés détenus) en actualisant les flux de trésorerie futurs des fonds (pour plus de détails, cf. Section D.2 – Provisions techniques).

Dettes nées d'opérations d'assurance, de réassurance et montants à recevoir d'intermédiaires

La plupart des dettes liées aux contrats d'assurance et de réassurance sont prises en compte dans le cadre du « best estimate » des passifs, car Solvabilité II impose le transfert des flux de trésorerie futurs des créances/dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance aux provisions techniques.

Les dettes nées d'opérations d'assurance et les montants dus aux intermédiaires inscrits séparément dans le bilan économique représentent des montants liés à l'activité d'assurance qui sont dus aux assurés, aux intermédiaires et à d'autres assureurs, mais qui ne sont pas pris en compte dans les flux de trésorerie des provisions techniques.

Les dettes nées des opérations de réassurance correspondent à des montants liés aux coûts de récession facturés mais non encore réglés, de sorte que les flux de trésorerie restent dus au réassureur ou au courtier.

Les dettes sont généralement comptabilisées au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

Autres provisions techniques

Les actifs FAR ne sont pas inscrits dans le bilan économique (cf. Section D.1.5 – Actifs techniques d'assurance) et il en va de même pour la part des coûts des réassureurs, car tous les

coûts d'acquisition et autres recouvrements de réassurance sont couverts dans le calcul des provisions techniques nettes. Cette décomptabilisation explique la diminution des autres provisions techniques, car les FAR cédés sont inclus dans le solde en IFRS.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Comme expliqué plus haut, les flux de trésorerie technique pris en compte dans le « best estimate » des passifs selon Solvabilité II ne sont pas reconnus séparément dans le bilan économique. Des ajustements de la valeur des dépôts des réassureurs correspondent à ceux apportés aux montants recouvrables de la réassurance.

La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des passifs d'assurance technique n'est pas différente de celle des IFRS.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux passifs techniques d'assurance, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 8 – Créances et dettes sur cédantes et récessionnaires, et Note 15 – Passifs nets relatifs aux contrats.

D.3.3. PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Passifs d'impôts différés	859 444	354 420	505 024

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, dans les entreprises mises en équivalence et les co-entreprises, sauf s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Pour plus d'informations sur la valorisation des passifs d'impôts différés, se référer à la Section D.1.6 – Actifs d'impôts différés.

D.3.4. DETTES FINANCIÈRES, Y COMPRIS PASSIFS SUBORDONNÉS

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Produits dérivés	90 220	90 220	-
Dettes envers des établissements de crédit	501 657	501 657	-
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	201 773	201 773	-
Passifs subordonnés	2 301 563	2 255 801	45 762
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 301 563	2 255 801	45 762
TOTAL DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES	3 095 213	3 049 451	45 762

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les dettes financières dans le bilan économique comprennent les produits dérivés, les dettes envers des établissements de crédit (y compris les découverts) et d'autres dettes financières, dont les passifs subordonnés.

Les produits dérivés sont comptabilisés au passif lorsque leur juste valeur est négative. Le Groupe utilise notamment les produits dérivés suivants pour réduire son exposition aux divers risques auxquels il est exposé : swaps de taux d'intérêt, indices de mortalité et immobiliers, instruments à terme d'achat et de vente de devises, caps et floors, options de vente et d'achat sur des « insurance linked securities » (ILS).

Les passifs subordonnés sont des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes lorsque la société est liquidée. Les passifs subordonnés qui sont classés dans les fonds propres de base sont présentés séparément dans le bilan économique.

La valeur économique des dettes financières négociables sur des marchés financiers actifs et organisés est définie comme la valeur de cotation de l'« offre » (« bid ») à la clôture des bourses le dernier jour de l'exercice. Les cours sont considérés comme des prix sur un marché actif si les prix ou taux publiés reflètent des transactions réelles et régulières disponibles auprès d'une bourse, d'un agent ou d'un courtier.

Les dettes financières valorisées à l'aide de prix cotés comprennent des produits dérivés. En l'absence de prix cotés sur des marchés actifs pour des passifs, des méthodes alternatives sont utilisées pour calculer la valeur de marché.

Tous les emprunts, exception faite des passifs subordonnés, sont valorisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui avoisine leur juste valeur.

Certaines dettes financières, notamment les passifs subordonnés, sont valorisées à la juste valeur ajustée des variations de la qualité de crédit de SCOR au cours des périodes ultérieures. La valorisation révisée est produite par un modèle qui utilise le spread de crédit initial. La valorisation des dettes externes cotées est réalisée à l'aide d'un outil de valorisation de Bloomberg pour les produits structurés, qui utilise le spread de crédit initial et tient compte de la dynamique de la courbe à partir de données de marché disponibles : (i) la courbe des taux et sa volatilité, (ii) les option-adjusted spreads (OAS) et leur volatilité, et (iii) les ajustements de convexité.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

En règle générale, la méthode de valorisation des dettes financières inscrites au bilan économique est identique en IFRS et selon Solvabilité II, exception faite de la comptabilisation du passif subordonné à la juste valeur et non au coût amorti, et de la suppression des variations de la qualité de crédit du Groupe.

Pour plus d'informations sur les montants, la classification et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux dettes financières, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 13 – Dettes de financement.

D.3.5. AUTRES DETTES

Groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Consolidé – IFRS	Différence
Provisions (autres que les provisions techniques)	65 165	65 165	-
Autres dettes (hors assurance)	2 035 358	2 033 628	1 730
Autres dettes	275 108	275 108	-
TOTAL DES AUTRES DETTES	2 375 631	2 373 901	1 730

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Cette section couvre toutes les autres dettes comptabilisées dans le bilan économique, y compris les provisions, les dettes commerciales et toutes les autres dettes.

Les dettes commerciales comprennent les montants dus aux salariés, aux fournisseurs et aux États (par exemple les impôts courants) non liés à l'assurance ou la réassurance.

Les engagements au titre des contrats de location correspondent principalement à des engagements locatifs se rapportant à des bureaux et des locaux du Groupe. Ces derniers comprennent des options d'extension ainsi que des restrictions relatives aux contrats de sous-location. Les autres dettes comprennent principalement

des comptes de régularisation. Les dettes commerciales et autres sont généralement comptabilisées au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions au titre des retraites sont présentées séparément (cf. Section D.3.1 – Provision pour retraite). Les provisions sont valorisées à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler l'obligation.

Les passifs éventuels sont également comptabilisés à condition qu'il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, ou s'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés mais dont le paiement n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Au 31 décembre 2016, SCOR n'avait pas de passif éventuel pouvant être comptabilisé dans le bilan économique.

Le management évalue constamment les provisions, les actifs et les passifs éventuels et le résultat vraisemblable d'événements en cours ou probables, comme les procès ou les litiges fiscaux. Le résultat dépend d'événements futurs qui sont, de par leur nature, incertains. Lorsqu'il évalue l'issue probable d'événements, le management s'appuie sur des conseils juridiques externes et sur les cas précédents.

COMPARAISON AVEC LA VALORISATION DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Les provisions et autres dettes sont comptabilisées à leur juste valeur en IFRS et il n'existe pas de différence de valorisation dans les états financiers en IFRS et le bilan économique.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation en IFRS appliquées aux autres dettes, se référer à l'Annexe aux états financiers consolidés du groupe SCOR incluse dans le Document de Référence 2016 : Note 14 – Provisions pour avantages aux salariés et autres provisions. La note 14 donne des informations sur la nature des provisions, le calendrier anticipé des sorties d'avantages économiques et les incertitudes entourant le montant ou le calendrier de ces sorties.

D.3.6. SCOR SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES AUTRES DETTES

Le tableau ci-après présente les passifs du bilan économique de SCOR SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SCOR SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.3.1 – Provisions

pour retraite à la Section D.3.5 – Autres dettes, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les autres dettes spécifiques de SCOR SE sont présentées dans les sous-sections ci-après. Pour plus d'informations sur les provisions techniques, se référer aux Sections D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie, D.2.2 – Provisions techniques Vie, et D.2.3 – SCOR SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques.

SCOR SE

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Provisions techniques – Non-Vie	1 744 990	D.2.1	D.2.3
Provisions techniques – Vie (hors indexés et UC)	1 745 668	D.2.2	D.2.3
Provisions autres que les provisions techniques	4 123	D.3.5	D.3.6.4
Provisions pour retraite	79 651	D.3.1	D.3.6.1
Dépôts des réassureurs	391 330	D.3.2	D.3.6.2
Passifs d'impôts différés	181 353	D.3.3	D.3.6.3
Produits dérivés	10 074	D.3.4	D.3.6.4
Dettes envers des établissements de crédit	16 185	D.3.4	D.3.6.4
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	16 313	D.3.4	D.3.6.4
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	9 268	D.3.2	D.3.6.2
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 421	D.3.2	D.3.6.2
Autres dettes (hors assurance)	173 296	D.3.5	D.3.6.4
Passifs subordonnés	2 301 563	D.3.4	D.3.6.4
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 301 563		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	37 121	D.3.5	D.3.6.4
TOTAL DU PASSIF	6 718 356		

D.3.6.1. PROVISIONS POUR RETRAITE

Les provisions pour retraite sont réparties entre engagements de retraite (38 millions EUR), retraites chapeaux (41 millions EUR) et médailles du travail (1 million EUR).

SCOR SE participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les principaux pays concernés sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les méthodes de valorisation appliquées aux régimes de retraite à prestations définies dans le bilan économique (cf. Section D.3.1 – Provisions pour retraite) ne sont pas différentes de celles utilisées pour les comptes sociaux. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit

projetées par des actuaires indépendants, en tenant compte des hypothèses actuarielles d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de départs ainsi que de taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions macroéconomiques des différents pays dans lesquels SCOR SE opère.

Les provisions reconnues dans le bilan économique (80 millions EUR) au titre des régimes de retraite à prestations définies (101 millions EUR) correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (21 millions EUR), toutes deux ajustées des écarts actuariels et des coûts de service passés non reconnus.

Le tableau suivant présente les investissements réalisés au 31 décembre 2016 par catégorie d'actifs :

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Montant par catégorie d'actifs	% par catégorie d'actifs
Actions	11 556	55 %
Instruments de dettes	3 299	16 %
Contrats d'assurance	6 051	29 %
Autre	227	1 %
TOTAL	21 133	100 %

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des prestations de retraite selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes

comptables : Note 1.5 – Engagements de retraites et avantages assimilés ; et autres informations : Note 6 – Provisions pour risques et charges.

D.3.6.2. PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE**SCOR SE**

<i>En milliers EUR</i>	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Dépôts des réassureurs	391 330	389 028	2 302
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	9 268	6 847	2 421
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 421	142 684	(135 263)
Autres provisions techniques	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	408 019	538 559	(130 540)

Les passifs techniques d'assurance correspondent à des soldes sur des contrats de réassurance et de rétrocession.

Comme expliqué à la Section D.3.2 – Passifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition reportés cédés (présentés dans les Autres provisions techniques dans le tableau ci-dessus) sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques dans le bilan économique, alors qu'ils sont inclus dans les autres provisions techniques dans les états financiers. Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes et des réassureurs correspondent à ceux apportés aux « best estimates » des passifs.

La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des passifs d'assurance technique n'est pas différente de celle des comptes sociaux.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des passifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.7 – Comptabilisation des opérations de réassurance, Note 1.8 – Provisions techniques, et Note 1.9 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

D.3.6.3. PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Passifs d'impôts différés	181 353	-	181 353

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielles du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la constatation d'actifs et de passifs d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.3.3 – Passifs d'impôts différés et D.1.6 – Actifs d'impôts différés).

D.3.6.4. DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	4 123	68 700	(64 577)
Produits dérivés	10 074	17 549	(7 475)
Dettes envers des établissements de crédit	16 185	32 498	(16 313)
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	16 313	-	16 313
Autres dettes (hors assurance)	173 296	122 279	51 017
Passifs subordonnés	2 301 563	2 255 801	45 762
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	37 121	181 897	(144 776)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	2 558 675	2 678 724	(120 049)

Dettes financières

Dans le bilan économique, la valorisation des dettes externes cotées et des prêts intragroupe de SCOR qui sont assorties de conditions identiques à celles des dettes externes est réalisée à l'aide d'un outil de valorisation de Bloomberg pour les produits structurés, qui utilise le spread de crédit initial et tient compte de la dynamique de la courbe à partir de données de marché disponibles : (i) la courbe des taux et sa volatilité, (ii) les option-adjusted spreads (OAS) et leur volatilité, et (iii) les ajustements de convexité.

L'outil de Bloomberg étant uniquement disponible pour les instruments cotés, SCOR utilise, pour les autres prêts internes, une simple approche de modélisation des flux de trésorerie qui actualise les flux de trésorerie futurs à l'aide de la courbe de taux des swaps au 31 décembre 2016, plus le spread de crédit bloqué à l'émission. Cette approche de la valorisation des flux de trésorerie a été validée par comparaison avec, pour les instruments de dettes externes, la valorisation réalisée à l'aide du modèle de Bloomberg, entraînant des différences négligeables.

Selon le référentiel comptable français, les dettes financières, y compris les produits dérivés, les dettes intragroupe et externes, sont évaluées au coût diminué des frais de montage. La différence entre les montants des dettes financières dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique donc par la revalorisation à la valeur de marché.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des dettes financières selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans l'Annexe C du Document de Référence : Principes et méthodes comptables : Note 1.6 – Dettes de financement ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

Autres dettes

Les autres dettes sont généralement comptabilisées au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

En IFRS, les provisions pour contrôles fiscaux en cours comprennent l'impact anticipé des actifs d'impôts différés, alors que dans le référentiel comptable français, les provisions pour contrôles fiscaux en cours incluent uniquement les impacts fiscaux sur le résultat courant, puisqu'aucun actif d'impôts différés n'est reconnu selon ce référentiel (cf. Section D.3.5 – Autres dettes).

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des autres dettes selon le référentiel comptable français, se référer à la note suivante dans l'Annexe C du Document de Référence : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

D.3.7. SGP&C SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES AUTRES DETTES

Le tableau ci-après présente les passifs du bilan économique de SGP&C SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SGP&C SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.3.1 – Provisions

pour retraite à la Section D.3.5 – Autres dettes, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les autres dettes spécifiques de SGP&C SE sont présentées dans les sous-sections ci-après. Pour plus d'informations sur les provisions techniques, se référer aux Sections D.2.1 – Provisions techniques Non-Vie, et D.2.4 – SGP&C SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques.

SGP&C SE

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Provisions techniques – Non-Vie	6 369 528	D.2.1	D.2.4
Provisions autres que les provisions techniques	7 798	D.3.5	D.3.7.4
Provisions pour retraite	12 513	D.3.1	D.3.7.1
Dépôts des réassureurs	204 969	D.3.2	D.3.7.2
Passifs d'impôts différés	23 126	D.3.3	D.3.7.3
Produits dérivés	19 006	D.3.4	D.3.7.4
Dettes envers des établissements de crédit	-	D.3.4	D.3.7.4
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	375 757	D.3.4	D.3.7.4
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	122 388	D.3.2	D.3.7.2
Dettes nées d'opérations de réassurance	159 879	D.3.2	D.3.7.2
Autres dettes (hors assurance)	97 106	D.3.5	D.3.7.4
Passifs subordonnés	636 072	D.3.4	D.3.7.4
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	174 957		
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	461 115		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	127 569	D.3.5	D.3.7.4
TOTAL DU PASSIF	8 155 711		

D.3.7.1. PROVISIONS POUR RETRAITE

Les méthodes de valorisation appliquées aux régimes de retraite à prestations définies dans le bilan économique (cf. Section D.3.1 – Provisions pour retraite) ne sont pas différentes de celles utilisées pour les états financiers 2016.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des retraites selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.5 – Engagements de retraites et avantages assimilés (Section 5.1.5) ; et autres informations : Note 6 – Provisions pour risques et charges (Section 5.2.5).

D.3.7.2. PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Dépôts des réassureurs	204 969	204 779	190
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	122 388	122 263	125
Dettes nées d'opérations de réassurance	159 879	839 379	(679 500)
Autres provisions techniques	-	87 415	(87 415)
TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	487 236	1 253 836	(766 600)

Les passifs techniques d'assurance correspondent à des soldes sur des contrats de réassurance et de rétrocession.

Comme expliqué à la Section D.3.2 – Passifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition reportés cédés (présentés dans les Autres provisions techniques dans le tableau ci-dessus) sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques dans le bilan économique, alors qu'ils sont inclus dans les autres provisions techniques dans les états financiers. Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes et des réassureurs correspondent à ceux apportés aux « best estimates » des passifs. La méthode de valorisation appliquée pour le bilan économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des passifs d'assurance technique n'est pas sensiblement différente de celle des comptes sociaux.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des passifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables :

Note 1.7 – Comptabilisation des opérations de réassurance (Section 5.1.7), Note 1.8 – Provisions techniques (Section 5.1.7) et Note 1.9 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance (Section 5.1.9) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres (Section 5.2.3).

D.3.7.3. PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielles du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique essentiellement par la constatation d'actifs et de passifs d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.3.3 – Passifs d'impôts différés et D.1.6 – Actifs d'impôts différés).

D.3.7.4. DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	7 798	12 110	(4 312)
Produits dérivés	19 006	19 006	-
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	375 757	74 550	301 207
Autres dettes (hors assurance)	97 106	162 655	(65 549)
Passifs subordonnés	636 072	603 788	32 284
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	127 569	59 418	68 151
TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	1 263 308	1 232 733	30 575

Dettes financières

Dans le bilan économique, la valorisation des dettes externes cotées et des prêts intragroupe de SCOR qui sont assorties de conditions identiques à celles des dettes externes est réalisée à l'aide d'un outil de valorisation de Bloomberg pour les produits structurés, qui utilise le spread de crédit initial et tient compte de la dynamique de la courbe à partir de données de marché disponibles : (i) la courbe des taux et sa volatilité, (ii) les option-adjusted spreads (OAS) et leur volatilité, et (iii) les ajustements de convexité.

L'outil de Bloomberg étant uniquement disponible pour les instruments cotés, SCOR utilise, pour les autres prêts internes, une simple approche de modélisation des flux de trésorerie qui actualise les flux de trésorerie futurs à l'aide de la courbe de taux des swaps au 31 décembre 2016, plus le spread de crédit bloqué à l'émission. Cette approche de valorisation des flux de trésorerie a été validée par comparaison avec, pour les instruments de dettes externes, la valorisation réalisée à l'aide du modèle de Bloomberg, entraînant des différences négligeables.

Selon le référentiel comptable français, les dettes financière, y compris les produits dérivés, les dettes intragroupe et externes, sont évaluées au coût diminué des frais de montage. La différence

entre les montants des dettes financières dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique donc par la revalorisation à la valeur de marché.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des dettes financières selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGP&C SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.6 – Dettes de financement (Section 5.1.6) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation et autres (Section 5.2.3).

Autres dettes

Les autres dettes sont généralement comptabilisées au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des autres dettes selon le référentiel comptable français, se référer à la note suivante dans les états financiers 2016 de SGP&C : Note 1.6 – Dettes de financement (Section 5.1.6).

D.3.8. SGL SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA VALORISATION DES AUTRES DETTES

Le tableau ci-après présente les passifs du bilan économique de SGL SE, ainsi que les références aux sections concernées de ce chapitre. Celles-ci expliquent les bases et les méthodes de valorisation utilisées aux fins de Solvabilité II.

Les principes de valorisation appliqués par SGL SE dans son bilan économique, qui sont identiques à ceux appliqués par le groupe SCOR, sont expliqués de la Section D.3.1 – Provisions

pour retraite, à la Section D.3.5 – Autres dettes, ci-dessus. Les informations complémentaires sur les autres dettes spécifiques de SGL SE sont présentées dans les sous-sections ci-après. Pour plus d'informations sur les provisions techniques, se référer aux Sections D.2.2 – Provisions techniques Vie, et D.2.5 – SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques.

SGL SE

Passifs au 31 décembre 2016
En milliers EUR

	Bilan économique Solvabilité II	Sections	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	6 701 421	D.2.2	D.2.5
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	2 860 008		
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	3 841 413		
Provisions autres que les provisions techniques	550	D.3.5	D.3.8.4
Provisions pour retraite	18 056	D.3.1	D.3.8.1
Dépôts des réassureurs	2 057 132	D.3.2	D.3.8.2
Passifs d'impôts différés	206 611	D.3.3	D.3.8.3
Produits dérivés	30 995	D.3.4	D.3.8.4
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	294 473	D.3.4	D.3.8.4
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	91 355	D.3.2	D.3.8.2
Dettes nées d'opérations de réassurance	(13 279)	D.3.2	D.3.8.2
Autres dettes (hors assurance)	147 652	D.3.5	D.3.8.4
Passifs subordonnés	1 011 350	D.3.4	D.3.8.4
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	1 011 350		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	42 866	D.3.5	D.3.8.4
TOTAL DU PASSIF	10 589 182		

D.3.8.1. PROVISIONS POUR RETRAITE

Les méthodes de valorisation appliquées aux régimes de retraite à prestations définies dans le bilan économique ne sont pas différentes de celles utilisées pour les comptes sociaux. Se référer à la Section D.3.1 – Provisions pour retraite.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des provisions pour retraite selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.5 – Engagements de retraite et avantages assimilés (Section 5.1.5) ; et autres informations : Note 6 – Provisions pour risques et charges (Section 5.2.5).

D.3.8.2. PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE

SGL SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Dépôts des réassureurs	2 057 132	1 998 046	59 086
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	91 355	91 355	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	(13 279)	(13 279)	-
TOTAL DES PASSIFS TECHNIQUES D'ASSURANCE	2 135 208	2 076 122	59 086

Les passifs techniques d'assurance correspondent à des contrats de réassurance et de rétrocession.

Comme expliqué à la Section D.3.2 – Passifs techniques d'assurance, les flux de trésorerie techniques sont pris en compte dans le « best estimate » des passifs de Solvabilité II. En conséquence, les frais d'acquisition reportés cédés sont inclus dans les flux de trésorerie projetés utilisés pour calculer les provisions techniques dans le bilan économique, alors qu'ils sont inclus dans les autres provisions techniques dans les états financiers. Les ajustements de valeur des dépôts auprès des cédantes et des réassureurs correspondent à ceux apportés aux « best estimates » des passifs. La méthode de valorisation appliquée pour le bilan

économique selon Solvabilité II concernant le reliquat des passifs d'assurance technique n'est pas sensiblement différente de celle des comptes sociaux.

Pour plus d'informations sur les soldes et les méthodes de valorisation des passifs techniques selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.8 – Comptabilisation des opérations de réassurance (Section 5.1.8), Note 1.9 – Provisions techniques (Section 5.1.9) et Note 1.10 – Frais d'acquisition des opérations de réassurance (Section 5.1.10) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation ou autres.

D.3.8.3. PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

SGL SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016		
	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Passifs d'impôts différés	206 611	-	206 611

Les impôts différés dans le bilan économique sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan économique.

Aucun actif d'impôts différés n'étant comptabilisé selon le référentiel comptable français, la différence entre le montant dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique par la constatation d'actifs et de passifs d'impôts différés conformément aux règles de Solvabilité II (ainsi que détaillé aux Sections D.3.3 – Passifs d'impôts différés et D.1.6 – Actifs d'impôts différés).

D.3.8.4. DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES**SGL SE**

Au 31 décembre 2016

<i>En milliers EUR</i>	Bilan économique	Comptes sociaux Référentiel comptable français	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	550	550	-
Produits dérivés	30 995	30 995	-
Dettes financières	294 473	294 473	-
Autres dettes (hors assurance)	147 652	133 546	14 106
Passifs subordonnés	1 011 350	973 954	37 396
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	42 866	43 939	(1 073)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	1 527 886	1 477 457	50 429

Dettes financières

Dans le bilan économique, la valorisation des dettes externes cotées et des prêts intragroupe de SCOR qui sont assorties de conditions identiques à celles des dettes externes est réalisée à l'aide d'un outil de valorisation de Bloomberg pour les produits structurés, qui utilise le spread de crédit initial et tient compte de la dynamique de la courbe à partir de données de marché disponibles : (i) la courbe des taux et sa volatilité, (ii) les option-adjusted spreads (OAS) et leur volatilité, et (iii) les ajustements de convexité.

L'outil de Bloomberg étant uniquement disponible pour les instruments cotés, SCOR utilise, pour les autres prêts internes, une simple approche de modélisation des flux de trésorerie qui actualise les flux de trésorerie futurs à l'aide de la courbe de taux des swaps au 1^{er} janvier 2016, plus le spread de crédit bloqué à l'émission. Cette approche de la valorisation des flux de trésorerie a été validée par comparaison avec, pour les instruments de dettes externes, la valorisation réalisée à l'aide du modèle de Bloomberg, entraînant des différences négligeables.

Selon le référentiel comptable français, les dettes financière, y compris les produits dérivés, les dettes intragroupe et externes, sont évaluées au coût diminué des frais de montage. La différence entre les montants des dettes financières dans le bilan économique et dans les comptes sociaux s'explique donc par la revalorisation à la valeur de marché.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des dettes financières selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1.6 – Dettes subordonnées et de financement (Section 5.1.6) ; et autres informations : Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, avec un lien de participation et autres.

Autres dettes

Les autres dettes sont généralement comptabilisées au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur.

En IFRS, les provisions pour contrôles fiscaux en cours comprennent l'impact anticipé des actifs d'impôts différés, alors que dans le référentiel comptable français, les provisions pour contrôles fiscaux en cours incluent uniquement les impacts fiscaux sur le résultat courant, puisqu'aucun actif d'impôts différés n'est reconnu selon ce référentiel.

Pour plus d'informations sur les montants et les méthodes de valorisation des autres dettes selon le référentiel comptable français, se référer aux notes suivantes dans les états financiers 2016 de SGL SE : Principes et méthodes comptables : Note 1 – Principes et méthodes comptables ; et autres informations : Note 6, Provisions pour risques et charges.

D.4. AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION

Comme indiqué dans les Sections D.1 – Actif et D.3 – Autres dettes, dans certaines circonstances et pour certains actifs et passifs, SCOR utilise d'autres méthodes de valorisation (y compris des modèles) pour estimer la valeur de marché. Ces méthodes sont appliquées lorsqu'il n'est pas possible de procéder à la valorisation en utilisant la méthode par défaut (basée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour les mêmes actifs ou passifs), ou

en utilisant des prix de marché cotés sur des marchés actifs pour les mêmes actifs et passifs, et en apportant des ajustements pour tenir compte des différences spécifiques. Toutes les méthodes de valorisation utilisées par SCOR sont expliquées dans les sections concernées des Sections D.1 pour les actifs, D.2 pour les provisions techniques et D.3 pour les autres dettes.

D.4.1. GROUPE SCOR

Se référer aux Sections D.1 – Actif et D.3 – Autres dettes pour plus d'informations sur les méthodes de valorisation alternatives utilisées par le groupe SCOR.

D.4.2. SCOR SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION

Se référer aux Sections D.1.10 – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs et D.3.6 – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes pour plus d'informations sur les méthodes de valorisation alternatives utilisées par SCOR SE.

D.4.3. SGP&C SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION

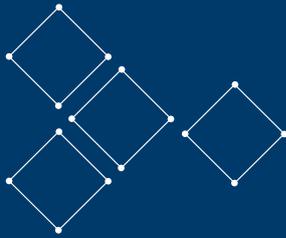
Se référer aux Sections D.1.11 – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs et D.3.7 – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes pour plus d'informations sur les méthodes de valorisation alternatives utilisées par SGP&C SE.

D.4.4. SGL SE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES AUTRES MÉTHODES DE VALORISATION

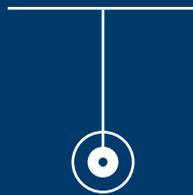
Se référer aux Sections D.1.12 – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs et D.3.8 – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes pour plus d'informations sur les méthodes de valorisation alternatives utilisées par SGL SE.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

SCOR n'a identifié aucune autre information significative durant la période de reporting autre que la valorisation des actifs et des passifs présentés dans les Sections D.1 – Actif à D.4 – Autres méthodes de valorisation.



#E



GESTION DU CAPITAL

E.1. GROUPE SCOR	162
E.1.1. Fonds propres	162
E.1.2. Capital de solvabilité requis	166
E.1.3. Utilisation du sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	166
E.1.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	166
E.1.5. Non-conformité du capital de solvabilité requis	170
E.1.6. Autres informations	170
E.2. SCOR SE	171
E.2.1. Fonds propres	171
E.2.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	172
E.2.3. Utilisation du sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	173
E.2.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	173
E.2.5. Non-conformité au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis	173
E.2.6. Autres informations	173



E.3.	SGP&C SE	174
E.3.1.	Fonds propres	174
E.3.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	176
E.3.3.	Utilisation du sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	177
E.3.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	177
E.3.5.	Non-conformité au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis	177
E.3.6.	Autres informations	177
E.4.	SGL SE	178
E.4.1.	Fonds propres	178
E.4.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	180
E.4.3.	Utilisation du sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	181
E.4.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	181
E.4.5.	Non-conformité au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis	181
E.4.6.	Autres informations	181

E.1. GROUPE SCOR

Cette section présente la situation des fonds propres du groupe SCOR pour l'exercice 2016.

Le tableau suivant présente les résultats clés au 31 décembre 2016 :

Groupe SCOR

En milliers EUR

	2016
Fonds propres éligibles (EOF)	10 128 867
Modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité Requis (SCR)	4 495 554
Excédent de capital (EOF – SCR)	5 633 313
RATIO DE SOLVABILITÉ	225 %

Le 27 février 2017, le Ministère de la Justice du Royaume-Uni a annoncé la mise à jour du taux d'actualisation « Ogden » qui est passé de 2,5 % à moins 0,75 %. L'impact de ce changement de

taux n'est pas reflété dans les données au 31 décembre 2016. L'impact estimé reste inférieur à 2,5 points de ratio de solvabilité ce qui n'affecte pas de manière significative la solvabilité du Groupe.

E.1.1. FONDS PROPRES

La gestion du capital est au cœur de la stratégie de SCOR. SCOR a pour objectif de gérer son capital pour maximiser sa rentabilité tout en maintenant sa solvabilité dans une fourchette optimale fixée entre 185 % et 220 %, conformément à sa stratégie de risque/rendement tel que définie dans le plan stratégique « Vision in Action ».

Depuis de nombreuses années, SCOR a mis en place des processus stricts de gestion du capital et de gouvernance qui intègrent le suivi des contraintes réglementaires à l'échelle du Groupe, optimisant ainsi l'utilisation et la fongibilité du capital au sein du Groupe. Chaque trimestre, SCOR suit et actualise le capital et la solvabilité réglementaire (réels et projections à un an) du Groupe

et de toutes ses entités juridiques afin de détecter toute évolution trimestrielle importante et d'anticiper les mesures nécessaires pour maintenir une solvabilité adéquate. Cet exercice détaillé de planification du capital est fondé sur le plan financier opérationnel bi-annuel du Groupe, décliné au niveau des entités juridiques. SCOR a également effectué des projections de capital à trois ans, y compris en IFRS, des exigences réglementaires de capital, et des projections des exigences de capital des agences de notation dans le cadre de son exercice de planification stratégique à trois ans.

Pour plus d'information sur les fonds propres, se référer également au QRT S.23.01 – Fonds propres, présenté à l'Annexe A.

E.1.1.1 STRUCTURE DES FONDS PROPRES

Les fonds propres du groupe SCOR éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis s'élèvent à 10 129 millions EUR au 31 décembre 2016.

Fonds propres du groupe SCOR

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Fonds propres de base	8 747 451	1 381 416	-	10 128 867
Capital en actions ordinaires	1 516 589	-	-	1 516 589
Prime d'émission	832 712	-	-	832 712
Réserve de réconciliation ⁽¹⁾	5 478 003	-	-	5 478 003
Réserves de réévaluation	1 634 127			1 634 127
Réserves de consolidation	3 761 922			3 761 922
Résultat net	602 563			602 563
Instruments de capitaux propres	37 305			37 305
Actions propres	(252 117)			(252 117)
Dividendes prévisibles	(305 797)			(305 797)
Passifs subordonnés	920 147	1 381 416	-	2 301 563
Total des fonds propres disponibles	8 747 451	1 381 416	-	10 128 867
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (après déductions)	8 747 451	1 381 416	-	10 128 867
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe	8 747 451	720 153		9 467 604

(1) Comprend une déduction d'intérêts minoritaires non disponibles de 34 millions EUR et un dividende prévisible.

Le groupe SCOR estime qu'aucune restriction significative n'affecte la fongibilité et la transférabilité de ses fonds propres de base destinés à couvrir le capital de solvabilité requis.

Solvabilité II classe les fonds propres en trois niveaux selon qu'il s'agit d'éléments de fonds propres de base ou auxiliaires, et qu'il est disponible en permanence pour absorber les pertes en cas d'exploitation continue, et/ou est subordonné de façon à être disponible pour absorber les pertes en cas de liquidation et comme décrit dans les articles 71, 73, 75 et 77 des règlements délégués.

Les éléments des fonds propres de base sont présentés dans le tableau ci-dessus. Le groupe SCOR ne comptabilise pas de fonds propres auxiliaires.

Le capital en actions ordinaires libéré et la prime d'émission de SCOR SE sont classés en fonds propres de base de niveau 1. Les éléments de la réserve de réconciliation sont classés en fonds propres de base de niveau 1.

Les réserves de réconciliation comprennent les réserves de réévaluation dans les états financiers du groupe SCOR, nettes de tout ajustement et de différences de valorisation économique. Les réserves sont ajustées au titre des dividendes prévisibles et des actions propres. Les différences de valorisation

économique découlent d'ajustements de postes du bilan en IFRS du Groupe pour déterminer la valeur économique de tous les actifs et passifs comptabilisés dans le bilan économique selon Solvabilité II. Les dividendes prévisibles pour 2016 sont basés sur la proposition du Conseil d'administration de SCOR SE à l'Assemblée Générale qui indique un montant de 1,65 EUR par action (soit un total de 306 millions EUR). Le dividende distribué en 2016 s'élève à 1,5 EUR par action (soit un total de 279 millions EUR).

Les réserves de réconciliation correspondent aux réserves consolidées dans les états financiers consolidés du groupe SCOR établis en IFRS.

Les passifs subordonnés représentent des dettes émises par le groupe SCOR répondant aux critères d'éligibilité des fonds propres. Les passifs subordonnés sont classés dans différents niveaux selon les conditions indiquées dans le prospectus de chaque instrument de dette. Les quatre dettes subordonnées de SCOR SE émises durant l'exercice 2014 et antérieurement, pourraient toutes être utilisées pour couvrir jusqu'à 50 % de la marge de solvabilité selon les règles de Solvabilité I et peuvent donc être classées en fonds propres de niveau 1 selon Solvabilité II pendant une période pouvant aller jusqu'à 2025. Les dettes subordonnées émises en 2015 et 2016 répondent aux critères de niveau 2 de Solvabilité II tels que définis par l'article 73 des règlements délégués.

Le tableau ci-après présente les dettes subordonnées émises et incluses dans les fonds propres de base.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers</i>	Encours en devise locale	Date d'émission	Date d'échéance	Niveau	Remboursement optionnel	
					Première date de rachat	Dates de rachat ultérieures ⁽²⁾
315 millions CHF sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée	315 000	10/08/2012	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	06/08/2018	Trimestrielle
250 millions CHF sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée	250 000	30/09/2013	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	30/11/2018	Trimestrielle
125 millions CHF sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée	125 000	20/10/2014	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	20/10/2020	Annuelle
250 millions EUR sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée	250 000	10/01/2014	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	10/01/2025	Annuelle
250 millions EUR sous forme de titres subordonnés à durée déterminée	250 000	06/05/2015	06/05/2047	2	06/05/2027	Annuelle
600 millions EUR sous forme de titres subordonnés à durée déterminée	600 000	12/07/2015	06/08/2046	2	06/08/2026	Annuelle
500 millions EUR sous forme de titres subordonnés à durée déterminée	500 000	27/05/2016	27/05/2048	2	27/05/2028	Annuelle

(1) Les mesures de transition permettent la classification des passifs subordonnés jusqu'en 2025.

(2) À n'importe quelle date de paiement des intérêts.

Le 27 mai 2016, SCOR SE a émis des titres subordonnés à durée déterminée sur le marché de l'euro pour un montant de 500 millions EUR ; ces titres sont classés en fonds propres de niveau 2.

Les 28 juillet et 2 août 2016, SCOR a racheté la totalité de l'encours de ses titres subordonnés à durée indéterminée de 350 millions EUR et de 650 millions CHF. Le remboursement de ces deux dettes était déjà préfinancé par l'émission de :

- titres subordonnés à durée indéterminée sur le marché de l'euro d'un montant de 250 millions EUR le 1^{er} octobre 2014, classés en fonds propres de niveau 1, qui bénéficient des dispositions transitoires ;
- titres subordonnés à durée déterminée sur le marché de l'euro d'un montant de 600 millions EUR le 7 décembre 2015, classés en fonds propres de niveau 2.

E.1.1.2. ÉLIGIBILITÉ DES FONDS PROPRES

Aux fins de la conformité du capital de solvabilité requis, les fonds propres de niveau 1 doivent représenter au moins la moitié du capital requis (50 % du capital de solvabilité requis), la somme du montant éligible des fonds propres de niveaux 2 et 3 – plafonnés à 50 % du capital de solvabilité requis et le montant éligible des fonds propres de niveau 3 – à hauteur de moins de 15 % du capital de solvabilité requis.

Dans ces limites, le total des passifs subordonnés (bénéficiant ou non des dispositions transitoires) éligibles aux fonds propres de niveau 1 doit représenter moins de 20 % du total des fonds propres de niveau 1.

L'application des limites précitées détermine les fonds propres éligibles du groupe SCOR. Au 31 décembre 2016, aucune des limites précitées n'a été dépassée par le groupe SCOR.

E.1.1.3. RAPPROCHEMENT AVEC LES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après présente les différences entre les capitaux propres dans les états financiers en IFRS du groupe SCOR, et la différence entre l'actif net et le passif net calculés aux fins de la solvabilité et présentés dans le bilan économique du Groupe.

Les différences représentent les revalorisations nécessaires au retraitement de tous les actifs et passifs du groupe SCOR calculés conformément aux IFRS et leur valeur économique selon les règles de Solvabilité II. Pour plus d'informations sur les principes et les différences de valorisation, se référer au Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité.

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

IFRS – Capitaux propres ⁽¹⁾	6 917 823
Ajustements économiques	1 501 097
Goodwill	(787 733)
Autres immobilisations incorporelles, biens immobiliers et autres actifs	398 363
Investissements	(482)
Résultat technique net	2 412 929
Résultat technique net, hors marge de risque – Vie	5 564 267
Résultat technique net, hors marge de risque – Non-Vie	596 194
Marge de risque – Vie	(3 202 499)
Marge de risque – Non-Vie	(545 032)
Dettes financières	(45 762)
Impôts différés	(505 024)
Actions propres	28 806
Excédent des actifs sur les passifs dans le bilan économique selon Solvabilité II	8 418 920
Passifs subordonnés	2 301 563
Actions propres	(252 117)
Déductions au titre des dividendes prévisibles	(305 797)
Intérêts minoritaires	(33 702)
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	10 128 867

(1) Capitaux propres en IFRS après reclassement des actions propres à l'actif du bilan.

E.1.1.4. CONSOLIDATION DU GROUPE

Le bilan économique du groupe SCOR et donc ses fonds propres ont été calculés à partir des données consolidées du Groupe préparées pour ses états financiers consolidés en IFRS, avec des ajustements de valorisation supplémentaires. Toutes les transactions intragroupe entre entités du groupe SCOR ont été éliminées dans le bilan économique consolidé.

En conséquence, les données utilisées pour calculer les fonds propres du Groupe comprennent : les données des entreprises d'assurance et de réassurance consolidées par intégration globale, les sociétés holding et les entreprises de services auxiliaires ; les données des autres participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence corrigée ; nettes des transactions intragroupe.

Le processus utilisé assure que le calcul des fonds propres du Groupe respecte toutes les règles applicables. En conséquence, les actifs nets du Groupe reflètent la valeur économique des actifs et des passifs établie conformément aux règles de valorisation de la Directive Solvabilité II (article L. 351-1 du Code des assurances). Les procédures et les contrôles appropriés mis en œuvre permettent de confirmer : (i) que les fonds propres du groupe SCOR sont libres de contraintes ; (ii) toute utilisation de capital souscrit non versé, tout élément de fonds propres qui n'a pas été dûment autorisé ; (iii) que tout déficit de solvabilité comptabilisé par une filiale est pris en compte par le Groupe et dans le calcul des fonds propres de l'entité.

E.1.1.5. CRITÈRES DU GROUPE

La structure du Groupe a été optimisée au fil du temps pour que celui-ci soit prêt à mettre en œuvre Solvabilité II et pour maximiser la fongibilité du capital. SCOR assure une fongibilité du capital à travers :

- un nombre réduit de filiales, ce qui permet d'accroître la fongibilité tout en garantissant une présence commerciale sur place. Ce système est facilité par la structure juridique de Société Européenne « Societas Europaea » (« SE ») qui permet de disposer d'un réseau efficace de succursales établies en Europe, permettant une supervision intégrée au niveau de la société-mère du Groupe, SCOR SE, et de se concentrer sur la communication auprès d'un nombre limité de superviseurs avec lesquels SCOR peut partager sa stratégie globale, tout en mutualisant les effets de diversification ;
- une supervision intégrée des contraintes réglementaires au niveau du Groupe et une allocation optimale du capital en trois pools ; et
- la gestion efficace de l'allocation du capital entre filiales et la fongibilité du capital. Dans son activité quotidienne, SCOR exploite un ensemble d'outils au cœur de l'activité de réassurance (tels que la réassurance intragroupe, les financements intragroupe, les transferts de portefeuille, le transfert de capital ou l'utilisation de collatéraux), démontrant ainsi sa capacité à transférer des fonds propres au sein du Groupe. Lorsqu'un problème de fongibilité est identifié, SCOR est à même de mettre en place un plan d'atténuation en s'appuyant sur ces outils afin de rendre les fonds propres requis disponibles pour le Groupe dans des délais acceptables.

E.1.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Cette section concerne le QRT S.25.03 – Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent un modèle interne intégral, qui figure en annexe (cf. Annexe A).

Elle traite du capital de solvabilité requis (« SCR ») par catégorie de risque et présente une quantification du profil de risque diversifié.

E.1.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente le SCR individuel pour chaque catégorie de risque. Les catégories de risque sont expliquées dans la Section E.1.4.1 – Présentation du modèle interne.

Groupe SCOR – Capital de solvabilité requis individuel par catégorie de risque

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Capital de solvabilité requis individuel
Souscription Non-Vie	3 380 492
Souscription Vie	3 440 149
Marché	1 929 898
Crédit	572 596
Opérationnel	266 447
Capital requis avant diversification	9 589 582
Diversification	(4 674 167)
Impôts	(419 861)
SCOR – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	4 495 554

Tel que défini à l'article L. 352-1 du Code des assurances, le montant du minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur une base consolidée s'élève à 3 591 millions EUR au 31 décembre 2016.

E.1.3. UTILISATION DU SOUS-MODÈLE RISQUE SUR ACTIONS FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La présente section ne concerne pas SCOR car le Groupe n'applique aucune mesure de transition sur les provisions techniques.

E.1.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Les sections suivantes présentent le modèle interne de SCOR et montrent ses modalités d'utilisation au sein de SCOR.

E.1.4.1. PRÉSENTATION DU MODÈLE INTERNE

SCOR a développé son modèle interne destiné à bien mesurer sa solvabilité : le modèle fait partie d'un régime de solvabilité global qui cherche à assurer que SCOR est solvable à l'heure actuelle et le restera à l'avenir. La couverture du modèle est importante en termes de risques et d'entités. À cette fin, « important » correspond au niveau au-delà duquel les informations pourraient influencer sur la prise de décision ou le jugement des utilisateurs auxquels elles sont destinées.

Cette section présente le modèle interne. La Section E.1.4.2 – Méthode de consolidation décrit la nature générale du modèle interne. La Section E.1.4.3 – Utilisations du modèle interne, donne des exemples de la façon dont SCOR utilise le modèle interne. La Section E.1.4.4 – Projection de la distribution de profitabilité apporte plus de détails sur le fonctionnement du modèle interne, et décrit comment SCOR réalise les distributions de probabilité

prévisionnelle pour ses risques. La Section E.1.4.5 – Diversification précise comment SCOR tire parti des avantages inhérents à un groupe international diversifié, et la Section E.1.4.6 décrit les principales différences entre la formule standard et le modèle interne de SCOR.

Synthèse de l'approche

Le modèle interne produit une distribution de probabilité du bilan économique de SCOR à un horizon d'un an. Pour ce faire, il calcule, pour des milliers de scénarios, la valeur des éléments du bilan exposés à des risques. SCOR s'appuie sur son expérience pour réaliser une distribution de probabilité prévisionnelle pour chacun de ces risques et déterminer leur interaction. SCOR utilise ces résultats pour produire une seule distribution de probabilité de variation de la valeur économique. Se référer à la Section E.1.4.4 – Projection de la distribution de profitabilité pour plus d'informations.

Champ d'application du modèle interne

Unités opérationnelles

Le modèle interne est un modèle global dont le fonctionnement au sein du groupe est basé sur les mêmes principes, sous ou en dehors du régime Solvabilité II. SCOR gère ses activités au travers d'une approche groupe et division telle que décrite dans la Section A.1.1.5 – Gouvernance, structure organisationnelle et juridique du Groupe, où les activités des divisions Vie et Non-Vie sont prises en compte ainsi que la société SCOR Global Investments.

Le modèle interne capte l'intégralité des expositions aux risques de toutes les entités réglementées de l'EEE dont SCOR SE, SGLRI, SGL SE et SGP&C SE ; ces deux dernières sont les principales entités consolidantes des résultats respectifs, du modèle interne, des divisions Vie et Non-Vie. Pour les entités hors EEE, le modèle couvre les participations importantes et autres risques.

Mesure du risque et horizon temporel

La mesure du risque utilisée pour déterminer le capital de solvabilité requis est la VaR 0,5 %, c'est-à-dire la perte minimum de 0,5 % des valeurs les plus élevées de la distribution de la probabilité prévisionnelle décrite plus haut. L'horizon temporel est un an. Autrement dit, il existe une chance sur 200 de perte supérieure à cette valeur au cours des 12 mois suivant la date de clôture.

Catégories de risques

SCOR regroupe les risques modélisés en cinq catégories : souscription en Non-Vie, souscription en Vie, marché, crédit, et risque opérationnel. Ces catégories de risques sont définies ci-après :

- Le risque de **souscription Non-Vie** désigne le risque d'une évolution défavorable de la valeur des passifs Non-Vie. Cette catégorie comprend également les risques associés tels que ceux liés aux charges, aux dépôts aux cédantes, aux montants recouvrables au titre de la réassurance et aux dettes nées d'opérations de réassurance et aux produits financiers nets des dépôts et cautionnements reçus.
- Le risque de **souscription Vie** désigne le risque d'une évolution défavorable de la valeur des passifs Vie et santé. Cette catégorie comprend également les risques associés tels que ceux liés aux dépôts aux cédantes, aux montants recouvrables au titre de la réassurance et aux dettes nées d'opérations de réassurance.
- Le risque de **marché** désigne le risque de perte sur des éléments du bilan (tels que les provisions, les autres dettes, les investissements et les dettes) découlant des fluctuations des prix de marché.
- Le risque de **crédit** correspond au risque de perte liée au défaut ou au changement de notation de la contrepartie d'assurance ou d'investissement.
- Le risque **opérationnel** est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. Cette catégorie comprend également les risques juridiques, mais exclut les risques liés aux décisions stratégiques et le risque de réputation.

Les risques de souscription couvrent les risques liés à la souscription à date et à un horizon d'un an.

Les catégories de risques sont présentées nettes d'impôts et des mesures de réduction des risques. De plus, le modèle intègre :

- **la diversification** : il s'agit de l'impact de la détermination des exigences de capital agrégées des cinq catégories. Les exigences de capital agrégées sont inférieures à la somme des exigences de capital individuelles du fait de la diversification du portefeuille de SCOR, qui diminue sensiblement la probabilité d'occurrence simultanée d'événements défavorables, et de la compensation des pertes dans un domaine par des gains dans un autre. Se référer à la Section E.1.4.5 – Diversification pour plus d'informations ;
- **les impôts** : pour chaque scénario modélisé, le modèle interne calcule l'impact fiscal de la variation de la valeur économique (profit ou perte économique).

Données utilisées dans le modèle interne

Pour projeter la distribution de probabilité du bilan économique de SCOR, des prévisions sur la conjoncture économique doivent être établies, pour chaque facteur de risque et pour les liens de dépendance entre les différents facteurs de risque. Ces prévisions s'appuient sur des hypothèses et des données actuarielles, économiques, financières et sur le portefeuille d'affaires. L'exactitude et l'adéquation de ces données étant primordiales, SCOR gère rigoureusement les données et s'assure qu'elles sont convenablement stockées, fiables et accessibles. SCOR a mis en place un cadre de gestion de la qualité des données afin d'identifier les principales données affectant les résultats du modèle interne, notamment le capital de solvabilité requis, et applique des critères de qualité à toutes ces données. La Section E.1.4.4 – Projection de la distribution de profitabilité décrit plus en détail les données utilisées pour chaque catégorie de risque et la façon dont SCOR s'assure qu'elles sont appropriées.

Dans certaines régions, peu de données sont disponibles ou celles-ci ne sont pas suffisamment fiables. Le cas échéant, SCOR fait appel à des jugements d'experts pour enrichir les données, déduire des paramètres pour la projection et réduire l'incertitude des estimations du modèle interne, se référant par exemple à l'approche pour compléter les données sur les événements extrêmes pour la souscription Non-Vie décrite dans la Section E.1.4.4 – Projection de la distribution de profitabilité.

E.1.4.2. MÉTHODE DE CONSOLIDATION

SCOR applique les normes de Solvabilité II pour les utilisations du modèle interne décrites ci-après, qu'elles relèvent ou non du régime de Solvabilité II ou concernent des informations de gestion de la présentation des résultats en externe.

SCOR détermine sa solvabilité en utilisant des données consolidées. Les fonds propres et le capital de solvabilité requis sont tous deux calculés selon la méthode fondée sur la consolidation comptable (méthode 1).

SCOR consolide les petites sociétés hors secteur de l'assurance sur lesquelles SCOR exerce une influence notable mais aucun contrôle, d'autres petites sociétés de réassurance liées non contrôlées et les participations dans des sociétés d'investissement. La consolidation est basée sur la valeur d'actif nette de ces entités (méthode de la mise en équivalence corrigée). Le capital de solvabilité requis ne comprend aucun montant supplémentaire pour ces entités, car ces montants seraient négligeables.

E.1.4.3. UTILISATIONS DU MODÈLE INTERNE

Le modèle interne est utilisé à l'appui des initiatives commerciales et des décisions de gestion. Se référer par exemple aux Sections B.3.1.3 – Les tolérances aux risques, B.3.2.3 – Identification et évaluation des risques et C.2.3 – Risques liés aux provisions techniques. Le modèle interne peut également être utilisé dans les cas suivants :

- SCOR utilise le modèle interne pour l'alignement de la solvabilité et de la rentabilité, et pour l'évaluation du capital de solvabilité et du capital économique. Le modèle interne est utilisé pour produire des distributions de scénarios sur les variations des fonds propres de base sur l'année suivante pour le groupe SCOR et ses entités importantes, conformément aux principes de Solvabilité II.
- SCOR utilise son modèle interne pour une gestion de la solvabilité stratégique. Le modèle interne est le principal outil pour définir et maintenir l'objectif de solvabilité stratégique de SCOR dans une fourchette permettant d'aligner la rentabilité pour l'actionnaire, la croissance commerciale, la rentabilité et la préservation de la solvabilité au profit des clients.
- Le modèle interne joue un rôle important dans le système de gouvernance et le système de gestion des risques de SCOR et ce faisant, contribue à optimiser la rentabilité pour l'actionnaire. SCOR a conçu et élaboré le modèle en fonction de ses propres risques, de sorte que le modèle interne permet de mieux appréhender son profil de risque qu'un modèle standard du secteur ou que la formule standard.
- La stratégie de protection du capital (Capital Shield Policy, cf. Section C.2.4 – Rétrocession et autres mesures de réduction des risques) recourt à un éventail de mécanismes de protection pour veiller à ce que le profil de risque retenu soit aligné sur le cadre d'appétence au risque et la tolérance au risque.
- Le capital de solvabilité requis de SCOR tient principalement aux risques de souscription, avec une diversification élevée en raison de ses portefeuilles Vie et Non-Vie bien équilibrés. La modélisation de la distribution et de l'allocation du capital fondées sur la technique Euler ⁽¹⁾ permettent une allocation du capital optimale aux divisions, aux branches d'activités et aux activités nouvelles en fonction du profil risque-rendement de SCOR. Cette approche signifie que l'allocation du capital aux objectifs de tarification des activités devrait produire un retour sur capital satisfaisant.
- SCOR utilise le modèle interne dans le cadre de l'analyse des risques pour étayer les acquisitions et d'autres décisions importantes et évaluer leur(s) impact(s) sur la solvabilité et le capital de solvabilité requis du Groupe (et des entités concernées).

E.1.4.4. PROJECTION DE LA DISTRIBUTION DE PROFITABILITÉ

Cette section décrit la façon dont SCOR projette la distribution de probabilité pour chaque catégorie de risque. La méthode peut être résumée de la façon suivante :

- SCOR détermine l'exposition au risque des éléments du bilan économique en utilisant les caractéristiques économiques de son portefeuille.
- SCOR analyse dans chaque catégorie de risque, différents facteurs de risque et produit des distributions de probabilité pour chacun d'entre eux en s'appuyant sur son expérience et son expertise dans le domaine des données internes, externes et de marché.
- SCOR utilise les techniques de simulation Monte-Carlo pour projeter la distribution de probabilité pour chaque catégorie de risque. Pour un grand nombre de simulations, les distributions des facteurs de risques sont appliquées aux expositions pour produire les modifications du bilan économique.

Risque de souscription Non-Vie

L'activité couverte par la catégorie de risques Non-Vie représente tous les contrats internes et externes de rétrocession ainsi que d'assurance et de réassurance Non-Vie découlant des nouveaux portefeuilles et des portefeuilles « in force » pendant la période d'un an. Les projections couvrent trois catégories d'activités (Traité, Facultatives et Catastrophes naturelles) et le risque de réserve.

SCOR s'appuie sur sa propre expérience pour appréhender ses risques Non-Vie et calculer les caractéristiques statistiques observées de ces risques, notamment les distributions de probabilité, la nature de leurs dépendances et leur comportement anticipé au cours de l'année suivante. Les événements extrêmes font l'objet d'une attention particulière et SCOR utilise une méthode statistique (bayésienne) pour compléter les données. Cette méthode (Probex) (se référer au document SCOR ⁽²⁾ pour plus d'informations) allie le jugement d'experts et les données sectorielles (internes et externes) et économiques existantes, et améliore la compréhension par SCOR des scénarios défavorables.

Les distributions de probabilité sont produites pour chacune des trois catégories d'activités et pour le risque de réserve en fonction de la nature des risques sous-jacents et des projections en utilisant les courbes d'inflation des sinistres et les tendances économiques.

Risque de souscription Vie

Depuis 2005, SCOR a développé ses capacités pour modéliser ses risques Vie et santé en combinant son expertise mondiale et son expérience importante, notamment les données liées aux acquisitions. Ainsi, SCOR calcule les caractéristiques statistiques de ces risques, notamment les distributions de probabilité actuelle, la nature de leurs dépendances et leur comportement anticipé au cours de l'année suivante.

(1) Voir https://www.scor.com/images/stories/pdf/SCORpapers/SCORpapers1_en.pdf et <https://www.scor.com/images/stories/pdf/SCORpapers/SCORpapers7-en.pdf>.

(2) Voir https://www.scor.com/images/stories/pdf/SCORpapers/SCORpapers10_en.pdf.

Les fonctions de distribution de probabilité sont choisies pour modéliser les facteurs de risque sous-jacents tels que la mortalité, la longévité et le comportement des assurés. SCOR fait appel aux jugements d'experts et applique des analyses de scénarios lorsque les données liées à l'expérience sont relativement limitées, par exemple pour les risques de résiliation et de morbidité.

Le modèle interne tient compte des mesures futures de gestion des risques reflétant les options dont dispose SCOR pour certains blocs d'activités en cas d'expérience défavorable de mortalité et de maladie redoutée.

Risque de marché

La catégorie risque de marché comprend plusieurs facteurs de risque, dont les rendements des obligations gouvernementales et les écarts de crédit pour différentes notations, échéances et économies et changes.

SCOR applique les distributions de probabilité pour ces facteurs de risque aux valeurs des éléments du bilan économique. Dans cette catégorie de risque, SCOR applique également les distributions de probabilité pour les taux d'intérêt aux valeurs modélisées des « best estimates » des passifs actualisés et des dépôts aux cédantes.

SCOR projette les distributions de probabilité de ces facteurs de risque et leurs liens de dépendance en appliquant des scénarios économiques sur différentes devises importantes. Ces scénarios économiques sont créés par le générateur de scénarios économiques, qui produit des scénarios représentant différentes conditions économiques plausibles en termes de facteurs de risque économique, afin de déterminer comment le bilan économique réagirait selon ces différents scénarios.

Le modèle interne détermine, pour chaque scénario produit par le générateur de scénarios économiques, l'impact sur l'élément du bilan économique. La répétition de cet exercice de nombreuses fois pour des scénarios économiques futurs produit la distribution de probabilité prévisionnelle pour le risque de marché.

Risque de crédit

La distribution de probabilité prévisionnelle pour le risque de crédit compte trois étapes. Tout d'abord, en utilisant les données historiques sur les écarts de crédit et la dégradation, les risques de dégradation de la contrepartie (y compris le défaut) et l'écart de crédit afin de les projeter. Ensuite, la perte sur la dégradation ou le défaut est calculé à partir de l'exposition à la contrepartie. Enfin, la répétition de cet exercice de nombreuses fois pour des scénarios économiques futurs produit la distribution de probabilité prévisionnelle pour le risque de crédit.

Risque opérationnel

SCOR modélise les pertes annuelles par entité et par principal domaine opérationnel. Il existe deux principales sources de données pour modéliser le risque opérationnel : l'analyse de scénarios par des experts et les pertes historiques. La méthodologie

de modélisation des pertes pour chaque domaine de risque opérationnel est fondée sur une approche bayésienne ⁽¹⁾. Ceci permet de combiner plusieurs sources de données pour chaque domaine de risque opérationnel modélisé et d'obtenir ainsi des données crédibles.

Autres

Impôts. Le bilan économique modélisé contient tout d'abord les actifs et passifs d'impôts différés constatés en début d'année. Pour chaque scénario modélisé, le modèle interne calcule l'impact fiscal de la variation de la valeur économique (profit ou perte économique). Le modèle économique détermine cet élément pour chaque entité modélisée et scénario. L'impact fiscal pour le groupe représente les impacts fiscaux agrégés des entités juridiques modélisées.

Capital contingent. Pour calculer le capital de solvabilité requis, le modèle interne prévoit une réduction des risques liée à la solution de capital contingent : pour plus de détails, se référer à la Section C.2.4 – Rétrocession et autres mesures de réduction des risques. Dans sa forme actuelle, la solution de capital contingent peut être déclenchée par une perte importante en Non-Vie ou une perte importante en Vie, ou bien une chute du cours de l'action SCOR.

Les éléments mineurs du bilan, tels que les immobilisations incorporelles ou les dettes sont présumées comporter un faible risque intrinsèque. Ils sont modélisés de façon simplifiée et inclus dans la catégorie de risque concernée.

E.1.4.5. DIVERSIFICATION

SCOR est un groupe international bien implanté dans les régions Amériques, Europe, Moyen-Orient et Afrique et Asie-Pacifique. Son portefeuille diversifié comprend une combinaison équilibrée d'activités Vie et Non-Vie. Les avantages de la diversification reposent sur l'indépendance et la corrélation faible ou négative des risques inhérents aux différentes parties du portefeuille. Ce facteur est particulièrement important concernant l'interaction entre les catégories Vie et Non-Vie, mais SCOR bénéficie également de la diversification dans d'autres domaines. SCOR bénéficie d'une répartition géographique des risques : il est peu probable que des événements défavorables importants surviennent simultanément au plan mondial. Dans la souscription Vie, les risques à long terme tels que les risques tendanciels sont largement indépendants des risques de choc tels que des pandémies, et le risque de longévité affiche une corrélation négative avec le risque de mortalité.

Au 31 décembre 2016, la somme des exigences en capital avant diversification s'élevait à 9 590 millions EUR. Après diversification entre les différentes catégories de risque, les exigences en capital ont diminué à 4 674 millions EUR. SCOR est parvenu à ce degré de diversification du fait de la combinaison spécifique de ses activités. La plupart des avantages de la diversification découlent du juste équilibre entre les portefeuilles Vie et Non-Vie.

(1) Se référer à la note 2 pour plus d'informations.

E.1.4.6. PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET LE MODÈLE INTERNE

La formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis suit une approche modulaire dans laquelle le risque global auquel est exposée l'entité d'assurance ou de réassurance est réparti en modules de risque. Ces modules de risque comprennent souscription Vie, souscription Non-Vie, souscription santé, marché et risque opérationnel. Les exigences en capital pour chaque module de risque sont calculées à l'aide d'une table de facteurs appliqués aux expositions. Des matrices de corrélation sont appliquées aux modules de risque pour calculer le total du capital de solvabilité requis.

Sous réserve des autorisations réglementaires, les assureurs et les réassureurs peuvent utiliser leur propre modèle interne plutôt que la formule standard pour calculer le capital de solvabilité requis. Depuis 2003, SCOR se fonde sur son expérience et ses connaissances pour développer un modèle interne reflétant de façon précise le profil de risque du réassureur international qu'est SCOR.

Le modèle interne de SCOR est similaire à la formule standard en ceci que tous deux utilisent une approche fondée sur les catégories de risque, et calculent le capital de solvabilité requis avec une VaR de 99,5 %. Toutefois, contrairement à l'approche simplifiée de la formule standard, le modèle interne recourt à la modélisation des distributions.

La structure du modèle interne de SCOR comporte un facteur de calibrage des risques approprié pour tenir compte des spécificités du marché géographique. La formule standard utilise des facteurs

de diversification génériques pour tous les assureurs et réassureurs, tandis que le modèle interne de SCOR reflète les avantages de la diversification des risques propres à un réassureur international comparativement à une compagnie d'assurance moins diversifiée opérant sur un marché local.

D'autres différences importantes sont résumées ci-après par catégorie de risque :

- Pour la souscription Non-Vie, SCOR calcule les distributions de probabilité et modélise le risque de catastrophe naturelle en utilisant des outils exclusifs sophistiqués appliqués au portefeuille de SCOR. Le modèle interne intègre également les caractéristiques propres à la réassurance non proportionnelle.
- Pour la souscription Vie, un éventail plus large de facteurs de risque que dans la formule standard est modélisé. Par ailleurs, pour la souscription Vie, la formule standard couvre uniquement les risques liés aux affaires en cours, tandis que le modèle interne de SCOR intègre également les risques inhérents aux activités futures devant être souscrites selon le business plan.
- Pour le risque de marché, SCOR utilise son propre générateur de scénarios économiques intégrant toutes les dépendances vis-à-vis de l'intégralité de l'éventail des résultats (pas seulement celles jusqu'au 99,5^e centile) entre les différents composants du risque de marché modélisés.
- Pour le risque de crédit, SCOR effectue une modélisation exhaustive du risque de migration et du risque de défaut pour les titres de placement et couvre le défaut des cédantes sur les profits futurs.
- Pour le risque opérationnel, SCOR adopte une approche détaillée qui intègre les données historiques sur les pertes opérationnelles des principaux domaines opérationnels.

E.1.5. NON-CONFORMITÉ DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le groupe SCOR et toutes les entités juridiques lui appartenant soumises à Solvabilité II ont respecté les exigences liées au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis durant toute la période couverte par ce rapport.

E.1.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information significative relative à la gestion du capital par le groupe SCOR autre que celles présentées précédemment dans la Section E.1 – Groupe SCOR n'est à signaler.

E.2. SCOR SE

Cette section présente la situation des fonds propres de SCOR SE conformément au modèle interne pour l'exercice 2016.

Le tableau suivant présente les résultats clés au 31 décembre 2016 :

SCOR SE

En milliers EUR	2016
Fonds propres éligibles (EOF)	9 903 548
Modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité Requis (SCR)	4 497 899
Excédent de capital (EOF – SCR)	5 405 649
RATIO DE SOLVABILITÉ	220 %

E.2.1. FONDS PROPRES

Cette section concerne le QRT S.23.01 – Fonds propres, qui figure en annexe (cf. Annexe B).

E.2.1.1. STRUCTURE DES FONDS PROPRES

SCOR SE est la holding du groupe SCOR. La structure de ses fonds propres est semblable à celle du Groupe, telle qu'indiquée ci-dessus. Le tableau ci-après présente les fonds propres de SCOR SE.

Les fonds propres de SCOR SE éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis s'élèvent à 9 904 millions EUR au 31 décembre 2016.

Le montant des fonds propres du groupe SCOR (10 129 millions EUR) est supérieur à celui des fonds propres de SCOR SE (à titre individuel) principalement en raison de la comptabilisation d'impôts différés au titre de gains latents sur les participations. Un passif d'impôts différés de 181 millions EUR n'est pas comptabilisé dans le bilan économique consolidé du groupe SCOR, mais dans le bilan économique individuel de l'entité de SCOR SE au titre d'investissements détenus de façon directe ou indirecte par l'intermédiaire de SGP&C SE et SGL SE.

SCOR SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Fonds propres de base	8 425 980	1 381 416	96 152	9 903 548
Capital en actions ordinaires	1 516 589	-	-	1 516 589
Prime d'émission	803 535	-	-	803 535
Réserve de réconciliation ⁽¹⁾	5 185 709	-	-	5 185 709
Réserves de réévaluation	4 539 110	-	-	4 539 110
Résultat net	646 599	-	-	646 599
Actions propres	(252 117)	-	-	(252 117)
Dividendes prévisibles	(305 797)	-	-	(305 797)
Passifs subordonnés	920 147	1 381 416	-	2 301 563
Actifs d'impôts différés nets	-	-	96 152	96 152
Total des fonds propres disponibles	8 425 980	1 381 416	96 152	9 903 548
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (après déductions)	8 425 980	1 381 416	96 152	9 903 548
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (après déductions)	8 425 980	224 895		8 650 875

(1) Comprend une déduction au titre des dividendes prévisibles.

SCOR SE considère tous ses fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SCOR SE en IFRS comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

Les éléments des fonds propres de base sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Se référer à la Section E.1.1.1 sur le Groupe – Structure des fonds propres, pour plus d'informations sur la classification par niveau les éléments de capital, sur les variations des instruments de capital et les hypothèses sur les dividendes. Le bilan économique de SCOR SE comprend des actifs d'impôt différé classés comme des fonds propres de base de niveau 3, contrairement au bilan économique du groupe SCOR.

E.2.1.2. ÉLIGIBILITÉ DES FONDS PROPRES

Solvabilité II classe le capital réglementaire en trois niveaux, tel que décrit dans la Section E.1.1.1 sur le Groupe – Structure des fonds propres.

L'application de certaines limites (décrites dans la Section E.1.1.2 sur le Groupe – Éligibilité des fonds propres) détermine les fonds propres éligibles de SCOR SE.

À des fins de conformité avec le capital de solvabilité requis, au 31 décembre 2016, aucune des limites n'est applicable à SCOR SE.

Aux fins de la conformité du minimum de capital requis, les fonds propres de niveau 1 doivent représenter au moins 80 % du capital requis. La somme des fonds propres éligibles de niveaux 2

et 3 doit représenter au maximum 20 % du minimum de capital requis. Au 31 décembre 2016, cette limite étant dépassée, 1 253 millions EUR n'étaient pas éligibles à la couverture du minimum de capital requis.

E.2.1.3. RAPPROCHEMENT AVEC LES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après présente les différences entre les capitaux propres dans les états financiers de SCOR SE selon le référentiel comptable français, et la différence entre l'actif net et le passif net calculés aux fins de la solvabilité et présentés dans le bilan économique (cf. bilan économique du groupe SCOR qui figure à l'Annexe A).

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Référentiel comptable français – Capitaux propres⁽¹⁾	3 737 932
Ajustements économiques	4 421 965
Autres immobilisations incorporelles	(3 550)
Investissements	4 157 549
Résultat technique net	(23 102)
Résultat technique net, hors marge de risque – Vie	(625 766)
Résultat technique net, hors marge de risque – Non-Vie	695 058
Marge de risque – Vie	(9 605)
Marge de risque – Non-Vie	(82 789)
Dettes financières	(45 762)
Impôts différés	96 152
Actions propres	28 807
Autres actifs et passifs	211 872
Excédent des actifs sur les passifs dans le bilan économique selon Solvabilité II	8 159 898
Passifs subordonnés	2 301 563
Actions propres	(252 117)
Déductions au titre des dividendes prévisibles	(305 797)
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	9 903 548

(1) Capitaux propres en IFRS compte tenu du reclassement des actions propres à l'actif du bilan.

Les ajustements économiques représentent les revalorisations nécessaires au retraitement de tous les actifs et passifs de SCOR SE calculés conformément au référentiel comptable français et leur valeur économique selon les règles de Solvabilité II. Pour plus

d'informations sur les principes et les différences de valorisation, se référer à la Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité, concernant SCOR SE.

E.2.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

Le capital de solvabilité requis de SCOR SE est quasiment identique à celui du groupe SCOR, et la répartition du capital de solvabilité requis de SCOR SE par catégorie de risque est identique à celle du groupe SCOR, comme indiqué dans la Section E.1.2.1 – Capital de solvabilité requis, dans le présent rapport.

E.2.2.2. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

SCOR SE – Calcul du minimum de capital requis fondé sur le calcul du capital de solvabilité requis selon le modèle interne

En milliers EUR	2016
Minimum de capital requis (25 % du capital de solvabilité requis)	1 124 475
Minimum de capital requis linéaire	449 548
Plafond du minimum de capital requis (45 % du capital de solvabilité requis)	2 024 054
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS AVEC LE PLAFOND ET LE PLANCHER DU MODÈLE INTERNE	1 124 475

Les calculs du minimum de capital requis comprennent les expositions Vie et Non-Vie. Les expositions Non-Vie utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont les primes nettes émises au cours des 12 mois précédents, et le « best estimate » des provisions techniques nettes, tous deux répartis par branches d'activités. Des facteurs réglementaires prédéfinis sont appliqués aux éléments des primes et des provisions techniques, et agrégés pour obtenir le minimum de capital requis linéaire Non-Vie. De même, le minimum de capital requis linéaire pour la Vie est obtenu en appliquant des facteurs prédéfinis au « best estimate » des provisions techniques classées par type de produit, et au capital sous risque pour toutes les expositions Vie.

Le minimum de capital requis linéaire est la somme des éléments du minimum de capital requis linéaire pour les expositions Non-Vie et Vie. Le minimum de capital requis résulte de cette formule linéaire, sous réserve d'un seuil plancher de 25 % et d'un plafond de 45 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

Le minimum de capital requis pour SCOR SE correspond au seuil plancher, soit le niveau minimum de capital requis, c'est-à-dire 25 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

E.2.3. UTILISATION DU SOUS-MODÈLE RISQUE SUR ACTIONS FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

SCOR SE n'utilise pas le sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.2.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

SCOR applique le même modèle interne dans l'ensemble du groupe. La description du modèle interne utilisé et les différences avec la formule standard indiquées dans la Section E.1.4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé s'applique à l'ensemble du groupe, dont SCOR SE.

E.2.5. NON-CONFORMITÉ AU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET AU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

SCOR SE est soumis au même cycle de contrôle des risques que le groupe SCOR.

SCOR SE et toutes les entités juridiques lui appartenant soumises à Solvabilité II ont respecté les exigences liées au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis durant toute la période couverte par ce rapport.

E.2.6. AUTRES INFORMATIONS

SCOR SE est la société-mère du groupe SCOR. À l'appui de la notation financière globale et pour offrir au plan mondial la même sécurité équivalente à tous les clients, SCOR SE émet des garanties parentales directes et indirectes au profit de toutes les entités juridiques, et assume l'intégralité des risques et engagements des filiales. Le modèle interne et les exigences

en capital tiennent compte de ces éléments. Comme décrit à la Section E.1.4.2 – Méthode de consolidation, SCOR calcule le capital de solvabilité requis à l'échelle du groupe et des entités individuelles en utilisant le même modèle, et les mêmes données et normes.

E.3. SGP&C SE

Cette section présente la situation des fonds propres de SGP&C SE pour l'exercice 2016.

Le tableau suivant présente les résultats clés au 31 décembre 2016 :

SGP&C SE

En milliers EUR

	2016
Fonds propres éligibles (EOF)	2 774 677
Modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité Requis (SCR)	1 577 622
Excédent de capital (EOF – SCR)	1 197 055
RATIO DE SOLVABILITÉ	176 %

Le 27 février 2017, le Ministère de la Justice du Royaume-Uni a annoncé la mise à jour du taux d'actualisation « Ogden » qui est passé de 2,5 % à moins 0,75 %. L'impact de ce changement de

taux n'est pas reflété dans les données au 31 décembre 2016. L'impact estimé reste inférieur à 3 points de ratio de solvabilité ce qui n'affecte pas de manière significative la solvabilité de la société.

E.3.1. FONDS PROPRES

E.3.1.1. STRUCTURE DES FONDS PROPRES

SCOR Global P&C SE est une filiale à 100 % de SCOR SE, regroupant sous un seul cadre juridique l'activité Non-Vie des pays européens. Le tableau ci-après présente les fonds propres de SGP&C SE.

Les fonds propres de SGP&C SE éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis s'élèvent à 2 775 millions EUR au 31 décembre 2016.

SGP&C SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Fonds propres de base	2 696 633	36 524	41 520	2 774 677
Capital en actions ordinaires	581 560	-	-	581 560
Prime d'émission	987 391	-	-	987 391
Réserve de réconciliation	703 090	-	-	703 090
Réserves de réévaluation	359 326			359 326
Résultat net	343 764			343 764
Passifs subordonnés	424 592	36 524	-	461 116
Actifs d'impôts différés nets	-	-	41 520	41 520
Total des fonds propres disponibles	2 696 633	36 524	41 520	2 774 677
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (après déductions)	2 696 633	36 524	41 520	2 774 677
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (après déductions)	2 696 633	36 524		2 733 157

SGP&C SE considère tous ses fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SGP&C SE comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

Les éléments des fonds propres de base sont présentés dans le tableau ci-dessus. Les actifs d'impôts différés nets comptabilisés dans le bilan économique sont classés en fonds propres de base de niveau 3. SGP&C SE ne comptabilise pas de fonds propres auxiliaires.

La réserve de réconciliation représente les réserves dans les états financiers audités 2016 de SGP&C SE, nettes de tout ajustement,

et les différences de valorisation économique. Les différences de valorisation économique découlent d'ajustements de postes du bilan des comptes sociaux, pour déterminer la valeur économique de tous les actifs et passifs comptabilisés dans le bilan économique selon Solvabilité II.

SGP&C SE a procédé à une distribution de réserves de 151 millions EUR avant la clôture et ne prévoit par conséquent aucun versement de dividendes au 31 décembre 2016.

La réserve de réconciliation est classée en fonds propres de base de niveau 1.

Les passifs subordonnés représentent des prêts émis au profit de SGP&C SE répondant aux critères de comptabilisation des fonds propres. Les passifs subordonnés sont classés dans différents niveaux selon les conditions indiquées dans le prospectus de chaque contrat. Les prêts subordonnés accordés à SGP&C SE ont été classés dans les niveaux 1 et 2 conformément aux règles de maintien des dispositions antérieures. Deux prêts (auprès de SCOR SE et SCOR Holding UK) pourraient être utilisés pour couvrir jusqu'à 50 % de la marge de solvabilité selon les règles de Solvabilité I, et peuvent donc être classés en fonds propres de

niveau 1 selon Solvabilité II pendant une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Le prêt consenti par SHS AG pourrait être utilisé pour la marge de solvabilité à hauteur de 25 % selon les règles de Solvabilité I, et peut donc être classé dans les fonds propres de niveau 2 conformément à Solvabilité II pour une durée maximale de 10 ans, selon les dispositions transitoires.

Le tableau ci-après présente les prêts subordonnés inclus dans les fonds propres de base.

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

Prêteur/emprunteur <i>En milliers EUR</i>	Encours	Date d'émission	Date d'échéance	Niveau	Remboursement optionnel	
					Première date de rachat	Dates de rachat ultérieures ⁽²⁾
SCOR Holding UK (GBP)	18 000	15/12/2014	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	01/10/2025	Annuelle
SGP&C Ireland (EUR)	16 000	01/12/2014	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	01/10/2025	Annuelle
SCOR SE (EUR)	400 000	16/12/2014	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	01/10/2025	Annuelle
SHS (EUR)	158 653	02/11/2010	02/11/2020	2 ⁽¹⁾		

(1) Les mesures de transition permettent la classification des passifs subordonnés jusqu'en 2025.

(2) À n'importe quelle date de paiement des intérêts.

E.3.1.2. ÉLIGIBILITÉ DES FONDS PROPRES

Solvabilité II classe le capital réglementaire en trois niveaux, tel que décrit dans la Section E.1.1.1 sur le Groupe – Structure des fonds propres

Aucune des limites d'éligibilité (telles que détaillées dans la Section E.1.1.2 – Éligibilité des fonds propres) ne s'appliquait à SGP&C SE au 31 décembre 2016. Des actifs d'impôts différés nets sont en deçà de la limite de 15 % du capital de solvabilité requis de niveau 3 (de 237 millions EUR).

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Référentiel comptable français – Capitaux propres	2 110 685
Ajustements économiques	202 876
Autres immobilisations incorporelles	(346 659)
Investissements	610 834
Résultat technique net	(80 747)
Résultat technique net, hors marge de risque – Non-Vie	11 398
Marge de risque – Non-Vie	(192 145)
Dettes financières	(32 284)
Impôts différés	41 520
Autres actifs et passifs	10 212
Excédent des actifs sur les passifs dans le bilan économique selon Solvabilité II	2 313 561
Passifs subordonnés	461 116
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	2 774 677

E.3.1.3. RAPPROCHEMENT AVEC LES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après présente les différences entre les capitaux propres dans les états financiers de SGP&C SE selon le référentiel comptable français, et la différence entre l'actif net et le passif net calculés aux fins de la solvabilité et présentés dans le bilan économique (cf. bilan économique de SGP&C SE qui figure en annexe).

Les ajustements économiques représentent les revalorisations nécessaires au retraitement de tous les actifs et passifs de SGP&C SE calculés conformément au référentiel comptable français et leur valeur économique selon les règles de Solvabilité II. Pour plus d'informations sur les principes et les différences de valorisation,

se référer aux sections suivantes concernant SGP&C SE : Section D.1.11 – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs, Section D.2.4 – Informations complémentaires sur les provisions techniques, et Section D.3.7 – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes.

E.3.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.3.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

SGP&C SE applique un modèle interne en ligne avec celui du Groupe. En conséquence, les catégories de risque sont identiques à celles détaillées dans le SFCR, sauf pour les risques Vie et santé, qui ne concernent pas SGP&C SE.

Le tableau ci-dessous présente le SCR individuel pour chaque catégorie de risque. Ces catégories sont expliquées dans la Section E.1.4.1 sur le Groupe – Présentation du modèle interne.

SGP&C SE – Capital de solvabilité requis par catégorie de risque

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Capital de solvabilité requis individuel
Souscription Non-Vie	1 848 495
Marché	585 190
Crédit	167 167
Opérationnel	42 735
Capital requis avant diversification	2 643 587
Diversification	(766 473)
Impôts	(299 492)
SCOR – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	1 577 622

E.3.2.2. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

SGP&C SE – Calcul du minimum de capital requis fondé sur le calcul du capital de solvabilité requis selon le modèle interne

<i>En milliers EUR</i>	2016
Minimum de capital requis (25 % du capital de solvabilité requis)	394 406
Minimum de capital requis linéaire	752 646
Plafond du minimum de capital requis (45 % du capital de solvabilité requis)	709 930
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS AVEC LE PLAFOND ET LE PLANCHER DU MODÈLE INTERNE	709 930

Les expositions Non-Vie utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont les primes nettes émises au cours des 12 mois précédents, et le « best estimate » des provisions techniques nettes, tous deux répartis par branches d'activités. Des facteurs réglementaires prédéfinis sont appliqués aux éléments des primes et des provisions techniques, et agrégés pour obtenir le minimum de capital requis linéaire Non-Vie. Le minimum de capital requis

résulte de cette formule linéaire, sous réserve d'un seuil plancher de 25 % et d'un plafond de 45 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

Le minimum de capital requis pour SGP&C SE correspond au seuil plafond, soit le niveau maximum de capital requis, c'est-à-dire 45 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

E.3.3. UTILISATION DU SOUS-MODÈLE RISQUE SUR ACTIONS FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

SGP&C SE n'utilise pas le sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.3.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ _____

SCOR applique le même modèle interne dans l'ensemble du groupe. La description fournie dans la Section E.1.4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé du SFCR du Groupe s'applique à l'ensemble du Groupe, dont SGP&C SE, mais comprend des aspects tels que la modélisation des risques Vie et santé, qui ne concernent pas SGP&C SE.

E.3.5. NON-CONFORMITÉ AU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET AU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

SGP&C SE est soumis au même cycle de contrôle des risques que le groupe SCOR.

SGP&C SE et toutes les entités juridiques lui appartenant soumises à Solvabilité II ont respecté les exigences liées au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis durant toute la période couverte par ce rapport.

E.3.6. AUTRES INFORMATIONS _____

Aucune information significative relative à la gestion du capital de SGP&C SE, autre que celles présentées à la Section E.3 – SGP&C SE, n'est à signaler.

E.4. SGL SE

Cette section présente la situation des fonds propres de SGL SE pour l'exercice 2016.

Le tableau suivant présente les résultats clés au 31 décembre 2016 :

SGL SE

En milliers EUR

	2016
Fonds propres éligibles (EOF)	4 983 400
Modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité Requis (SCR)	3 191 763
Excédent de capital (EOF – SCR)	1 791 637
RATIO DE SOLVABILITÉ	156 %

E.4.1. FONDS PROPRES

E.4.1.1. STRUCTURE DES FONDS PROPRES

La majorité des activités de la division Vie de SCOR sont menées par SGL SE. Le tableau ci-après présente les fonds propres de SGL SE. Les fonds propres de SGL SE éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis s'élèvent à 4 983 millions EUR au 31 décembre 2016.

SGL SE

En milliers EUR	Au 31 décembre 2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Fonds propres de base	4 179 873	803 527	-	4 983 400
Capital en actions ordinaires	287 040	-	-	287 040
Prime d'émission	179 282	-	-	179 282
Réserve de réconciliation	3 505 728	-	-	3 505 728
Ajustements économiques	3 276 125	-	-	3 276 125
Réserves statutaires	103 485	-	-	103 485
Résultat net	126 118	-	-	126 118
Passifs subordonnés	207 823	803 527	-	1 011 350
Actifs d'impôts différés nets	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles	4 179 873	803 527	-	4 983 400
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (après déductions)	4 179 873	803 527	-	4 983 400
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (après déductions)	4 179 873	159 588	-	4 339 461

SGL SE considère tous les fonds propres de base, identifiés conformément aux règles de Solvabilité II et résultant d'ajustements économiques des capitaux propres de SGL SE comme disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis.

Les éléments des fonds propres de base sont présentés dans le tableau ci-dessus. SGL SE ne comptabilise pas de fonds propres auxiliaires.

La réserve de réconciliation représente les réserves dans les états financiers 2016 de SGL SE et les différences de valorisation économique. Les différences de valorisation économique découlent d'ajustements de postes du bilan des comptes sociaux, pour déterminer la valeur économique de tous les actifs et passifs comptabilisés dans le bilan économique selon Solvabilité II.

Au 31 décembre 2016, SGL SE ne prévoit aucun versement de dividendes.

La réserve de réconciliation est classée en fonds propres de base de niveau 1.

Les passifs subordonnés représentent des prêts émis au profit de SGL SE répondant aux critères de comptabilisation des fonds propres. Les passifs subordonnés sont classés dans différents niveaux selon les conditions indiquées dans le contrat de chaque d'instrument de dette. Le premier prêt consenti par SCOR SE pourrait être utilisé pour couvrir jusqu'à 50 % de la marge de solvabilité selon les règles de Solvabilité I, et peut donc être classé en fonds propres de niveau 1 selon Solvabilité II pendant une période pouvant aller jusqu'à 2025. Le second prêt consenti

par SCOR SE émis en 2016 répond aux critères de niveau 2 de Solvabilité II tels que définis par l'article 73 des règlements délégués. Le prêt consenti par SHS AG pourrait être utilisé pour la marge de solvabilité à hauteur de 25 % selon les règles de Solvabilité I, et peut donc être classé dans les fonds propres de

niveau 2 conformément à Solvabilité II jusqu'en 2025, selon les dispositions transitoires.

Le tableau ci-après présente les prêts subordonnés inclus dans les fonds propres de base.

SGL SE

Au 31 décembre 2016

Prêteur/emprunteur <i>En milliers EUR</i>	Encours	Date d'émission	Date d'échéance	Niveau	Remboursement optionnel	
					Première date de rachat	Dates de rachat ultérieures ⁽²⁾
SCOR SE/SGL SE	201 678	30/09/2013	Durée indéterminée	1 ⁽¹⁾	30/11/2018	Bi-annuelle
SCOR SE/SGL SE	529 784	08/06/2016	08/06/2046	2	08/06/2026	Annuelle
SCOR Holding Switzerland/SGL SE	231 000	30/09/2010	30/09/2020	2 ⁽¹⁾		

(1) Les mesures de transition permettent la classification des passifs subordonnés jusqu'en 2025.

(2) À n'importe quelle date de paiement des intérêts.

E.4.1.2. ÉLIGIBILITÉ DES FONDS PROPRES

Solvabilité II classe le capital réglementaire en trois niveaux, tel que décrit dans la Section E.1.1.1 sur le Groupe – Structure des fonds propres.

L'application de certaines limites (décrites dans la Section E.1.1.2 sur le Groupe – Éligibilité des fonds propres) détermine les fonds propres éligibles de SGL SE. Au 31 décembre 2016, aucune des limites précitées n'a été dépassée par le SGL SE.

E.4.1.3. RAPPROCHEMENT AVEC LES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après présente les différences entre les capitaux propres dans les états financiers 2016 de SGL SE selon le référentiel comptable français, et la différence entre l'actif net et le passif net calculés aux fins de la solvabilité et présentés dans le bilan économique (cf. bilan économique de SGL SE qui figure dans l'Annexe D).

SGL SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Référentiel comptable français – Capitaux propres	695 925
Ajustements économiques	3 276 125
Goodwill	(334 624)
Autres immobilisations incorporelles	(5 379)
Investissements	2 950 978
Résultat technique net	855 371
Résultat technique net, hors marge de risque – Vie	1 467 475
Marge de risque – Vie	(612 104)
Dettes financières	(37 397)
Impôts différés	(121 829)
Autres actifs et passifs	(30 995)
Excédent des actifs sur les passifs dans le bilan économique selon Solvabilité II	3 972 050
Passifs subordonnés	1 011 350
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	4 983 400

Les ajustements économiques représentent les revalorisation nécessaires au retraitement de tous les actifs et passifs de SGL SE calculés conformément au référentiel comptable français et leur valeur économique selon les règles de Solvabilité II. Pour plus d'informations sur les principes et les différences de valorisation, se référer au Chapitre D – Valorisation à des fins de solvabilité,

et notamment aux Sections D.1.12 – SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des actifs, D.2.5 – SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des provisions techniques et D.3.8 – SGL SE – Informations complémentaires sur la valorisation des autres dettes.

E.4.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.4.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

SGL SE applique un modèle interne en ligne avec celui du Groupe. Par conséquent, les catégories de risque sont identiques à celles présentées dans le SFCR du Groupe, exception faite des risques de souscription Non-Vie qui ne concernent pas SGL SE.

Le tableau ci-dessous présente le SCR individuel pour chaque catégorie de risque. Les catégories de risque sont présentées dans la Section E.1.4.1 sur le Groupe – Présentation du modèle interne.

SGL SE – Capital de solvabilité requis individuel par catégorie de risque

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Capital de solvabilité requis individuel
Souscription Vie	3 418 455
Marché	1 602 193
Crédit	461 000
Opérationnel	165 893
Capital requis avant diversification	5 647 541
Diversification	(2 143 778)
Impôts	(312 000)
SCOR – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	3 191 763

E.4.2.2. MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

SGL SE – Calcul du minimum de capital requis fondé sur le calcul du capital de solvabilité requis selon le modèle interne

<i>En milliers EUR</i>	2016
Minimum de capital requis (25 % du capital de solvabilité requis)	797 941
Minimum de capital requis linéaire	468 276
Plafond du minimum de capital requis (45 % du capital de solvabilité requis)	1 436 293
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS AVEC LE PLAFOND ET LE PLANCHER DU MODÈLE INTERNE	797 941

Le minimum de capital requis linéaire pour la Vie est obtenu en appliquant des facteurs prédéfinis au « best estimate » des provisions techniques classées par type de produit, et au capital sous risque pour toutes les expositions Vie. Le minimum de capital requis résulte de cette formule linéaire, sous réserve d'un seuil plancher de 25 % et d'un plafond de 45 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

Le minimum de capital requis pour SGL SE correspond au seuil plancher, soit le niveau minimum de capital requis, c'est-à-dire 25 % du capital de solvabilité requis calculé selon le modèle interne.

E.4.3. UTILISATION DU SOUS-MODÈLE RISQUE SUR ACTIONS FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

SGL SE n'utilise pas le sous-modèle risque sur actions fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ _____

SGL SE applique le même modèle interne dans l'ensemble du groupe. La description fournie dans la Section E.1.4 sur Groupe – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé, s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris SGL SE, mais intègre des paramètres tels que la modélisation des risques Non-Vie qui ne concernent pas SGL SE.

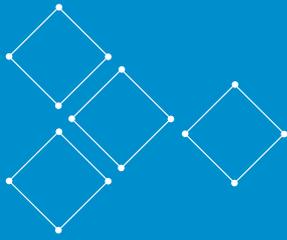
E.4.5. NON-CONFORMITÉ AU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET AU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

SGL SE est soumis au même cycle de contrôle des risques que le groupe SCOR.

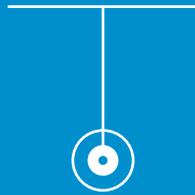
SGL SE et toutes les entités juridiques lui appartenant soumises à Solvabilité II ont respecté les exigences liées au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis durant toute la période couverte par ce rapport.

E.4.6. AUTRES INFORMATIONS _____

Aucune information significative relative à la gestion du capital de SGL SE, autre que celles présentées à la Section E.4 – SGL SE, n'est à signaler.



ANNEXE A



INFORMATIONS SUR LE GROUPE SCOR À DESTINATION DU PUBLIC – MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE (QRT)

S.02.01.02 – Bilan	183
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités (Non-Vie)	185
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités (Vie)	187
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays (Non-Vie)	188
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays (Vie)	189
S.23.01.22 – Fonds propres	190
S.25.03.22 – Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent un modèle interne intégral	193
S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du Groupe	194

S.02.01.02 – BILAN

Groupe SCOR

Actif au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	168 171
Actifs d'impôts différés	683 337
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	721 064
Investissements	18 675 507
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 050 670
Participations et détentions dans des entreprises liées	114 525
Actions	499 105
Actions – cotées	135 127
Actions – non cotées	363 978
Obligations	15 534 206
Obligations d'État	5 338 141
Obligations d'entreprise	8 963 786
Titres structurés	574
Titres garantis	1 231 705
Organismes de placement collectif	1 165 870
Produits dérivés	187 103
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	121 740
Autres investissements	2 288
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	-
Prêts et prêts hypothécaires	1 529 334
Avances sur police	29 738
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 499 596
Montants recouvrables au titre de la réassurance	82 546
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	510 738
Non-Vie hors santé	510 442
Santé similaire à la Non-Vie	296
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	(428 192)
Santé similaire à la Vie	103 792
Vie hors santé, UC et indexés	(531 984)
Vie UC et indexés	-
Dépôts auprès des cédantes	9 510 608
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 127 806
Créances nées d'opérations de réassurance	103 230
Autres créances (hors assurance)	475 479
Actions propres	252 117
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 688 474
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	33 630
TOTAL DE L'ACTIF	35 051 303

Groupe SCOR

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

Provisions techniques Non-Vie	10 958 147
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	10 705 752
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	10 175 523
Marge de risque	530 229
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	252 395
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	237 596
Marge de risque	14 799
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	7 601 446
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	2 832 952
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	2 659 479
Marge de risque	173 473
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	4 768 494
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	1 739 468
Marge de risque	3 029 026
Provisions techniques UC et indexés	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Autres provisions techniques	-
Passifs éventuels	-
Provisions autres que les provisions techniques	65 165
Provisions pour retraite	196 874
Dépôts des réassureurs	722 950
Passifs d'impôts différés	859 444
Produits dérivés	90 220
Dettes envers des établissements de crédit	501 657
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	201 773
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	794 594
Dettes nées d'opérations de réassurance	28 084
Autres dettes (hors assurance)	2 035 358
Passifs subordonnés	2 301 563
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 301 563
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	275 108
TOTAL DU PASSIF	26 632 383
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	8 418 920

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS (NON-VIE)
Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Branche d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Général Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses
Primes émises								
Brut – Assurance directe	31 480	-	12 121	246 316	598 664	142 768	9 321	(912)
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	28 094	630	544 714	193 323	1 493 992	369 017	282 528	23 992
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	7 468	-	664	86 451	219 623	22 554	1 097	579
Net	52 106	630	556 171	353 188	1 873 033	489 231	290 752	22 501
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	35 917	-	9 049	262 937	588 242	148 047	11 272	3 400
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	28 105	674	524 265	202 941	1 461 262	317 411	290 686	11 195
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	7 988	-	892	96 485	218 074	22 606	1 721	1 541
Net	56 034	674	532 422	369 393	1 831 430	442 852	300 237	13 054
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	20 948	126	6 243	174 352	330 295	78 523	5 464	3 583
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	13 502	(4 188)	292 050	100 094	980 874	178 700	172 889	5 917
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	4 007	1	742	46 731	73 604	23 386	841	151
Net	30 443	(4 063)	297 551	227 715	1 237 565	233 837	177 512	9 349
Variations des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	25 046	715	244 274	146 083	672 246	187 574	130 678	6 479
Autres dépenses								
TOTAL DES DÉPENSES								

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

**S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS
(NON-VIE) (SUITE)****Groupe SCOR**

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Branche d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Santé	Responsabilité	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises					
Brut – Assurance directe					1 039 758
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					2 936 290
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	11 655	378 899	76 218	1 196 332	1 663 104
Part des réassureurs	54	3 984	3 572	228 590	574 636
Net	11 601	374 915	72 646	967 742	5 064 516
Primes acquises					
Brut – Assurance directe					1 058 864
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					2 836 539
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	11 615	361 746	90 317	1 194 031	1 657 709
Part des réassureurs	55	3 882	4 916	229 444	587 604
Net	11 560	357 864	85 401	964 587	4 965 508
Charge des sinistres					
Brut – Assurance directe					619 534
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					1 739 838
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	4 715	254 820	33 121	472 117	764 773
Part des réassureurs	32	2 692	(1 884)	60 612	210 915
Net	4 683	252 128	35 005	411 505	2 913 230
Variations des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	3 280	94 289	23 055	243 654	1 777 373
Autres dépenses					74 144
TOTAL DES DÉPENSES					1 851 517

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS (VIE)

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Branche d'activité pour : engagements de réassurance Vie		Total
	Réassurance Santé	Réassurance Vie	
Primes émises			
Brut	1 642 100	6 544 985	8 187 085
Part des réassureurs	116 358	557 568	673 926
Net	1 525 742	5 987 417	7 513 159
Primes acquises			
Brut	1 624 501	6 547 627	8 172 128
Part des réassureurs	118 271	557 568	675 839
Net	1 506 230	5 990 059	7 496 289
Charge des sinistres			
Brut	1 243 886	5 414 718	6 658 604
Part des réassureurs	64 239	414 092	478 331
Net	1 179 647	5 000 626	6 180 273
Variations des autres provisions techniques			
Brut	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-
Net	-	-	-
Dépenses engagées	347 549	914 313	1 261 862
Autres dépenses			85 177
TOTAL DES DÉPENSES			1 347 039

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS (NON-VIE)

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Non-Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(US) États-Unis	(UK) Royaume-Uni	(CN) Chine	(DE) Allemagne	(IT) Italie	
Primes émises							
Brut – Assurance directe	79 147	305 977	577 211	101	14 066	7 468	983 970
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	120 136	660 992	93 665	464 567	234 775	101 208	1 675 343
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	152 015	417 367	88 115	36 546	81 034	46 443	821 520
Part des réassureurs	203 902	68 524	160 032	311	17 055	956	450 780
Net	147 396	1 315 812	598 959	500 903	312 820	154 163	3 030 053
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	80 761	301 181	587 285	155	13 630	5 084	988 096
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	126 760	564 747	114 969	464 163	225 814	90 245	1 586 698
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	155 667	413 974	86 902	31 295	79 814	46 318	813 970
Part des réassureurs	208 073	69 536	164 252	441	17 024	588	459 914
Net	155 115	1 210 366	624 904	495 172	302 234	141 059	2 928 850
Charge des sinistres							
Brut – Assurance directe	55 778	184 174	337 123	240	6 851	3 452	587 618
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	88 861	272 054	54 581	266 083	146 401	63 923	891 903
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	84 407	139 622	28 640	20 796	56 803	17 267	347 535
Part des réassureurs	33 374	19 982	108 767	270	14 952	(98)	177 247
Net	195 672	575 868	311 577	286 849	195 103	84 740	1 649 809
Variations des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	71 448	410 737	293 140	239 038	89 268	41 225	1 144 856
Autres dépenses							-
TOTAL DES DÉPENSES							1 144 856

* France.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS (VIE)
Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(US) États-Unis	(UK) Royaume-Uni	(KR) République de Corée	(BM) Bermudes	(DE) Allemagne	
Primes émises							
Brut	554 163	3 813 916	769 367	542 776	374 243	298 903	6 353 368
Part des réassureurs	99 116	467 336	2 597	470	305	2 163	571 987
Net	455 047	3 346 580	766 770	542 306	373 938	296 740	5 781 381
Primes acquises							
Brut	552 774	3 814 209	769 367	542 339	374 244	281 815	6 334 748
Part des réassureurs	99 120	467 336	2 597	604	305	2 168	572 130
Net	453 654	3 346 873	766 770	541 735	373 939	279 647	5 762 618
Charge des sinistres							
Brut	348 823	3 268 048	707 928	503 113	274 209	274 953	5 377 074
Part des réassureurs	41 276	363 148	1 505	186	-	1 989	408 104
Net	307 547	2 904 900	706 423	502 927	274 209	272 964	4 968 970
Variations des autres provisions techniques							
Brut	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	168 174	393 045	49 707	46 204	51 201	74 761	783 092
Autres dépenses							66 060
TOTAL DES DÉPENSES							849 152

* France.

S.23.01.22 – FONDS PROPRES

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 516 589	1 516 589		-	
Capital en actions ordinaires appelé, non versé, non disponible au niveau du groupe	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	832 712	832 712		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du Groupe	-		-	-	-
Fonds excédentaires	-	-			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du Groupe	-	-			
Actions de préférence	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du Groupe	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	5 478 003	5 478 003			
Passifs subordonnés	2 301 563		920 147	1 381 416	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du Groupe	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	-				-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du Groupe	-				-
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du Groupe	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-			
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	-	-	-	-	
Dont déduites conformément à l'article 228 de la Directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	-	-	-	-	-
Total des déductions	-	-	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	10 128 867	7 827 304	920 147	1 381 416	-

S.23.01.22 – FONDS PROPRES (SUITE)

Groupe SCOR

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés et non appelés, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle, appelables sur demande	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	-			-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du Groupe	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	-			-	-
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Réserve de réconciliation	-	-	-	-	
Institution de retraite professionnelle	-	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	-	-	-	-	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	-	-	-	-	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode					
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation ou à une combinaison des méthodes	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation ou à une combinaison des méthodes, nets des transactions intragroupe	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	10 128 867	7 827 304	920 147	1 381 416	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée	10 128 867	7 827 304	920 147	1 381 416	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	10 128 867	7 827 304	920 147	1 381 416	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée	9 467 604	7 827 304	920 147	720 153	
Minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée	3 600 764				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du Groupe sur base consolidée	262,93 %				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	10 128 867	7 827 304	920 147	1 381 416	-
Capital de solvabilité requis du Groupe	4 495 554				
RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DU GROUPE (Y COMPRIS AUTRES SECTEURS FINANCIERS ET ENTREPRISES INCLUSES PAR DÉDUCTION ET AGRÉGATION)	225,31 %				

S.23.01.22 – FONDS PROPRES (SUITE)**Groupe SCOR**

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	8 418 920
Actions propres (détenues directement et indirectement)	252 117
Dividendes, distributions et charges prévisibles	305 797
Autres éléments de fonds propres de base	2 349 301
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-
Autres fonds propres non disponibles	33 702
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	5 478 003
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Vie	3 919 476
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Non-Vie	269 576
TOTAL DES BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	4 189 052

**S.25.03.22 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES GROUPES
QUI UTILISENT UN MODÈLE INTERNE INTÉGRAL**

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis (SCR)
Souscription Non-Vie	Non-Vie	3 380 492
Souscription Vie	Vie	3 440 149
Marché	Crédit	1 929 898
Crédit	Actif	572 596
Opérationnel		266 447
Calcul du capital de solvabilité requis		
Total des composants non diversifiés		9 589 582
Diversification		(4 674 167)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (à titre transitoire)		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire		4 495 554
Exigences de capital supplémentaire déjà définies		
Capital de solvabilité requis		4 495 554
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés		(419 861)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que ceux liés aux activités relevant de l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (transitoire))		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée		
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle		
Capital requis pour entreprises résiduelles		

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

#	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
1	GUERNESEY	19141	Code spécifique	SCOR CHANNEL LTD	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	Guernsey Financial Services Commission
2	ROYAUME-UNI	213800W8TBHPHBJUGG71	LEI	SCOR UK COMPANY LTD	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	PRA
3	ROYAUME-UNI	213800JN6NCZPQPESY30	LEI	SCOR UK GROUP LTD	5 – Société holding d'assurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
4	ROYAUME-UNI	213800A1PT5R11FGW746	LEI	SCOR UNDERWRITING LTD	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
5	IRLANDE	5493004IOCZG2UGXX055	LEI	SCOR Management Services Ireland Ltd		Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
6	SUISSE	549300MVEPZ34PA36027	LEI	AH Real Estate Switzerland AG		Aktiengesellschaft	2 – Non mutuelle	N/A
7	BRÉSIL	13.270.050/0001-30	Code spécifique	M&S Brasil Participacoes Ltda	5 – Société holding d'assurance	Sociedade a responsabilidade Limitada	2 – Non mutuelle	N/A
8	FRANCE	969500BUR3L9PILX3R47	LEI	SCOR Capital Partners		Société anonyme/sociedad cooperative/aktsiaselts	2 – Non mutuelle	N/A
9	SINGAPOUR	201541770C	Code spécifique	SCOR Realty Singapore Pte Ltd		Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
10	FRANCE	815210877	Code spécifique	SCOR PROPERTIES II		Société de placement à prépondérance immobilière et à capital variable	2 – Non mutuelle	N/A
11	FRANCE	820924553	Code spécifique	50 rue La Perouse SAS		Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles	2 – Non mutuelle	N/A
12	FRANCE	821740735	Code spécifique	SAS Euclide		Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles	2 – Non mutuelle	N/A
13	SUISSE	549300SKAGDVO8HMJX15	LEI	SCOR HOLDING (SWITZERLAND) AG		Aktiengesellschaft	2 – Non mutuelle	N/A
14	SUISSE	549300513226S1CFM291	LEI	SCOR Services Swizerlang AG	10 – Entreprise de services auxiliaires	Aktiengesellschaft	2 – Non mutuelle	N/A
15	ROYAUME-UNI	213800JMLIIG1GCVZ36	LEI	SCOR HOLDING (UK) LTD	5 – Société holding d'assurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
16	FRANCE	9695006MKWI4K9CRE015	LEI	SCOR GLOBAL P&C SE	3 – Entreprise de réassurance	Société européenne	2 – Non mutuelle	ACPR
17	ESPAGNE	A28319770	Code spécifique	ASEFA SA COMPANIA ESPANOLA DE SEGUROS Y REASEGUROS	3 – Entreprise de réassurance	Sociedad Anónima	2 – Non mutuelle	Direction General de Seguros
18	FRANCE	96950056ULJ4JI7V3752	LEI	SCOR SE	4 – Entreprise multibranches	Société européenne	2 – Non mutuelle	ACPR
19	AFRIQUE DU SUD	2008/010172/06	Code spécifique	SCOR AFRICA LTD	4 – Entreprise multibranches	(Proprietary) limited company	2 – Non mutuelle	FSB
20	FRANCE	969500BBLUW1LJDZ3R87	LEI	IMMOSCOR		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

	Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence				Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le périmètre de contrôle du groupe	Date de la décision si l'art. 214 s'applique	Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères		Degré d'influence	Oui/Non	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
1	SCOR CHANNEL LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société-mère				
2	SCOR UK COMPANY LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
3	SCOR UK GROUP LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
4	SCOR UNDERWRITING LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
5	SCOR Management Services Ireland Ltd	100,00 %		100,00 %					
6	AH Real Estate Switzerland AG	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
7	M&S Brasil Participacoes Ltda	49,00 %		49,00 %	Pacte d'actionnaires				
8	SCOR Capital Partners	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
9	SCOR Realty Singapore Pte Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
10	SCOR PROPERTIES II	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
11	50 rue La Perouse SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
12	SAS Euclide	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
13	SCOR HOLDING (SWITZERLAND) AG	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
14	SCOR Services Switzerlang AG	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
15	SCOR HOLDING (UK) LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
16	SCOR GLOBAL P&C SE	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
17	ASEFA SA COMPANIA ESPANOLA DE SEGUROS Y REASEGUROS	20,00 %	40,00 %	20,00 %	Mandat – activité – participation au Conseil				
18	SCOR SE								
19	SCOR AFRICA LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %					
20	IMMOSCOR	100,00 %	100,00 %	100,00 %					

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
21	SINGAPOUR	199103443 W	Code spécifique	FINIMO REALTY PTE LTD		Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
22	FRANCE	969500MMT8KY705B3S38	LEI	SCI LE BARJAC		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
23	FRANCE	969500VONZO2NQ7KM425	LEI	SAS 5 AVENUE KLEBER		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A
24	ROYAUME-UNI	213800PVZ898LL2YPT61	LEI	SCOR Lime Street Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
25	FRANCE	382 778 975	Code spécifique	S.C.I LEON EYROLLES CACHAN SCOR		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
26	ROYAUME-UNI	08461305	Code spécifique	SCOR ASIA HOUSE LP	10 – Entreprise de services auxiliaires	Limited Partnership	2 – Non mutuelle	N/A
27	PAYS-BAS	08458416	Code spécifique	SCOR ASIA HOUSE BV	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
28	FRANCE	969500O239Q7517M7V49	LEI	SCOR AUBER		Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles	2 – Non mutuelle	N/A
29	FRANCE	969500P17CYK25RRAR44	LEI	SCI MARCO SPADA		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
30	IRLANDE	54930034DJLAVAGB456	LEI	SCOR GLOBAL P&C IRELAND LTD	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
31	IRLANDE	549300MJBW3JUHL89O66	LEI	SCOR P&C IRELAND HOLDING LTD	5 – Société holding d'assurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
32	FRANCE	784 698 631	Code spécifique	COMPAGNIE PARISIENNE DE PARKINGS		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
33	FRANCE	969500BJLZOGFUSE3D73	LEI	SCOR INVESTMENTS PARTNERS SE	8 – Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier	Société européenne	2 – Non mutuelle	AMF
34	FÉDÉRATION DE RUSSIE	508774666 4 814	Code spécifique	SCOR PERESTRAKHOVANIYE	4 – Entreprise multibranches	Limited Company	2 – Non mutuelle	Banque centrale de la Fédération de Russie
35	FRANCE	969500ZV7LELUWMHJ95	LEI	SCI 3-5, AVENUE DE FRIEDLAND		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
36	FRANCE	549300DNW09YL97XAJ73	LEI	DB CARAVELLE		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A
37	FRANCE	5493003NKIV4184YYE90	LEI	SCI MONTROUGE BRR		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
38	FRANCE	533136016	Code spécifique	SCOR PROPERTIES		Société de placement à prépondérance immobilière et à capital variable	2 – Non mutuelle	N/A
39	FRANCE	491380101	Code spécifique	COGEDIM Office partners		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A
40	FRANCE	969500VXO91LDR3LBV25	LEI	Société Immobilière Coligny SAS		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence				Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le périmètre de contrôle du groupe Oui/Non	Date de la décision si l'art. 214 s'applique	Calcul de solvabilité du groupe Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères				
21 FINIMO REALTY PTE LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
22 SCI LE BARJAC	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
23 SAS 5 AVENUE KLEBER	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
24 SCOR Lime Street Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
25 S.C.I LEON EYROLLES CACHAN SCOR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
26 SCOR ASIA HOUSE LP	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
27 SCOR ASIA HOUSE BV	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
28 SCOR AUBER	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
29 SCI MARCO SPADA	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
30 SCOR GLOBAL P&C IRELAND LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
31 SCOR P&C IRELAND HOLDING LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
32 COMPAGNIE PARISIENNE DE PARKINGS	75,00 %	100,00 %	75,00 %		100,00 %			
33 SCOR INVESTMENTS PARTNERS SE	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
34 SCOR PERESTRAKHOVANIYE	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
35 SCI 3-5, AVENUE DE FRIEDLAND	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
36 DB CARAVELLE	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
37 SCI MONTROUGE BRR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
38 SCOR PROPERTIES	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			
39 COGEDIM Office partners	44,00 %	44,00 %	44,00 %		44,00 %			
40 Société Immobilière Coligny SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %			

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
41	FRANCE	96950077LDS3ZNXLGQ42	LEI	Société Immobilière Pershing SAS		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A
42	FRANCE	544502206	Code spécifique	M.R.M.		Société anonyme/sociedad cooperativa/aktsiaselts	2 – Non mutuelle	N/A
43	FRANCE	969500H9H379A2KWOB47	LEI	SCI GARIGLIANO		Société Civile Immobilière	2 – Non mutuelle	N/A
44	ROYAUME-UNI	213800NTNR77BK5K7G95	LEI	Blue Star Syndicate Management Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
45	FRANCE	96950085V0PVLKJ8BB49	LEI	SCOR GLOBAL LIFE SE	3 – Entreprise de réassurance	Société européenne	2 – Non mutuelle	ACPR
46	PAYS-BAS	33106831	Code spécifique	REMARK GROUP BV	10 – Entreprise de services auxiliaires	Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid	2 – Non mutuelle	N/A
47	FRANCE	969500A3MKUUPM2XVQ65	Code spécifique	MUTRE	3 – Entreprise de réassurance	Société anonyme/sociedad cooperativa/aktsiaselts	2 – Non mutuelle	ACPR
48	IRLANDE	549300KCPG3666EE4546	LEI	SCOR GLOBAL LIFE REINSURANCE IRELAND DAC	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	Central Bank of Ireland
49	AUSTRALIE	549300U6TCJE8M4VQD28	LEI	SCOR GLOBAL LIFE AUSTRALIA PTY LTD	3 – Entreprise de réassurance	(Proprietary) limited company	2 – Non mutuelle	APRA
50	ÉTATS-UNIS	5493003NKWLHE2RODN39	LEI	SCOR FINANCIAL LIFE INSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Delaware Department of Insurance
51	SUISSE	549300AED21O61ZMTH91	LEI	SCOR SWITZERLAND AG	3 – Entreprise de réassurance	Aktiengesellschaft	2 – Non mutuelle	FINMA
52	FRANCE	791917230	Code spécifique	HUMENSIS		Société anonyme/sociedad cooperativa/aktsiaselts	2 – Non mutuelle	N/A
53	ÉTATS-UNIS	549300BX1ZDU6Y793Z89	LEI	SCOR REINSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	NYDFS
54	ÉTATS-UNIS	549300706EDP0DBM6R10	LEI	SCOR U.S. CORPORATION		Corporation	2 – Non mutuelle	N/A
55	ÉTATS-UNIS	5493007HTE8SZYSOZJ43	LEI	GENERAL SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	NYDFS
56	ÉTATS-UNIS	549300KYQSLWSEO2RR36	LEI	GENERAL SECURITY INDEMNITY COMPANY OF ARIZONA	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Arizona Department of Insurance
57	CANADA	54930001A1JWA1USJL37	LEI	SCOR CANADA REINSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	OSFI
58	BRÉSIL	5493008P41BO4MWZG857	LEI	SCOR Brasil Participações S.A.		Sociedade a responsabilidade Limitada	2 – Non mutuelle	N/A
59	BRÉSIL	549300YJWNISPOU01343	LEI	SCOR Brazil Resseguros S.A.	4 – Entreprise multibranches	Sociedade a responsabilidade Limitada	2 – Non mutuelle	SUSEP – Autorité de contrôle brésilienne
60	CANADA	549300CUNU3K8MC2R460	LEI	REVIOS CANADA LTD		Corporation	2 – Non mutuelle	N/A

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

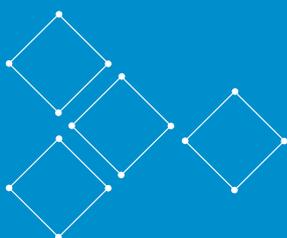
	Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence				Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le périmètre de contrôle du groupe	Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères		Degré d'influence	Oui/Non
41	Société Immobilière Pershing SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
42	M.R.M.	60,00 %	100,00 %	60,00 %		100,00 %		
43	SCI GARIGLIANO	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
44	Blue Star Syndicate Management Ltd	100,00 %		100,00 %				
45	SCOR GLOBAL LIFE SE	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
46	REMARK GROUP BV	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
47	MUTRE	33,00 %	33,00 %	33,00 %	Mandat – pacte d'actionnaires	33,00 %		
48	SCOR GLOBAL LIFE REINSURANCE IRELAND DAC	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
49	SCOR GLOBAL LIFE AUSTRALIA PTY LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
50	SCOR FINANCIAL LIFE INSURANCE COMPANY	100,00 %		100,00 %				
51	SCOR SWITZERLAND AG	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
52	HUMENSIS	90,00 %	90,00 %	90,00 %		90,00 %		
53	SCOR REINSURANCE COMPANY	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
54	SCOR U.S. CORPORATION	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
55	GENERAL SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
56	GENERAL SECURITY INDEMNITY COMPANY OF ARIZONA	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
57	SCOR CANADA REINSURANCE COMPANY	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
58	SCOR Brasil Participações S.A.	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
59	SCOR Brazil Resseguros S.A.	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		
60	REVIOS CANADA LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %		100,00 %		

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

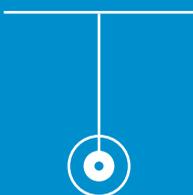
Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	
61	ÉTATS-UNIS	549300YZXF1VIUO2IK19	LEI	SCOR Global Life USA Reinsurance Company	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Delaware Department of Insurance
62	LA BARBADE	549300EUI365W1VSHF93	Code spécifique	SCOR GLOBAL LIFE REINSURANCE INTERNATIONAL (BARBADOS) LTD	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	FSC (Financial Services Commission)
63	CANADA	549300TK1QWDEBBRT539	LEI	REVIOS CANADA HOLDING CORP. LTD		Corporation	2 – Non mutuelle	N/A
64	ÉTATS-UNIS	549300TL509R6FPAC224	LEI	SCOR Global Life Americas Holding Inc.	5 – Société holding d'assurance	Corporation	2 – Non mutuelle	N/A
65	LA BARBADE	549300EUI365W1VSHF93	LEI	SCOR Global Life Reinsurance International (Barbados) Ltd	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	FSC (Financial Services Commission)
66	ÉTATS-UNIS	5493000TWAHWPEF04914	LEI	SCOR LIFE REASSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Delaware Department of Insurance
67	ÉTATS-UNIS	5493004FBBK6PONS3K45	LEI	SCOR LIFE ASSURANCE COMPANY	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Delaware Department of Insurance
68	ÉTATS-UNIS	549300QWKNABQNOLEX38	LEI	SCOR GLOBAL LIFE AMERICAS Reinsurance Company	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Texas Department of Insurance
69	ÉTATS-UNIS	549300H2U2C3NB7RYM40	LEI	SCOR Global Life Reinsurance Company of Delaware	3 – Entreprise de réassurance	Corporation	2 – Non mutuelle	Delaware Department of Insurance
70	ÉTATS-UNIS	549300RQYFY70YSLXV12	LEI	QUANTITATIVE DATA SOLUTIONS		Limited Liability Company	2 – Non mutuelle	N/A
71	ÉTATS-UNIS	549300BD4H7M90WKT443	LEI	SCOR Global Life USA Holdings Inc.	5 – Société holding d'assurance	Corporation	2 – Non mutuelle	N/A
72	HONG KONG	549300PS9VM2EJ32DV96	LEI	SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd	4 – Entreprise multibranches	Private limited company	2 – Non mutuelle	Office of the Commissioner of Insurance
73	HONG KONG	176102	Code spécifique	SCOR Services International Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	N/A
74	SINGAPOUR	549300HJN628XFBXR51	LEI	SCOR Reinsurance Asia-Pacific Pte Ltd	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	MAS
75	JAPON	0199-01-069291	Code spécifique	SCOR Services Japan Co. Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Kabushiki Kaisha	2 – Non mutuelle	N/A
76	SINGAPOUR	201008452W	Code spécifique	SCOR Services Asia-Pacific Pte Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	MAS
77	ROYAUME-UNI	213800DYA5VN7X1U9580	LEI	The Channel Managing Agency Ltd	10 – Entreprise de services auxiliaires	Private limited company	2 – Non mutuelle	Lloyd's
78	FRANCE	519672844	Code spécifique	Gutenberg Technologies France		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A
79	GUERNESEY	23208	Code spécifique	Arisis Ltd	3 – Entreprise de réassurance	Private limited company	2 – Non mutuelle	Guernsey Financial Services Commission
80	BELGIQUE	0477.480.421	Code spécifique	SCOR Services Belux	10 – Entreprise de services auxiliaires	Société privée à responsabilité limitée	2 – Non mutuelle	N/A
81	ESPAGNE	CIF B85555696	Code spécifique	SCOR Telemed SLU	10 – Entreprise de services auxiliaires	Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles	2 – Non mutuelle	N/A
82	FRANCE	417 934 544	Code spécifique	REHALTO SA		Société par Actions Simplifiées	2 – Non mutuelle	N/A

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE (SUITE)

Nom juridique de l'entreprise	% de part de capital	Critères d'influence				Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le périmètre de contrôle du groupe	Date de la décision si l'art. 214 s'applique	Calcul de solvabilité du groupe
		% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence		Oui/Non	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
61 SCOR Global Life USA Reinsurance Company	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
62 SCOR GLOBAL LIFE REINSURANCE INTERNATIONAL (BARBADOS) LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
63 REVIOS CANADA HOLDING CORP. LTD	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
64 SCOR Global Life Americas Holding Inc.	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
65 SCOR Global Life Reinsurance International (Barbados) Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
66 SCOR LIFE REASSURANCE COMPANY	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
67 SCOR LIFE ASSURANCE COMPANY	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
68 SCOR GLOBAL LIFE AMERICAS Reinsurance Company	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
69 SCOR Global Life Reinsurance Company of Delaware	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
70 QUANTITATIVE DATA SOLUTIONS	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
71 SCOR Global Life USA Holdings Inc.	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
72 SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
73 SCOR Services International Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
74 SCOR Reinsurance Asia-Pacific Pte Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
75 SCOR Services Japan Co. Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
76 SCOR Services Asia-Pacific Pte Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %			100,00 %			
77 The Channel Managing Agency Ltd	100,00 %		100,00 %						
78 Gutenberg Technologies France	46,00 %		46,00 %						
79 Arisis Ltd	100,00 %		100,00 %						
80 SCOR Services Belux	100,00 %		100,00 %						
81 SCOR Telemed SLU	100,00 %		100,00 %						
82 REHALTO SA	100,00 %		100,00 %						



ANNEXE B



INFORMATIONS SUR SCOR SE À DESTINATION DU PUBLIC – MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE (QRT)

S.02.01.02 – Bilan	203
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités (Non-Vie)	205
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités (Vie)	207
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays (Non-Vie)	208
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays (Vie)	209
S.12.01.02 – Provisions techniques Vie et santé (similaire à la Vie)	210
S.17.01.02 – Provisions techniques Non-Vie	211
S.19.01.21 – Informations sur les sinistres en Non-Vie	213
S.23.01.01 – Fonds propres	214
S.25.03.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral	216
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	217

S.02.01.02 – BILAN

SCOR SE

Actif au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	277 504
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	90 664
Investissements	9 052 041
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-
Participations et détentions dans des entreprises liées	8 306 706
Actions	2 965
Actions – cotées	30
Actions – non cotées	2 935
Obligations	576 796
Obligations d'État	570 311
Obligations d'entreprise	6 485
Titres structurés	-
Titres garantis	-
Organismes de placement collectif	14 527
Produits dérivés	69 313
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	81 734
Autres investissements	-
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	-
Prêts et prêts hypothécaires	2 272 198
Avances sur police	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	2 272 198
Montants recouvrables au titre de la réassurance	355 168
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	356 548
Non-Vie hors santé	356 587
Santé similaire à la Non-Vie	(39)
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	(1 380)
Santé similaire à la Vie	(1 567)
Vie hors santé, UC et indexés	187
Vie UC et indexés	-
Dépôts auprès des cédantes	1 797 937
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	143 942
Créances nées d'opérations de réassurance	924
Autres créances (hors assurance)	254 194
Actions propres	252 117
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	280 857
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	100 708
TOTAL DE L'ACTIF	14 878 254

S.02.01.02 – BILAN (SUITE)**SCOR SE**

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques Non-Vie	1 744 990
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	1 735 073
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	1 652 848
Marge de risque	82 225
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	9 917
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	9 353
Marge de risque	564
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	1 745 668
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	1 069 817
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	1 069 817
Marge de risque	-
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	675 851
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	666 246
Marge de risque	9 605
Provisions techniques UC et indexés	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Autres provisions techniques	-
Passifs éventuels	-
Provisions autres que les provisions techniques	4 123
Provisions pour retraite	79 651
Dépôts des réassureurs	391 330
Passifs d'impôts différés	181 353
Produits dérivés	10 074
Dettes envers des établissements de crédit	16 185
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	16 313
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	9 268
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 421
Autres dettes (hors assurance)	173 296
Passifs subordonnés	2 301 563
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 301 563
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	37 121
TOTAL DU PASSIF	6 718 356
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	8 159 898

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS (NON-VIE)
SCOR SE

 Branche d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie
 (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses
Primes émises								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	3 804	104	247 034	68 143	371 199	107 586	136 284	288
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	107	-	199 966	14 602	117 047	27 703	79 144	76
Net	3 697	104	47 068	53 541	254 152	79 883	57 140	212
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	4 146	99	240 930	44 186	341 695	80 686	133 169	799
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	71	-	177 385	13 222	100 784	23 765	70 895	59
Net	4 075	99	63 545	30 964	240 911	56 921	62 274	740
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	2 283	18	109 958	26 429	194 805	51 961	117 269	528
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	7	-	65 092	6 765	51 326	15 413	76 201	110
Net	2 276	18	44 866	19 664	143 479	36 548	41 068	418
Variations des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	1 432	32	30 526	13 746	77 068	16 516	26 016	485
Autres dépenses								
TOTAL DES DÉPENSES								

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

**S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS
(NON-VIE) (SUITE)****SCOR SE**

Branche d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Santé	Responsabilité	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
Primes émises					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					934 442
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	1 090	63 207	20 766	210 670	295 733
Part des réassureurs	-	1 550	418	30 071	470 684
Net	1 090	61 657	20 348	180 599	759 491
Primes acquises					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					845 710
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	1 090	63 063	24 661	201 861	290 675
Part des réassureurs	-	813	442	15 112	402 548
Net	1 090	62 250	24 219	186 749	733 837
Charge des sinistres					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					503 251
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	(300)	44 355	10 757	90 339	145 151
Part des réassureurs	-	667	259	14 632	230 472
Net	(300)	43 688	10 498	75 707	417 930
Variations des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	125	8 173	6 130	42 057	222 306
Autres dépenses					38 460
TOTAL DES DÉPENSES					260 766

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS (VIE)

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Branche d'activité pour : engagements de réassurance Vie		Total
	Réassurance Santé	Réassurance Vie	
Primes émises			
Brut	343 574	479 417	822 991
Part des réassureurs	27 378	(4 750)	22 628
Net	316 196	484 167	800 363
Primes acquises			
Brut	344 415	479 417	823 832
Part des réassureurs	23 357	(4 750)	18 607
Net	321 058	484 167	805 225
Charge des sinistres			
Brut	265 075	362 980	628 055
Part des réassureurs	9 929	4 702	14 631
Net	255 146	358 278	613 424
Variations des autres provisions techniques			
Brut	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-
Net	-	-	-
Dépenses engagées	114 274	125 231	239 505
Autres dépenses			27 581
TOTAL DES DÉPENSES			267 086

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS (NON-VIE)

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Non-Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(CN) Chine	(US) États-Unis	(UK) Royaume-Uni	(CH) Suisse	(ES) Espagne	
Primes émises							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	133 486	479 386	33 887	41 115	10 218	26 949	725 041
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	(86 416)	33 404	70 749	26 520	47 326	12 616	104 199
Part des réassureurs	-	470 408	-	-	1	70	470 479
Net	47 070	42 382	104 636	67 635	57 543	39 495	358 761
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	131 859	475 577	15 138	16 384	5 551	26 085	670 594
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	(85 090)	22 943	71 180	26 745	47 321	13 709	96 808
Part des réassureurs	-	402 317	-	-	-	2	402 319
Net	46 769	96 203	86 318	43 129	52 872	39 792	365 083
Charge des sinistres							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	64 556	262 969	12 556	8 405	4 337	20 152	372 975
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	840	19 803	3 608	16 605	(4 797)	5 567	41 626
Part des réassureurs	-	230 512	(49)	-	-	-	230 463
Net	65 396	52 260	16 213	25 010	(460)	25 719	184 138
Variations des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	47 621	48 794	11 542	8 804	3 544	11 886	132 191
Autres dépenses							-
TOTAL DES DÉPENSES							132 191

* France.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS (VIE)

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(CN) Chine	(IT) Italie	(ES) Espagne			
Primes émises							
Brut	668 224	82 099	45 445	27 224	-	-	822 992
Part des réassureurs	-	22 628	-	-	-	-	22 628
Net	668 224	59 471	45 445	27 224	-	-	800 364
Primes acquises							
Brut	673 855	77 858	45 063	27 055	-	-	823 831
Part des réassureurs	-	18 607	-	-	-	-	18 607
Net	673 855	59 251	45 063	27 055	-	-	805 224
Charge des sinistres							
Brut	534 008	43 931	37 907	12 209	-	-	628 055
Part des réassureurs	-	14 631	-	-	-	-	14 631
Net	534 008	29 300	37 907	12 209	-	-	613 424
Variations des autres provisions techniques							
Brut	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	171 334	37 448	15 395	15 328	-	-	239 505
Autres dépenses							27 581
TOTAL DES DÉPENSES							267 086

* France.

S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ (SIMILAIRE À LA VIE)**SCOR SE**

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Réassurance
acceptée
(hors santé)Réassurance santé
(réassurance
acceptée)**Provisions techniques calculées comme un tout**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

-

-

Provisions techniques calculées comme la somme du « best estimate » et de la marge de risque**« Best estimate »****« Best estimate » brut**

666 246

1 069 817

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

187

(1 567)

« Best estimate » net des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – Total

666 059

1 071 384

Marge de risque

9 605

-

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

-

-

« Best estimate »

-

-

Marge de risque

-

-

PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL

675 851

1 069 817

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE
SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Assurance de protection du revenu du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	(39)	-	125 614	16 644	90 888	21 883	80 071
Provisions techniques calculées comme la somme du « Best estimate » et de la marge de risque							
« Best estimate »							
Provisions pour primes							
Brut	(1 204)	(38)	45 895	(6 984)	(38 142)	(28 154)	(48 776)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	(67)	-	44 079	1 157	(10 484)	4 317	(27 485)
« Best estimate » net des provisions pour primes	(1 137)	(38)	1 816	(8 141)	(27 658)	(32 471)	(21 291)
Provisions pour sinistres							
Brut	6 282	10	129 721	55 305	301 307	187 527	187 714
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	27	-	81 536	15 487	101 371	17 566	107 556
« Best estimate » net des provisions pour sinistres	6 255	10	48 186	39 818	199 936	169 961	80 159
Total du « best estimate » – brut	5 078	(28)	175 616	48 321	263 165	159 373	138 938
Total du « best estimate » – net	5 118	(28)	50 002	31 677	172 278	137 490	58 867
Marge de risque	419	145	15 465	6 955	28 950	24 105	5 772
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-	-
« Best estimate »	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL							
Provisions techniques – Total	5 497	117	191 081	55 276	292 115	183 478	144 710
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – Total	(39)	-	125 614	16 644	90 888	21 883	80 071
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	5 536	117	65 467	38 632	201 227	161 595	64 639

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (SUITE)

SCOR SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en Non-Vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance responsabilité non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	1 689	400	19 295	356 548
Provisions techniques calculées comme la somme du « best estimate » et de la marge de risque					
« Best estimate »					
Provisions pour primes					
Brut	(613)	(41 796)	(11 959)	(96 759)	(228 352)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	(425)	(144)	2 896	13 858
« Best estimate » net des provisions pour primes	(613)	(41 371)	(11 815)	(99 655)	(242 210)
Provisions pour sinistres					
Brut	4 916	605 155	76 857	330 851	1 890 553
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	2 114	545	16 399	342 690
« Best estimate » net des provisions pour sinistres	4 916	603 039	76 312	314 452	1 547 863
Total du « best estimate » – brut	4 303	563 359	64 898	234 092	1 662 201
Total du « best estimate » – net	4 304	561 668	64 497	214 797	1 305 653
Marge de risque	(1)	35	6	404	82 789
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
« Best estimate »	-	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL					
Provisions techniques – Total	4 302	563 394	64 904	234 496	1 744 990
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – Total	-	1 690	399	19 295	356 548
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	4 302	561 704	64 505	215 201	1 388 442

S.19.01.21 – INFORMATIONS SUR LES SINISTRES EN NON-VIE
Total activités Non-Vie – Année de souscription

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Précédentes												28 476	28 476	28 476
N-9	2 067	173 648	149 547	58 893	10 242	14 382	6 415	10 696	3 414	2 121			2 121	431 426
N-8	3 102	94 522	81 094	1 742	40 749	8 970	11 442	3 730	2 922				2 922	248 273
N-7	9 271	116 200	83 564	38 321	17 565	9 229	12 817	4 114					4 114	291 081
N-6	12 525	90 545	96 388	43 718	21 093	13 831	10 159						10 159	288 258
N-5	53 408	144 964	193 916	27 662	21 970	10 973							10 973	452 893
N-4	8 697	136 141	176 080	76 540	19 288								19 288	416 747
N-3	9 843	212 258	141 401	37 339									37 339	400 842
N-2	25 926	222 500	140 875										140 875	389 302
N-1	6 155	178 964											178 964	185 119
N	12 525												12 525	12 525
TOTAL													447 757	3 144 941

« Best estimate » des provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes												250 929	231 509
N-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 433		57 306
N-8	-	-	-	-	-	-	-	-	61 240				57 622
N-7	-	-	-	-	-	-	-	67 334					63 746
N-6	-	-	-	-	-	-	72 487						69 226
N-5	-	-	-	-	-	93 808							89 710
N-4	-	-	-	-	120 258								114 358
N-3	-	-	-	135 350									129 190
N-2	-	-	228 369										218 911
N-1	-	430 037											416 617
N	454 230												442 358
TOTAL													1 890 553

S.23.01.01 – FONDS PROPRES**SCOR SE**

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 516 589	1 516 589	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	803 533	803 533	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	-	-	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	-	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	5 185 709	5 185 709			
Passifs subordonnés	2 301 563		920 147	1 381 416	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	96 152				96 152
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés <i>supra</i>	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	9 903 548	7 505 833	920 147	1 381 416	96 152

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (SUITE)

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés et non appelés, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle, callable sur demande	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	9 903 548	7 505 833	920 147	1 381 416	96 152
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	9 807 396	7 505 833	920 147	1 381 416	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	9 903 548	7 505 833	920 147	1 381 416	96 152
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	8 650 875	7 505 833	920 147	224 895	
Capital de solvabilité requis	4 497 899				
Minimum de capital requis (MCR)	1 124 475				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	220,18 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	769,33 %				

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (SUITE)**SCOR SE**

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	8 159 898
Actions propres (détenues directement et indirectement)	252 117
Dividendes, distributions et charges prévisibles	305 797
Autres éléments de fonds propres de base	2 416 275
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-
Réserve de réconciliation	5 185 709
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Vie	13 308
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Non-Vie	35 103
TOTAL DES BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	48 411

**S.25.03.21 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES
QUI UTILISENT UN MODÈLE INTERNE INTÉGRAL**

Voir le QRT S.25.03.22 – Capital de solvabilité requis à l'Annexe A pour les groupes qui utilisent un modèle interne intégral.

**S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

SCOR SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE
ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

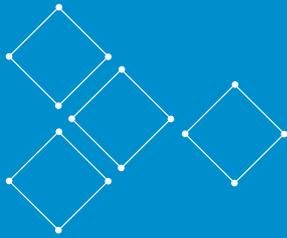
Résultat MCR _{NL}	295 746	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	5 118	3 657
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	-	103
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	50 002	44 078
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	31 677	52 797
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	172 278	250 024
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	137 490	78 698
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	58 867	55 552
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	4 983	209
Réassurance santé non proportionnelle	4 304	1 078
Réassurance responsabilité non proportionnelle	561 668	60 991
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	64 497	20 130
Réassurance dommages non proportionnelle	214 797	178 328

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE
ET DE RÉASSURANCE VIE**

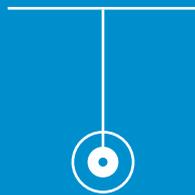
Résultat MCR _I	153 802	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	-	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en UC	-	
Autres engagements de (ré)assurance Vie et de (ré)assurance santé	1 737 443	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance Vie		167 593 000

CALCUL DU MCR GLOBAL

MCR linéaire	449 548
Capital de solvabilité requis	4 497 899
Plafond du MCR	2 024 054
Plancher du MCR	1 124 475
MCR combiné	1 124 475
Seuil plancher absolu du MCR	3 600
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	1 124 475



ANNEXE C



INFORMATIONS SUR SGP&C SE À DESTINATION DU PUBLIC – MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE (QRT)



S.02.01.02 – Bilan	219
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités	221
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités	222
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays	223
S.17.01.02 – Provisions techniques Non-Vie	224
S.19.01.21 – Informations sur les sinistres en Non-Vie	226
S.23.01.22 – Fonds propres	227
S.25.03.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral	229
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	230

S.02.01.02 – BILAN

SGP&C SE

Actif au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	64 646
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 733
Investissements	6 276 074
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-
Participations et détentions dans des entreprises liées	2 852 924
Actions	110 366
Actions – cotées	40 216
Actions – non cotées	70 150
Obligations	1 539 668
Obligations d'État	592 357
Obligations d'entreprise	927 146
Titres structurés	575
Titres garantis	19 590
Organismes de placement collectif	1 687 130
Produits dérivés	85 932
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	52
Autres investissements	2
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	-
Prêts et prêts hypothécaires	487 981
Avances sur police	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	487 981
Montants recouvrables au titre de la réassurance	2 208 586
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	2 208 586
Non-Vie hors santé	2 179 979
Santé similaire à la Non-Vie	28 607
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	-
Santé similaire à la Vie	-
Vie hors santé, UC et indexés	-
Vie UC et indexés	-
Dépôts auprès des cédantes	994 500
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	330 189
Créances nées d'opérations de réassurance	17 215
Autres créances (hors assurance)	52 667
Actions propres	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 658
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	23
TOTAL DE L'ACTIF	10 469 272

S.02.01.02 – BILAN (SUITE)**SGP&C SE**

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques Non-Vie	6 369 528
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	6 298 137
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	6 108 065
Marge de risque	190 072
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	71 391
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	69 318
Marge de risque	2 073
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	-
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Provisions techniques UC et indexés	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Autres provisions techniques	-
Passifs éventuels	-
Provisions autres que les provisions techniques	7 798
Provisions pour retraite	12 513
Dépôts des réassureurs	204 969
Passifs d'impôts différés	23 126
Produits dérivés	19 006
Dettes envers des établissements de crédit	-
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	375 757
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	122 388
Dettes nées d'opérations de réassurance	159 879
Autres dettes (hors assurance)	97 106
Passifs subordonnés	636 072
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	174 957
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	461 115
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	127 569
TOTAL DU PASSIF	8 155 711
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	2 313 561

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS
SGP&C SE

 Branche d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie
 (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Général Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses
Primes émises								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	24 802	636	187 544	220 099	798 529	184 868	137 910	21 808
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	12 345	331	93 719	119 257	382 393	92 511	66 697	1 451
Net	12 457	305	93 825	100 842	416 136	92 357	71 213	20 357
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	23 449	679	180 756	234 809	815 643	158 892	141 496	8 764
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	11 777	348	89 105	83 836	348 641	66 457	52 837	833
Net	11 672	331	91 651	150 973	467 002	92 435	88 659	7 931
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	11 566	(1 658)	158 109	141 587	539 250	110 453	72 975	5 085
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	5 471	(517)	76 950	54 124	205 648	41 311	31 230	372
Net	6 095	(1 141)	81 159	87 463	333 602	69 142	41 745	4 713
Variations des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	4 420	120	23 296	42 208	124 537	23 168	38 303	3 962
Autres dépenses								
TOTAL DES DÉPENSES								

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS

SGP&C SE

Branche d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Santé	Responsabilité	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
Primes émises					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					1 576 196
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	8 480	241 139	66 720	842 661	1 159 000
Part des réassureurs	2 970	114 375	39 807	602 063	1 527 919
Net	5 510	126 764	26 913	240 598	1 207 277
Primes acquises					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					1 564 488
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	8 452	231 764	79 204	851 983	1 171 403
Part des réassureurs	2 970	113 184	44 750	603 140	1 417 878
Net	5 482	118 580	34 454	248 843	1 318 013
Charge des sinistres					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					1 037 367
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	4 525	185 417	38 073	254 906	482 921
Part des réassureurs	684	86 618	19 448	196 056	717 395
Net	3 841	98 799	18 625	58 850	802 893
Variations des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	1 395	30 079	11 129	66 776	369 393
Autres dépenses					24 839
TOTAL DES DÉPENSES					394 232

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Non-Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(US) États-Unis	(DE) Allemagne	(UK) Royaume-Uni	(IT) Italie	(ES) Espagne	
Primes émises							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	197 282	145 286	236 526	186 088	107 052	63 720	935 954
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	85 950	271 810	80 511	120 886	46 657	27 030	632 844
Part des réassureurs	229 279	172 953	166 885	178 037	81 822	44 037	873 013
Net	53 953	244 143	150 152	128 937	71 887	46 713	695 785
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	209 281	142 909	227 511	183 636	93 350	66 985	923 672
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	91 677	274 682	79 786	119 995	46 319	29 767	642 226
Part des réassureurs	233 240	148 308	153 569	140 117	73 563	43 290	792 087
Net	67 718	269 283	153 728	163 514	66 106	53 462	773 811
Charge des sinistres							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	146 951	95 140	147 561	96 819	68 310	53 355	608 136
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	45 021	8 275	60 325	72 413	17 875	11 478	215 387
Part des réassureurs	89 085	31 581	112 670	80 334	43 731	26 860	384 261
Net	102 887	71 834	95 216	88 898	42 454	37 973	439 262
Variations des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	34 518	58 345	41 391	50 333	18 201	15 779	218 567
Autres dépenses							-
TOTAL DES DÉPENSES							218 567

* France.

S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	11 561	7 516	124 762	49 157	349 870	202 957	60 674
Provisions techniques calculées comme la somme du « best estimate » et de la marge de risque							
« Best estimate »							
Provisions pour primes							
Brut	(4 776)	(1 172)	(12 847)	(50 644)	(172 568)	(22 723)	(41 105)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	(4 270)	(684)	(24 266)	(33 696)	(111 491)	(40 762)	(25 911)
« Best estimate » net des provisions pour primes	(506)	(488)	11 419	(16 948)	(61 076)	18 039	(15 194)
Provisions pour sinistres							
Brut	30 988	15 922	279 852	412 963	994 257	721 486	204 433
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	15 831	8 200	149 028	82 853	461 362	243 718	86 585
« Best estimate » net des provisions pour sinistres	15 157	7 722	130 824	330 110	532 896	477 767	117 849
Total du « best estimate » – brut	26 212	14 750	267 005	362 319	821 690	698 763	163 328
Total du « best estimate » – net	14 651	7 234	142 243	313 162	471 819	495 806	102 654
Marge de risque	762	353	7 230	15 723	27 051	30 792	6 336
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-	-	-
« Best estimate »	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL							
Provisions techniques – Total	26 974	15 103	274 235	378 042	848 741	729 555	169 664
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – Total	11 561	7 516	124 762	49 157	349 870	202 957	60 674
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	15 413	7 587	149 473	328 885	498 871	526 598	108 990

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (SUITE)
SGP&C SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en Non-Vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance responsabilité non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	9 529	940 173	105 227	342 676	2 208 585
Provisions techniques calculées comme la somme du « best estimate » et de la marge de risque					-
« Best estimate »					-
Provisions pour primes					-
Brut	(4 170)	(141 121)	(36 692)	(124 581)	(609 315)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	(1 465)	(73 795)	(20 468)	(153 507)	(491 051)
« Best estimate » net des provisions pour primes	(2 705)	(67 326)	(16 224)	28 925	(118 263)
Provisions pour sinistres					-
Brut	32 526	3 013 044	246 730	817 681	6 786 698
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	10 994	1 013 968	125 695	496 183	2 699 636
« Best estimate » net des provisions pour sinistres	21 532	1 999 075	121 035	321 498	4 087 061
Total du « best estimate » – brut	28 356	2 871 922	210 038	693 100	6 177 383
Total du « best estimate » – net	18 827	1 931 749	104 811	350 424	3 968 797
Marge de risque	958	74 952	7 053	19 788	192 145
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					-
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-	-	-
« Best estimate »	-	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL					-
Provisions techniques – Total	29 314	2 946 874	217 091	712 888	6 369 528
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – Total	9 529	940 173	105 227	342 676	2 208 586
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	19 785	2 006 701	111 864	370 212	4 160 942

S.19.01.21 – INFORMATIONS SUR LES SINISTRES EN NON-VIE

Total activités Non-Vie – Année de souscription

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Précédentes												143 632	143 632	143 632
N-9	117 578	303 468	143 121	163 659	56 880	33 888	26 345	24 861	11 221	8 560			8 560	889 581
N-8	59 098	411 061	184 853	112 337	91 930	32 813	29 872	12 661	11 488				11 488	946 113
N-7	75 032	368 673	218 488	74 231	62 721	34 358	30 860	15 195					15 195	879 560
N-6	73 883	352 676	196 313	107 655	54 571	56 090	27 163						27 163	868 351
N-5	147 411	877 943	517 977	225 203	120 677	57 000							57 000	1 946 211
N-4	37 281	716 714	390 745	162 308	81 490								81 490	1 388 538
N-3	(49 428)	711 757	461 010	196 255									196 255	1 319 595
N-2	45 577	619 361	308 083										308 083	973 021
N-1	32 846	546 316											546 316	579 161
N	(120 430)												(120 430)	(120 430)
TOTAL												1 274 752	9 813 332	9 813 332

« Best estimate » des provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes												1 746 118	1 634 204
N-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186 703		177 869
N-8	-	-	-	-	-	-	-	-	187 310				177 191
N-7	-	-	-	-	-	-	-	204 446					193 821
N-6	-	-	-	-	-	-	242 945						232 697
N-5	-	-	-	-	-	372 367							357 541
N-4	-	-	-	-	460 500								441 606
N-3	-	-	-	591 076									567 364
N-2	-	-	806 508										775 220
N-1	-	1 183 883											1 146 394
N	1 113 662												1 082 791
TOTAL												6 786 698	6 786 698

S.23.01.22 – FONDS PROPRES

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	581 560	581 560		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	987 391	987 391		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
Fonds excédentaires	-				
Actions de préférence	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	703 090	703 090			
Passifs subordonnés	461 116		424 592	36 524	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	41 520				41 520
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	2 774 677	2 272 041	424 592	36 524	41 520

S.23.01.22 – FONDS PROPRES (SUITE)**SGP&C SE**

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés et non appelés, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle, appelables sur demande	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	2 774 677	2 272 041	424 592	36 524	41 520
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	2 733 157	2 272 041	424 592	36 524	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	2 774 677	2 272 041	424 592	36 524	41 520
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	2 733 157	2 272 041	424 592	36 524	
Capital de solvabilité requis	1 577 622				
Minimum de capital requis (MCR)	709 930				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	175,88 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	384,99 %				

S.23.01.22 – FONDS PROPRES (SUITE)

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	2 313 561
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-
Autres éléments de fonds propres de base	1 610 471
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-
Réserve de réconciliation	703 090
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Vie	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Non-Vie	53 609
TOTAL DES BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	53 609

S.25.03.21 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT UN MODÈLE INTERNE INTÉGRAL

SGP&C SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

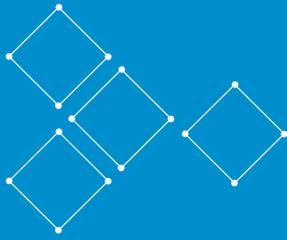
Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis (SCR)
Souscription Non-Vie		1 848 495
Marché		585 190
Crédit		167 167
Opérationnel		42 735
Calcul du capital de solvabilité requis		
Total des composants non diversifiés		2 643 587
Diversification		(766 473)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (à titre transitoire)		-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire		1 577 622
Exigences de capital supplémentaire déjà définies		-
Capital de solvabilité requis		1 577 622
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques		-
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés		(299 492)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que ceux liés aux activités relevant de l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (transitoire))		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur		-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304		-

**S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT****SGP&C SE**

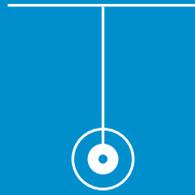
Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE		
Résultat MCR _{NL}	752 646	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	14 651	12 447
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	7 234	305
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	142 243	93 755
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	313 162	100 886
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	471 819	415 612
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	495 806	92 290
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	102 654	71 132
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	15 417	20 220
Réassurance santé non proportionnelle	18 827	5 490
Réassurance responsabilité non proportionnelle	1 931 749	126 591
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	104 811	26 976
Réassurance dommages non proportionnelle	350 424	242 738
TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE		
Résultat MCR _L	-	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en UC	-	
Autres engagements de (ré)assurance Vie et de (ré)assurance santé	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance Vie	-	-
CALCUL DU MCR GLOBAL		
MCR linéaire	752 646	
Capital de solvabilité requis	1 577 622	
Plafond du MCR	709 930	
Plancher du MCR	394 406	
MCR combiné	709 930	
Seuil plancher absolu du MCR	3 600	
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	709 930	



ANNEXE D



INFORMATIONS SUR SGL SE À DESTINATION DU PUBLIC – MODÈLES DE DÉCLARATION QUANTITATIVE (QRT)



S.02.01.02 – Bilan	232
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par branche d'activités	234
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays	235
S.12.01.02 – Provisions techniques Vie et santé (similaire à la Vie)	236
S.23.01.01 – Fonds propres	237
S.25.03.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral	239
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	240

S.02.01.02 – BILAN**SGL SE**

Actif au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	84 782
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	5 480
Investissements	6 085 159
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-
Participations et détentions dans des entreprises liées	4 447 214
Actions	65 977
Actions – cotées	12 245
Actions – non cotées	53 732
Obligations	1 110 379
Obligations d'État	661 084
Obligations d'entreprise	441 317
Titres structurés	-
Titres garantis	7 978
Organismes de placement collectif	442 577
Produits dérivés	16 780
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	533
Autres investissements	1 699
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	-
Prêts et prêts hypothécaires	434 430
Avances sur police	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	434 430
Montants recouvrables au titre de la réassurance	1 475 468
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	-
Non-Vie hors santé	-
Santé similaire à la Non-Vie	-
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	1 475 468
Santé similaire à la Vie	1 188 399
Vie hors santé, UC et indexés	287 069
Vie UC et indexés	-
Dépôts auprès des cédantes	6 542 056
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	(269 984)
Créances nées d'opérations de réassurance	3 616
Autres créances (hors assurance)	105 991
Actions propres	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 559
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	675
TOTAL DE L'ACTIF	14 561 232

S.02.01.02 – BILAN (SUITE)

SGL SE

Passifs au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Valeur Solvabilité II

Provisions techniques Non-Vie	-
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	6 701 421
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	2 860 008
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	2 694 620
Marge de risque	165 388
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	3 841 413
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	3 394 696
Marge de risque	446 717
Provisions techniques UC et indexés	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-
« Best estimate »	-
Marge de risque	-
Autres provisions techniques	-
Passifs éventuels	-
Provisions autres que les provisions techniques	550
Provisions pour retraite	18 056
Dépôts des réassureurs	2 057 132
Passifs d'impôts différés	206 611
Produits dérivés	30 995
Dettes envers des établissements de crédit	-
Dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit	294 473
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	91 355
Dettes nées d'opérations de réassurance	(13 279)
Autres dettes (hors assurance)	147 652
Passifs subordonnés	1 011 350
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	1 011 350
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	42 866
TOTAL DU PASSIF	10 589 182
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	3 972 050

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS**SGL SE**

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Branche d'activité pour : engagements de réassurance Vie		Total
	Réassurance Santé	Réassurance Vie	
Primes émises			
Brut	1 192 753	2 495 650	3 688 403
Part des réassureurs	385 486	1 051 075	1 436 561
Net	807 267	1 444 575	2 251 842
Primes acquises			
Brut	1 173 810	2 498 293	3 672 103
Part des réassureurs	392 396	1 051 075	1 443 471
Net	781 414	1 447 218	2 228 632
Charge des sinistres			
Brut	897 009	2 061 748	2 958 757
Part des réassureurs	288 489	880 174	1 168 663
Net	608 520	1 181 574	1 790 094
Variations des autres provisions techniques			
Brut	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-
Net	-	-	-
Dépenses engagées	180 973	311 261	492 234
Autres dépenses			31 069
TOTAL DES DÉPENSES			523 303

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.05.02.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

SGL SE

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Pays d'origine *	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – Engagements en Vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		(UK) Royaume-Uni	(IE) Irlande	(KR) République de Corée	(DE) Allemagne	(CA) Canada	
Primes émises							
Brut	554 177	543 981	448 617	290 619	280 031	207 155	2 324 580
Part des réassureurs	495 750	495 125	215 100	89 489	9 750	10 388	1 315 602
Net	58 427	48 856	233 517	201 130	270 281	196 767	1 008 978
Primes acquises							
Brut	552 788	543 981	448 617	290 346	262 941	207 155	2 305 828
Part des réassureurs	500 841	495 125	215 117	89 489	9 798	10 389	1 320 759
Net	51 947	48 856	233 500	200 857	253 143	196 766	985 069
Charge des sinistres							
Brut	348 807	505 348	402 557	271 166	249 002	181 016	1 957 896
Part des réassureurs	347 628	471 416	183 360	85 872	6 719	7 821	1 102 816
Net	1 179	33 932	219 197	185 294	242 283	173 195	855 080
Variations des autres provisions techniques							
Brut	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	(10 265)	23 344	14 277	16 509	67 034	21 894	132 793
Autres dépenses							16 247
TOTAL DES DÉPENSES							149 040

* France.

S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ (SIMILAIRE À LA VIE)**SGL SE**

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Réassurance acceptée (hors santé)	Réassurance santé (réassurance acceptée) du revenu
Provisions techniques calculées comme un tout		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme du « best estimate » et de la marge de risque		
« Best estimate »		
« Best estimate » brut	3 394 696	2 694 620
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	287 069	1 188 399
« Best estimate » net des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – Total	3 107 627	1 506 221
Marge de risque	446 717	165 388
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-
« Best estimate »	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL	3 841 413	2 860 008

Le tableau ci-dessus présente les branches d'activités pour lesquelles SCOR est concerné.

S.23.01.01 – FONDS PROPRES

SGL SE

Au 31 décembre 2016 En milliers EUR	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	287 040	287 040		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	179 282	179 282		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
Fonds excédentaires	-	-			
Actions de préférence	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	3 505 728	3 505 728			
Passifs subordonnés	1 011 350		207 823	803 527	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés <i>supra</i>	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	4 983 400	3 972 050	207 823	803 527	-

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (SUITE)**SGL SE**

Au 31 décembre 2016 <i>En milliers EUR</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés et non appelés, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle, callable sur demande	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	4 983 400	3 972 050	207 823	803 527	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	4 983 400	3 972 050	207 823	803 527	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	4 983 400	3 972 050	207 823	803 527	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	4 339 461	3 972 050	207 823	159 588	
Capital de solvabilité requis	3 191 763				
Minimum de capital requis (MCR)	797 941				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	156,13 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	543,83 %				

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (SUITE)

SGL SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	3 972 050
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-
Autres éléments de fonds propres de base	466 322
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-
Réserve de réconciliation	3 505 728
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Vie	731 836
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – Activités Non-Vie	-
TOTAL DES BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	731 836

S.25.03.21 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT UN MODÈLE INTERNE INTÉGRAL

SGL SE

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis (SCR)
Souscription Vie		3 418 455
Marché		1 602 193
Crédit		461 000
Opérationnel		165 893
Calcul du capital de solvabilité requis		
Total des composants non diversifiés		5 647 541
Diversification		(2 143 778)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (à titre transitoire)		-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire		3 191 763
Exigences de capital supplémentaire déjà définies		-
Capital de solvabilité requis		3 191 763
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques		-
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés		(312 000)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que ceux liés aux activités relevant de l'article 4 de la Directive 2003/41/CE (transitoire))		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur		-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304		-

**S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT****SGL SE**

Au 31 décembre 2016

En milliers EUR

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE		
Résultat MCR _{NL}	-	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	-	-
Réassurance responsabilité non proportionnelle	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	-	-
TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE		
Résultat MCR _L	468 276	
	« Best estimate » et PT calculés comme un tout, nets (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en UC	-	
Autres engagements de (ré)assurance Vie et de (ré)assurance santé	4 613 848	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance Vie		530 550 000
CALCUL DU MCR GLOBAL		
MCR linéaire	468 276	
Capital de solvabilité requis	3 191 763	
Plafond du MCR	1 436 293	
Plancher du MCR	797 941	
MCR combiné	797 941	
Seuil plancher absolu du MCR	3 600	
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	797 941	

Conception et réalisation : **côtécorp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74



SCOR SE

5, Avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
Tél. + 33 (0) 1 58 44 70 00
Fax + 33 (0) 1 58 44 85 00
www.scor.com

RCS Paris B 562 033 357
Société Européenne au capital
de 1 516 589 466,80 euros